

COTE D'IVOIRE

La réinvention de soi dans la violence



Sous la direction de
Francis Akindès

VISIT...

LANZAROTE
Caliente.COM

Côte d'Ivoire

Côte d'Ivoire

La réinvention de soi dans la violence

Sous la direction de
Francis Akindès



Conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales en Afrique
DAKAR

© CODESRIA 2011

Conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales en Afrique

Avenue Cheikh Anta Diop Angle Canal IV

BP 3304 Dakar, 18524, Sénégal

Site web: www.codesria.org

ISBN: 978-2-86978-328-7

Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne doit être reproduite ou transmise sous aucune forme ou moyen électronique ou mécanique, y compris la photocopie, l'enregistrement ou l'usage de toute unité d'emmagasiner d'information ou de système de retrait d'information sans la permission au préalable du CODESRIA.

Mise en page : Djibril Fall

Couverture : Ibrahima Fofana

Impression : Imprimerie Graphi plus, Dakar, Sénégal

Distribué en Afrique par le CODESRIA

Distribué ailleurs par African Books Collective

www.africanbookscollective.com

Le Conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales en Afrique (CODESRIA) est une organisation indépendante dont le principal objectif est de faciliter la recherche, de promouvoir une forme de publication basée sur la recherche, et de créer plusieurs forums permettant aux chercheurs africains d'échanger des opinions et des informations. Le Conseil cherche ainsi à lutter contre la fragmentation de la recherche dans le continent africain à travers la mise en place de réseaux de recherche thématiques qui transcendent toutes les barrières linguistiques et régionales.

Le CODESRIA publie une revue trimestrielle, intitulée *Afrique et Développement*, qui se trouve être la plus ancienne revue de sciences sociales basée sur l'Afrique. Le Conseil publie également *Afrika Zamani* qui est une revue d'histoire, de même que la *Revue Africaine de Sociologie* ; la *Revue Africaine des Relations Internationales (AJIA)* et la *Revue de l'Enseignement Supérieur en Afrique*. Le CODESRIA co-publie également la *Revue Africaine des Médias ; Identité, Culture et Politique : un Dialogue Afro-Asiatique ; l'Anthropologue africain* ainsi que *Sélections Afro-Arabs pour les Sciences Sociales*. Les résultats des recherches, ainsi que les autres activités de l'institution sont aussi diffusés à travers les « Documents de travail », le « Livre Vert », la « Série des Monographies », la « Série des Livres du CODESRIA », les « Dialogues Politiques » et le « *Bulletin du CODESRIA* ». Une sélection des publications du CODESRIA est aussi accessible au www.codesria.org

Le CODESRIA exprime sa profonde gratitude à la Swedish International Development Corporation Agency (SIDA/SAREC), au Centre de Recherches pour le Développement International (CRDI), à la Ford Foundation, à la Fondation MacArthur, à la Carnegie Corporation, à l'Agence norvégienne de développement et de coopération (NORAD), à l'Agence Danoise pour le Développement International (DANIDA), au Ministère Français de la Coopération, au Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD), au Ministère des Affaires Etrangères des Pays-Bas, à la Fondation Rockefeller, à FINIDA, à l'Agence canadienne de développement international (ACDI), à l'Open Society Initiative for West Africa (OSIWA), à TrustAfrica, à l'UNICEF, à la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique (ACBF) ainsi qu'au Gouvernement du Sénégal pour le soutien apporté aux programmes de recherche, de formation et de publication du Conseil.

Sommaire

Liste des sigles et acronymes vii

Présentation des contributeurs ix

Introduction

Francis Akindès xi

Section I : La crise de gestion de la diversité

Chapitre 1. La Côte d'Ivoire depuis 1993 : la réinvention risquée d'une nation

Francis Akindès 3

Chapitre 2. La politique publique de l'étranger et la crise sociopolitique en Côte d'Ivoire

Alfred Babo 39

Chapitre 3. Les enjeux politiques de l'immigration d'origine ouest-africaine dans la presse écrite en Côte d'Ivoire (1990-2007)

Roch Yao Gnabeli..... 63

Section II : Les imaginaires de la crise

- Chapitre 4.** Conflit et mobilisations patriotiques en Côte d'Ivoire :
les protagonistes entre imaginaire national
et positionnement politico-économique

Dakouri Gadou 85

- Chapitre 5.** Musique populaire moderne et coproduction
de l'imaginaire national en Côte d'Ivoire

Auguste Agbi Bahi..... 133

Section III : Les enjeux politiques de la violence

- Chapitre 6.** Le coup d'État de décembre 1999 ou la fin
de l'« exception militaire ivoirienne » : les mutations
de l'armée ivoirienne depuis 1960

Azoumana Onattara 169

- Chapitre 7.** Jeunesse, idéologisation de la notion de « patrie »
et dynamique conflictuelle en Côte d'Ivoire

Francis Akindès et Moussa Fofana 213

Conclusion

Francis Akindès 251

Liste des sigles et acronymes

43 ^e BIMA	Bataillon d'Infanterie de Marine
ADIACI	Association de Défense des Intérêts des Autochtones de Côte d'Ivoire
ADO	Alassane Dramane Ouattara
AJSN	Alliance des Jeunes pour le Sursaut national
APWê	Alliance des Patriotes Wê
BIMA	Bataillon d'Infanterie de Marine
CECOS	Centre de Commandement des Opérations de Sécurité
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CNRD	Congrès national de la Résistance pour la Démocratie
CNLB	Cercle national pour la Libération de Bouaké
CNSP	Comité national de Salut public
COJEP	Congrès panafricain des Jeunes Patriotes
CONARECI	Coalition nationale des Résistants de Côte d'Ivoire
DJ	Disc Jockey
ELAN	Éthique et Légalité pour l'Avenir de la Nation
FANCI	Forces armées nationales de Côte d'Ivoire
FDS	Forces de Défense et de Sécurité
FESCI	Fédération estudiantine et scolaire de Côte d'Ivoire
FIDH	Fédération internationale des Ligues des Droits de l'Homme
FLGC	Front de Libération du Grand Centre
FLGO	Front de Libération du Grand Ouest
FLZ	Front de Libération du Zanzan
FN	Forces nouvelles
FNLTCI	Front national de Libération totale de la Côte d'Ivoire
FPI	Front populaire ivoirien
GPP	Groupe patriotique pour la Paix
JCGC	Jeunesse consciente du Grand Centre
JFN	Jeunesse Forces nouvelles
JFPI	Jeunesse du Front populaire ivoirien
JRDACI	Jeunesse du Rassemblement démocratique africain- section de Côte d'Ivoire
LIDHO	Ligue ivoirienne des Droits de l'Homme
MEECI	Mouvement des élèves et étudiants de Côte d'Ivoire

MIDI	Mouvement ivoirien pour la Défense des Institutions de la République
MIDH	Mouvement ivoirien des Droits humains
MJP	Mouvement pour la Justice et la Paix
MPCI	Mouvement patriotique de Côte d'Ivoire
MPGO	Mouvement populaire ivoirien du Grand Ouest
MUNIRCA	Mission des Nations Unies pour la Centrafrique
ONG	Organisation non gouvernementale
PDCI	Parti démocratique de Côte d'Ivoire
PDCI-RDA	Parti démocratique de Côte d'Ivoire–Rassemblement démocratique africain
PIB	Produit intérieur brut
PIT	Parti ivoirien des Travailleurs
RDA	Rassemblement démocratique africain
RDR	Rassemblement des Républicains
RGP	Recensement général de la Population
RGPH	Recensement général de la Population et de l'Habitat
RTI	Radio Télédiffusion ivoirienne
SOAF	Solidarité africaine
SYNARES	Syndicat national de la Recherche et de l'Enseignement supérieur
UEMOA	Union monétaire Ouest-Africaine
UPLTCI	Union des Patriotes pour la Libération totale de la Côte d'Ivoire

Présentation des contributeurs

Francis Akindès est sociologue. Professeur des universités, il est président du Conseil scientifique de l'Université de Bouaké (Côte d'Ivoire) et chef du Département d'Anthropologie et de Sociologie au sein de la même université. Il est également chercheur associé à l'IRD (Institut de Recherche pour le Développement - France) et à CRISE (Université d'Oxford) et professeur invité dans plusieurs universités. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages aussi bien dans le champ de la sociologie des mutations politiques et économiques que de l'analyse des politiques publiques de lutte contre la pauvreté.

Alfred Babo est sociologue, Maître-assistant à l'Université de Bouaké en Côte d'Ivoire. Ses centres d'intérêt couvrent les questions foncières, le développement rural. Ces dernières années, il a axé ses recherches et ses plus récentes publications sur la crise sociopolitique en Côte d'Ivoire. Actuellement, il travaille sur l'implication des jeunes en tant que membres de la société civile dans l'évolution du processus de sortie de crise. Il est membre du CODESRIA, de l'American Political Science Association (APSA), et de la Société Suisse d'Études Africaines (SSEA).

Auguste Aghi Bahi est Maître de conférences à l'UFR Information Communication et Arts et chercheur au Centre d'Études et de Recherche en Communication (CERCOM) de l'Université de Cocody-Abidjan (Côte d'Ivoire). Il enseigne la sociologie des médias et est l'auteur de plusieurs articles publiés dans différentes revues ivoiriennes et internationales.

Dakouri Gadou est anthropologue, Maître-assistant à l'Institut d'Ethno-sociologie (Université de Cocody-Abidjan). Ses travaux de recherche interrogent les problématiques qui traversent la quête et/ou la conservation de la santé spirituelle, biologique et écologique. Il a codirigé et collaboré à plusieurs ouvrages. Il travaille actuellement sur la sorcellerie et la délivrance dans les mouvements pentecôtistes en Côte d'Ivoire.

Moussa Fofana est doctorant en Sociologie à l'Université de Bouaké. Il prépare une thèse sur les trajectoires sociales et l'engagement des jeunes combattants de la rébellion en Côte d'Ivoire.

Azoumana Ouattara est Maître de conférences à l'Université de Bouaké. Il est membre du Comité consultatif national de Bioéthique (CCNB). Ses activités de recherche s'inscrivent dans le champ de la philosophie morale et politique. Elles portent sur la violence et ses usages politiques dans les processus politiques, la gouvernance et la prospective dans les reconstructions post-crise, les enjeux éthiques dans la construction des droits, les pratiques de la médiation.

Roch Yao Gnabeli est Maître de conférences en Sociologie, enseignant-chercheur au Département de Sociologie de l'Université de Cocody depuis 2000 et Chef de Département de Sociologie depuis 2007. Il est l'auteur de plusieurs articles sur le statut politique de l'étranger en Côte d'Ivoire. Ses recherches actuelles portent sur l'altérité sociale et les appartenances symboliques.

Introduction

Francis Akindès

En Afrique de l'Ouest, la Côte d'Ivoire et le Nigeria constituent les deux pôles majeurs autour desquels s'organisent les relations socio-économiques. Le PIB de la Côte d'Ivoire, évalué en 2000 à environ 6 662,5 milliards de FCFA, équivalant à 13 pour cent du PIB de la CEDEAO, représente 40 pour cent de celui de l'UEMOA. L'économie ivoirienne, qui occupe ainsi le second rang, après celle du Nigeria, au sein de la CEDEAO, est considérée comme la locomotive de l'Union.

Second pôle de développement de l'espace CEDEAO après le Nigeria, la Côte d'Ivoire joue un rôle moteur au sein des pays de l'UEMOA. Son potentiel économique, ses réseaux de communication (routes et voie ferrée) et son infrastructure portuaire en font le premier partenaire commercial régional de la plupart des pays de l'Union, ainsi que le premier foyer d'immigration de la sous-région.

Dans la sous-région, les liens économiques entre la Côte d'Ivoire et ses voisins sont naturellement déterminés par la géographie. Ils le sont également par des interactions historiques et sociales, alimentées par des vagues de migration à différents moments de la construction de son histoire économique. Ce qui justifie que la Côte d'Ivoire soit devenue le principal pôle d'immigration dans la sous-région. Son rôle de leader au plan économique était assuré grâce à une longue période de stabilité politique qui dura depuis l'indépendance en 1960 jusqu'en 1999. Pour toutes ces raisons, la sous-région est sensible aux mutations politiques et économiques en Côte d'Ivoire.

Vu sous l'angle des mutations sensibles, le tournant du 24 décembre 1999 peut être analysé comme étant un virage essentiel dans la trajectoire sociopolitique de la jeune nation ivoirienne. Elle enregistre le premier coup d'État militaire de son histoire. Ce coup de force ébranla les bases sociales et politiques de son édifice économique, principale raison de son attrait. À la lecture de ce qu'a été la transition politique sous la houlette de la junte militaire, ce premier coup d'État réussi de décembre 1999, qui se voulait une entreprise de restauration d'un ordre républicain après la mort du

premier président Félix Houphouët-Boigny, n'aurait pas tenu ses promesses. Elle s'est soldée en 2000 par des « élections calamiteuses » parce que meurtrières. Trois années après ce premier coup d'État, un autre coup aux effets plus dévastateurs et plus durables marquera plus profondément les consciences et révélera à la société ivoirienne la fragilité du processus de démocratisation dans laquelle elle s'est engagée. Sont apparus au grand jour tous les malaises sociaux couvés par un ordre social et politique dont le renouvellement était rendu incontournable en raison des effets de la crise économique et des exigences démocratiques liées aux changements induits par les mutations intervenues dans l'ordre géopolitique international. Dans une étude antérieure (Akindès 2004), nous avons tenté de comprendre le sens et les enjeux de cette crise sociopolitique à travers trois points essentiels. Primo, cette crise tient dans la remise en cause du modèle précocement trop mondialiste du compromis houpouétiste ; secundo elle engage désormais la société ivoirienne dans un mouvement dialectique de retribalisation-détribalisation du débat politique en vue d'une redéfinition de nouvelles règles d'accès aux ressources de plus en plus rares ; tertio, elle appelle à la fois dans ce pays un renouvellement aussi bien de la grammaire politique que des modalités de régulation sociopolitique autour de principes intégrateurs. Un ensemble de choses que la société ivoirienne est désormais contrainte d'inventer pour espérer continuer sa progression dans la paix qui, il faut le rappeler, n'exclut pas les tensions lorsque les règles du jeu deviennent désuètes.

Depuis la grave crise de septembre 2002, la crise sociopolitique a déchaîné des passions. Immigration, étranger, ethnonationalisme, nationalisme, patriotisme, guerre civile, voilà le corpus du vocabulaire à partir duquel est restitué ce qui arrive à la Côte d'Ivoire. Les efforts d'explication de la « crise » que traverse ce pays autrement présenté dans la littérature comme « relativement paisible » se déclinent surtout sur le registre de la surprise, rendant une fois encore compte du contrôle presque absolu des médias sur l'événementiel, avec finalement le risque de ne penser l'événement rien qu'à partir des canevas médiatiquement corrects. Cette capacité des professionnels de l'événementiel à fixer les mots dans lesquels l'histoire sociale doit être pensée complique la tâche des sciences sociales en même temps qu'elle nous apparaît stimulante. Pourquoi ? Parce qu'elle tend à confiner la compréhension des situations complexes à travers des mots simples. L'enjeu pour les sciences sociales et humaines est de reprendre les places qui sont les leurs en tentant de restituer le complexe à partir des mots simples, tout en les dépouillant de l'excessive simplification dont ils ont été l'objet. Avec le recul nécessaire, le défi pour les sciences sociales est de déconnecter le réel de l'idée de surprise qui empêche une plongée

dans l'analyse en profondeur de la réalité, de prendre distance avec des discours entretenant la confusion entre le simple et le simplifié et enfin de confronter au réel ces mots simples par lesquels l'on tente de rendre compte de situations complexes qui ne sont que des résultats de processus historiques sur une durée relativement longue. Concrètement, il faut resituer dans la durée et dans leur épaisseur sociale les phénomènes observés en Côte d'Ivoire depuis bientôt une dizaine d'années pour enfin les comprendre. C'est justement l'ambition de cet ouvrage collectif. Il se veut avant tout un regard de l'intérieur sur ce qu'il convient d'appeler depuis 2000 la crise sociopolitique ivoirienne.

Au lieu de lire les soubresauts de la vie sociopolitique sous un angle anémique et rien qu'à travers ses souffrances et les douleurs collectives, nous partons de l'hypothèse que la crise sociopolitique ivoirienne doit être plutôt lue comme un processus de réinvention d'un soi-collectif, d'une identité nationale. L'enjeu des luttes entre diverses forces sociales est le contrôle de la définition d'une nouvelle idée de nation et des modalités d'intégration citoyenne qui devront désormais la soutenir. Les sept contributions rassemblées dans cet ouvrage collectif organisé autour de trois sections tendent sous différents angles à alimenter cette thèse centrale.

La section 1 « La crise de gestion de la diversité » aborde la crise d'abord comme une rupture violente dans la gestion d'une diversité sociale complexe du fait de l'apport de successives vagues d'immigration à la configuration de la société ivoirienne. Une configuration encore mal connue, dont les mécanismes de gestion restée informelle a été, trente ans durant, un instrument du compromis houphouëtiste. La contribution de Francis Akindès (chapitre 1) restitue ce que fut le compromis houphouëtiste et en quoi la crise actuelle prend forme sur un double fond de fin de ce compromis et d'ouverture d'un champ concurrentiel de définition d'une autre idée de nation ivoirienne. Mais en l'absence d'une culture du débat, cette compétition dans la définition d'une autre Côte d'Ivoire se déploie dans une escalade de violence en tant que substitut au dialogue politique. L'un des points de discorde entre les concurrents politiques reste les critères d'appartenance ou non à la société ivoirienne. Qui est Ivoirien et qui ne l'est pas dans une société de fort apport migratoire et, par conséquent, de possibilité de fort métissage ? La contribution d'Alfred Babo (chapitre 2) prend ici tout son sens. En posant « la question de l'étranger comme le nœud gordien dans la crise ivoirienne, il questionne les usages politiques faits de la présence de l'étranger et questionne l'existence ou non d'une politique publique de l'étranger qui aurait pu permettre de trancher le débat. Ses conclusions éclairent sur les risques de déficit de définition des critères de citoyenneté dans un contexte où s'affrontent la logique nativiste et la

logique juridique de la citoyenneté. La presse écrite relaie et véhicule constamment des expressions des sentiments et, de ce fait, contribue à la construction de l'imaginaire sociétal du politique. En Côte d'Ivoire, elle « participe au débat public sur l'immigration et le statut politique de l'étranger ouest-africain », et de ce fait, a « porté régulièrement l'étranger et l'immigration au cœur des tensions et conflits politiques ». Roch Yao Gnabeli analyse comment cette presse récupère, re-formule et met en jeu la question de l'immigration ouest-africaine particulièrement, en la transformant en un enjeu politique (chapitre 3).

Dans la crise ivoirienne, la nation diversement imaginée joue un rôle important. Quelques contributions s'y consacrent dans la section 2. De toute évidence, la définition d'une autre idée de Côte d'Ivoire semble éprouver beaucoup de mal à trouver les modalités durables d'intégration de sa diversité. Les usages politiques du patriotisme et les registres d'expression de patriotisme aussi bien chez les rebelles que les animateurs de la galaxie patriotique qu'objective Dakouri Gadou (chapitre 4) en rendent compte. Il montre comment, finalement, les modalités concurrentielles de construction du patriotisme s'inscrivent plutôt dans un processus de recomposition sociopolitique qui dessine les oppositions imaginaires d'une nouvelle idée de nation ivoirienne. Comme le relève Benedict Anderson, dans l'histoire de l'imagination de communautés, le roman et la presse contribuent à créer des fictions qui s'infiltrant paisiblement et continûment dans la réalité, contribuant ainsi insidieusement à façonner cette réalité en créant cette « cérémonie des masses » autour d'objets de passion latente devenant progressivement manifeste. Le capitalisme d'imprimerie a incontestablement joué, selon Anderson, un rôle capital dans la création des « nations imaginées ». Dans les sociétés en situation d'entre-deux-cultures, les vecteurs de l'imagination mobilisée autour du même objet peuvent être autres. Aghi Bahi tente de montrer en quoi la musique populaire moderne est « un agent de la transformation profonde de la société ivoirienne » à travers le chapitre 5 intitulée « Musique populaire moderne et coproduction de l'imaginaire national en Côte d'Ivoire », il analyse comment l'art musical populaire moderne a été et continue d'être dans la société ivoirienne un support médiatique des « communautés imaginées ».

Plus que la narration et la presse écrite, la musique populaire véhicule les rhétoriques de persuasion des factions en lutte, mais aussi les argumentaires contradictoires, notamment de ce qui doit tenir lieu d'architecture politique de la frontière entre le Nous (« la communauté ivoirienne imaginée ») et le Eux (la communauté des non nationaux ou étranger). Un Nous qui, selon certains, doit être fermé à EUX afin que

l'identité primordiale soit préservée; et pour d'autres, un Nous qui laisse des lucarnes pour que parmi Eux, ceux qui désirent s'intégrer puissent en avoir la possibilité s'ils le souhaitent. Les termes de l'équation peuvent être résumés en quelques mots : rebâtir une société ivoirienne sur de nouveaux compromis institutionnels ou reconduire le compromis houpouétiste sans Houphouët ?

La lutte pour imposer l'imaginaire de la vision d'une nouvelle société ivoirienne post-houpouétiste se veut une appropriation à l'ivoirienne de l'idée moderne de nation. Mais la trajectoire ivoirienne de production de la nation et les incertitudes qui lui sont consubstantielles font de la Côte d'Ivoire un cas d'école intéressant. En ce sens que l'expérience ivoirienne apporte encore une fois de la matière pour enrichir l'effort de théorisation du rôle de l'imaginaire dans l'édification sociale de l'idée de nation et des formes d'expression du nationalisme que les travaux de Anthony D. Smith, Ernest Gellner, Eric Hobsbawm, et plus particulièrement de Benedict Anderson et de Rogers Brubaker tentent de conceptualiser. La spécificité ivoirienne vient de ce que l'expérience de mobilisation des imaginaires s'est vite transformée en objet de passion, puis en source de discorde et même de conflit armé.

Dans un contexte de pauvreté et d'inégalité croissante, la puissance de l'imaginaire autour de la construction concurrentielle de l'idée de nation a été source de libération d'une importante charge de violence dans la société. C'est ce que les textes concentrés dans la section 3 « Les enjeux politiques de la violence » de cet ouvrage essaient de comprendre en prolongeant les réflexions déjà contenues dans le chapitre 1 sur « l'escalade de la violence ». Ici Anzoumana Ouattara fait remarquer (chapitre 6) que « la Côte d'Ivoire est entrée, en décembre 1999, dans le nouveau millénaire par les portes de la violence » et « Tout se passe comme si la violence politico-militaire était devenue la grammaire de l'interaction sociale ». Surtout que l'armée, outil de la violence légitime, s'est vite privatisée et s'utilise sur le registre partisan, en tant qu'instrument des manipulateurs des imaginaires. Puisque « ... Les acteurs politiques ... n'en continuent pas moins de ruser avec la violence comme si chacun avait son armée alors que celle-ci est devenue une « poudrière » née de multiples frustrations. » L'instrumentalisation de l'armée et l'informalisation des logiques de construction de la force de défense (défense de qui et de quoi ?) étant ainsi devenues une constante dans le processus à risque de construction d'une idée de nation viable, Azoumana Ouattara analyse ici « les obstacles qui se dressent face aux tentatives réitérées, depuis les années 1990, de construire une « nouvelle armée ivoirienne », alors que nous en sommes à la troisième génération de soldats ». Alors que la force légitime se fragmente, annonçant du même

coup le degré de fragilisation de l'État, la contribution d'Akindès et de Fofana (chapitre 7) montre comment, au nom d'un amour pour la patrie diversement défini, la jeunesse s'invite dans l'arène politique, s'aligne dans les camps des aînés constitués en faction politique, idéologise l'idée de patrie, tire des rentes politiques de la situation politique en même temps qu'elle travaille à instaurer une nouvelle culture politique, laquelle se structure désormais autour de la maîtrise de la violence ou, tout au moins, des instruments de l'intimidation.

Cet ensemble de contribution a pour ambition d'éclairer le sens de l'histoire dans la trajectoire d'une jeune nation comme la Côte d'Ivoire. Nous n'avons pas la prétention d'épuiser tous les enseignements suggérés par cette crise sociopolitique ayant à son cœur la question identitaire.

Le présent ouvrage se propose modestement d'approfondir, d'une part, les enjeux politiques et économiques de la rhétorique identitaire au cœur de la crise et d'analyser, d'autre part, en quoi les recompositions en cours sont une remise en question de certains paradigmes de ce que fut « l'exception ivoirienne ». Pour ce faire, nous avons tenté (i) de documenter l'épuisement du modèle d'intégration houphouétiste ainsi que les enjeux politiques des passions identitaires qui travaillent la société ivoirienne ; (ii) d'analyser, dans la durée, la dynamique de la quête identitaire et même sa politisation à travers les usages du patriotisme et une forme de production artistique comme la musique populaire ; (iii) d'analyser comment les transformations sociales se traduisent aussi bien par la rupture avec une certaine conception de l'armée qu'à travers l'évolution des modes de construction politique comme celles portées par la jeunesse engagée dans la conflictualité.

Référence

Akindès, F., 2004, *Les racines de la crise militaro-politique en Côte d'Ivoire*, Dakar, CODESRIA.

SECTION I

La crise de gestion de la diversité

Chapitre 1

La Côte d'Ivoire depuis 1993 : la réinvention risquée d'une nation

Francis Akindès

Introduction

Ce qu'il est convenu d'appeler crise militaro-politique est la paralysie politique de la Côte d'Ivoire depuis la nuit du 18 au 19 septembre 2002 par une rébellion armée. Des soldats de garnisons prirent des armes à Bouaké, Korhogo et Abidjan contre le pouvoir installé depuis octobre 2000. Ce qui fut d'abord présenté comme une mutinerie s'est transformé en un coup d'État militaire raté et en une rébellion. Cette sortie militaire a libéré une charge de violence dans la société ivoirienne. Elle a également planté le décor d'une situation de « ni paix, ni guerre » et figé la Côte d'Ivoire dans une partition territoriale en deux zones : la zone septentrionale, contrôlée par les rebelles rebaptisés cinq mois après « Forces nouvelles » et la zone méridionale restée sous contrôle des forces gouvernementales.¹

Cette crise militaro-politique fait suite à un premier coup d'État intervenu le 24 décembre 1999, lequel introduisait déjà une rupture dans un temps relativement long de stabilité politique. À partir de l'objectif de ce chapitre est de comprendre cette crise militaro-politique en la replaçant dans le processus de brutalisation de la société ivoirienne depuis la mort de Félix Houphouët-Boigny, premier président de la Côte d'Ivoire indépendante. La thèse défendue dans la présente étude est la suivante : la crise militaro-politique marque la fin du compromis houphouétiste en même temps qu'elle ouvre le chantier politique de la réinvention d'une nouvelle idée de nation ; nouveau chantier sur lequel s'affrontent des visions antagonistes, au nom de la démocratie, mais paradoxalement dans un continuum de violence.

Dans la première partie, nous tenterons de montrer en quoi la crise sociopolitique en Côte d'Ivoire est d'abord et avant tout un processus de

remise en cause de la vision houphouétiste qui a été pendant près de quarante ans le principe organisateur de la Côte d'Ivoire.

Dans la deuxième partie, nous tenterons d'analyser le paradoxe de l'escalade de violence politique enchâssée dans le double processus de démocratisation et de réinvention d'un soi collectif amorcée depuis 1993. Toutes choses qui dessinent la trajectoire risquée d'une définition politique plus collective de l'idée de nation ivoirienne, en l'absence d'une culture de débat politique et dans un contexte de fragilisation de l'État.

La nation ivoirienne : d'une vision personnalisée à une compétition des imaginaires

La crise est révélatrice des malaises au cœur de ce qui fut le facteur explicatif principal de l'exception ivoirienne en matière de stabilité politique : la vision monopolistique créatrice de la nation ivoirienne imputable à un homme, Félix Houphouët-Boigny. En l'espace-temps de renouvellement d'une génération, le maillage social, politique et économique de cette stabilité a dévoilé ses fragilités et reposé la question de la nation.

La Côte d'Ivoire rêvée de Félix Houphouët-Boigny

L'idée de nation ivoirienne, telle qu'elle s'est donnée à voir entre 1960 et 1993, fut le résultat du compromis houphouétiste que nous analysons ailleurs comme une ingénierie politique particulière (Akindès 2004). En s'appuyant sur ce compromis, Félix Houphouët-Boigny a réalisé la Côte d'Ivoire de son rêve.

Le compromis houphouétiste était un montage politico-économique autour duquel s'est progressivement développée une culture politique typiquement ivoirienne. Il tire sa force de la synergie de trois paramètres intimement liés et juste distingués ici pour les besoins de l'analyse :

- (i) ***Une politique d'ouverture sur l'extérieur, mais fortement centralisée.*** Celle-ci a consisté, pour Houphouët-Boigny, d'abord à assumer l'héritage de la politique coloniale d'aménagement du territoire ivoirien, ensuite après l'indépendance négociée, à transformer cet héritage en politique nationale de développement. Cet héritage comprend les cultures agricoles prioritaires dans lesquelles la Côte d'Ivoire s'est spécialisée (cacao, café, coton, hévéa, etc.), mais aussi le système d'approvisionnement en main-d'œuvre en provenance de l'ex-Haute-Volta (actuel Burkina Faso). L'adoption d'un code des investissements particulièrement attractif après

l'indépendance a complété le dispositif et a contribué à faciliter la mobilisation tous azimuts de capitaux et de savoir-faire étrangers. Cette économie politique a favorisé une forte concentration de populations immigrées sur le sol ivoirien (26 % de la population selon le recensement général de la population de l'habitat en 1998).

(ii) **La philosophie du « grilleur d'arachides ».** « L'on ne regarde pas dans la bouche de celui qui grille des arachides ». Cette parabole africaine ne prend son sens que rapportée à une certaine représentation des attributs du pouvoir politique en Afrique en général, et en Côte d'Ivoire en particulier. Griller l'arachide suppose qu'à un moment donné de la cuisson, le grilleur en apprécie la teneur en sel. Symboliquement, la relation entre l'acte de griller et la bouche qui goutte tient dans le privilège du grilleur d'appartenir au cercle restreint de la clientèle politique, bénéficiaire de la répartition inégale, mais socialement et politiquement légitime du fait de son positionnement. L'évocation de la bouche renvoie ici à la logique de manducation fortement présente dans la représentation sociale de l'exercice du pouvoir politique en Afrique. En termes clairs, c'est une légitimation de la prévarication, de l'accumulation primitive avec une spécificité en Côte d'Ivoire : il s'agissait pour le président F. Houphouët-Boigny de créer, par ce biais, une bourgeoisie d'État. La philosophie du grilleur d'arachide justifie chez Houphouët-Boigny un savant mécanisme de patronage politique doublé d'un patrimonialisme. L'objectif affiché était de créer, même par l'enrichissement illicite, une bourgeoisie nationale capable de se transformer en classes d'investisseurs et d'entrepreneurs locaux de substitution, dans une économie ivoirienne dominée par le capital étranger et surtout français. À cet effet, la multiplication des organismes paraétatiques a été un puissant instrument de promotion de cette bourgeoisie qui était en même temps une clientèle politique, dans un contexte de confusion entre l'État, la nation et le parti unique et entre le bien public et le bien privé. Les élus de cette caste politique, tous appartenant au parti unique, le PDCI (Parti démocratique de Côte d'Ivoire), se distinguent par de grosses fortunes constituées à l'abri du parapluie politique et par un mode de consommation ostentatoire. Mais tout ce dispositif politico-économique s'appuyait sur une gestion particulière de la diversité sociale.

(iii) **Une gestion paternaliste de la diversité sociale.** Pour asseoir durablement son pouvoir, Houphouët-Boigny a développé une idéologie reposant sur le mythe de la légitimité des personnes issues

du groupe akan – dont il est originaire – à diriger les autres en raison de leur sens de l'État. Mais pour être efficace, cette idéologie s'est doublée d'un management particulier et efficace des groupes culturels constitutifs de la société ivoirienne fondée.²

L'idéologie de la propension naturelle des Baoulé – un sous-groupe akan – à diriger les autres que, selon Memel Fotê (1999), rien ne justifie, se double de la disqualification principalement de deux ethnies : les Dioula, nom générique des ressortissants du nord, mandé et gur, mais surtout musulmans ; les Bété, figure de la négativité absolue (Memel Fotê 1999).

Sous le rapport politique, Dioula et Bété constituent, par leurs prétentions politiques, un danger pour l'État et la nation : les Bété, pour leur incompatibilité culturelle avec la fonction présidentielle, les Dioula, pour être des propagateurs potentiels de l'islam. Ces éléments d'anthropologie négative définissent en creux des qualités plus dignes d'une classe politique idéale. Par hypothèse, ces qualités sont attribuées aux seuls Akan, en particulier aux plus activistes d'entre eux, les Baoulé et Agni, qui se font le plus entendre.

Cette construction positive d'une représentation de soi par opposition aux autres a contribué à la sédimentation d'une batterie d'histoires imaginaires et de marqueurs psychosociologiques des groupes sociaux. Elle devient de ce fait une compétence ordinaire et régit le rapport des imaginaires sociaux collectifs au politique. Dans les cercles akan et particulièrement baoulé, la psychologisation de cette anthropologie spontanée a entretenu pendant longtemps l'efficacité politique du mythe de la race prédestinée à l'exercice du pouvoir, ce que les autres groupes leur contestaient en attendant d'avoir l'occasion de prouver le contraire.

Jusqu'au début des années 1980, l'euphorie des temps de croissance économique favorables aux redistributions informelles et les multiples opportunités d'accès individuel à la rente politique (Crook 1989, 1990) ont permis à ce mythe de fonctionner à peine discrètement. Ils lui ont permis de justifier la répartition inégale des ressources politiques et économiques en faveur du groupe dominant. Mais la récession économique dont les premiers signes apparurent en 1983-84 et l'épuisement physique de Félix Houphouët-Boigny, le principal ingénieur de cette architecture politique, ont sapé les fondations de cet ordre sociopolitique aux fondements anthropologiques.

Sous le règne de Félix Houphouët-Boigny, le compromis politique et économique ainsi créé fut managé en interne grâce à un usage dosé de la carotte et du bâton républicains. Parmi les ressources constitutives de cette ingénierie politique mobilisées à l'extérieur, figurent également les accords de défense militaire avec la France, l'ex-puissance coloniale avec laquelle l'architecte de ce dispositif fortement personnalisé maintint un cordon

ombilical. Par ces accords, Houphouët-Boigny sécurisait son option de développement dans un environnement ouest-africain, cherchant ses marques après les indépendances et donc politiquement très instable en raison de la multiplicité des coups d'État (McGowan 2003). Paris assurait à la Côte d'Ivoire d'Houphouët-Boigny non seulement une assistance militaire, mais aussi une assistance technique et financière. L'indépendance négociée a rendu possible des accords formels et informels garantissant les intérêts des deux parties. Ce montage politique produisit un capitalisme d'État dont les performances, en termes de taux de croissance remarquable (7 %), furent célébrées entre 1960 et 1980. Un tel arrangement institutionnel paraissait très original dans les années 1980.

Ce dispositif institutionnel qui fit de la Côte d'Ivoire un modèle de stabilité fut incontestablement l'œuvre de Félix Houphouët-Boigny. Telle que réalisée entre 1960 et 1990, la Côte d'Ivoire était une projection politique et économique non institutionnalisée. Elle n'est pas le produit de l'institution imaginaire d'une société au sens où l'entend Cornélius Castoriadis (1975), mais plutôt une « Côte d'Ivoire moderne et modèle » rêvée par une figure consacrée de ce fait : « père de la nation », « maître de l'histoire » et « maître de la sociogenèse » (Memel-Foté 1991). Elle fut un projet personnel, non dénué de nationalisme, mais un projet dont Félix Houphouët-Boigny ne voulait partager la vision et la réalisation avec aucun autre concurrent politique (Amondji 1984). Il le réalisa par l'institutionnalisation d'un parti unique de type particulier (Médard 1982). Notons que, dans les post-colonies, pendant les trois premières décennies, le parti unique fut une tendance dominante, justifiée par l'argument politique d'édification des bases de construction d'une nation. Mais, au-delà de cet argument politique massif, Houphouët-Boigny avait des raisons propres à lui d'adosser sa vision d'une certaine Côte d'Ivoire à une posture de despote éclairé. Lamine Diabaté,³ l'un de ses contradicteurs à l'époque, devenu par la suite l'un de ses plus proches collaborateurs, restitue les fondements de ce qu'il qualifie de « pensée directrice du maître » :

Ses rêves, le Président Houphouët-Boigny les avait résumés en une phrase. Il nous disait toujours : je veux faire de la Côte d'Ivoire un pays moderne et modèle. Ce rêve était un programme très étendu : en faire un pays moderne, c'est-à-dire un pays qui n'a rien à envier aux pays développés. Malheureusement, c'est cette ambition forte qui nous vaut aujourd'hui tous ces problèmes... ». D'une façon générale, il refusait que la Côte d'Ivoire soit une oasis de bonheur dans un désert de misère, et disait volontiers : « nous allons développer notre pays en pensant aussi aux populations des pays qui nous entourent, à ceux qui viennent travailler chez nous. Il faut

qu'ils se sentent bien ici » ! C'est pourquoi les Burkinabè et les Maliens qui étaient en Côte d'Ivoire étaient considérés comme des citoyens ivoiriens. Cela ne voulait pas dire qu'Houphouët-Boigny n'aimait pas moins les Ivoiriens. Bien au contraire, il désirait les protéger. Houphouët-Boigny avait une vision des choses à long terme et ne voulait pas d'un pays replié sur lui-même. Sa politique vis-à-vis des Occidentaux était celle des pays développés... Le pays avait besoin de s'ouvrir de l'extérieur pour s'épanouir de l'intérieur (Interview in Diabaté, Dembélé et Akindès 2005:51-68).

Dans les années 1960, cette vision était en forte tension avec l'idéal rêvé par la jeune élite intellectuelle ivoirienne alors moulée dans des idéologies gauchiste, nationaliste et résolument anticolonialiste. Cette élite suggérait plutôt l'option de l'indépendance politique radicale jugée plutôt contre-productive par Houphouët-Boigny. L'indépendance radicale était aux antipodes de la philosophie houphouétiste « d'émancipation de la Côte d'Ivoire ». Émancipation qui, elle, suppose le maintien de liens fonctionnels avec l'ex-colonisateur français. Il n'est pas inutile de rappeler ici qu'au lendemain des indépendances, dans les milieux intellectuels et politiques africains, l'affichage d'une pensée de gauche nationaliste plus ou moins radicale était plutôt dans l'air du temps. Il paraissait politiquement plus correct et plus valorisant. Lamine Diabaté aide une fois encore à comprendre cette détonante option houphouétiste, replacée dans son contexte :

Houphouët-Boigny avait la conviction personnelle profonde que les Africains ne savaient rien faire d'eux-mêmes. Son souci principal était de savoir ce que les Africains feraient de leur indépendance s'ils se coupaient de tout. Comment évoluer de façon constructive et durable avec en toile de fond une multitude d'ethnies qui auraient empêché tout travail sérieux. Nous n'étions pas d'accord sur ce raisonnement. En un sens, il avait en partie raison parce que le niveau intellectuel de la population n'était pas assez élevé... Je me souviens encore aujourd'hui d'une citation faite à l'encontre de nous les jeunes : « Vous êtes les doux fruits du colonialisme, et vous, vous voulez que vos petits frères n'en profitent pas » (Interview in Diabaté, Dembélé et Akindès 2005:51-68).

En même temps qu'il tenait au monopole de sa vision politique et économique d'une Côte d'Ivoire en construction, il consent un investissement important (40 % environ du PIB) pour l'éducation d'une élite qu'il voulait surtout technocratique mais apolitique, ou tout simplement loyale. La participation à la réalisation d'une idée de nation

imaginée par lui était garantie pour tous, à condition de ne présenter aucune velléité de concurrence à ses projets et au compromis politique qui le soutient. Les témoignages de quelques acteurs politiques (Diarra 1997 ; Koné 2003) victimes de l'ordre houphouétiste sont suffisamment éloquentes sur ce que fut alors l'usage politique de la carotte et du bâton républicains dans un climat sociopolitique fait de soupçons et de complots politiques imaginaires.

La Côte d'Ivoire : un modèle de prospérité sous haute surveillance politique

La Côte d'Ivoire, jusqu'à la mort d'Houphouët-Boigny, tenait sa cohésion sociale de la maîtrise et de la gestion par son architecte politique des matériaux qui ont servi à sa construction. Autant la vision était personnalisée, autant la gestion de l'agencement des matériaux par l'architecte politique que fut Félix Houphouët-Boigny, en termes de politique intérieure et de politique extérieure, le fut également. Les outils de cette ingénierie politique ne furent ni institutionnalisés, ni vraiment constitutionnalisés. Ils étaient plutôt informels. De 1960 à 1980, en même temps qu'une partie des fruits de la croissance économique permettait d'importants investissements en équipements socio-économiques et éducatifs, une autre partie servait à entretenir un système politique clientéliste. D'importants transferts informels de ressources permettaient de stabiliser le front social et politique. Ils contribuaient surtout à neutraliser les contestations politiques pouvant se révéler gênantes et porteuses de risques de remise en question du projet personnel. « Chaque Ivoirien a son prix » se plaisait à dire ironiquement Félix Houphouët-Boigny. Dans ce système, la clientèle politique est donc maintenue par les opportunités d'enrichissement régulées par le charisme du chef, lui-même adossé à un « présidentialisme à parti unique ». La philosophie pragmatique locale ambiante du « Qui est fou ? »⁴ pour ne pas espérer en profiter atténuait les velléités de contestation. Elle laissait virtuellement espérer à chaque Ivoirien la chance de bénéficier du système un jour. Finalement, le système a fini par générer un marché politique stabilisé et autorégulé de l'intérieur par une culture pratique des arrangements politiques toujours possibles. Le mécanisme de redistribution qui s'y est développé profitait à la jeune élite appelée dans la grammaire locale « les cadres de la nation ». Ces cadres étaient recrutés selon leurs origines ethniques ou régionales et positionnés dans les strates plus ou moins valorisées des sphères politiques et économiques. Ce qui, au plan interne, est plutôt perçu comme une « géopolitique » locale, fait dorénavant partie de la culture politique

nationale et fonctionne comme un mécanisme officieux de préservation de la paix sociale. De fait, une bonne part des ressources tirées du cacao et du café a servi, par ce biais, à atténuer les clivages régionaux. La création de multiples sociétés d'État, présentant parfois plus d'avantages en nature qu'un portefeuille ministériel (Fauré et Médard 1982:37), a élargi le champ de la redistribution de la rente politique. Cette forme de recapitalisation politique de la croissance économique, par la création d'une classe de privilégiés du régime, a permis d'écarter, autant que faire se peut, les soubresauts politiques intérieurs par le jeu d'une subvention informelle de la paix sociale. Le climat général d'enrichissement et de recherche d'opportunités de satisfaction personnelle, soutenu par les performances de la croissance économique, ont permis au Président Félix Houphouët-Boigny de taire les tensions politiques.

À travers l'instauration des journées du « dialogue à l'ivoirienne » (Médard 1982), Houphouët-Boigny avait aussi organisé un espace d'échange politique lui permettant d'anticiper et de réguler les crises sociales et politiques. Grâce à cette mécanique de régulation sociopolitique à l'ivoirienne (Médard 1982) et à un complexe politico-économique tout aussi spécifique (Fauré 1982), faits de primat de l'économique sur le politique, de profits tirés sans complexe de la situation de dépendance vis-à-vis des pays occidentaux et particulièrement de la France. À l'aide de ces matériaux disparates, Houphouët-Boigny construisit une Côte d'Ivoire relativement prospère. Entre 1960 et 1990, l'architecte et entrepreneur politique qu'il fut, comparativement à bien d'autres leaders contemporains africains, affichait des résultats non négligeables : stabilité politique relativement longue ; relative cohésion sociale ; taux de croissance remarquables durant les deux premières décennies (plus de 7 % de croissance du PIB réel en moyenne annuelle durant la période 1960-1980) ; mise en place progressive d'un tissu économique à fort potentiel. Les résultats économiques qu'il produisit ainsi que les chances de leur pérennité firent l'objet de vives controverses dans les milieux académiques alors idéologiquement marqués.⁵

La Côte d'Ivoire moderne et modèle telle que produite par Houphouët-Boigny fut également la réalisation d'un rêve d'enrichissement collectif dans un espace national. Ce rêve n'excluait pas la solidarité dans le partage des fruits de la richesse. Le projet d'Houphouët-Boigny d'accorder la double nationalité aux ressortissants ouest-africains venus participer massivement à la création de la richesse se voulait un signe de concrétisation de cette philosophie. Mais cette philosophie du partage a été immédiatement récusée en 1963 par ses concitoyens qui y voyaient un risque de perte de contrôle des nationaux sur les dividendes de la croissance économique. Notons également qu'avant ce rejet, la présence massive de populations étrangères, attirées

par les opportunités économiques offertes par la Côte d'Ivoire, provoquait déjà des tensions régulières entre populations autochtones et immigrés.⁶ Sur fond de nationalisme, l'idée de partage des fruits de la croissance était en cause, mais était toujours étouffée par Félix Houphouët-Boigny.

Depuis la fin des années 1980, la crise économique et les exigences de réformes structurelles engagées en vue de corriger les déséquilibres des finances publiques ont considérablement affecté les piliers du compromis houphouétiste. À partir de 1990, les différents paramètres de ce compromis seront progressivement remis en cause. De fait, le projet économique supporté par un système politique particulier dont seul Houphouët-Boigny avait le contrôle montrait les limites de sa pérennité. L'option d'une politique de développement ouverte sur l'extérieur, l'idée de « solidarité entre régions ivoiriennes » organisée autour de la question foncière (Yapi Diahou 2002) et, en filigrane, la question de la légitimité mythique des Akan à gouverner durablement la Côte d'Ivoire deviennent des sources de tension politique. Plusieurs figures politiques dont Laurent Gbagbo, incarnant l'opposition historique radicale, participent désormais à la lutte pour la définition politique d'une alternative au compromis houphouétiste usé par la conjonction de trois facteurs : (i) la baisse des capacités personnelles de son architecte, Houphouët-Boigny, affaibli par l'âge et la maladie, (ii) la crise des finances publiques ayant contraint les pouvoirs publics à accepter des réformes de politiques économiques⁷ et, par conséquent, à réduire les ressources investies dans l'entretien de la clientèle politique ; (iii) les injonctions des institutions de Bretton Woods et de Paris en faveur de la démocratie. Le système était contraint de se démocratiser. Plusieurs candidats à la succession s'engouffrent dans l'arène politique pour participer en 1990 à la première élection pluraliste après les indépendances (Crook 1997).

Le retour au multipartisme consacre désormais la démocratie parlementaire et le débat politique. Il élargit l'horizon de la réinvention d'une alternative à une Côte d'Ivoire en proie à la remise en question du modèle de développement structuré par les options sociales, politiques et économiques houphouétistes en crise. Mais l'absence justement d'une culture du débat fera progressivement le lit de la violence politique.

La quête démocratique : entre fragilisation de l'État et continuum de violence politique

À la faveur de la démocratie, la Côte d'Ivoire s'est transformée entre 1990 et 2005 en une arène de confrontations politiques violentes, porteuses d'instabilité politique et d'insécurité humaine.

Pour comprendre cette tournure dans l'histoire politique récente de la Côte d'Ivoire, nous donnons une place centrale au concept de violence politique définie par Nieburg comme étant « Des actes de désorganisation, destruction, blessures, dont l'objet, le choix des cibles ou des victimes, les circonstances, l'exécution, et/ou les effets acquièrent une signification politique, c'est-à-dire tendent à modifier le comportement d'autrui dans une situation de marchandage qui a des conséquences sur le système social » (Braud 2005). L'intérêt d'une telle définition vient du fait que l'« acte de force », indépendamment du statut de son auteur, qu'il soit l'État, un segment social particulier ou une rébellion, et « la signification acquise de l'acte » sont justement les éléments centraux de l'analyse.

La démocratie ivoirienne se construit dans le paradoxe d'une escalade de violence politique. L'escalade provient du fait que les pouvoirs successifs mobilisent les instruments de violence légitime contre les populations ou des franges de la population qui, en retour, ont progressivement appris à s'organiser pour opposer à la violence d'État une « violence protestataire » ou « contestataire » (Braud 2005). En matière de construction d'une expérience démocratique dans la violence, la Côte d'Ivoire se rapproche de l'Algérie des années 1990 (Addi 1994, 1999 ; Gèze 2005), du Pérou des années 1980 et 1990 ou encore du Népal (Bohara, Mitchell and Nepal 2006), présentant les caractéristiques des démocraties dites illibérales (Zakaria 2003).

Particulièrement depuis 1993, la Côte d'Ivoire offre le décor d'une nation qui se réinvente dans une escalade de violence au coût humain croissant. La brutalité croissante du combat politique a eu des effets de division et d'entraînement dans l'opinion publique et dans les corps intermédiaires. La conséquence fut de politiser la société ivoirienne à l'extrême par la montée des affrontements et la banalisation collective des pratiques de violence. Pour être compris, les situations et le continuum de violence dont nous parlons doivent être resitués, comme le suggère Wiewiorka (1998), dans l'épaisseur historique des événements faite de ruptures, mais aussi de continuités dans les *différentes formes d'expression de la violence* qui, en Côte d'Ivoire, se sont succédé entre 1990 et 2005. Car, même si les contextes d'expression sont différents, l'on observe un *continuum dans les motifs*.

La violence restauratrice d'ordre contre la violence protestataire

De 1990 à 1993, l'État ivoirien était encore dirigé par Houphouët-Boigny, physiquement épuisé en raison de son âge avancé (environ 82 ans). Mais,

pour faire face aux exigences de réformes économiques contenues dans les successifs programmes d'ajustement structurels, il nomme un premier ministre, Alassane Dramane Ouattara. Ce dernier, très tôt confronté aux manifestations de rue de populations, recourt aux instruments de violence légitime pour imposer l'ordre politique. Cette force légitime est opposée à des populations qui tentaient de protester par des marches plus ou moins pacifiques aux effets des politiques d'ajustement structurels sur leurs conditions de vie. Le contexte sociopolitique était caractérisé par une série de revendications syndicales très vite relayées par les partis d'opposition tels que le Front populaire ivoirien (FPI) et le Parti ivoirien des Travailleurs (PIT). La Fédération estudiantine et scolaire de Côte d'Ivoire (FESCI), principal mouvement étudiant, était un porte flambeau des revendications démocratiques. La crise des finances publiques et la contraction des possibilités de transferts de ressources publiques (réduction du nombre de boursiers, etc.) et d'offre d'emplois par un État ivoirien de moins en moins social (Akindès 2000a), ont sapé les bases d'une illusion. Elle ont entamé le système de croyance⁸ dans l'automatisme du lien entre réussite scolaire et promotion à des postes politiques et administratifs importants. Les étudiants et les militaires des rangs d'une armée ivoirienne qualifiée par certains analystes politiques de « mal aimés de la nation » (Bouquet 2005) en ont été les premières victimes. Cette armée est devenue, selon Kieffer, « un corps social de plus en plus contestataire » parce que « déclassée dans la société ivoirienne, tant dans son rôle que dans son statut » (Kieffer 2000). Elle ne supportait plus ses frustrations et, sporadiquement, le faisait savoir par des mouvements de sortie des casernes.⁹ L'opposition politique capitalise très vite la désillusion sociale et celle des déclassés sociaux qui sont devenus les étudiants. Mais, comment ? En faisant du principal mouvement syndical un allié stratégique, d'une part, dans la critique de la gestion des régimes qui se sont succédé et, d'autre part, des acteurs de première ligne dans la quête d'une alternative démocratique.¹⁰ Au plan politique, le lien fut très vite établi entre la mauvaise gestion politique des richesses nationales et l'adoption de mesures d'austérité. Les institutions de Bretton Woods ne faisaient plus mystère sur leurs exigences de démocratisation en guise de remède à la mal gouvernance économique (Banque mondiale 1989). Le contexte fut donc favorable pour demander des comptes aux gestionnaires des affaires publiques et exiger non seulement la fin de l'impunité de la délinquance économique, mais aussi une mue de la gouvernance politique. Organisées ou non dans des partis politiques, les populations manifestaient pour exiger plus de transparence dans la gestion des ressources de l'État. Les face-à-

face fréquents entre forces de l'ordre et manifestants engendrèrent une intensification de la violence dans le corps social.

Les manifestations se multipliant, les occasions de recours à la force légitime sont plus fréquentes. Et face à la violence d'État, les incivilités se corsent également. Des attaques sont désormais perpétrées contre des relais formels ou informels¹¹ de l'État toujours géré malgré l'avènement de la démocratie pluraliste, suivant une logique de parti unique. À l'avant-poste de la revendication démocratique, se positionne la jeunesse estudiantine en ordre d'affrontement direct avec les forces de l'ordre. Le champ de la violence interactive se construit progressivement dans une dialectique de la répression-contestation. La récurrence et la banalisation des manifestations de rue rendent compte d'une brutalisation de la société ivoirienne dont rend compte le philosophe Yacouba Konaté : « La rue, théâtre traditionnel des marches de soutien au « père de la nation », devient le lieu de l'expression du pluralisme des opinions et des confrontations de plus en plus violentes entre les manifestants et les forces de l'ordre ; à charge pour les médias d'État d'illustrer la thèse d'une opposition adepte de la violence et friande de casses » (Konaté 2003).

Dans sa trajectoire démocratique, la société ivoirienne a progressivement développé une accoutumance à la violence politique. Un pas a été franchi, lorsqu'en 1990, suite à un mouvement estudiantin de protestation, la police et l'armée, sous les ordres du Chef d'État Major de l'époque, le général Robert Guéï, violent les franchises universitaires, tirent à balles réelles sur les étudiants manifestants, tuent un étudiant à Adzopé. Les mêmes forces de l'ordre organisent en 1991, une expédition punitive sur la cité universitaire de Yopougon, l'un des points chauds de l'espace universitaire. Au cours de cette expédition, des étudiantes sont violées. Le mot d'ordre était l'équilibre de la terreur : en juillet 1991, pour la première fois dans l'histoire du mouvement estudiantin ivoirien, un étudiant du nom de Thierry Zébié a été abattu à coups de gourdins et de machettes par d'autres étudiants. A la suite de cet assassinat en cité universitaire, le gouvernement interdit la FESCI, tenue pour responsable du meurtre de l'étudiant soupçonné d'être un indic. Face à l'exercice de plus en plus répressif de l'autorité de l'État, les étudiants qui estiment n'avoir plus rien à perdre cultivent eux aussi des méthodes et des réponses toutes aussi violentes : les lance-pierres sont très vite remplacés par des machettes, des gourdins et des grenades lacrymogènes artisanales à base de poudre de piment connues localement sous le nom de « lacry-baoulé », fabriquées par les utilisateurs eux-mêmes. La fin du parti unique et l'instauration de la démocratie pluraliste rimaient avec violence. Même après les premières élections pluralistes qui eurent lieu le 30 avril 1990, l'ex-parti unique

fonctionnait encore comme un mort qui ne voulait pas mourir, fort de la réélection avec 86 pour cent de voix de son leader Félix Houphouët-Boigny, alors physiquement épuisé devant Laurent Gbagbo.

La répression d'une marche autorisée le 18 février 1992¹² aura été l'occasion d'une des plus grandes expressions de violence politique qui a marqué la mémoire collective ivoirienne. Cette expression de violence dans une démocratie ivoirienne pluraliste nouvellement rétablie,¹³ fut qualifiée dans l'imagerie populaire de « mardi noir ».¹⁴ Ce fut une marche pourtant autorisée qui a dégénéré en émeutes. Ses conséquences furent sans précédents : plus de 200 véhicules détruits et 11 calcinés ; des immeubles et des magasins ont été saccagés. Des édifices abritant des administrations publiques dont le Palais de la Justice sont endommagés. Précisons que 46 des véhicules endommagés appartenaient à des fonctionnaires de la Banque Africaine de Développement, un des symboles chahutés de la présence étrangère en terre ivoirienne. Ces véhicules endommagés ont été identifiés comme cibles à partir de leurs plaques d'immatriculation temporaire. Dans la foulée, la question de la succession d'Houphouët-Boigny s'est posée¹⁵ avec insistance et la rumeur sur les prétentions du premier ministre, Alassane Dramane Ouattara, pour le pouvoir s'est amplifiée.

Les événements du 18 février 1992 apparurent comme l'extériorisation de tensions et de ressentiments longtemps contenus contre les piliers du compromis houphouétiste ; un compromis usé par le temps et perçu dans l'opinion publique, comme la source de toutes les rigidités et de tous les malaises sociaux, politiques et économiques. Le mythe du chef charismatique adossé à un État fort perd progressivement de son efficacité. L'autorité de l'État est mise à rude épreuve. La détermination et l'importance en nombre de manifestants étaient bien au-delà de ce que les forces de l'ordre étaient en mesure de maîtriser. La vigueur avec laquelle l'État a tenté de résister aux assauts populaires politiquement encadrés, a engendré dans la presse proche de l'opposition, des commentaires en termes du « clan baoulé » qui voulait, par cette occasion, se débarrasser du leader de l'opposition, M. Laurent Gbagbo.¹⁶

La société ivoirienne, vers la fin du règne de Félix Houphouët-Boigny, était traversée par des tensions larvées dont les sources peuvent être organisées autour de catégories binaires : nationaux/étrangers, pouvoir/opposition politique, sentiment d'exclusion. Ces sources de tensions, politiquement contenues jusque-là, se muaient en griefs politiques et en objet d'affrontement lorsque des situations le rendaient possibles. Aux formes initiales de manifestations sporadiques (marches de protestations très vite dispersées à coup de bombes lacrymogènes, dressage de barricades, meetings, *sit-in*), avec peu de conséquences sociales, se succédèrent alors

des formes d'expression de violence d'État (assassinat politique, usage massif de la force, usage de balles réelles contre des manifestants qui résistent à l'arme blanche), secrétant un degré toujours plus croissant d'insécurité humaine et de violation des droits de l'homme (mort d'hommes et destruction de plus en plus importante de biens matériels).

Après la mort de Félix Houphouët-Boigny en décembre 1993, trois présidents se sont succédé : Henri Konan Bédié (1993-1999), le général Robert Guéï (1999-2000), Laurent Gbagbo (depuis 2000). Tout au long de ces différents mandats, la relation entre l'État et la société ivoirienne n'a cessé de se dégrader. L'intensité de la violence politique est allée crescendo pour des motifs changeants, mais non sans liens entre eux. Une constante de cette violence récurrente reste qu'à chaque fois, les sources de tension trouvent leurs racines dans la remise en question des éléments constitutifs du compromis houphouétiste. Cette brutalité croissante du combat politique avec ses effets de division, la politisation à l'extrême de la société ivoirienne par la montée des affrontements ainsi que la banalisation collective des pratiques de violence, avaient été soulignées par Marc Le Pape (2003). Mais les motifs de violence sont désormais encodés dans le marketing politique des figures politiques qui se sont succédé.

La violence sous Bédié : la résistance à l'étatisation de l'ethnonationalisme

Henri Konan Bédié était Président de l'Assemblée nationale en 1993, lorsque décédait Houphouët-Boigny. Il occupait cette fonction depuis 1980. À la mort du premier Président, il devint chef de l'État en application de l'article 11 de la Constitution ivoirienne qui prévoit que le Président de l'Assemblée nationale assure l'intérim jusqu'à la tenue des élections dans un délai de quatre-vingt-dix jours. L'accession de Henri Konan Bédié à la tête de l'État s'est faite dans un contexte politique tendu en raison des enjeux politiques, économiques et sociaux du moment.

Henri Konan Bédié s'est installé au pouvoir dans un contexte de récession plongeant ses racines dans les années 1980. Pendant cette période, une certaine représentation de la crise était nourrie par les faillites et fermetures d'entreprises, vagues de licenciements et le chômage, lesquels ont contribué à une forte désorganisation du tissu social (Memel-Fotê 1997). L'économie ivoirienne était encore soumise aux contraintes des programmes d'ajustement structurel imposés par le Fonds Monétaire International et la Banque mondiale. Précisons qu'en 1993, la Côte d'Ivoire était classée par la Banque mondiale parmi les 17 pays les plus endettés

du monde. Le niveau de sa dette *per capita* était alors le plus élevé d'Afrique (Azam 1994). Le taux de pauvreté qui était de 10 pour cent en 1985 était passé à 32,3 pour cent en 1993. La réduction des dépenses publiques suscitait au niveau social des contestations récurrentes des groupes socioprofessionnels. L'État se trouvait face aux besoins d'une population de près de 12 millions d'habitants en 1993, dont plus de la moitié était constituée de jeunes en proie au chômage. Jusqu'à ce jour, cette situation intenable demeure inchangée.

En accédant au pouvoir, Henri Konan Bédié se retrouvait pris en sandwich entre les grognes sociales, en raison de la dégradation des conditions de vie des ménages et les exigences des institutions financières internationales qui l'obligeaient à aller plus loin dans les réformes économiques, surtout après la dévaluation du F CFA en janvier 1994.

Au plan politique, Henri Konan Bédié accède au pouvoir dans un contexte de multipartisme renaissant, mais un contexte politique différent des trente années antérieures de pouvoir monolithique dominées par la personnalité d'Houphouët-Boigny. Le marché politique, libéralisé trois ans auparavant, met en compétition plusieurs leaders issus de plusieurs partis politiques. Le PDCI-RDA est dorénavant en compétition officielle avec d'autres partis d'opposition, dont le Front populaire ivoirien (FPI) de Laurent Gbagbo.

En outre, le contexte de fin de règne du Président Félix Houphouët-Boigny auquel succède Henri Konan Bédié était synonyme de crise politique au sein du PDCI. Une crise de succession qui va opposer Henri Konan Bédié à Alassane Dramane Ouattara, premier ministre du dernier gouvernement, du président défunt. Rappelons qu'Alassane Dramane Ouattara apparut sur l'échiquier politique ivoirien en 1990. Il est Malinké, originaire du nord de la Côte d'Ivoire. La crise de succession se termine par une scission du Parti, donnant naissance à un nouveau parti d'opposition, le Rassemblement des Républicains (RDR). Ce qui signifie désormais un probable partage de l'électorat du PDCI entre les deux partis. Le nouveau parti, le RDR, devient avec le FPI les deux concurrents les plus sérieux du PDCI aux élections présidentielles d'octobre 1995. Ils s'unissent dans une alliance nommée « Front républicain » le 5 avril 1995.

Les élections de 1995 se déroulèrent sur fond de crise politique. Le Front patriotique récemment constitué se mobilise contre le nouveau Code électoral voté en décembre 1994. Celui-ci stipule que pour être candidat à la présidence de la République, il faut être « né de parents ivoiriens de naissance » et avoir résidé de façon continue en Côte d'Ivoire pendant les cinq ans précédant le scrutin. Le Front patriotique exige le retrait de ce code électoral et la mise en place d'un système électoral transparent en 1995. Pour le RDR, le code électoral est adopté par le PDCI d'Henri Konan

Bédié pour empêcher la candidature d'Alassane Ouattara. Mais ces exigences qui ne sont pas satisfaites par le gouvernement suscitent une tension politique majeure dont les effets seront d'une part la décision pour le Front Républicain du « Boycott actif » des élections. Les deux partis regroupés au sein du Front refusent de participer au scrutin de 1995. À l'issue du scrutin entaché d'irrégularités, Henri Konan Bédié est élu avec plus de 90 pour cent des suffrages exprimés. La tension politique se dissipe avec la participation des partis du Front républicain aux élections législatives et municipales, même si le rejet de la candidature du secrétaire général du RDR, Djéni Kobina, aux législatives en raison d'un doute sur sa nationalité, a suscité des réactions dans les rangs de l'opposition.

Les années 1996, 1997 et 1998 sont empreintes de moins de tensions politiques majeures. Mais l'on assiste de plus en plus dans le monde rural à la multiplication de conflits fonciers intercommunautaires sur fond d'encodement politique des identités des communautés protagonistes (Collett 2006). En 1998, un conflit foncier éclate dans la zone ouest, plus précisément à Fengolo, entre autochtones Guéré et allogène Baoulé. Il y eut mort d'hommes. Ce conflit va justifier la proposition de la part du gouvernement d'un cadre juridique et réglementaire de gestion et d'exploitation de la ressource foncière. Une loi¹⁷ est donc adoptée en décembre 1998 à l'unanimité par l'Assemblée nationale. Cette loi reconnaît la primauté des droits coutumiers autochtones sur le foncier et affirme la détention exclusive des droits de propriété par les seuls nationaux. Cette nouvelle loi consacre une rupture nette avec la philosophie politique de Félix Houphouët-Boigny selon laquelle la terre appartient à celui qui l'a mise en valeur.

Contrairement à la période 1996-1998, la tension politique s'exacerbe en 1999 avec la résurgence des rivalités entre Henri Konan Bédié et Alassane Dramane Ouattara. Dans le même temps en zone rurale, l'idéologie de l'ivoirité provoque des effets en chaîne. Les conflits fonciers entre autochtones et allogènes se multiplient. Des affrontements meurtriers survenus en octobre 1999 entre communauté autochtone *kroumen* et allogènes Burkinabè ont provoqué des déplacements forcés dans le sud-ouest, plus précisément dans la zone de Tabou. Ces événements qui se déroulaient en octobre mobilisent l'opinion nationale et internationale durant les trois derniers mois de l'année 1999.

C'est dans ce contexte sociopolitique tendu qu'intervint le coup d'État du 24 décembre 1999, qui mit fin au mandat d'Henri Konan Bédié. Le coup d'État fut en quelque sorte le point culminant d'une période de brutalisation du champ politique avec un engagement de plus en plus net des communautés ethniques et/ou religieuses dans les arènes de violence politique. Les exemples du « boycott actif » en 1995 où se sont affrontées

communautés ethniques Krou et Baoulé et les nombreux conflits fonciers, surtout celui de Tabou en 1999 avec l'affrontement des Kroumen et des Burkinabè, illustrent bien le tournant pris par l'irruption des identités ethniques dans l'espace de la conflictualité, sous le règne de M. Henri Konan Bédié.

Au plan politique, Henri Konan Bédié, héritier constitutionnel de feu Félix Houphouët-Boigny, est de l'ethnie baoulé comme lui. Pour cette raison, il est soupçonné par ses adversaires politiques de reconduire la machine politique du PDCI en crise de légitimité depuis l'affaiblissement physique et la mort de son fondateur. Talonné par les ambitions politiques de l'ex-premier ministre Alassane Dramane Ouattara, il est accusé de manipuler la Constitution pour éliminer son adversaire de la course politique. L'idéologie de l'ivoirité qui, de l'avis de certains analystes, ne serait qu'un instrument politique de création d'un sursaut national, a été l'élément structurant de cette « tentation ethnonationaliste ». À peine inventée, l'ivoirité, en tant que version ivoirienne de la modernité nationaliste, prit politiquement forme et sens à travers Alassane Dramane Ouattara stigmatisé comme étant la figure de l'usurpation nationalitaire (Konaté 2002). Il est assigné comme étant un fils d'immigré voltaïque, donc illégitime dans ses prétentions à la magistrature suprême. La constitutionnalisation et l'institutionnalisation de la préférence nationale sur des bases nativistes insuffisamment définies et l'absence d'une définition politique de ce qu'est un national dans une société profondément métisse, créent des frustrations dans le corps social. Ces frustrations se sont progressivement transformées en sentiments d'exclusion de nature confligène chez certains, alors que d'autres nourrissaient plutôt le sentiment contraire et la fierté d'être de la bonne race, parce que non visés par ces dispositions. Le sentiment d'être une victime potentielle d'une telle idéologie s'est politiquement et socialement construit, par la mobilisation d'arguments d'inégalités horizontales dans l'accès aux ressources rares, en situation de réduction des opportunités et des ressources par le bas (emplois divers, accès au foncier) et par le haut (accès aux positions privilégiées d'accès aux rentes politiques de situation). La question de l'ivoirité qui, en filigrane, renvoie à une tentative hasardeuse de définition des cercles des ayants droit civils statutaires aux faveurs de la nation, devient une source croissante de tension politique. L'ivoirité par laquelle se justifiait l'exclusion d'ADO, a engendré une auto-identification des ressortissants du Nord à la victime.

Henri Konan Bédié, par son style de leadership dont il expose les fondements dans son ouvrage *Les chemins de ma vie*, produit un double sentiment d'exclusion chez les ressortissants de deux grandes régions : ceux du nord (Mandés du nord) et ceux de l'ouest (Krou).

D'un côté, l'ivoirité, par le doute qu'elle insinue sur les origines des ressortissants du nord, génère et entretient chez ces derniers le stress collectif d'une remise en question de leur appartenance à la société ivoirienne. Ce doute prend appui sur l'argument de la difficulté à distinguer les ressortissants du nord de ceux des pays voisins septentrionaux avec lesquels ils partagent les mêmes patronymes, la même culture religieuse et bien d'autres traits culturels. La peur qu'elle induit dans les communautés en cause repose sur les témoignages de tracasseries administratives et policières dont les ressortissants du Nord seraient victimes lorsqu'ils ont besoin de se faire établir une pièce d'état civil.

De l'autre côté, Henri Konan Bédié disqualifie les peuples krou qui, selon lui, contrairement aux Akans, ne sont pas culturellement aptes à gouverner un pays. Il tente de reconduire, en se faisant moins discret, un élément d'anthropologie politique spontanée du temps de règne de Félix Houphouët-Boigny, alors que le temps du « maître de l'histoire » qui consacrait de telles théories du pouvoir était révolu. Du coup, il construit politiquement deux groupes d'adversaires politiques : sur l'aile droite, les militants du RDR qui se recrutent dans le Nord et qui fédèrent politiquement autour du sentiment d'être promis à l'exclusion en raison de leur « identité douteuse » ; sur l'aile gauche, les populations Krou promis indéfiniment à la domination du groupe akan. Lesquelles populations krou se sont politiquement rapprochées de Laurent Gbagbo, originaire de l'Ouest et d'ethnie Bété, un sous-groupe Krou localisé dans la partie méridionale de la Côte d'Ivoire où les problèmes fonciers sont anciens. Mais le style de leadership de Konan Bédié a été un nouvel accélérateur des conflits fonciers sur fond de conflits interethniques et/ou xénophobes.

Finalement, la loi sur le foncier rural votée en 1998, interdisant la transmission par héritage de la terre à un « étranger », a fait l'objet d'une réinterprétation locale élargie qui conduisit les populations autochtones à commettre des exactions sur les ressortissants Baoulé et allogènes en 1999. Le bilan de l'opération fut lourd : dans l'intervalle d'une semaine, plus de 20 000 manœuvres burkinabè ont été chassés de Tabou, ville frontalière du Libéria. Cinq morts ont été enregistrés. Les victimes n'étaient pas que des allogènes. Des paysans baoulés dans la zone cacao du Sud-Ouest (Bloléquin et Guiglo) ont été également massacrés.

Le style de leadership d'Henri Konan Bédié remet en question un des piliers fondamentaux du compromis houphouétiste : le lien social créé autour du projet d'enrichissement collectif, sur fond de gestion paternaliste de la diversité sociale. Le vivre-ensemble est dorénavant fragilisé depuis la disparition du patron politique qui le régulait, tandis que les nouveaux gestionnaires de l'appareil d'État inventent l'idéologie de l'ivoirité en tant que théorie et principe de sélection politique des ayants droit aux ressources de

plus en plus rares. Cette idéologie, consubstantielle au style de leadership d'Henri Konan Bédié, se veut aussi une version ivoirienne de la philosophie politique de préférence nationale, en rupture radicale avec la philosophie d'ouverture prônée par Félix Houphouët-Boigny. Mais cette idéologie échappera au cercle de ses concepteurs rassemblés autour d'Henri Konan Bédié et fera l'objet du même usage politique, mais pour des résultats politiques porteurs de fractures sociales et de risques politiques toujours plus grands.

La violence sous le Général Guéï : le temps des conjonctions de coordination meurtrières

En décembre 1999, le mandat d'Henri Konan Bédié a été interrompu par un coup d'État sans effusion de sang. Le Général Guéï est porté à la tête d'une junte militaire, le Conseil national du salut public (CNSP) censé organiser une transition et restaurer la confiance dans un État pris en otage par un régime qui, sur fond d'ivoirité, a divisé les citoyens, installé un système de corruption compromettant la relance économique et insécurisé la population par un recours intempestif et abusif à la force, au nom de l'ordre républicain. Ce coup d'État a été accueilli dans une liesse populaire, ce qui était le symptôme de la lassitude populaire d'un processus de démocratisation corrompu (Akindès 2000b). Les principaux signaux de cette corruption étant l'excessive privatisation des attributs de l'État et la facilité avec laquelle la loi fondamentale était manipulée pour servir des intérêts politiques particuliers. Et en cela, la mécanique de l'ivoirité ressemble à des phénomènes observés également en Tanzanie et en Zambie où l'assignation de l'opposant en tant qu'étranger fut également une approche tactique utilisée dans le contexte de compétition multipartiste pour limiter la participation au processus politique (Whitaker 2005:116).

La mise à mort de l'ivoirité et de l'exclusion sociale fut l'agenda à peine caché d'une mutinerie qui s'est d'abord dévoilée comme étant une action en faveur de la revendication de primes avant de s'avouer comme un coup d'État. Kieffer (2000) faisait remarquer que ceux qui se sont rebellés contre le pouvoir de Konan Bédié appartenaient tous à d'autres groupes ethniques (Bété, Guéré, Yacouba, Sénoufo et Dioula) de la société ivoirienne que le groupe Akan qui avait largement dominé la vie politique durant trente-neuf ans. Ces appartenances les auraient rendus très sensibles au discours d'exclusion qui a caractérisé le mandat écourté de Henri Konan Bédié. Le discours politique du chef de la Junte militaire fut rassembleur parce que très critique sur l'ivoirité et les fractures qu'elle a introduites dans la société ivoirienne. Mais ce discours rassembleur n'a été que de courte durée puisque trois mois après le coup d'État, le Général Guéï prit goût au pouvoir et

décide d'être candidat à sa propre succession. Pour ce faire, il reprend à son compte la rhétorique nationaliste, mais en prenant le soin de ne jamais prononcer le mot ivoirité. Le fond de ses discours, à partir du mois de mars 2000, sera le même que celui de son prédécesseur. Sans jamais revendiquer, le Général Guéï en exploite le fond doctrinaire. Malgré le coup d'État, l'ivoirité ne sera pas extirpée du corps social ivoirien.

Pour comprendre la logique de continuum de la violence malgré l'avènement d'une deuxième République sous le Général Robert Guéï, trois temps forts de la transition politique sont à retenir : celui de la formation du premier gouvernement, celui de la révision de la Constitution et celui, plus tumultueux, des élections présidentielles.

Dès l'installation de la junte au pouvoir, les premières dissensions politiques prirent forme déjà lors de la mise en place du triumvirat dirigeant. Le choix de deux hommes, le Général intérimaire Lassana Palenfo et le Général de brigade Abdoulaye Coulibaly, tous originaires du nord, feront dire aux partisans de Laurent Gbagbo qu'après avoir commandité un coup d'État, le RDR serait en train de placer ses hommes aux commandes. Pour ne pas être perçu comme un otage du RDR et des ressortissants du nord majoritaires parmi les jeunes soldats instigateurs du coup de force, le Général Robert Guéï prit ses distances vis-à-vis de ces soldats qu'il appelait affectueusement « les jeunes gens », mais aussi vis-à-vis des leaders du RDR. Dans le même temps, un rapprochement s'est opéré entre le chef de la junte et le leader du FPI qui se voit attribuer cinq postes ministériels parmi les plus stratégiques dans le gouvernement de transition ainsi que des postes de conseillers spéciaux. Le sentiment d'exclusion des ressortissants du nord reprend à nouveau ses droits. Les militants du RDR critiquant les méthodes, les calculs politiques, les non-dits et les alliances jugées contre-nature du nouveau pouvoir, se retrouvent dans la ligne de mire du pouvoir. La rhétorique nationaliste et même régionaliste à rebours du chef de la junte rappelait étrangement les discours du président déchu sur la nécessité de défense de « l'intérêt des vrais nationaux » contre les agitations politiques des « fils d'immigrés » assimilés aux « étrangers ». Le sentiment collectif de faillite de la transition, la remontée d'un nationalisme nativiste et toujours discriminant, l'éclosion du CNRP et la mise à l'écart de jeunes soldats, les vrais auteurs du coup d'État n'ont pas manqué de provoquer des réactions de la part de ces derniers. Il y eut tentative d'un nouveau coup (le « complot du cheval blanc »¹⁸) dans le coup d'État. Cette tentative fut perpétrée par des jeunes soldats, déçus de constater que l'ivoirité contre laquelle ils avaient pris les armes survivait à la prise de risque et que le Général Guéï, coopté juste pour assurer la transition, s'accrochait désormais au pouvoir, encouragé en cela par son entourage au prétexte que le pouvoir échu à l'Ouest devait désormais y rester. Mais

cette tentative fut mâtée dans le sang. Plusieurs soldats des rangs furent tués, d'autres torturés et portés disparus. La logique sécuritaire qui s'en est suivie alourdit à nouveau le climat social et politique. Un climat social délétère dont ont profité les militaires désormais constitués en forces autonomes ou parallèles (Camora, Kamajor, Cosa Nostras, Brigade Rouge, et Puma) au sein d'une armée divisée et en situation d'inversion sociale. Ces forces libérées prennent prétexte de la logique sécuritaire pour racketter et piller les populations civiles, comme s'ils se vengeaient de tant d'années de marginalisation et de déclassement sociaux. Soulignons que ce « complot » fait suite à la mutinerie du 4 et 5 juillet 2000 ; mutinerie au cours de laquelle les soldats descendus dans la rue revendiquaient ce qu'ils appelaient « leur butin de guerre ». Toutes choses qui, au lieu d'apporter le changement souhaité d'un autre ordre social et politique, causaient plutôt un véritable traumatisme au sein de la société ivoirienne.

Aussi, la période de transition a-t-elle révélé une mutation de taille dans la stratégie d'un groupe d'acteurs du théâtre de violence politique en Côte d'Ivoire : la FESCI. À partir de la transition politique, la Fédération ne fait plus mystère de son extrême politisation. Ses principaux animateurs ont choisi leurs camps politiques. Sous le général Guéï, la « guerre des machettes » prit de l'envergure sur les campus universitaires. La FESCI se scinde entre partisans du FPI désormais discrètement proche du général Guéï et partisans du RDR. Des batailles rangées opposaient régulièrement les deux factions qui répondent d'ailleurs différemment aux mots d'ordre lancés par le bureau national de la Fédération plus acquis au FPI. Cette dissension a débouché sur de violents affrontements qui ont provoqué en octobre 2000, deux morts dans le rang des étudiants de la FESCI proches du courant politique RDR.

Au bout de trois mois de transition et de toute évidence, intéressé lui-même par la conservation du pouvoir, le général Robert Guéï décide d'abandonner la neutralité du gestionnaire d'une période de transition politique. La tension politique renaît à nouveau tout au long de la période de préparation du référendum sur la révision de la constitution devant porter sur un certain nombre d'articles, dont particulièrement l'article 35, enjeu de la crise ivoirienne. Il oriente le vote dans le sens de l'adoption de cet article confligène. Finalement, tout s'était passé comme si, chemin faisant, le général Guéï a découvert l'efficacité d'un tel dispositif exclusionniste pour ses propres et nouvelles ambitions politiques : se maintenir au pouvoir. Grâce à ce dispositif constitutionnel associé à d'autres formes d'arrangement institutionnel telles que la mise sous tutelle de la cour suprême, il élimine tous les adversaires politiques potentiels, se positionne lui-même comme candidat, alors qu'il était censé juste assurer la transition, et n'autorise à se présenter que Laurent Gbagbo, le « frère » de région.

L'issue des élections présidentielles qui eurent lieu le 22 octobre 2000, libère une charge supplémentaire de violence dans la société ivoirienne. Cette élection a opposé finalement Laurent Gbagbo et Robert Guéi dans un climat social lourd et sur fond de division et de tensions au sein de l'armée. Le Général tente de manipuler les résultats des urnes. Mais la rue oppose une violence contestataire à cette volonté d'orienter le sens de la délibération en sa faveur. Mais, si à l'occasion, la rue a été prise d'assaut par les militants de toutes les tendances politiques, les résultats attendus de la mise en échec des ambitions du Général Guéi n'étaient pas forcément les mêmes : les uns, militants du RDR, voulaient en découdre avec un chef de junte militaire qui a éliminé leur candidat par des manœuvres dilatoires, lesquelles ont abouti à l'adoption à 86 pour cent d'une Constitution à la suite du vote référendaire auquel seulement 26,5 pour cent de votants ont participé. Les autres, militants du FPI, estimaient que le général, par les manœuvres décriées par tous, volait la victoire à leur candidat, Laurent Gbagbo, qui a appelé immédiatement ses militants à une « résistance par tous les moyens ». Les deux camps rivaux conjuguent donc leurs efforts pour faire barrage à ce qui fut considéré comme un « hold-up électoral », avant de s'affronter par la suite sur le contrôle du pouvoir. Les uns, les militants du RDR, estimant que les élections s'étaient déroulées sur fond d'exclusion de candidats de poids dont leur leader, Alassane Dramane Ouattara, exigeaient que les résultats soient annulés et que les élections soient reprises. Les autres, les militants du FPI, n'admettaient pas que la victoire électorale de leur candidat vainqueur, Laurent Gbagbo, soit remise en question. Ils n'acceptaient pas la marche à reculons que signifiaient l'annulation des résultats et l'organisation de nouvelles élections, malgré les vœux formulés par la communauté internationale dans le même sens. La résistance s'est donc dédoublée en deux phases : dans le premier temps, tous ont conjugué leurs efforts pour arracher le verdict des urnes aux incertitudes qui l'entouraient ; dans le second temps, les militants du RDR se sont organisés pour demander l'annulation des résultats, ce qui invaliderait du coup la légalité conquise à l'arrachée par le FPI de Laurent Gbagbo. Les militants du FPI, aidés par l'armée, ont opposé une violence inouïe aux militants manifestants du RDR. Le coût humain de cet affrontement fut lourd : des milliers de blessés, environ 120 morts, mais surtout un charnier de 57 cadavres découverts sur un terrain vague à Yopougon, une commune d'Abidjan située au nord de la ville (FIDH 2000). Le volume de perte en vie humaine et la manière dont la mort se donne à voir furent une grande première dans la mémoire collective depuis 1990. Inévitablement, l'impunité des responsables de ce charnier, jamais identifiés, servira de justification à d'autres exactions.

L'historicité démocratique ivoirienne donne l'impression d'une société qui se réinvente dans une surenchère de violence politique, avec toujours plus de risques politiques et une insécurité humaine croissante. De quelques morts politiques décomptés à la suite de manifestations du début des années 1990, on entre en 2000 dans le cycle des morts données massivement dans des situations de violence organisée autour de motivations politiques qui changent sans varier dans le fond : la construction conflictuelle de l'identité ivoirienne (Collett 2006). L'engagement des identités dans la rationalité politique de gains rapides des leaders politiques dans des États ouest-africains aux structures économiques faibles évoqué par McGowan (McGowan 2006) est bien en cause dans le cas ivoirien. Mais ce n'est pas une raison suffisante pour expliquer l'instabilité politique qui, dans ce pays, est liée aussi au dilemme sécuritaire (Kirwin 2006), sur fond d'inégalités horizontales (Langer 2005).

La violence sous Gbagbo ou quand la carte d'identité devient cause de guerre civile

Laurent Gbagbo accède à la magistrature suprême en octobre 2000, dans des conditions que lui-même qualifie de « calamiteuses », pour trois raisons : le cafouillage qui eut lieu pendant les élections qui l'ont porté au pouvoir, des affrontements entre les militants de camps politiques opposés et du traumatisme causé par la découverte d'un charnier dont les conditions de production non encore clarifiées font encore l'objet de vives controverses politiques.

Le nouveau pouvoir s'est donc installé alors que prévalait un climat politique de soupçon généralisé. De ce fait, la phobie des complots politiques s'est aussi établie dans la vie politique. Entre octobre 2000 et septembre 2002, des rumeurs intempestives de coups d'État en Côte d'Ivoire ont alimenté le cours de la vie politique. On a pu dénombrer pas moins d'une vingtaine de supposées tentatives de coup d'État contre le régime nouvellement installé. Chaque soupçon de coup d'État a entraîné son lot d'arrestations, de tortures, de mutilations et de décès. Ces actes de violence politique s'inscrivaient dans la continuité de ceux observés entre le 24 décembre 1999 et le 22 octobre 2000, corrélat d'une crise de la gouvernance post-houphouétiste. L'usage devenu presque systématique et croissante de la force par les régimes successifs face aux incivilités tout aussi violentes ponctue la marche ivoirienne dans la démocratie.

Cette peur récurrente des complots apparaissait comme le signe de fragilité accrue d'une société ivoirienne secrétant une multiplicité de poches de mécontentements. Elle pouvait également être interprétée comme étant l'indice de fragilité d'un État et du déficit de réponse politique à l'épineuse question

de définition de citoyenneté qui mine la Côte d'Ivoire. Ce déficit de réponse politique finit par liquéfier la suspicion et laisser libre cours aux rumeurs politiques les plus folles, toutes aussi porteuses d'insécurité.

En 2001, comme pour faire baisser la tension sociale et politique, le nouveau régime prit l'initiative d'organiser un Forum de réconciliation nationale. Ce Forum fut en substance l'occasion du procès de l'houphouëtisme. Il a été l'espace-temps d'une catharsis collective, puisque tous les objets de passion politique (question foncière, impunité, prévarication, problématique de la citoyenneté) y ont été exposés, mais sans qu'une thérapie politique réelle n'ait émergée des échanges. Cependant, quelques propositions de sortie de crise ont été faites. Mais le climat politique s'est encore alourdi, à la suite du refus du président de la République de s'engager sur ces conclusions du Forum, conclusions parmi lesquelles figure la reconnaissance pleine et entière de la citoyenneté d'Alassane Dramane Ouattara, devenu le symbole de l'exclusion politique des ressortissants du Nord et des métis.

Finalement, dans la nuit du 18 au 19 septembre 2002, éclate à nouveau une mutinerie. Des attaques violentes et simultanées sont signalées dans les villes d'Abidjan, de Bouaké et de Korhogo. Les mutins sont repoussés à Abidjan. Mais Bouaké et Korhogo et, par la suite, Man et Danané tombent aux mains des insurgés qui s'y replient. Le pouvoir parle de « tentative de coup d'État » puis affirme contrôler la situation à Abidjan. Le général Robert Gueï, ancien chef de la junte militaire de décembre 1999 à octobre 2000, un temps accusé d'être le cerveau du putsch, est abattu avec toute sa famille. Un ministre d'État, Émile Boga Doudou, y trouve la mort. Alassane Ouattara et Henri Konan Bédié (les principaux leaders de l'opposition), dont les vies furent sérieusement menacées, fuient leurs domiciles pour trouver refuge dans des ambassades. Le FPI (le parti au pouvoir) refuse tout dialogue politique avec les mutins. La mutinerie se transforme en rébellion. Le pays coupé en deux depuis lors, est en état de guerre civile. Le Nord est désormais contrôlé par trois rebellions coalisées en une. Elle se fera connaître sous l'appellation « Mouvement patriotique de Côte d'Ivoire » (MPCI) avant d'être rebaptisée « Forces nouvelles » en fin janvier 2003, au cours de la négociation des accords de Linas-Marcoussis.

Avec cette nouvelle escalade dans la crise ivoirienne, tout semble se dérouler comme si l'on entrait désormais dans une conception clausewitzienne de la politique, où la guerre apparaît comme une continuation de la politique par d'autres moyens. Les arguments mobilisés (problèmes identitaires, demande de justice et d'égalité de traitement dans l'armée, questions foncières) par la rébellion pour justifier la prise d'armes comme ceux évoqués par le pouvoir attaqué pour délégitimer la rébellion (crimes contre l'État de Côte d'Ivoire, illégitimité des tentatives de coup

d'État, quel qu'en soit le motif) le sont au nom de la démocratie. Une fois encore, les actes de violence et le sens qu'en donnent les actants plongent leurs racines dans les malaises sociaux et politiques induits par la crise du compromis houpouétiste. La prise d'armes se veut une façon de contraindre l'État à un travail politique de réinvention d'un ordre politique plus inclusif pour toutes les composantes sociologiques. Les échecs politiques successifs du traitement politique de ces malaises attendu du processus démocratique depuis la mort de Félix Houphouët-Boigny, semblent justifier la prolongation de l'action politique par la guerre civile, en situation d'absence de dialogue politique véritable. Le décor de la « guerre du qui est qui » (Marshall-Fratani 2006) est planté.

Dans cette escalade sur le théâtre de la violence en Côte d'Ivoire depuis septembre 2002, s'affrontent deux visions politiques en conflit sur le devenir de ce pays. D'un côté, l'idée de nation et de citoyenneté portée par la rébellion, enracinée dans une vision nostalgique du vivre-ensemble tel qu'organisé politiquement par Houphouët-Boigny, mais sans le rôle de second rang politique dans lequel les ressortissants du Nord ont été confinés. Du moins, c'est plutôt par ce désir d'un vivre-ensemble plus inclusif qu'elle tente de justifier les raisons de sortie du cadre du respect de la légalité pour imposer par la force ce qu'elle considère comme un devoir républicain de justice et un droit à l'égalité des citoyens. De l'autre côté, le régime mis en cause dénonce l'« injustice de l'attaque » perpétrée contre lui et la tentative de prise de pouvoir par la force qui sort des cadres autorisés par les institutions démocratiques. Il justifie son droit à se défendre « par tous les moyens » contre la rébellion, non seulement par le devoir de restaurer l'autorité de l'État de droit, mais aussi par le devoir de résister à la réalisation de desseins politiques portés par des acteurs visibles (la rébellion), eux-mêmes soutenus dans cette « sale guerre » par des acteurs de l'ombre.¹⁹

Les arguments qui, selon la rébellion, fondent la justesse de la guerre civile se retrouvent clairement exprimés dans les conclusions de l'analyse faite par la Compagnie Guépard, une branche armée du MPC, lors de la cérémonie commémorative du quatrième anniversaire de la rébellion et publiée sur l'internet²⁰ sous le titre « Conflit en Côte d'Ivoire : la situation de guerre peut-elle être évitée ? » :

Une partie de l'armée nationale a pris ses responsabilités, le 19 septembre 2002, aucune autre alternative ne s'offrait. Avant d'en arriver aux armes, nous avons analysé la situation dans le pays, ... nous avons vu que toutes revendications étaient vaines. Concernant notre situation de militaires, nous avons tenté de nous exprimer dans nos rangs, on connaît le résultat : nous avons été contraints de quitter nos familles et de fuir la répression en exil. D'autres frères d'armes y

ont laissé la vie. Les Forces armées des Forces nouvelles ont pris les armes en réponse à la marginalisation des populations du nord ainsi qu'à leur exclusion au sein de l'armée régulière. Si demain les Ivoiriens ont leur document d'identité, le combat n'aura pas été vain. Cette étape, plus que les élections, apportera la paix. Si les Ivoiriens n'obtiennent pas leurs documents d'identité, nous nous retrouverons dans la même situation que celle qui a conduit un groupe d'hommes à prendre les armes. À situation identique, comportement identique. L'ensemble des acteurs de la crise semble négliger cet aspect, préférant se focaliser sur la date des élections. La racine du problème est beaucoup plus profonde. Le peuple ivoirien ne saura se contenter aujourd'hui de planter un décor de bonne conscience démocratique en organisant des élections. En quoi des élections pourraient guérir le pays alors que le problème est plus profond ? Les documents d'identité définissent les nationaux. Les nationaux définissent la nation. À quoi bon organiser des élections si la base même de nation est imprécise ? L'État civil permet à chaque citoyen d'exister, c'est un combat qui dans le contexte ivoirien justifie la guerre.

La rébellion se présente ainsi comme une prise de responsabilité. Une entreprise politique de mise à mort de mécanismes politiques d'exclusion sous-jacente à l'ivoirité dans différentes sphères de la société ivoirienne. Pour la rébellion, même si le pouvoir attaqué n'est pas l'inventeur du concept, il en exploiterait le fond doctrinaire. L'acte de se rebeller en Côte d'Ivoire se veut alors justicier et restaurateur d'un ordre politique plus protecteur des droits des personnes et des communautés victimes d'un doute sur leur citoyenneté ou encore de citoyens victimes de l'inégalité dans l'accès aux faveurs de la République, elle-même malade d'une absence de définition claire de ce qu'est un citoyen. S'inscrivant dans une telle perspective, les rebelles qualifient l'action militaire déclenchée de « guerre juste » parce que, par elle, ses initiateurs entendent mettre fin à la logique d'exclusion politique et donner sens à une nouvelle idée de nation plus inclusive et plus respectueuse de la diversité sociale en tant qu'héritage historique ne pouvant être rejeté.

Le régime attaqué développe toute une autre lecture de ce coup d'État raté. Il le qualifie plutôt de « sale guerre » imposée par une nébuleuse connexion d'intérêts contre le processus de « refondation de la Côte d'Ivoire ». Laquelle refondation implique une nécessaire redéfinition de la ligne de partage entre le « dedans » et le « dehors » en vue d'une meilleure protection des droits politiques, sociaux, économiques et culturels des « vrais Ivoiriens », de ceux « qui y ont un village et qui n'auraient pas un autre pays que la Côte d'Ivoire ». La construction politique de la figure

des comploteurs contre la nation ivoirienne en formation renvoie plutôt à l'image de l'hydre à plusieurs têtes : les ennemis de l'intérieur (les rebelles assignés comme étant des « fils d'immigrés » en raison de leurs origines nordiques proches des zones frontalières) et de l'extérieur parmi lesquels figurent certains pays voisins²¹ et la France. Une conception plus nativiste de défense de l'idée de nation est ici à l'œuvre et justifie les attaques des « jeunes Patriotes » contre les forces onusiennes de maintien de la paix qui, selon eux, sont manipulées discrètement par la France accusée d'être peu favorable à l'émancipation de ses ex-colonies. De ce fait la France et sa force militaire Licorne se heurtent à une hostilité grandissante (Akindès 2007). De sa position d'arbitre en début de crise, la France est devenue une part du problème. Elle est accusée par les partisans du pouvoir en place d'être nostalgique d'un ancien ordre en raison d'un fort soupçon de néocolonialisme qui pèse sur ses accointances historiques avec le système houpouëtiste.

Sur les cendres de l'idée houpouëtiste de nation, la compétition pour imposer une nouvelle vision de patrie semble s'être transformée en source de violations massives des droits de l'homme.

Un Rapport d'Amnesty international (2003) souligne qu'à Bouaké, base du MPC, certains éléments de la faction armée de la rébellion prirent prétexte de l'impunité des auteurs du charnier de Yopougon pour massacrer plus d'une soixantaine de gendarmes ainsi que des membres de leurs familles. Au cours des enquêtes effectuées par Amnesty à ce sujet, tous les gendarmes rescapés rencontrés se souviennent encore de ces menaces proférées à leur encontre quelques heures avant le début de la tuerie :

À plusieurs reprises, des hommes armés sont entrés dans la prison pour nous regarder et l'un d'eux nous a dit : 'Souvenez-vous du Cheval Blanc²², de la Mercedes noire²³, de Yopougon²⁴, moi j'ai été contraint de partir en exil, vous allez tous mourir.' Un autre est venu plus tard et nous a dit : 'Rappelez-vous Yopougon, maintenant ce sera votre tour. Ce qui doit arriver, arrivera.' (Amnesty International 2003).

La Fédération internationale des ligues des Droits de l'Homme (FIDH), la Ligue ivoirienne des Droits de l'Homme (LIDHO) et le Mouvement ivoirien des Droits humains (MIDH), organisations membres de la FIDH en Côte d'Ivoire, expriment constamment leurs inquiétudes quant à l'ampleur que prennent les actes de violence en Côte d'Ivoire depuis quatre ans. Des assassinats d'hommes politiques, des enlèvements y sont fréquents et sont le fait d'escadrons de la mort. De graves violations des droits de l'Homme sont perpétrées. La banalité et l'insignifiance de la mort donnée collectivement prennent corps sur fond de haine intercommunautaire. On a pu l'observer à l'occasion de la

violence exercée par l'armée et la gendarmerie au cours des manifestations de l'opposition ivoirienne les 25 et 26 mars 2004, à Abidjan et dans le reste du pays. Un rapport de la Commission d'enquête des Nations Unies accuse les plus hautes autorités ivoiriennes d'être responsables des « massacres du 25 mars 2005 », suite à l'interdiction de cette manifestation bravée par l'opposition. La Commission d'enquête insiste particulièrement sur le fait que les forces de sécurité n'ont pas uniquement visé les manifestants dans la rue, mais aussi des individus à leur domicile. Les « assassinats » ont été commis « sans provocation de la part des manifestants » et « dirigées sur des bases communautaires », notamment contre des ressortissants de pays voisins. Deux charniers ont été constatés. La Commission d'enquête a dénombré au moins 120 morts et 247 blessés parmi la population civile. Outre ces « exécutions sommaires », la Commission d'enquête a mis en évidence d'autres graves violations des droits de l'Homme commises sur les mêmes critères : « torture, arrestations et détentions arbitraires, disparitions ». À cela, il faut ajouter 9 soldats français morts et les 45 autres blessés des bombardements de Bouaké du 6 novembre 2004, les victimes de la fusillade du 9 novembre 2004 devant l'Hôtel Ivoire par l'Armée française auxquelles il faut rajouter les victimes des émeutes anti-françaises qui s'en sont suivies.

L'impunité, dont avaient bénéficié les auteurs du massacre de Yopougon, a alimenté les rancœurs et justifié d'autres massacres et exactions tout aussi impunis. Amnesty international a maintes fois souligné dans ses rapports successifs depuis le soulèvement de septembre 2002 les graves atteintes aux droits humains dont sont responsables toutes les parties impliquées dans le conflit et souligné la nécessité de mettre un terme à ce cycle infernal où chaque massacre se nourrit des tueries précédentes qui, demeurées impunies, servent ensuite de justification aux nouvelles exactions.

Dans la crise ivoirienne qui s'est progressivement transformée en crise politico-militaire, les deux camps opposés en appellent finalement au patriotisme pour justifier leurs actions. Mais ces appels qui reposent sur des représentations contradictoires d'une même patrie. Les notions de patrie et de patriotisme sont évoquées aussi bien par les Forces Nouvelles que par les groupes de défense proches du camp gouvernemental. Le principal mouvement dit de résistance, proche du régime, s'appelle l'« Alliance des Jeunes Patriotes », organisé autour du noyau dur qu'est la FESCI. Ce mouvement, principal soutien du régime, revendique la lutte pour la seconde indépendance de la mère patrie attaquée (Banégas 2006). Quant aux rebelles, regroupés au sein du « Mouvement Patriotique²⁵ de Côte d'Ivoire » (MPCI), ils disent travailler aussi, les armes à la main, à l'avènement d'une certaine idée de patrie. Les imaginaires des deux camps sont donc en conflit sur l'idée de patrie à promouvoir sur le territoire appelé Côte d'Ivoire.

Aussi, le positionnement géographique dans l'espace national des forces militaires en présence, faisait-il penser à un risque de partition du pays en deux, alors qu'il n'en est rien. Au bout de quatre années de conflit armé, les deux parties, tout en gardant le contrôle des espaces qu'ils occupent, ont compris l'intérêt économique mutuel de réduire progressivement les tracasseries et les barrages particulièrement gênants pour la libre circulation des biens et des personnes entre le nord et le sud ivoirien. La signature de l'Accord Politique de Ouagadougou a très vite éloigné la perspective de partition. Il n'est pas inutile de rappeler qu'avant cet Accord déjà, chacun des deux camps n'avait cessé de projeter la conquête de la zone qui n'est pas sous son contrôle. Dans un tel contexte, l'évocation de l'idée de partition du pays n'était à tout point de vue qu'une vue de l'esprit qui ne trouvait aucune justification dans les logiques en acte des belligérants. Durant toute la période de tension, elle n'a guère été projetée, ni dans un camp ni dans l'autre. Le drapeau et l'hymne national sont restés à Abidjan comme à Bouaké une référence symbolique commune. Les protagonistes réaffirmaient, toutes les fois qu'ils en avaient l'occasion, leur souci de réunification du pays. Pour y arriver, le camp gouvernemental priorise le désarmement des rebelles, tandis que la rébellion, elle, met l'accent sur l'identification et l'enrôlement qui permettront à tous les Ivoiriens, quelles que soient leurs origines, de disposer d'une pièce d'identité, premier droit du citoyen et en même temps signe d'appartenance à une patrie. D'où une surenchère dans l'usage politique du concept *patrie* et du patriotisme comme manifestation de signe fort d'engagement en faveur de la patrie. Mais de quelle patrie s'agit-il ? C'est à partir de cette question que prend sens le désaccord politique. C'est au nom de la patrie insuffisamment définie politiquement qu'interagissent violemment les deux parties adverses. Tout indique que la crise ivoirienne renvoie à une crise de gestion de la diversité sociale qui se lit à travers les difficultés à créer le creuset réaliste d'une citoyenneté inclusive et à protéger les droits de ces citoyens (Toungara 2001).

Conclusion

Dans cet article, nous avons tenté d'expliquer dans un premier mouvement, comment la crise militaro-politique qui paralyse la Côte d'Ivoire depuis 2002, s'inscrit dans une tendance plus large d'épuisement du compromis qui a été instauré pendant près de quatre décennies par Félix Houphouët-Boigny. Trente-neuf années au cours desquelles l'idée de nation, telle que vécue collectivement depuis les indépendances jusqu'en 1990, fut finalement le résultat d'une vision personnalisée. Mais le compromis

houphouétiste qui a assuré la cohésion de cet ordre, a progressivement perdu de son efficacité, en raison de l'effondrement des bases économiques qui le soutenaient, de l'épuisement physique de son architecte et des mutations sociologiques de la société ivoirienne ; des mutations qui s'accommodaient de moins en moins d'un tel dispositif.

Dans un deuxième mouvement, nous avons tenté de montrer la dynamique concurrentielle de réinvention d'une nouvelle idée de nation qui naît dans une escalade de brutalisation de la société, mais au nom de la démocratie. Ce mouvement de démocratisation a progressivement secrété un continuum de violence qui rend particulièrement coûteux au plan humain cette expérience ivoirienne de réinvention d'un autre ordre politique. Depuis le 4 mars 2007, le chef de l'État ivoirien, Laurent Gbagbo, et le chef de son opposition armée, Guillaume Soro Kigbavori, ont conclu un Accord politique à Ouagadougou, sous la médiation du Président du Faso, Blaise Compaoré, président en exercice de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). L'identification des populations ivoiriennes, avec à la clé l'organisation d'élections démocratiques et le désarmement constituent la colonne vertébrale de l'Accord, clé de voûte pour la paix. Cet Accord, à l'initiative du président ivoirien, se veut avant tout une recherche de solution endogène et africaine à la crise ivoirienne. Il se veut une initiative endogène par opposition aux solutions exogènes proposées par le Conseil de sécurité des Nations Unies et la France. Il paraît trop tôt de pronostiquer les chances de succès de ce sursaut national. Mais s'il conduit la Côte d'Ivoire à une réconciliation politique, il fera date dans les annales d'histoire des solutions de sortie de crise en Afrique.

Notes

1. Si les termes de l'Accord du 4 mars signé à Ouagadougou entre le Président Laurent Gbagbo et Guillaume Soro sont respectés, cette situation devrait évoluer. Puisque selon cet Accord, à partir du 16 avril 2007, les « forces impartiales » (casques bleus de l'Onu et dispositif français « Licorne ») devraient progressivement évacuer la « zone de confiance » coupant la Côte d'Ivoire en deux.
2. La Côte d'Ivoire est une mosaïque de plus de soixante ethnies regroupées en quatre grandes familles linguistiques : les Mandé (Malinké, Dan, Kwéni), les Voltaïques plus communément appelés aujourd'hui Gur (Sénoufo, Koulango, Lobi), les Kru (Wê, Bété, Dida, Bakwé, Néyo), les Kwa ou l'entité Akan (Agni, Baoulé, Abbron, Alladian, Avikam et les ethnies lagunaires).

3. Lamine Diabaté fut ancien directeur national de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest, ancien ministre d'État, ministre de l'Économie et des Finances sous Félix Houphouët-Boigny.
4. En fait « qui est fou » pour ne pas taire ses critiques et profiter des possibilités réelles ou virtuelles de positionnement ou d'enrichissement personnel qu'offre le système.
5. On peut lire à ce sujet et avec beaucoup d'intérêt, pour la compréhension de l'actualité, les vives controverses provoquées par une telle économie politique dans le milieu académique, entre les courants dépendantistes représentés par Samir (1967), Bernstein and Campbell (1985), Campbell and Lubeck, 1987 et les libéraux (Fauré, 1982 ; Médard, 1982) de l'autre.
6. Lire Le Pape, Marc, 1997. Dans une sociologie historique de la construction de l'expérience urbaine en Côte d'Ivoire, Marc Le Pape rapporte les incidents survenus en 1938 et qui, à l'époque, étaient liés aux conditions de l'inégalité et de l'emploi urbains entre autochtones ivoiriens et certains collectifs nationaux fortement représentés à Abidjan. Le rapatriement des Dahoméens et Togolais en 1958 et les arguments qui le fondent corroborent l'existence d'une tension historique latente entre étrangers ouest-africains et Ivoiriens sur le partage des richesses nationales.
7. Face aux difficultés de finances publiques, l'État ivoirien s'est engagé dans une série de Programmes d'Ajustement et de Stabilisation. Dans ce cadre, il a bénéficié entre 1981 et 1993 de neuf prêts d'ajustement, sans réussir véritablement à relancer l'activité économique.
8. Lire l'analyse entre l'introduction de la violence à l'école et la crise d'une certaine croyance dans la réussite sociale dans : Proteau, Laurence (entretien avec), 2005, « De la « guerre scolaire » au conflit armé en Côte d'Ivoire », *Journal des anthropologues*, pp. 249-263.
9. En 1992, un mouvement de grogne au sein de la Garde présidentielle avait débordé dans la grande ville d'Abidjan, et s'était achevé par le pillage de la cave du président. En 1990, une mutinerie avait jeté dans les rues quatre bataillons de 500 jeunes conscrits qui exigeaient d'être intégrés dans l'armée régulière. Ils ont obtenu satisfaction. Auparavant, les rébellions de Martin Yaenli en 1977, des colonels Sio et Kouamé en 1975, ou le coup de force du général Bony en 1973, avaient presque accoutumé la population à de telles sautes d'humeur. » ((Bouquet 2005:11).
10. La naissance de la FESCI correspondait à une volonté et à une démarche de rupture avec le contrôle exercé par le parti unique jusque-là sur le monde étudiantin à travers le MEECI, resté seul mouvement et « seul et unique voix du monde scolaire et étudiantin ».
11. Des groupes de « loubards », selon leur dénomination locale, seraient organisés et payés par le pouvoir pour casser les partisans de la FESCI politiquement gênants.
12. Cette marche avait été organisée pour protester contre le refus du président de la République, Félix Houphouët-Boigny, de tenir compte des conclusions d'une enquête concernant les brutalités dont se serait rendue coupable l'armée, en mai

1991, lors d'une intervention dans la cité universitaire de Yopougon, à Abidjan. Selon le rapport de la commission d'enquête, bien qu'aucun décès n'ait été déploré, les soldats avaient frappé des étudiants et violé des étudiantes. Les membres de la commission recommandaient aux autorités de sanctionner Robert Gueï, chef d'état-major des armées – promu général peu après cette action controversée –, pour avoir donné l'ordre à ses troupes d'intervenir. Le 29 janvier 1992, le président Houphouët-Boigny a rendu publiques les conclusions de la commission d'enquête, mais il s'est refusé à prendre des sanctions contre Robert Gueï, arguant que celui-ci était le meilleur chef militaire du pays et que toute mesure prise à son encontre risquait de diviser l'armée. Il a publiquement réaffirmé sa confiance à son chef d'état-major, garantissant ainsi à ce dernier et à un certain nombre d'autres militaires une totale impunité pour les violations des droits de l'homme commises en mai 1991 (pourtant passibles de sanctions aux termes mêmes de la loi ivoirienne).

13. Précisons que le multipartisme n'avait jamais été banni de la constitution, même lorsqu'il n'était pas à l'ordre du jour.
14. Ce qualificatif vient de ce que cette manifestation qui a marqué la conscience nationale, par son niveau de violence, eut lieu un mardi. Cette marche fut organisée à Abidjan par des partis d'opposition. Elle était dirigée par Laurent Gbagbo du Front populaire ivoirien (FPI) et Francis Wodié du Parti ivoirien des Travailleurs (PIT). L'État oppose une extrême violence aux manifestants qui, eux aussi, étaient armés de bâtons et de gourdins. Des actes de vandalisme ont été enregistrés dans des villes de l'intérieur comme Ouragahio, Divo, Bassam, Adzopé et Danané, où des stations d'essence ont été incendiées. Des renforts y ont été dépêchés pour assurer la sécurité des populations. À Gagnoa le bureau des PTT et la mairie ont été saccagés par les manifestants. Une trentaine d'entre eux ont été interpellés suite à ces casses. Quelques incidents moins importants ont également été signalés.
15. Deux ans avant cette manifestation, le 2 mars 1990, la rue a scandé : « *Houphouët voleur !* », « *Houphouët corrompu !* », « *À bas Houphouët !* », « *Houphouët démissionne !* », « *Dictateurs dehors !* ». Les 14, 16 et 21 mai 1990, l'armée et la police avaient fait leur entrée sur la scène de la contestation pour cause de revendications matérielles.
16. Précisons qu'au cours des événements du 18 février, Laurent Gbagbo a échappé à un attentat avant d'être ensuite arrêté en même temps que son épouse, son fils et des militants de l'opposition. Le leader du principal mouvement étudiant FESCI, Martial Ahipeaud, et des leaders d'associations de défense des droits de l'homme ont également été mis aux arrêts. 77 prisonniers d'opinion, arrêtés en février et mars 1992, ont purgé des peines de un à trois ans d'emprisonnement. La plupart ont finalement fait 3 mois avant d'être libérés.
17. C'est la Loi n°98750 du 23 décembre 1998, Journal officiel du 14 janvier 1999 sur le domaine foncier rural. Les décrets d'application ont été signés le 13 octobre 1999 (ministère d'État, ministère de l'Agriculture et des Ressources animales, s. d., Recueil des textes relatifs au domaine foncier rural). La loi réserve la propriété

foncière rurale aux Ivoiriens. Elle prévoit une première phase de dix ans (après sa promulgation, soit la limite de janvier 2009) durant laquelle tout détenteur de droits fonciers impliquant une appropriation de la terre (à l'exclusion des modes de faire-valoir indirects) doit faire reconnaître ses droits pour obtenir un certificat foncier (individuel ou collectif). Passé ce délai, la terre est immatriculée au nom de l'Etat et l'exploitant en devient le locataire. Au terme d'une seconde période de trois ans, les certificats fonciers détenus par des Ivoiriens doivent donner lieu à une immatriculation individuelle et aboutir à la délivrance d'un titre de propriété privée définitif. Les exploitants non-ivoiriens ne peuvent aspirer qu'à une promesse de bail emphytéotique, soit auprès des titulaires autochtones de certificats fonciers, au cas où ceux-ci les auraient fait figurer parmi les « occupants de bonne foi », soit auprès de l'Etat si la terre est immatriculée au nom de celui-ci. On comprend que le projet de loi ait été appuyé par les bailleurs de fonds pour son orientation libérale, puisque la loi organise à marche forcée la généralisation de la propriété privée individuelle. Mais paradoxalement, cette finalité de la loi, pourtant essentielle, n'a pas donné lieu à débat dans l'arène politique nationale.

18. Dans la nuit du 17 au 18 mai 2000, la résidence du chef de l'État Robert Guéi avait subi une attaque militaire. Le complot du cheval blanc aurait été monté par le commandant Sidibé Adama, alors proche du général Robert Guéi, pour assassiner ce dernier. L'organisation et la planification de ce complot avaient failli effectivement coûter la vie au chef de l'État Robert Guéi. Son cheval blanc avait été criblé de balles. Le nom attribué à ce complot vient de ce que les assaillants croyaient que Guéi s'était transformé en cet animal.
19. Parmi ces « ennemis de l'ombre » sont cités Alassane Dramane Ouattara, soupçonné d'être le financeur discret de la rébellion, son allié objectif Blaise Compaoré, président du Burkina Faso, qui a offert son territoire comme arrière-base à la rébellion et la France qui aurait un intérêt politique à la déstabilisation du pouvoir d'Abidjan qui ne fait aucun mystère de son souhait, à court ou moyen terme, de réviser certains termes des accords économiques et militaires qui lient la France et la Côte d'Ivoire. Ce dont Paris se défend en arguant que la France a de moins en moins d'intérêt en Côte d'Ivoire.
20. <http://compagnie-guepard.chez-alice.fr/direct.htm#guerre19>
21. Le Burkina Faso et le Mali sont particulièrement visés.
22. Entendez « Complot du cheval blanc » à la suite de laquelle plusieurs soldats ressortissants du nord furent tués par la garde rapprochée du Général Guéi.
23. Entendez « Complot de la Mercedes noire ». C'est le nom donné à une attaque présumée contre la RTI, le camp militaire d'Agban, le palais présidentiel, le camp d'Akouédo dans la nuit du 7 au 8 janvier 2000 qui a échoué. Le Burkina, le Mali, le Niger ainsi que le RDR sont accusés. Deux soldats sont tués et près de 100 personnes sont arrêtées.
24. Entendez « Charnier de Yopougon ».
25. Souligné par nous.

Références

- Addi, Lahouari, 1994, *L'Algérie et la démocratie : Pouvoir et crise du politique dans l'Algérie contemporaine*, Paris : La Découverte.
- Addi, Lahouari, 1999, *Les mutations de la société algérienne. Famille et lien social dans l'Algérie contemporain*, Paris : La Découverte.
- Akindès, Francis, 2000a, « Inégalités sociales et régulation politique en Côte d'Ivoire. La paupérisation en Côte d'Ivoire est-elle réversible ? », *Politique africaine*, n° 78, pp. 126-141.
- Akindès, Francis, 2000b, « Les transitions démocratiques à l'épreuve des faits. Réflexion à partir des expériences des pays d'Afrique noire francophone », in *Bilan des Conférences nationales et autres processus de transition démocratique*, Organisation Internationale de la Francophonie, Paris : Éditions Pedone, p. 516.
- Akindès, Francis, 2004, *The roots of the military-political crises in Côte d'Ivoire*, Uppsala (Sweden) : Nordiska Afrikainstitutet, 46 p.
- Akindès, Francis, 2007, « Vue de Côte d'Ivoire. Le double jeu de Paris se retourne contre lui », *Alternatives Internationales*, pp. 55-56.
- Amnesty International, 2003, « Côte d'Ivoire : une suite de crimes impunis. Du massacre des gendarmes à Bouaké aux cherniers de Daloa, de Monoko-Zohi et de Man » in Amondji, Marcel, 1984, *Félix Houphouët et la Côte d'Ivoire*, Paris: Karthala.
- Amondji, Marcel, 1984, *Félix Houphouët et la Côte d'Ivoire l'envers d'une légende*, Paris: Karthala.
- Azam, Jean-Paul, 1994, *La faisabilité politique de l'ajustement en Côte d'Ivoire (1981-1990)*, Paris : OCDE.
- Banégas, Richard, 2006, « Côte d'Ivoire: patriotism, ethnonationalism and other african modes of self-writing », *African Affairs*, vol. 105, n° 421, pp. 535-55.
- Banque mondiale. 1989, *L'Afrique subsaharienne. De la crise à une croissance durable*, Washington : Banque Mondiale.
- Bohara, Alok K., Neil J. Mitchell, et Mani Nepal, 2006, « Opportunity, Democracy, and the Exchange of Political Violence: A Subnational Analysis of Conflict in Nepal », *Journal of Conflict Resolution*, n° 50, pp. 108-128.
- Bouquet, Christian, 2005, *Géopolitique de la Côte d'Ivoire*, Paris : Armand Colin.
- Braud, Philippe, 2005, « La violence politique : repères et problèmes », in *Cultures et Conflits* 58 (<http://www.conflicts.org/document.php?id=406>)
- Castoriadis, Cornelius, 1975, *L'institution imaginaire de la société*, Paris : Seuil.
- Collett, Moya, 2006, « Ivorian Identity constructions: Ethnicity and Nationalism », in the Prelude to Civil War », *Nations and Nationalism*, n° 12, pp. 613-629.
- Contamin, Bernard et Memel-Fotê, Harris, 1997, *Le modèle ivoirien en questions. Crise, ajustements, recompositions*, Paris : Karthala.
- Crook, Richard, 1997, « Winning Coalitions and Ethno-Regional Politics: The Failure of the Opposition in the 1990 and 1995 Elections in Côte d'Ivoire », *African Affairs*, N° 96, pp. 215-242.

- Diabaté, Idriss, Ousmane, Dembélé, et Francis, Akindès (Ed.), 2005, *Intellectuels ivoiriens face à la crise*, Paris : Karthala.
- Diarra, Samba, 1997, *Les faux complots d'Houphouët*, Paris : Karthala.
- Fauré, Yves-André et Médard, Jean-François (1982), *État et bourgeoisie en Côte d'Ivoire*, Paris : Karthala.
- Fauré, Yves-André, 1982, « Le complexe politico-économique », in *État et bourgeoisie en Côte d'Ivoire*, ed. par Yves-André Fauré and Jean-François Médard, Paris : Karthala, pp. 21-60.
- FIDH, 2000, *Côte d'Ivoire. Enquêtes sur le charnier de Yopougon du 26 octobre 2000*, Paris : FIDH (Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme).
- Gèze, François, 2005, « Armée et nation en Algérie : l'irréparable divorce », *Hérodote, Revue de géographie et de géopolitique*, pp. 175-204.
- Haut Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme, (2004), *Rapport de la Commission d'enquête sur les événements liés à la marche prévue le 25 mars 2004 à Abidjan (Côte d'Ivoire)* (No. S/2004/384), Genève : Nations Unies, Conseil de Sécurité.
- Kieffer, Guy-André, 2000, « Armée ivoirienne : le refus du déclassement », *Politique africaine*, pp. 26-44.
- Kirwin, Matthew, 2006, « The Security Dilemma and Conflict in Côte d'Ivoire », *Nordic Journal of African Studies*, n° 15, pp. 42-52.
- Konaté, Siendou, 2004, « The Politics of Identity and Violence in Côte d'Ivoire », *West Africa Review*, pp. 1-11.
- Konaté, Yacouba, 2002, « Le destin d'Alassane Dramane Ouattara », in *Côte d'Ivoire. L'année terrible 1999-2000*, edited by Marc Le Pape and Claudine Vidal, Paris : Karthala.
- Konaté, Yacouba, 2003, « Les enfants de la balle. De la Fesci aux mouvements de patriotes », *Politique africaine*, pp. 49-70.
- Koné, Amadou, 2003, *Houphouët-Boigny et la crise ivoirienne*, Paris : Karthala.
- Langer, Arnim, 2005, « Horizontal Inequalities and Violent Group Mobilization in Côte d'Ivoire », *Oxford Development Studies*, n° 33, pp. 25-45.
- Le Pape, Marc, 1997, *L'énergie sociale. Économie politique de la ville en Afrique noire, 1930-1995*, Paris : Karthala.
- Le Pape, Marc et Vidal, Claudine, 2003, *Côte d'Ivoire. L'année terrible 1999-2000*, Paris : Karthala,
- McGowan, Patrick J., 2003, « African military coups d'État, 1956-2001: Frequency, Trend and Distribution », *Journal of Modern African Studies*, n° 41, pp. 339-370.
- McGowan, Patrick J., 2006, « Coups and Conflict in West Africa, 1955-2004: Part II, Empirical Findings », *Armed Forces Society*, n° 32, pp. 234-253.
- Médard, Jean-François, 1982, « La régulation sociopolitique », in Fauré, Yves-André et Médard, Jean-François, ed., *État et bourgeoisie en Côte d'Ivoire*, Paris: Karthala, pp. 61-88.
- Memel-Foté, Harris, 1991, « Des ancêtres fondateurs aux pères de la nation. Introduction à une anthropologie de la démocratie », in *Conférences Marc Bloch*.

- Memel-Foté, Harris, 1991, « Des ancêtres fondateurs aux pères de la nation. Introduction à une anthropologie de la démocratie », *Cahiers d'Études africaines*, 123 XXXI-3, pp. 263-285.
- Memel-Foté, Harris, 1997, « De la stabilité au changement. Les représentations de la crise politique et les réalités des changements », in Contamin, Bernard et Memel-Foté, Harris, *Le modèle ivoirien en questions. Crise, ajustements, recompositions*, Paris : Karthala, pp. 611-33.
- Nguessan, Kouamé, 2003, « Le coup d'État de décembre 1999 : espoirs et désenchantements », in Le Pape, Marc et Vidal, Claudine, *Côte d'Ivoire. L'année terrible 1999-2000*, Paris : Karthala, pp. 51-80.
- Proteau, Laurence (entretien avec), 2005, « De la « guerre scolaire » au conflit armé en Côte d'Ivoire », *Journal des anthropologues*, n° 100-101, pp. 249-63.
- Smith, Stephen, 2002, « La France dans la crise ivoirienne : ni ingérence, ni indifférence, mais indolence post-coloniale », in Le Pape, Marc et Vidal, Claudine, *Côte d'Ivoire. L'année terrible 1999-2000*, Paris : Karthala, pp. 311-324.
- Toungara Maddox, Jeanne 2001, « Francophone Africa in flux: Ethnicity and Political Crisis in Côte d'Ivoire », *Journal of Democracy*, n° 12, pp. 63-72.
- Whitaker, Beth Elise, 2005, « Citizens and Foreigners: Democratization and the Politics of Exclusion in Africa », *African Studies Review*, n° 48, pp. 109-26.
- Wieviorka, Michel, 1998, « Le nouveau paradigme de la violence (Partie 1) », *Cultures et Conflits*.
- Yapi Diahou, Alphonse, 2002, « De la composition et de la solidarité des régions en Côte d'Ivoire », in Le Pape, Marc et Vidal, Claudine, *Côte d'Ivoire. L'année terrible 1999-2000*, Paris : Karthala, pp. 191-213.
- Zakaria, Fareed, 2003, *The Future of Freedom: Illiberal Democracy at Home and Abroad*, New York : W.W. Norton & Company.

Chapitre 2

La politique publique de l'étranger et la crise sociopolitique en Côte d'Ivoire

Alfred Babo

Introduction

L'histoire de l'étranger en Afrique de façon générale est mêlée aux mouvements commerciaux de la route du sel, des esclaves, de la pénétration coloniale et du travail forcé. Elle prend également en compte tous les mouvements à la fois massifs et individuels fondés sur la volonté de partir. L'étranger est généralement présenté comme la personne qui ne possède pas la nationalité du pays d'accueil où il peut résider ; et d'après Shack et Skinner (1979), c'est un être qui possède une place organique dans un cercle simultanément social et spatial auquel il n'appartient pourtant pas.

En raison des déplacements des populations visant, non seulement à améliorer leurs conditions matérielles de vie, mais aussi à optimiser des stratégies de survie complexes (Babo 2005 ; Parnwell 1993 ; Droz et Sottas 1997), l'Afrique de l'Ouest est une grande zone de migration. Les populations d'origines diverses passent d'un pays à un autre (Pitroipa 2003) et se mettent dans la position de l'étranger qui combine à la fois des traits de proximité et de distanciation, selon un continuum qui couvre une grande diversité de situations. En Côte d'Ivoire, la présence étrangère se situe dans le prolongement d'anciens mouvements marchands qui ont eu lieu en Afrique entre le XIII^e et le XIX^e siècle (Akindès 2003 ; Blion et Bredeloup 1997 ; Bierwirth 1997). Par la suite, l'administration coloniale a bâti l'essentiel de l'économie agricole de la colonie Côte d'Ivoire sur l'apport et les flux importants de migrants ouest-africains (Cordell et Gregory 1982). Cette politique sera poursuivie par le président Houphouët-Boigny, après l'indépendance, en vue de favoriser le développement économique de son pays. Elle s'est traduite par une politique d'ouverture

tous azimuts. En 1998, la Côte d'Ivoire comptait 15 366 672 habitants dont 4 000 047 de non nationaux (RGPH 1998). En 2005, elle était estimée à 19 800 000 habitants selon l'Institut national de la statistique (MEF 2007). Le taux de présence de la population étrangère a connu une progression linéaire, passant successivement de 17 pour cent en 1965 (RGP 1965) à 22 pour cent en 1975 (RGP 1975), 25 pour cent en 1993 (Eimu 1993), puis 26 pour cent de la population totale en 1998 (RGPH 1998). Avec ce taux d'immigration, le plus élevé dans la sous-région, la Côte d'Ivoire fait figure, au sein de la CEDEAO, de terre d'accueil principalement des ressortissants de l'Afrique de l'Ouest. Mais, bien que la moitié de ces étrangers, soit née en Côte d'Ivoire, l'acquisition de la nationalité pour eux est problématique (Janin 2000; Bouquet 2005; Jolivet 2003; Sehran 2002; Hofnung 2005). Et, depuis le début de la décennie 90, de nombreux étrangers vivent une véritable crise de citoyenneté en Côte d'Ivoire (Dembélé 2002). Pour Akindès (2003), la crise que vivent ces étrangers dans les pays africains de façon générale est liée à l'efficacité limitée des dispositions juridiques nationales qui s'explique par le manque de réflexion sur ce qui doit tenir lieu de politique publique de l'étranger.

D'après Thoenig, cinq éléments fondent l'existence d'une politique publique :

- (i) un ensemble de mesures concrètes, qui forment la « substance » d'une politique; (ii) des décisions ou des formes d'allocation des ressources dont la nature coercitive est explicite ou latente. Le sens d'une politique n'est pas toujours celui affiché par le décideur; (iii) une politique s'inscrit dans « un cadre général d'action » qui permet de distinguer une politique générale de simples mesures isolées ; (iv) une politique publique a un public, c'est-à-dire des individus, groupes ou organisations dont la situation est affectée par la politique publique ; (v) enfin, une politique définit obligatoirement des buts ou des objectifs à atteindre, définis en fonction des normes et de valeurs (Thoenig 1985:35).

Cette approche s'inscrit dans la démarche pragmatique anglo-saxonne qui identifie, plus ou moins, politique publique à programme d'action gouvernemental (Jones 1970 ; Thoenig 1985). Elle fait allusion aux décisions prises par les pouvoirs publics pour réguler un secteur de la vie sociale, économique et politique nationale telle que l'immigration. Il faut donc comprendre la politique d'immigration comme l'ensemble des mesures qui fondent les procédures administratives auxquelles sont soumis des individus, groupes ou organisations qu'elles affectent. Elles visent, d'une part, le contrôle des flux par la réglementation de l'entrée et du séjour des non nationaux, leur retour, de même que la lutte contre l'immigration clandestine

(Weil 1988), d'autre part, elle ambitionne d'aboutir à l'intégration des immigrés en situation régulière par l'emploi, l'éducation, le logement, la langue, etc. (Schnapper 1992).

Mais, déjà au milieu des années 1980, la Côte d'Ivoire fait face à une conjoncture économique qui s'aggrave au début de la décennie 1990. La baisse des prix des principales matières premières (café et cacao) et le chômage urbain qui entraîne un reflux des populations vers les zones rurales mettent au goût du jour le crucial problème de raréfaction de la ressource foncière en raison d'une saturation des terres cultivables. Très vite dans les régions forestières de l'ouest du pays, des conflits violents ouverts succèdent aux simples litiges. Ils opposent, certes, les autochtones entre eux dans des conflits intrafamiliaux et intergénérationnels dans la gestion de la terre, mais aussi et souvent les autochtones aux étrangers. Au cours de ces événements sociaux, la construction économique de l'étranger opérée dans la société ivoirienne a évolué, faisant de ce dernier l'extra communauté de base, celui qui est hors du clan, du village, de l'ethnie, du pays (Dembélé 2003). Dans les mécanismes de résolution de ces conflits, une tentative d'étatisation du lien entre l'occupant d'une terre et son identité est opérée à travers la politique de l'ivoirité du Président Konan Bédié. Celle-ci, a eu pour effet de mettre l'étranger au centre de la crise ivoirienne. Ainsi, comme pour la terre, depuis 1990, de nombreuses mesures visant à restreindre l'accès à l'emploi et à la gestion du pouvoir politique aux étrangers sont prises par les pouvoirs successifs après Houphouët-Boigny. Les effets pervers de ces mesures dans le corps social ivoirien montrent depuis le coup d'État de 1999 et la guerre de septembre 2002 que la question du statut de l'étranger est le nœud gordien¹ de la longue crise ivoirienne. Celle-ci, on s'en doute, puise ses racines dans les décisions, parfois personnelles, du premier président ivoirien, Houphouët-Boigny, qu'il importe d'éclairer ici, avant de mettre en lumière l'essence et les logiques de ce qui tient lieu de politiques publiques successives de l'étranger en Côte d'Ivoire. Il s'agit d'analyser les différentes politiques mises en œuvre, les logiques qui les sous-tendent, de même que leurs modifications en rapport avec les contextes social, politique et économique du moment. Cela revient à rendre compte des dispositifs à la fois informels et législatifs d'un point de vue phénoménologique par leur description en tant que réalité concrète (Benoist et al. 2005). À ce stade de notre propos, il est important de préciser que nous avons pris en compte les notes et documents internes à l'administration, les discours et prises de position des responsables et élus politiques, les circulaires, les projets de lois, les décrets, les comptes rendus des débats parlementaires, les rapports de commission, les journaux officiels, etc. Il a également fallu analyser le contenu de la presse militante dans la mesure où en Côte d'Ivoire, au lendemain du retour au multipartisme

en 1990, l'on a assisté à la naissance d'une presse partisane et propagandiste.² En plus de la littérature, nous avons dû réaliser des entretiens avec les acteurs de la décision en matière de politique d'immigration tels que des fonctionnaires de l'administration, des magistrats, etc. L'ensemble des données recueillies a permis d'élucider le trouble social et politique en matière de gestion de l'étranger.

Les controverses d'une politique publique de construction de la nation ivoirienne

Après l'indépendance, l'intégration nationale passait par une intégration territoriale (Coleman et al. 1964) dont le but était de réduire progressivement les disparités culturelles et régionales dans un processus de création d'une communauté territoriale et politique homogène. L'intégration des étrangers dans le tissu économique et social de la Côte d'Ivoire était donc un des piliers de la politique du Président Houphouët-Boigny. Le Président pensait qu'il fallait « s'ouvrir à l'extérieur pour s'épanouir à l'intérieur » (Diabaté *et al.* 2005:67), car il ne voulait pas d'un pays replié sur lui-même. Dans cette politique houphouétienne d'ouverture sur l'étranger, il s'est appuyé sur deux instruments majeurs que sont la loi 61-415 et le projet de loi portant double nationalité.

Les instruments de la formalisation de la politique d'ouverture : le code de la nationalité et le projet de la double nationalité

La loi 61-415 du 14 décembre 1961 portant Code de la nationalité est la formalisation de la nation ivoirienne par la création d'une nationalité ivoirienne. D'après le président de la commission qui examinait le projet de loi, « le but visé dans ce code, c'est pouvoir arriver à créer un climat tel que les étrangers n'aient pas à souffrir, créer un climat de paix, un climat social, fait de confiance et de compréhension mutuelle ».³ De fait, la loi en ses nombreux articles (6, 17 à 23, 105) donne la force au *jus soli* pour les étrangers en privilégiant deux critères essentiels pour l'attribution de la nationalité, à savoir la filiation, mais surtout le lieu de naissance. Par la suite, le Président, voulant renforcer sa politique d'intégration des populations dont les actions quotidiennes s'inscrivaient dans le dépassement des frontières des États, a mis en route son projet sur la double nationalité. En 1963, soit deux ans après l'élaboration de la loi 61-415, Houphouët, parlant des étrangers, faisait la déclaration suivante: « Nous confirmons qu'ils – les étrangers – sont ici chez eux, et que dans les mois qui viennent, nous allons engager avec les responsables de leurs pays des pourparlers en vue de leur accorder la double

nationalité » (AIP, *Bulletin spécial* du 28 septembre 1963, cité par Amondji 1984:310). Cette volonté s'est traduite par une convention signée le 31 décembre 1965 relative à la double nationalité entre les gouvernements des pays du Conseil de l'Entente.⁴ L'article premier de cette convention stipule que les nationaux des hautes parties contractantes, établis sur le territoire de l'une quelconque des hautes parties, y jouissent des mêmes droits et sont astreints aux mêmes obligations que les nationaux d'origine de cet État, dit d'accueil, dans lequel ils sont établis. Cette forme d'intégration politique, au sens de Coleman, (1964), transcende les limites des frontières des États. En 1965, le président ivoirien annonçait que le 1^{er} janvier de l'an 1966, la double nationalité aura été instaurée dans tous les pays de l'Entente.

À l'analyse, ces instruments visaient à rendre compte de l'histoire et de la société ivoirienne composée depuis longtemps d'autochtones, mais aussi de non autochtones établis depuis de longues années. La problématique met en relief le lien entre autochtonie et établissement d'unité et entre autorité politique et antériorité sur un terroir (Lentz 2003). Par exemple, « l'antériorité de la présence d'un groupe prend tout son sens sociologique dès qu'il existe une fonction particulière attachée au groupe ayant statut d'autochtonie, et qui le différencie du groupe venu après ou d'ailleurs » (Gruenais 1985:20). Dans le cas des sociétés traditionnelles ivoiriennes, ce sont les premiers arrivés et reconnus comme tels qui, après des libations, « donnent » la terre aux étrangers qui en font la demandent. La loi, dans une Côte d'Ivoire qui entrait dans l'ère du modernisme, ne s'est pas affranchie de ces considérations traditionnelles. Dans cette logique, la loi sur la nationalité, bien que libérale, inscrivait la naturalisation dans un acte volontaire de l'intéressé qui aura épousé les valeurs nationales qui fondent l'unité de la nation ivoirienne. En cela, la nation ivoirienne se présentait comme « la communauté des citoyens », au sens de Schnapper (1994). Elle se reconnaissait comme étant le produit d'une histoire tout en restant le lieu d'expression de la mémoire collective.

Mais dans sa politique publique de l'étranger, Houphouët a, parfois, fait face à des échecs. D'abord dans la suite logique des réserves du parlement ivoirien sur le code de la nationalité, le projet de la double nationalité a essuyé un échec, puis la loi relative à la nationalité a subi rapidement une modification restrictive.

La loi 61-415 portant code de la nationalité n'a pas été adoptée sans réserve. En effet, le député Alloh J. n'avait pas manqué d'attirer l'attention sur la complexité de la question de nationalité en rapport avec le caractère transfrontalier de certaines communautés ethniques. Pour lui, « Il est difficile de distinguer un Ivoirien d'un Malien ou d'un Guinéen et c'est pourquoi la nationalité chez nous doit s'entourer de beaucoup de précautions ».⁵ Reprenant et approfondissant cette idée, le député Coulibaly M. précise les

mesures à prendre : « Notre collègue Aka J. a suggéré que les membres du bureau politique du PDCI soient préalablement consultés pour avis lorsqu'il s'agira de prendre des mesures en application de l'article 105⁶ de la présente loi [...] il importe, dis-je, que toutes les garanties soient prises ». ⁷ Dans une vision marxiste, par le recours aux instances d'un groupement politique pour une décision administrative, le rôle de l'État est affaibli puis réduit à un instrument aux mains de la classe dirigeante du PDCI-RDA. Cette classe s'est employée très tôt à mettre un terme à une politique jugée favorable aux étrangers. C'est, en effet, le 21 janvier 1966 que le PDCI-RDA, au cours de son conseil national, rejette la convention de la double nationalité initiée et portée par Houphouët. Le projet subit le même sort en Haute-Volta, sous l'impulsion des syndicats, des élèves, et des étudiants qui accusaient d'ailleurs le Président Maurice Yaméogo d'avoir vendu le pays à la Côte d'Ivoire.

Si le rejet de ce projet était dû à la menace qu'il représentait pour les emplois nationaux, il était également lié aux incertitudes sur les principes mêmes d'égalité de droits et de réciprocité de traitement des citoyens dans les différents États. À cette période, les inégalités des flux migratoires entre les pays de la sous-région ouest-africaine renforçaient le doute en matière de réciprocité. En effet, si, en 1975, la Côte d'Ivoire comptait 774 099 Voltaïques, elle avait en retour 49 141 ressortissants en Haute-Volta ; 353 448 Maliens en Côte d'Ivoire, contre 3 917 Ivoiriens au Mali. Au regard de ces chiffres, pour certains analystes à l'instar d'Amondji (1984), l'instauration de la double nationalité ne pouvait être bénéfique qu'aux étrangers. Et ce, d'autant plus que la Côte d'Ivoire était le seul pays de la région qui avait un fort attrait économique. Le projet de la double nationalité a ainsi révélé de profondes divergences entre le président et le peuple ivoirien. Ces divergences ont sans doute influé sur le cours de l'histoire pour conduire à la modification de la loi de 1961.

La loi n°72-852 du 21 décembre 1972 portant modification du code de la nationalité ivoirienne est caractérisée par l'abrogation, entre autres, des articles 17 à 23 de la loi 61-415. Les enfants nés de parents étrangers après 1972 ne bénéficient plus d'un simple régime de déclaration pour prétendre jouir de la nationalité ivoirienne. Les parents étrangers vivants en Côte d'Ivoire depuis la colonisation qui n'auraient pas acquis la nationalité ivoirienne dans les conditions fixées par les articles 105 et 106 voyaient leurs enfants, bien que nés en Côte d'Ivoire, ne pas acquérir la nationalité. Sur les raisons d'un tel recul, à un moment où on peut penser que Houphouët-Boigny tenait les députés aux ordres, pour les législateurs, il s'agissait d'une nécessaire harmonisation du code de la nationalité avec les lois civiles de 1964 et le code de la minorité de 1970, tout en adaptant le texte au contexte du moment. Ce contexte des années 1970 était marqué par le « miracle » économique (Den Tuinder 1978). Avec un PIB de 7 030

millions de dollars en 1980, contre 570 millions de dollars en 1960 et un revenu par habitant de 1 150 dollars, cette politique a, en effet, donné des résultats satisfaisants avant de plonger au milieu des années 1980 (La Côte d'Ivoire en chiffres 1980). Toutefois, ce succès économique a soulevé paradoxalement des craintes nationalistes. En réalité, après le rejet du projet sur la double nationalité, le gouvernement n'avait pris aucune mesure concrète de contrôle aux frontières pour réguler l'immigration. Or le miracle économique a eu un effet d'appel de plus en plus d'étrangers. L'effectif des étrangers a donc doublé entre 1968 et 1975, avec un taux annuel de migration net de 2,5 pour cent (Tapinos 2002). Un tel contexte a justifié les modifications apportées au code de la nationalité, car le modèle économique reposait en fait sur, entre autres : l'appel au capital et à la main-d'œuvre étrangère (Amondji 1984 ; Bohoun et Kouassy 1997). La révision du code de la nationalité, après le rejet de la double nationalité, constitue un second revers de la politique de l'étranger d'Houphouët-Boigny.

Face à ce qui peut être considéré comme échec de sa politique de l'étranger, le président s'arc-boute et procède par contournement, notamment dans le champ politique, social et économique. Sur les raisons d'une telle ouverture aux étrangers, on peut penser qu'il s'inscrivait à la fois dans le cadre théorique de Kopytoff (1987) sur la frontière pionnière et sur l'approche taylorienne de la reconnaissance. Dans ce modèle théorique, lorsque la terre est abondante, les hommes constituent la principale richesse qui garantit l'autonomie des cités. Ainsi, le but des populations autochtones est d'attirer le plus de migrants possible pour gagner un ascendant démographique sur le voisin. Dans un contexte de compétition entre leaders politiques au lendemain des indépendances africaines, et de construction d'une économie moderne basée sur l'agriculture, la politique attractive d'Houphouët-Boigny pour les migrants ne visait pas uniquement un ascendant démographique, mais bien plus à asseoir une domination économique et politique sur ses concurrents de l'Afrique de l'Ouest, principalement le Ghana, et, dans une moindre mesure, le Sénégal. De plus, pour Houphouët-Boigny, les immigrés devaient jouer le rôle à la fois de disjoncteur et d'amortisseur des crises. En effet, une forte emprise des étrangers sur la vie sociale et économique du pays aurait assuré une plus grande stabilité à l'économie en mettant à la disposition des entreprises une main-d'œuvre bon marché pour faire pression sur les velléités d'éveil syndical de la classe ouvrière autochtone contre le régime de parti unique. D'un autre côté, la politique du président ivoirien reposait sur la reconnaissance du rôle de l'étranger dans la construction économique de la Côte d'Ivoire, en leur permettant, en retour, de pouvoir s'établir et s'épanouir dans la dignité avec leurs spécificités culturelles (Taylor 1992). Pour ce faire, le président se lance dans une politique informelle de l'étranger.

Mise en œuvre d'une politique informelle de l'étranger

Au début des années 1970, profitant de la faible emprise de la loi sur le droit coutumier, Houphouët-Boigny affirmait que « la terre appartient à celui qui la met en valeur ». Il induisait une profonde mutation des droits fonciers qui reposaient jusque-là sur la propriété étatique des terres dites vacantes. Par ailleurs, il abrogeait, pour ainsi dire, les droits coutumiers fonciers qui, eux, se fondaient sur l'autochtonie. À partir de cette déclaration, le droit de propriété était acquis par le travail, à l'exclusion de la prééminence des liens ancestraux avec le terroir ou de l'appartenance à un groupe ethnolinguistique. En fait, le Sud, en raison de son immense zone forestière propice à la culture des deux principales cultures d'exportation (café et cacao), exerçait un fort attrait sur les populations des autres régions du pays, notamment ceux des zones semi-arides du Centre et du Nord. Cette « loi Houphouët » était donc apparemment conçue pour ces zones dont l'exploitation pouvait permettre à la Côte d'Ivoire de se hisser au rang des premiers producteurs mondiaux. Sans jamais avoir été codifié, ce principe a eu force de loi pendant de longues années (Otch-Akpa 1993). Il a permis une colonisation massive des terres aussi bien par les migrants nationaux (Bonnecase 2001 ; Chauveau 2002) que par les étrangers dans un contexte de course à la terre. L'opportunité qu'offrait cette règle aux planteurs étrangers permettait, par ailleurs, à Houphouët d'éviter des blocages auxquels ils auraient pu se heurter dans un processus légal. En contournant l'appareil législatif, il inaugurait ainsi une politique confuse de l'étranger fondée sur le paternalisme et une forte patrimonialisation du pouvoir politique (Akindès 2004). Il en est ainsi de la nomination de certains Ivoiriens d'origine étrangère dans de hautes fonctions de l'Administration publique ivoirienne.

Si le législateur avait craint une emprise des étrangers sur l'emploi lors du vote de la loi de 1961 et qu'il avait en conséquence mis des garde-fous, ceux-ci n'ont pas empêché le président ivoirien de les contourner. Le Président Houphouët-Boigny continuait là une tradition coloniale qui faisait par exemple des Français des membres du gouvernement ivoirien depuis la loi-cadre de 1957.⁸ Ainsi, il avait nommé à des postes ministériels des personnalités dont la nationalité ivoirienne ne semblait pas établie dans l'opinion publique (Babo 2006:167). Mais on comprend que le Président Houphouët-Boigny, s'émancipant de tout juridisme par l'utilisation des articles 27⁹ ou 44¹⁰, usait simplement de son autorité et de son charisme écrasants (Koly cité par Diabaté 2005), pour recruter parfois sans base légale des étrangers à la fonction publique, dans les ministères, dans l'armée, etc. Il appliquait de cette façon la double nationalité par le haut, là où elle avait été refusée par le bas. C'est pourquoi, dans l'opinion publique, ces

personnalités ont toujours été identifiées davantage comme des étrangers que comme des Ivoiriens à part entière.¹¹ Les décisions présidentielles étaient donc d'autant plus problématiques dans le cadre d'une politique publique de l'étranger qu'elles n'obéissaient ni aux règles de l'Administration ivoirienne en matière d'emploi, ni à celles du code de la nationalité de 1961. Bien au contraire, elles se mettaient en contradiction des verrous mis en place par le législateur pour réserver ces emplois aux nationaux. Il en sera de même pour les droits politiques octroyés aux étrangers.

En violation flagrante de l'article 5 de la constitution ivoirienne qui dispose que « seuls les Ivoiriens peuvent et doivent prendre part au vote », en 1980, Houphouët-Boigny accorde le droit de vote aux étrangers originaires des pays de l'Afrique de l'Ouest à l'ère de la « démocratie à l'ivoirienne » au sein du parti unique. Pour le président qui n'avait pas besoin d'un apport extérieur pour s'assurer des résultats électoraux de type unanimiste à cette période, ce droit de vote devait renforcer le sentiment d'appartenance de ces immigrés à la nation ivoirienne. De fait, depuis 1980, ils ont régulièrement participé aux différents scrutins jusqu'en 1990. Cette pratique sera suspendue en 1994 sur fonds de crise politique grave due à la scission du PDCI-RDA et à la création subséquente du RDR.

En définitive, devant ce qui a pu apparaître comme des blocages dans la mise en œuvre d'une politique d'intégration de l'étranger, Houphouët-Boigny a opté pour des décisions d'opportunité. Dans sa volonté de construire la nation ivoirienne, contrairement à l'image du panafricaniste pragmatique qu'on veut lui coller, il apparaît plutôt sous celle d'un nationaliste irréductible. Son idéologie repose effectivement sur l'exploitation de toutes les compétences nationales ou étrangères dans le seul but de réaliser son projet d'une Côte d'Ivoire modèle et moderne. Pour certains de ces opposants et critiques, il avait ainsi sacrifié l'identité culturelle nationale sur l'autel de ses ambitions économiques et politiques (Dedy Seri cité par Diabaté 2005). Mais il a surtout inscrit de cette façon la politique publique de l'étranger dans l'informel. L'absence de codification claire ou les contradictions avec la loi fondamentale d'une politique qui s'est pourtant traduite dans les actes et relations des individus a fragilisé les fondements mêmes de la construction d'un État-nation.

Reprenant l'idée de réalité des politiques en matière d'immigration, il apparaît clairement que les spécificités concrètes de la politique publique de l'étranger dans la république sont : les lois, les décrets, les pratiques des agents de l'administration judiciaire en matière de naturalisation (Garfinkel 1986 ; Padioleau 1982). Cependant, la politique de l'étranger d'Houphouët-Boigny ne repose pas uniquement sur des mesures concrètes objectivement vérifiables (Muller 1990), mais également sur des déclarations des leaders ou décideurs politiques. Ces déclarations sont d'autant plus déterminantes

qu'elles ont eu force de loi, bien que ne se rapportant à aucun élément matériel (loi, décret, etc.), ni à aucune mesure ou procédure d'application formalisée. Mais, depuis 1990, les décideurs politiques ont entrepris de clarifier les droits et devoirs des étrangers vivants en Côte d'Ivoire, dont l'arrêt de la participation aux votes était déjà un signe d'une crise d'identité.

Inflexions nationalistes des politiques de l'étranger et crise sociopolitique

La récession économique depuis les années 1980 s'est doublée d'une crise de succession à Houphouët-Boigny. La crise multiforme qui en émerge finit par poser la question du poids de l'étranger et de son lien avec l'identité nationale (Dembélé 2003). Face à cette problématique, l'État amorce une évolution régressive allant de l'ouverture libérale vers un repli nationaliste. En fait, l'État, à travers ses dirigeants, a initié et mis en œuvre une politique controversée de « l'ivoirité ». L'ivoirité est cette idéologie ethno-nationaliste inventée par le Président Konan Bédié pour disqualifier un de ses principaux adversaires politiques, en l'occurrence Alassane Ouattara, en le taxant d'étranger (Bédié 1999). Cette idéologie a, par la suite, servi d'instrument à la légitimation de nombreux actes de violence, d'expropriation et d'expulsion des étrangers dans les différents secteurs d'activité (Baongo 2007). Cette politique émerge sur fond d'une triple crise de l'emploi, du foncier et du pouvoir politique.

La crise de l'emploi et la politique restrictive de l'étranger

Sait-on qu'il est pratiquement impossible aujourd'hui à un Ivoirien de faire sur le marché national la distribution de gros du bois débité ? Le bois sorti des forêts ivoiriennes et débité dans les scieries ivoiriennes ! Sait-on aujourd'hui qu'un transporteur ivoirien ne peut prendre des passagers à partir d'Abidjan à destination de certains pays limitrophes ? Des gares privées confortent ce monopole malgré les traités et conventions. Le bœuf de l'éleveur ivoirien trouve difficilement preneurs sur le marché national, pendant que les abattoirs du pays sont envahis chaque jour (Baongo 2007).¹²

La prise en main de ces préoccupations par les décideurs politiques a donné droit à un arsenal juridique. En fait, la loi qui imposait, à travers l'article 4 du décret de 1965, la fourniture d'un certificat de nationalité pour l'accès à un emploi n'a pas été rigoureusement appliquée. Déjà dans les années 1970, pour faire face à la forte présence des étrangers et de leur emprise

sur certains secteurs d'activité économique, une politique d'ivoirisation de l'emploi a été mise en œuvre. Elle s'est traduite par l'ivoirisation du capital social privé ivoirien marquée par une croissance du taux du capital privé national en vingt années. Il est passé de 0,5 pour cent en 1961 à 8,7 pour cent en 1981 (Chevassu 1997). L'ivoirisation du capital s'est accompagnée dans la foulée de celle du personnel. À partir de 1973, le gouvernement a encouragé le recrutement des jeunes diplômés ivoiriens dans l'administration publique. Et en 1975, l'assemblée nationale a voté une loi sur l'ivoirisation des cadres. Mais cette loi allait très vite s'étendre à tous les postes d'emploi. De fait, cette politique a abouti à une régression des taux d'expatriés dans les services et administration, passant de 4,3 pour cent en 1961 à 2,2 pour cent en 1981 (Shaw 1996). L'ivoirisation s'est fortement accélérée au cours de la décennie suivante où le taux des étrangers n'a plus représenté que 1,4 pour cent des emplois en 1991. Poursuivant la politique d'ivoirisation des emplois, la loi va devenir plus exigeante dans les années 1990 à l'endroit des entreprises qui embauchent un étranger, en même temps qu'elle devient plus restrictive pour les étrangers eux-mêmes.

En effet, en 1995, la loi 95-15 du 12 janvier 1995 portant code du travail en son article 95 ne permet à des personnes étrangères d'occuper à titre momentané un emploi que si ce poste d'emploi ne peut pas être pourvu par un Ivoirien compétent. À partir de cette loi, la nomination d'un expatrié dans un ministère est assortie d'une communication en Conseil des ministres qui justifie l'opportunité du recrutement. Dans l'armée, le principe de l'enrôlement par conscription qui avait permis le recrutement d'étrangers fait place au principe d'engagement. L'engagement dans l'armée par admission met l'accent sur la production d'un certificat de nationalité par le candidat. Le naturalisé, lui, est soumis à un délai de 5 ans avant d'exercer des fonctions militaires. En 1997, par l'arrêté 4810 du ministère du travail, l'autorité ivoirienne exige un contrat de travail dûment soumis à son avis pour l'étranger non admis sur le territoire ivoirien. Ce contrat de travail coûte entre 10 000 F CFA (pour un manœuvre) et 100 000 F CFA (pour un directeur) pour les travailleurs africains ressortissants de la CEDEAO. Pour ceux d'entre eux qui travaillent déjà sur le territoire, un délai de six mois est accordé à l'employeur pour se conformer à la loi et régulariser ainsi le statut de son agent étranger. Si on peut croire en une politique qui se fonde sur le souci légitime des autorités du pays de favoriser la promotion des nationaux, tout en assurant une protection juridique à l'étranger lui-même dans ses rapports avec son employeur, on ne remarque pas moins le principe fort affirmé de la formule nationaliste du début des années 1990 « les Ivoiriens d'abord ». Dans une société qui se veut démocratique et libérale, le principe de la compétition et de l'égalité des chances se trouve

ainsi mis à mal. Or, d'après Tapinos (2002), une telle politique peut être préjudiciable à la dynamique de l'économie fortement ouverte et portée depuis longtemps par l'étranger.

En 2004, deux ans après le déclenchement de la guerre, l'évolution dans la gestion de l'emploi des étrangers est notable, tant au plan des obligations administratives qu'au niveau financier. Avec l'arrêté n° 1437 du 19 février 2004, on passe en effet d'une marge de manœuvre limitée à une restriction totale du fait du « plan d'ivoirisation » qui doit accompagner tout recrutement d'un étranger. Ce plan oblige désormais l'employeur à rassurer l'autorité que le poste pour lequel il a lancé un avis pendant deux mois et qui n'a pu être pourvu par un Ivoirien va revenir à un Ivoirien au bout de deux années. De plus, l'employeur doit désormais s'acquitter des frais du visa de contrat de travail qui correspondent à un mois de salaire mensuel brut du travailleur. En clair, tout étranger en Côte d'Ivoire ne devrait plus exercer, même avec un contrat régulier, après deux années d'exercice. Ce texte s'oppose à l'article 91 du traité de l'UEMOA ratifié en 2003 qui prévoit l'abolition entre ressortissants des États membres de toute discrimination fondée sur la nationalité, en ce qui concerne la recherche et l'exercice d'un emploi en conformité avec le principe de la liberté de circulation et de résidence. Mais, afin de mobiliser la fibre nationaliste qui fonde cette politique, les autorités soulignent deux éléments majeurs : le premier est la prééminence régaliennne de l'État ivoirien dans la gestion de la main-d'œuvre et la promotion de l'emploi. Il s'agit de résorber le chômage de 4,5 millions d'individus, en majorité jeunes ; le deuxième élément de justification réside dans une sorte d'établissement d'une situation d'équilibre ou plutôt de réciprocité entre les Ivoiriens et les ressortissants des autres pays de l'UEMOA. D'après Ferro Bally,

La Côte d'Ivoire est victime de son hospitalité légendaire [...] les populations d'origine étrangère sont des loups aux dents longues [...] les accords de l'UEMOA apparaissent comme un cadeau empoisonné pour les Ivoiriens. Ce sont eux qui donnent gîte et couvert, qui procurent des emplois à leurs dépens. En retour, les Ivoiriens sont payés en monnaie de singe, ils n'ont pas bonne presse, traités de xénophobes, dans bon nombre de pays de la sous-région, ils sont victimes de la préférence nationale insidieuse (*Fraternité matin* du 11 mars 2004:2).

Dans cette logique, on peut penser que la loi s'oppose au caractère unilatéral de la supranationalité des lois des regroupements des pays de la sous-région. Mais, en réalité, les raisons latentes qui existent, comme dans toute politique publique, sont celles d'une plus grande restriction de la politique d'immigration. En définitive, les lois sur l'emploi réglementent en fait l'entrée

et le séjour des étrangers sur le territoire ivoirien. Comme la *Chinese exclusion act de 1882* aux États-Unis (Schnapper 1998), elles visent à restreindre l'immigration, à empêcher de nouvelles arrivées, à susciter des départs, en empêchant les immigrés d'exercer des emplois. Cette politique de restriction des droits des étrangers va se prolonger également dans la gestion de la terre.

Loi sur le foncier et politique de l'étranger

S'il est permis de penser que le durcissement des conditions d'accès au travail pour les non-nationaux a un effet moindre en raison de leur forte présence dans l'informel et l'agriculture, ce dernier secteur ne va pas échapper à la volonté de l'État de restreindre l'accès et l'exploitation de la terre. Face aux conflits intercommunautaires autour de la terre, la remise en cause de plus en plus récurrente des échanges fonciers par les autochtones, et la faiblesse des dispositifs antérieurs (décret 1935, arrêté 1943, arrêté 1955, circulaire 1968 et loi 71-338 de juillet 1971), l'État ivoirien s'est engagé dès 1989 à mettre en œuvre un plan foncier rural (PFR). Ce projet, qui avait couvert des centaines de villages et des milliers d'hectares, a connu un arrêt brutal dans sa phase de consolidation du fait de la montée des tensions dans les campagnes (Bouquet 2005). En effet, depuis 1995, des conflits fonciers ont éclaté dans toute la zone forestière de l'Ouest à Duékoué, Gagnoa, Lakota, Divo, San-Pédro, Tabou, etc., opposant Ivoiriens entre eux, ou Ivoiriens aux allogènes. Afin d'apporter une réponse rapide et adéquate à ces conflits, le gouvernement initie une loi portant code foncier rural qui est adoptée à l'unanimité à l'Assemblée nationale en 1998.

Mais la loi 98-750 du 23 décembre 1998 ne régula pas uniquement les droits fonciers. Elle avait des enjeux de type nationaliste et entendait jouer un rôle décisif sur la question de l'emprise des étrangers sur le secteur agricole. En prenant à son compte les revendications d'autochtonie, la loi a établi un lien entre la propriété foncière et l'identité ethnique et territoriale de l'exploitant. Comme l'affirme Brass (1979), c'est dans le contexte de conflits que les acteurs instrumentalisent les marques de frontières entre identités pour atteindre leurs objectifs. C'est le cas en Afrique centrale, dans la région du Masisi par exemple où les populations *bunde* usent des concepts d'« autochtone » et d'« allogène à nationalité douteuse » pour poser le problème d'inégalité sociale et de pauvreté dans le conflit foncier qui les oppose aux *Banyarwanda butu et tutsi* (van Binsbergen 1997 ; Tegera 2005). En Côte d'Ivoire, la loi, dès son article premier, a ainsi assuré la propriété du domaine foncier rural aux seules personnes morales et physiques de nationalité ivoirienne. Ce repli s'inscrivait dans un contexte politique fortement marqué par des clivages et surtout par l'émergence du concept

de « l'ivoirité ». Toutefois, loin de résoudre la crise, cette loi posait finalement la question des droits acquis par le passé par les exploitants étrangers sur les terres qu'ils exploitent depuis longtemps. De plus, elle soulevait le problème de la succession des descendants des premiers migrants sur les plantations de leurs parents. En définitive, le dispositif législatif en matière de gestion de la terre, en liant la propriété foncière à l'identité de l'exploitant, soulevait la problématique de la nationalité ivoirienne. La question était donc de savoir, en 1998, qui était Ivoirien. La loi portant code foncier apparaissait dès lors comme cet instrument de l'ivoirité permettant d'établir la distinction entre l'étranger et l'Ivoirien, car pour se prévaloir des droits sur la terre, il fallait faire la preuve de sa nationalité ivoirienne. Dans l'optique de la non reconnaissance du transfert des droits de propriété aux descendants des immigrés, ceux-ci ne verraient aucun intérêt à venir en Côte d'Ivoire, ou, pour ceux qui y sont déjà, à y rester. Les interprétations tendancieuses de cette loi, dont la compréhension ne s'est limitée qu'à son article premier, ont posé les germes de la grave crise militaro-politique de 2002. En définitive, la politique de l'étranger qui perfunait dans la politique foncière représentait l'enjeu principal de la loi sur le foncier de 1998. Les questions de nationalité en rapport à une ressource qui se raréfie sont en réalité à situer dans la crise politique qui a émergé dès le 07 décembre 1993, date de la mort du Président Houphouët-Boigny.

Crise politique et tentatives de régulation de l'immigration

En 1990, l'État ivoirien, sous la primature d'Alassane Ouattara, alors n°2 du PDCI-RDA, décide, contre le protocole supranational portant code de la citoyenneté de la CEDEAO de mai 1982, et contre la loi 90-437 du 29 mai 1990 relative à l'entrée et au séjour des étrangers, d'instaurer une carte de séjour pour tout étranger de plus de 16 ans résidant en Côte d'Ivoire depuis plus de trois mois (Art. 6). Si cette loi, pour ses initiateurs, visait à résorber les déséquilibres financiers et la modernisation de l'état civil, elle a permis d'opérer de façon légale depuis l'indépendance la distinction entre le « eux » et le « nous ». Elle s'inscrit de ce point de vue dans la perspective de la théorie de la « nation-building » telle que développée par Deutsch (1969) et complétée par Anderson (1983). Cette approche constructiviste caractérise le sentiment national ou la nationalité comme un fait mental sous-tendu par le développement et la modernisation des moyens techniques. À ce titre, le projet de modernisation que porte la loi devait entraîner un effacement des particularismes ethniques. De plus, il présentait l'avantage de rompre avec les mesures informelles par l'instauration d'instruments légaux de la

distinction entre un national et un non national. Cependant, en plus de la rupture sociale qu'elle provoque, la carte de séjour a un coût (5 000 F CFA) jugé prohibitif par des familles nombreuses d'immigrés démunis. Cette contrainte a conduit à des fraudes massives sur la carte nationale d'identité. D'après Dédy Seri, « Il y avait plus de 78 000 fausses cartes nationales d'identité d'établies. Cela veut dire que 78 000 électeurs potentiels sont sortis ex nihilo » (cité par Diabaté, 2005:181). L'enjeu des fraudes, c'est qu'elles posent un autre problème au plan politique, celui du vote des étrangers.

Selon Dozon (1997:782), le silence d'Houphouët-Boigny au lendemain des élections de 1990 qui l'ont opposé à Laurent Gbagbo « recelait en fait une vérité, celle d'avoir été réélu pour une large part grâce au vote des étrangers. [...] le pouvoir organisa avec soin le vote des Africains non-ivoiriens, tout particulièrement des Burkinabè ». Tenant compte de cette vérité, le FPI et d'autres partis politiques de l'opposition avaient toujours réclamé l'arrêt du vote des étrangers. À la veille des élections de 1995, le Président Henri Konan Bédié, après avoir hésité à reconduire le vote des étrangers, a finalement opté pour son abrogation. En réalité, le RDR parti politique que va conduire Alassane Ouattara est soupçonné, à la veille des élections de 1995, de bénéficier d'un soutien massif des étrangers.¹³ Afin de disqualifier ces « étrangers », une vaste campagne de séparation des « Ivoiriens de souches multiséculaires »¹⁴ des « Ivoiriens de circonstance »¹⁵ est menée. Au niveau de l'appareil d'État, en 1994, le gouvernement s'appuie sur le parlement pour adopter un code électoral qui s'inscrit dans « un esprit de sauvegarde nationale [...] c'est pourquoi la Côte d'Ivoire doit être gouvernée par un vrai Ivoirien » (*Le Démocrate* n°187 du 25 janvier 1995). Les critiques d'une telle politique stigmatisent une dérive ethnonationaliste de l'État à travers l'institutionnalisation d'un « Ivoirien de pur sang » contre le « faux Ivoirien ». Le durcissement de la position de l'État sur fond de nouvelle conscience nationale institue ainsi une citoyenneté à double vitesse. L'État, à travers ses dirigeants du PDCI-RDA, a donc entrepris de codifier par un habillage juridique et législatif les sentiments nationalistes. Ainsi, loin de favoriser l'effacement des particularismes, la modernisation des moyens techniques de développement tend plutôt à augmenter la conscience culturelle que les groupes ont d'eux-mêmes (Connor 1972). Le conflit ainsi provoqué par le processus de modernisation et l'émergence de sentiments nationaux qui l'accompagnent a une nature sociale et économique certes, mais dans le contexte de lutte pour le pouvoir, il se cristallise davantage sur sa nature politique. En 1994, après des débats sur fond de tribalisme et de nationalisme xénophobes, les députés ivoiriens majoritairement issus du PDCI-RDA arguant une harmonisation du code électoral avec la loi fondamentale, mettent fin au

vote des étrangers en Côte d'Ivoire (*Le Démocrate* n°176 du 2 novembre 1994:5). Or la légitimation par l'appareil de l'État de stratégies nationalistes exclusives visant à discréditer et à disqualifier des acteurs politiques (électeurs ou candidats), comme c'est le cas en Zambie, a le potentiel d'encourager des sentiments xénophobes et de déclencher des guerres (Whitaker 2005).

Après les élections de 1995, le gouvernement entreprend de renforcer les mesures restrictives à l'encontre des étrangers. C'est ainsi qu'en 1998, en application de la loi 98-448 du 04 août 1998, le prix de la carte de séjour est relevé à 15 000 F CFA par an pour les ressortissants de la CEDEAO. Il faut dire que le Conseil économique et social avait préparé le terrain d'un renforcement des mesures à l'encontre des étrangers. Dans son rapport annuel rendu public en 1998, cette institution affirmait qu'en matière d'immigration, la Côte d'Ivoire avait largement dépassé le seuil du tolérable. Dans le même temps, elle s'alarmait des déséquilibres religieux, ethniques et des risques d'insécurité prévisibles du fait de cette immigration incontrôlée et « sauvage ». L'augmentation des frais de visa de séjour qui s'ensuit a donc pour effets induits l'amplification des tracasseries et des brimades sur les étrangers. Un autre effet attendu, c'est l'amplification de la fraude sur les cartes nationales d'identité. Les scrutins référendaire et présidentiel de 2000 ont donc servi de cadres appropriés pour donner une réponse à ce phénomène. À l'occasion de tous ces scrutins, c'est la question de la nationalité qui a monopolisé les débats. Pour les partisans des thèses nationalistes, il s'agissait d'expurger des fichiers tant de l'état civil que du corps électoral les éventuels « étrangers » candidats ou électeurs. Le choix du « et » ou du « ou » pour les candidats à la présidentielle avait ainsi polarisé la société ivoirienne pendant toute l'année 2000.¹⁶ De plus, les candidats, après avoir fait la preuve de l'origine ivoirienne de leurs parents, devaient faire la preuve de « ne s'être jamais prévalu d'une autre nationalité ».¹⁷ Autrement dit, l'État non seulement ne voulait pas des Ivoiriens ayant une quelconque origine étrangère, mais, bien plus, il n'accepte plus ceux de ses fils qui se sont compromis avec une nationalité étrangère. Cette discrimination semble se justifier par l'instrumentalisation des oppositions politiques, notamment dans un contexte de forte compétition. Elle se traduit par la version finale de l'article 35 de la constitution de 2000 qui reprenait à son compte le « et », et plus tard par la loi n°2002-03 du 03 janvier 2002.

Les lois de Linas-Marcoussis et les enjeux électoraux

L'accord de Linas-Marcoussis obtenu à la suite de la crise militaro-politique de septembre 2002 préconise des modifications visant à une meilleure application sur le terrain de la loi 72-852 du 21 décembre 1972. De plus, le

gouvernement devra supprimer immédiatement les cartes de séjour prévues à l'article 8 alinéa 2 de la loi 2002-03 du 3 janvier 2002 pour les étrangers originaires de la CEDEAO et fondera le nécessaire contrôle de l'immigration sur des moyens d'identification non susceptibles de détournement. Il faut préciser à ce niveau que l'opération d'identification visant à mettre en application la loi avait donné lieu à un ensemble de mesures administratives qui liaient de façon étroite la nationalité à l'appartenance à un espace communautaire aussi étroit que le village. Mais cette opération est apparue illusoire, ne rendant nullement compte de la réalité historique. Dans sa chanson intitulée « nationalité », l'artiste-chanteur Tiken Jah Fakoly tente de montrer que la preuve de la nationalité par l'origine territoriale dans un pays de migration comme la Côte d'Ivoire est un exercice peu réaliste. Il en tire la conclusion suivante : « C'est en 1893 que ce territoire fut baptisé Côte d'Ivoire, donc tous ceux dont les ancêtres sont nés après cette date sont Ivoiriens » (Fakoly 1999:5). Même si l'on peut lui opposer le caractère simpliste de sa solution, il ouvre cependant une voie de réflexion sur les critères opérationnels, justes et démocratiques d'identification des personnes dans une nation. La notion de « nation » serait alors perçue au sens de Schnapper (1998:298) comme « le produit d'une histoire séculaire, une dimension privilégiée de l'identité collective, où s'exprime la continuité de la mémoire historique ; elle reste aussi le lieu de l'expression et des pratiques démocratiques ». Quant aux amendements apportés au code foncier (art. 26), ils visaient à rétablir la reconnaissance des droits acquis des exploitants étrangers et surtout ceux de leurs héritiers en matière de succession. Au niveau de la constitution, les accords prévoyaient une réécriture de l'article 35 par la substitution de la conjonction « et » à « ou », afin de cadrer avec l'histoire sociale faite de brassage des populations.

Cependant, ces modifications vont connaître un blocage dans leur application immédiate, dans la mesure où il s'agissait de donner un contenu juridique à des compromis politiques. Les oppositions, interprétations et réinterprétations des textes issus des accords entre partis politiques ont conduit à une application difficile (Babo 2005:34 ; 2006). De fait, les audiences foraines par exemple se sont crispées sur la présence préalable de l'administration publique et judiciaire dans les ex-zones assiégées. En toile de fond, la question cruciale de la fraude sur la nationalité par l'enrôlement incontrôlé de personnes qui se déclareraient ivoiriennes sans aucune preuve tangible ; l'enjeu étant la constitution d'une liste électorale fiable. Du fait de ces enjeux, la tenue des audiences foraines a été marquée par des violences meurtrières entre « jeunes patriotes » proches du Président Laurent Gbagbo et jeunes du PDCI-RDA, notamment à Abidjan, Divo et Grand-Bassam en 2005 et 2006. Mais les accords récents de Ouagadougou signés en mars

2007 ont induit une nouvelle configuration des alliances politiques, notamment entre ex-rébellion et clan présidentiel, de même qu'une modification consensuelle du processus d'identification qui prévoit le redéploiement préalable de l'Administration et de la justice. Ces éléments nouveaux ont favorisé le déroulement pacifique des audiences foraines et l'opération d'enrôlement des personnes en vue d'obtenir leur carte nationale d'identité et leur carte d'électeur. De plus, le Président Laurent Gbagbo a pris au cours de l'année 2007 un décret visant à supprimer les cartes de séjour pour les résidents ouest-africains. En les vidant de leur enjeu politique par la prévision d'une opération spéciale de recensement électorale, les accords de Ouagadougou ont désamorcé les opérations d'identification et offert ainsi l'occasion à l'État ivoirien de mener une politique publique de l'étranger plus saine permettant ainsi de dénouer la crise ivoirienne.

Conclusion

La politique publique de l'étranger en Côte d'Ivoire a été fortement marquée par la volonté du Président Houphouët-Boigny de construire une nation ivoirienne ouverte, moderne et modèle. Ce projet politique majeur a toutefois conduit sa politique à passer parfois du formel à l'informel en raison d'une forte personnalisation du pouvoir. Face aux échecs et à la fronde de son parti politique, usant de son charisme et de son autorité dans un contexte de parti unique fort, il a attribué des acquis sociaux, économiques et politiques aux étrangers, en particulier ceux de l'Afrique de l'Ouest.

La remise en cause brutale, parfois violente, de ces acquis au début des années 1990 par l'instrumentalisation de la loi, notamment sur le foncier, sur la nationalité et l'exercice du pouvoir politique, a provoqué la fracture, vu que ses successeurs ont fondé leurs politiques sur la frontière ethnique. Cet élément sensible de discrimination a remis la question de la nationalité au centre du débat social et politique. Les inflexions qu'ont connues les différentes politiques dans le sens d'un repli identitaire ont ainsi conduit à la crise politique depuis 1990. Le caractère transfrontalier de certains groupes ethnolinguistiques a entraîné un élargissement à des nationaux, notamment ceux du nord de la Côte d'Ivoire, des discriminations et tracasseries qui visaient à l'origine les étrangers. Ces nationaux traités à tort d'étrangers sont alors déniés de leurs droits à la nationalité, à l'emploi, à la propriété foncière et à l'exercice du pouvoir politique. Les effets pervers d'une telle politique à l'endroit d'une partie de la communauté nationale, loin de mobiliser une opinion nationaliste, ont provoqué la guerre de septembre 2002.

La question de l'immigration est apparue problématique en Côte d'Ivoire, mais elle n'est pas particulière à ce pays. Ces dernières années, en Europe, aux États-Unis, partout dans les pays à fort taux de présence étrangère, la question de l'immigration se retrouve au cœur des débats politiques. En France par exemple, ces débats mettent aux prises les adeptes de la fermeture stricte des frontières à tous les nouveaux candidats à l'immigration, ceux qui incitent certains des nombreux « sans papiers » et autres à repartir par la suppression de leurs droits sociaux, ceux qui préconisent des quotas ethniques ou sociaux et ceux qui défendent une France sans frontières (Chebbat-Malicet 2005). Or le multiculturalisme est inéluctable, surtout dans la société moderne actuelle (Wierviorka 1998). Dès lors, comment la puissance publique peut-elle traiter cette question hautement démocratique dans le contexte actuel ? Au cours de ces cinq dernières années marquées par des tentatives de règlement de la crise ivoirienne, la résurgence des questions de nationalité et de l'importance des critères de distinction identitaire a montré que les accords politiques n'avaient pas élaboré les principes durables d'une politique publique de l'étranger. Ce programme d'action gouvernemental issue d'une réflexion qui prend en compte l'histoire sociale, économique et politique, le caractère multiethnique et multiculturel, mais également les principes démocratiques. Avec une population étrangère estimée en 1998 à environ 4 millions de personnes, la Côte d'Ivoire se doit d'élaborer une politique publique d'immigration claire et cohérente en vue d'assurer l'équilibre social et économique. En effet, pour Gutmann (cité par Taylor, *op.cit.* : 21), « les besoins généraux que sont l'éducation, la santé, la liberté de religion, d'expression, de conscience, de presse, d'association, l'accès à la justice, le droit de vote et le droit d'accès à la fonction publique devraient être traités en toute neutralité, indépendamment des spécificités culturelles de race, de nationalité d'ethnie ou de religion ». Mais, dans les sociétés africaines où le groupe prime encore sur l'individu, où les réflexions se fondent majoritairement sur l'ethnie, une telle vision n'est-elle pas encore utopiste ?

Notes

1. Les accords de Marcoussis ont révélé que la question de l'étranger était une des causes principales de la guerre. C'est pourquoi ils ont préconisé en leur premier point un règlement simple à titre exceptionnel de la situation de certains étrangers.
2. Fraternité-Matin, Le Démocrate, et Le National pour le Parti Démocratique de Côte d'Ivoire – Rassemblement Démocratique Africain PDCI-RDA ; La Voie pour le Front Populaire Ivoirien ; Le Patriote et Le Libéral pour le Rassemblement Des Républicains.

3. Procès-verbal de la commission des affaires générales et institutionnelles, séance du mardi 28 novembre 1961.
4. Regroupement sous-régional constitué du Bénin, de la Côte d'Ivoire, de la Haute-Volta, du Niger et du Togo.
5. Procès-verbal de la commission des affaires générales et institutionnelles du 24 novembre 1961.
6. Par dérogation aux dispositions de l'article 26, les personnes ayant eu leur résidence habituelle en Côte d'Ivoire antérieurement au 07 août 1960 peuvent être naturalisées sans condition de stage si elles formulent leur demande dans le délai d'un an à compter de la mise en vigueur du présent code. Elles ne seront pas soumises aux incapacités prévues par l'article 43.
7. Procès-verbal, *ibidem*.
8. C'est le cas de Raphaël Saller qui est resté ministre des finances jusqu'en 1966.
9. Permet des exceptions pour une naturalisation rapide pour des personnes de grands talents tels que les artistes, les scientifiques, les industriels, les inventeurs, etc. Mais cet article n'annule pas pour autant les délais de stage pour acquérir certains droits.
10. Celui-ci lève toutes les incapacités prévues par l'article 43 pour le naturalisé « exceptionnel » dans son décret de naturalisation.
11. L'exemple de Sydia Touré, qui a servi longtemps dans la haute administration ivoirienne avant de devenir premier ministre de la Guinée, conforte aujourd'hui encore cette vision de l'opinion publique ivoirienne.
12. Extraits de la déclaration du groupe parlementaire PDCI lue à l'occasion de l'adoption du code électoral de 1994.
13. Extraits de la déclaration du groupe parlementaire PDCI lue à l'occasion de l'adoption du code électoral de 1994.
14. Propos du ministre de l'éducation nationale, Pierre Kipré.
15. Propos du ministre de la justice, garde des sceaux, Faustin Kouamé.
16. Au cours de la rédaction du code électoral de 2000, deux propositions avaient été faites. L'une optait pour un Ivoirien de père et de mère ivoiriens, pendant que l'autre optait pour un Ivoirien de père ou de mère ivoiriens. Les débats pour le choix d'une de ces conjonctions avaient accru les tensions entre partis politiques, mais également entre communautés ethniques, les unes se sentant exclues de l'exercice du pouvoir politique. Voir aussi l'article de Akindès dans cet ouvrage.
17. Voir article 35 de la Constitution de 2000.

Références

- Akindès, F., 2003, « Migrations et politiques publiques de l'étranger » en Afrique de l'Ouest », *Débats Courrier d'Afrique de l'Ouest*, vol. 2, pp. 9-14.
- Akindès, F., 2004, *The Roots of the Military-Political Crises in Côte d'Ivoire*. Dakar : CODESRIA ; Uppsala (Sweden) : Nordika Afrikainstitutet, 51 p.
- Amondji, M., 1984, *Félix Houphouët la Côte d'Ivoire, l'envers d'une légende*, Paris : Karthala, 333 p.
- Anderson, B., 1983, *Imagined communities: reflections on the origin and spread of nationalism*, London: Verson Edition and NLB, 160 p.
- Babo, A., 2005, « Citoyenneté et jeu politique en Côte d'Ivoire », *Kasa bya Kasa*, n° 8, pp. 23- 37.
- Babo, A., 2006, « L'immigration et la citoyenneté au cœur du jeu ivoirien », *Géopolitique africaine*, pp. 165 – 174.
- Bacongo, C.I., 2007, *Alassane Dramane Ouattara, une vie singulière*, Abidjan : NEI-CEDA, 247 p.
- Bally, F., 2004, « À sens unique », *Fraternité matin* du 11 mars.
- Bédié, H. K., 1999. *Les chemins de ma vie*, Paris : Plon.
- Benoist, J. et Karsenti, B., 2005, *Phénoménologie et sociologie*. Paris : PUF.
- Bierwirth, C., 1997, « The initial establishment of the Lebanese community in Côte d'Ivoire, CA, 1925-1945 », *The International Journal of African Historical Studies*, vol. 30, n° 2, pp. 325-348.
- Blion, R., Bredeloup, K., 1997, « La Côte d'Ivoire dans les stratégies migratoires des Burkinabè et des Sénégalais », in B.Contamin et H. Memel-Fotê, ed., *Le modèle ivoirien en question : crises, ajustements, recompositions*, Paris : Karthala-ORSTOM, pp. 707-738.
- Bohoun, B., Kouassy, O., 1997, « Ouverture sur l'extérieur et performances macro-économiques en Côte d'Ivoire », in Contamin, B. et Memel-Fotê, H., ed., *Le modèle ivoirien en question: crises, ajustements, recompositions*, Paris : Karthala-ORSTOM, pp. 11-27.
- Bonnecase, V., 2001, *Les étrangers et la terre en Côte d'Ivoire à l'époque coloniale*, Paris : IRD REFO ed.
- Bouquet, C., 2003, « Le poids des étrangers en Côte d'Ivoire », *Annales de Géographie* n° 630, pp. 115–145.
- Bouquet, C., 2005, *Géopolitique de la Côte d'Ivoire*, Paris : Armand Colin, 315 p.
- Brass, P., 1979, « Elite groups, symbol manipulation and ethnic identity among the muslim of South Asia », in Taylor, . D. et Yapp, M., ed., *Political Identity of South Asia*, London : Curzon Press, pp. 35-37.
- Chauveau, J.-P., 2002, *How does an institution evolve? Land, politics, intergenerational relations and institution of the tutorat amongst autochtons and immigrants (Gban region, Côte d'Ivoire)*, in Kuba, R. and Lentz, C., ed., *Landrights and the politics of belonging in West Africa*. Leiden : Brill.
- Chebbat-Malicet, 2005, L'immigration en France. www.uta.univ-lyon2.fr.
- Chevassu, J.-M., 1997, « Le modèle ivoirien et les obstacles à l'émergence de la petite et moyenne industrie (PMI) », in Contamin, B. et Memel-Fotê, H., ed., *Le modèle*

- ivoirien en question: crises, ajustements, recompositions.*, Paris : Karthala-ORSTOM, pp. 61-87.
- Coleman, J. S. et Rosberg, C. G., 1964, *Political parties and national integration in tropical Africa*, Berkeley and Los Angeles : University of California Press, 715 p.
- Connor, W., 1972, « Nation-building or nation-destroying? », *World Politics*, vol. 24, n° 3, pp. 319-355.
- Dembélé, O., 2002, « La construction économique et politique de la catégorie « étranger » en Côte d'Ivoire », in Le Pape, Marc, ed., *Côte d'Ivoire, l'année terrible 1999-2000*, Paris : Karthala, pp. 123-171.
- Dembélé, O., 2003, « Côte d'Ivoire : la fracture communautaire », *Politique africaine* n°89 : *La Côte d'Ivoire en guerre, dynamique du dedans, dynamique du dehors*, Paris : Karthala, pp. 34-48.
- Den Tuinder, B. A., 1978, *Ivory Coast, The Challenge of Success*, Baltimore (Maryland), Johns Hopkins University Press.
- Deutsch, K., 1969, *Nationalism and social communication - An enquiry into the fondation of nationality*, Cambridge and London: The MIT Press, 345 p.
- Diabaté, I., Dembélé, O., et Akindès, F., ed., 2005, *Intellectuels ivoiriens face à la crise*, Paris : Karthala, 195 p.
- Dozon, J.-P., 1997, « L'étranger et l'allochtone en Côte d'Ivoire », in Contamin, Bernard et Memel-Fotê, Harris, ed., *Le modèle ivoirien en question, crises, ajustement, recompositions*. Paris : Karthala-ORSTOM, pp.779-798.
- Droz, Y., & Sottas, B., 1997, « Partir ou rester? Partir et rester; migrations des Kikuyus au Kenya », *L'Homme*, vol. 142, pp. 69-88.
- Fakoly, T. J., 1999, « Nationalité », in *Cours d'Histoire*, piste 5.
- Garfinkel, H., 1986, *Ethnomethodological studies of work*, London and New York: Routledge and Kegan Paul, 194 p.
- Gruénaïs, M-E., 1985, « Du bon usage de l'autochtonie », *Cahiers ORSTOM*, série Sciences humaines, vol. XXI, n°1, pp. 19-24.
- Hofnung, T., 2005. *La crise en Côte d'Ivoire, dix clés pour comprendre*, Paris : La Découverte, 140 p.
- INS, 1993, *Enquête ivoirienne sur les migrations et l'urbanisation (EIMU)*, rapport national descriptif.
- INS, 1965, *Recensement Général de la Population (RGP)*.
- INS, 1975, *Recensement Général de la Population (RGP)*.
- INS, 1998, *Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH)*.
- Janin, P., 2000, « Peut-on encore être étranger à Abidjan? », *Le Monde diplomatique* octobre.
- Jolivet, E., 2003, *L'ivoirité. De la conceptualisation à la manipulation de l'identité ivoirienne*, Thèse de doctorat, 71 p.
- Jones, C. O., 1970, *An introduction to the study of public policy*, Belmont : Duxbury Press.
- Kopytoff, I., 1987, *The African frontier: The reproduction of traditional African societies*. Introduction, Bloomington : Indiana University Press, viii, 288 p.

- Lentz, C., 2003, « Premiers arrivés » et « nouveaux venus ». Discours sur l'autochtonie dans la savane ouest-africaine », in Kuba, Richard, Lentz, Carola et Nurukyor, Claude, *Histoire du peuplement et relations interethniques au Burkina Faso*, Paris : Karthala, pp. 113-134.
- Ministère de l'Économie et des Finances, 2007, *La Côte d'Ivoire en chiffres*, Abidjan : Dialogue production, 222 p.
- Muller, P., 1990, *Les politiques publiques*, Paris : PUF, Que sais-je ? , 127 p.
- Otch-Akpa, B., 1993. *Le principe: « la terre appartient à celui qui la met en valeur », l'envers sociopolitique de la problématique foncière de l'État ivoirien 1963-1993*, Thèse de doctorat Université de Paris I Sorbonne.
- Padiou, J., 1982. *L'État au concret*, Paris : PUF.
- Parnwell, M., 1993, *Population movements and the Third World*. London and New York : Routledge.
- Schnapper, D., 1992, *L'Europe des immigrés*, Paris : Editions François Bourin.
- Schnapper, D., 1994, *La communauté des citoyens, sur l'idée moderne de nation*, Paris : Gallimard.
- Schnapper, D., 1998, *La relation à l'autre, au coeur de la pensée sociologique*, Paris : Gallimard, 562 p.
- Sehran, N., 2002, « La Côte d'Ivoire et ses étrangers. Un vent de divorce soufflerait-il entre eux ? », in Le Pape, Marc, ed., *Côte d'Ivoire, l'année terrible 1999-2000*, Paris : Karthala, pp. 173-190.
- Shack A., and Skinner, E., 1979, *Strangers in African Societies*, Berkeley : University of California, 325 p.
- Shaw, K. P., 1996, *Miracle économique, crise et ajustement structurel en Côte d'Ivoire, impact sur l'emploi dans le secteur moderne au cours des décennies 70 et 80*, Mémoire de Diplôme IUED, 70 p.
- Tapinos, G. P., 2002, « La population étrangère », in Tapinos, G. P., Hugon, P. et Vimard, P., dir. *La Côte d'Ivoire à l'aube du XXI^e siècle. Défis démographiques et développement durable*, Paris : Karthala, pp. 387-408.
- Taylor, C., 1992, *Multiculturalism and «the Politics of Recognition»*. Princeton : Princeton University Press, 142 p.
- Tegera, A., 2005, « De la chute de l'économie des plantations aux conflits ethniques : le cas de la région de Masisi en République Démocratique du Congo », *Grain de sel*, vol. 31, pp. 17-18.
- Thoenig, J. C., 1985, « L'analyse des politiques publiques », in. Grawitz, M. et Leca, J., ed., *Traité de Science politique*, Paris : PUF.
- Van Binsbergen, W. M. J., 1997, « Ideology of ethnicity in Central Africa », in *Encyclopaedia of Africa south of the Sahara*, vol. 2, pp. 91-99.
- Weil, P., 1988, « Politique française d'immigration », *Pouvoirs*, n° 47, pp. 45-60.
- Whitaker, B. E., 2005, « Citizens and Foreigners: Democratization and the Politics of Exclusion in Africa », *African Studies Review*, vol. 48, pp. 109-126.
- Wieviorka, M., 1998, « Multiculturalisme et démocratie », in Ruano-Borbalan, Jean-Claude, dir., *L'identité*, Paris : Éd. Sciences humaines, pp. 259-261.

Chapitre 3

Les enjeux politiques de l'immigration d'origine ouest-africaine dans la presse écrite en Côte d'Ivoire (1990-2007)

Roch Yao Gnabeli

Introduction

Le débat politique en Côte d'Ivoire et les tensions internes au fonctionnement du champ politique font apparaître l'immigration comme un enjeu essentiel structurant les productions idéologiques des acteurs politiques. Le conflit militaro-politique que traverse le pays depuis le 19 septembre 2002 se présente comme l'aboutissement de plus d'une décennie qui a porté régulièrement « l'étranger » et l'immigration au cœur des tensions et conflits politiques en Côte d'Ivoire. En effet, près du tiers de la population ivoirienne est identifiée comme étrangère¹ depuis au moins vingt ans² et plus de 95 pour cent de cette population étrangère provient des pays d'Afrique de l'Ouest. Les pays frontaliers de la Côte d'Ivoire, notamment le Burkina Faso, le Mali, la Guinée, le Ghana et le Libéria, fournissent à eux seuls 86,8 pour cent de ces étrangers. Une des caractéristiques majeures de cette immigration est son ancienneté prouvée par le fait que 47,3 pour cent de la population étrangère en Côte d'Ivoire est née dans ce pays. L'immigration est donc un fait majeur dans l'histoire et le peuplement de la Côte d'Ivoire. En outre, on observe, dans la vie politique nationale en Côte d'Ivoire depuis le début des années 1990, des formes singulières de construction sociale de l'altérité liées aux rapports entre les acteurs politiques ivoiriens et les composantes de la population nationale issue de l'immigration d'origine ouest-africaine. Un des principaux lieux où se manifestent sous forme de production symbolique ces enjeux politiques de l'immigration est la presse écrite. On remarque également que la définition sociale du statut politique de l'étranger ouest-africain, qui se faisait surtout en référence à son mode d'inscription et de

fonctionnement dans l'économie ivoirienne avant 1990, se construit depuis le début des années 1990 – et est renforcée par la crise sociopolitique actuelle – en référence au fonctionnement du champ politique ivoirien.

En effet, les revendications de l'opposition armée et les différents accords de paix signés de 2003 à 2007 font apparaître de façon explicite la question de l'immigration comme pouvant être une des sources de légitimité du conflit et une des bases de sa résolution. Par exemple, les accords de Linas-Marcoussis (Paris, janvier 2003) stipulent que le Gouvernement de Réconciliation devra mener prioritairement les actions suivantes : i) la relance des procédures de naturalisation existantes ; ii) le dépôt, dans un délai de six mois, d'un projet de loi de naturalisation visant à régler de façon simple et accessible des situations aujourd'hui bloquées et renvoyées au droit commun ; iii) la suspension du processus actuel d'identification, en attendant la prise des décrets d'application de la loi ; iv), la suppression immédiate des cartes de séjour pour les étrangers originaires de la CEDEAO ; v), la proposition d'un amendement de la loi de 1998 relative au domaine foncier rural, dans le sens d'une meilleure protection des droits acquis, des dispositions de l'article 26 relatives aux héritiers des propriétaires de terre détenteurs de droits antérieurs à la promulgation de la loi, mais ne remplissant pas – *parce que n'ayant pas la nationalité ivoirienne* – les conditions d'accès à la propriété fixées par son article 1. C'est dans ce contexte que la presse écrite ivoirienne, caractérisée depuis 1990 par une diversité de lignes éditoriales, participe au débat public sur l'immigration et le statut politique de l'étranger ouest-africain. On peut se demander comment cette presse récupère et re-formule la question de l'immigration. Observe-t-on en Côte d'Ivoire un traitement différentiel des enjeux politiques de l'immigration ouest-africaine lié aux orientations idéologiques des organes de presse écrite ou alors s'agit-il d'une tendance à l'uniformisation des points de vue sur la question ? Sous ce rapport, ce texte a un double objectif, à savoir : i) mettre en évidence les enjeux politiques de l'immigration d'origine ouest-africaine tels qu'ils sont reconstruits et rendus visibles par la presse écrite ivoirienne depuis 1990 ; ii) relier ce travail de reconstruction des enjeux politiques de l'immigration à la manière dont s'articulent et fonctionnent depuis le début des années 1990 les rapports politiques dans le pays.

Ces objectifs scientifiques sont légitimés par l'état de la question au sein de la littérature scientifique. En effet, l'abondante littérature sur l'immigration en Côte d'Ivoire traite en partie de l'évolution de la définition et du statut politique des immigrés d'origine ouest-africaine (Akindès 2003 ; Loua 2003 ; Dembélé 2002 ; Bazin 1998, 1999 et 2000 ; Dozon 1997), mais ne semble pas avoir abordé les enjeux politiques de cette immigration dans la presse écrite nationale. Au regard de ce constat, nous allons nous appuyer sur les travaux de Battégay (1993), Battégay et Boubeker (1993) et Champagne

(1988). Ainsi, nous partirons du fait qu'en Côte d'Ivoire deux principaux modes de légitimation alimentent le débat politique et contribuent à la structuration des antagonismes et coalitions internes au fonctionnement du champ politique. Les uns essaient de légitimer leur position politique par la disqualification de l'immigré ouest-africain et d'autres, au contraire, affirment se battre pour éviter l'incorporation d'une partie des nationaux dans la catégorie « étranger » via la catégorie « immigré », et ne perdent pas ainsi leur citoyenneté.

En nous appuyant sur les travaux de Fichet (1993), nous pouvons avancer que la catégorie « immigré » (tout comme la catégorie « étranger ») participe des formes de différenciations internes à une société et renvoie à des modes de désignation de l'autre ou de l'altérité sociale. Sur cette base, nous constatons que la figure de l'immigré, telle que présentée ici par la presse écrite nationale, renvoie à une composante de la population ivoirienne englobant à la fois des immigrés ayant franchi les frontières du territoire ivoirien, des descendants d'immigrés, des nationaux naturalisés et des nationaux de par leur naissance au regard du code de la nationalité. De par son traitement par les acteurs politiques et la presse écrite en Côte d'Ivoire, c'est une catégorie socialement marquée par l'origine ouest-africaine de ses membres. En conséquence, cette catégorie « immigré » ne concerne pas, par exemple, les immigrés d'origine européenne, asiatique, américaine ou même nord-africaine. En ce sens, la catégorie « immigré » rejoint ici celle d'étranger telle que caractérisée par Fichet (1993). C'est-à-dire « celui qui est l'objet de mise à l'écart par le groupe majoritaire qui ne reconnaît pas sa pleine appartenance au groupe, quels que soient ses points communs ou ses différences objectivement partagés avec les membres du groupe ». Compte tenu de cette précision, dans la suite du texte, nous utilisons immigré et étranger comme des catégories sociales et nous employons Ivoirien et national comme des catégories juridiques.

Cette description du champ politique permet alors de montrer comment la presse écrite ivoirienne rend visible les enjeux politiques de l'immigration d'origine ouest-africaine. De façon précise, nous essayons de voir le lien entre les enjeux de pouvoir dans le champ politique et le contenu de la presse écrite ivoirienne traitant de l'immigration d'origine ouest-africaine. En d'autres termes, il est question de l'interaction symbolique entre le contenu de la presse écrite et la façon dont, depuis 1990, se structurent idéologiquement et formellement les acteurs politiques socialement intéressés par les enjeux politiques de l'immigration ouest-africaine en Côte d'Ivoire.

Dans sa structure logique, le texte part des considérations méthodologiques liées à la problématique du texte et à la collecte des données. Ensuite, il présente les événements qui servent d'analyseurs des enjeux politiques de l'immigration d'origine ouest-africaine en Côte d'Ivoire depuis

1990. Enfin, la dernière partie du texte est consacrée à l'analyse des liens entre le contenu de la presse écrite et les enjeux politiques de cette immigration depuis 1990.

Considérations méthodologiques

Le matériau de cette analyse est constitué d'articles publiés principalement par quatre organes de presse écrite, à savoir *Fraternité Matin*, *Notre Voie*, *Le Nouveau Réveil* et *Le Patriote*. Ces quatre organes de presse font écho aux points de vue des principales forces politiques autour desquelles se nouent et se dénouent depuis une quinzaine d'années les positions de pouvoir et d'opposition, ainsi que les coalitions successives observées dans le champ politique ivoirien. Trois partis politiques sont considérés ici, à savoir le Parti démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI),³ le Front populaire ivoirien (FPI)⁴ et le Rassemblement des Républicains (RDR).⁵

Le PDCI a été le « parti au pouvoir » de 1960 à 1999. Le FPI a été l'un des principaux partis d'opposition de 1990 à 2000. Il a accédé au pouvoir en octobre 2000. Depuis janvier 2003, en application des Accords de Linas-Marcoussis, il partage le pouvoir d'État avec l'opposition civile et l'opposition armée.⁶ Le RDR est le parti dont le leader, Alassane Dramane Ouattara, a été pénalisé par la loi électorale en 1995 et en 2000 pour des motifs liés à sa citoyenneté.⁷ C'est le parti qui suspecte, voire accuse constamment les régimes en place depuis 1994, de confondre immigré, étranger, et non national, et de vouloir ainsi exclure de la citoyenneté ivoirienne une partie de la population, sur la base de son origine ou de celle des ascendants. Le quotidien *Fraternité Matin* existe depuis 1964 en tant qu'organe de presse gouvernementale. Il s'est fait l'écho, de 1990 à 1999, du discours politique et idéologique du PDCI, par rapport à l'immigration et au statut politique des immigrés d'origine ouest-africaine. Après le coup d'État de décembre 1999, la perte du pouvoir par le PDCI a relativement libéré *Fraternité Matin* qui se définit formellement depuis les années 2000 comme un journal qui n'est « *ni neutre, ni partisan* », eu égard à l'exacerbation des tensions politiques en Côte d'Ivoire. Toutefois, ce journal demeure un porte-voix du Gouvernement. C'est durant ces années 2000 que le PDCI s'est doté d'un nouveau moyen d'expression propre : *Le Nouveau Réveil*. Le quotidien *Le Patriote* est apparu pour la première fois sur le marché en 1992. De cette date à 1993, il s'est montré comme un soutien au Premier Ministre d'alors, Alassane Dramane Ouattara (actuel leader du RDR). Disparu du marché après le décès d'Houphouët-Boigny⁸ en décembre 1993 et l'accession immédiate à la tête de l'État de Konan Bédié, *Le Patriote* est réapparu en juillet 1999. C'est-à-dire au plus fort de la tension qui opposait le PDCI et le RDR, tension liée à l'exclusion juridique de Alassane D.

Ouattara⁹ de la compétition pour l'accession à la présidence de la République. Depuis 1999, *Le Patriote* demeure l'un des principaux porte-voix du RDR. L'analyse du contenu du quotidien *Notre Voie* s'est étendue à deux autres journaux liés au FPI, à savoir *Le Nouvel Horizon* et *La Voie*. En effet, ces trois journaux ont joué successivement le même rôle social durant les années 1990, au profit du FPI. Il en est de même pour *Fraternité Matin* de 1990 à 1999 et le *Nouveau Réveil* depuis le début des années 2000. Au cours des quinze dernières années, il y a eu tour à tour *Le Nouvel Horizon* en 1990, ensuite *La Voie* de 1991 à 1998 et enfin *Notre Voie*, depuis 1998.

Les sources d'information étant précisées, les analyseurs retenus pour l'exploitation du contenu de la presse écrite ivoirienne relativement au thème de l'immigration d'origine ouest-africaine sont des événements faisant l'objet de conflits, de tensions ou de débats depuis 1990. Sous ce rapport, nous avons privilégié, d'une part, les conflits opposant des communautés issues de l'immigration ouest-africaine à des communautés présentées par la presse écrite comme renfermant des autochtones ou des nationaux et le code électoral, d'autre part.

Chronologiquement, la position du RDR par rapport au débat public sur l'immigration en Côte d'Ivoire est demeurée constante depuis au moins dix ans, à savoir, comme il est écrit plus haut, une suspicion, voire une accusation des régimes en place depuis 1994 de confondre immigré et non national et de vouloir ainsi exclure de la citoyenneté ivoirienne une partie de la population, sur la base de son origine ou de celle des ascendants. Cependant, il convient de noter que durant la première année d'existence de ce parti (1994), cette position vis-à-vis de l'immigration n'avait pas été clairement affichée. C'est à partir de 1995, lorsque Alassane Dramane Ouattara a été désigné comme le candidat à l'élection présidentielle d'octobre 1995, que la direction de ce parti a commencé à prendre publiquement partie pour les composantes de la population ivoirienne issues de l'immigration. À partir de cette période, des cadres et militants du RDR, opposés à l'attitude de leur parti politique vis-à-vis de cette composante de la population, ont démissionné du parti.¹⁰ C'est le cas de M. J., un des fondateurs du RDR, qui, dans un article publié par *Fraternité Matin*¹¹ et intitulé « *Non au RDR-CEDEAO* »,¹² déclarait ceci : « Je rends ma démission du RDR pour me mettre à la disposition de mon pays et de son président, afin de participer aux côtés de mes frères et sœurs ivoiriens à sa construction et non à sa destruction... Je rends ma démission d'un parti fortement ethnicisé et régionaliste qui travaille à sa confessionnalisation ».

Sur les trois partis politiques isolés ici, la position idéologique du PDCI vis-à-vis de l'immigration ouest-africaine a été la moins constante. En 1990, ce parti politique avait réussi à imposer, contre la volonté des opposants, la

participation des immigrés d'origine ouest-africaine aux élections générales, comme c'était le cas depuis 1980. À partir de 1991 (et ce jusqu'en 1993, c'est-à-dire jusqu'au décès du premier président de la République), le PDCI, tout en étant favorable, comme c'était le cas avant l'instauration du multipartisme en 1990, à une participation électorale de l'ensemble des immigrés ouest-africains (y compris les non nationaux), a instauré une carte de séjour pour les non nationaux dont la majorité est constituée d'immigrés ouest-africains. Par la suite, le PDCI a adopté, de 1994 à 2002, une position idéologique contraire à celle de 1990 à 1993, tendant même à confondre la catégorie sociale d'immigré et la catégorie juridique d'étranger. Enfin, depuis 2003, plus précisément depuis la signature des accords de Linas-Marcoussis, le PDCI semble avoir renoncé au discours de type ethno-nationaliste (en particulier l'*ivoirité*) et a formé, avec le RDR, une coalition contre le FPI. Le Front populaire ivoirien (FPI) a, quant à lui, constamment exigé l'application stricte de la Loi relativement à la citoyenneté. Dès 1990, ce parti a réclamé la rupture avec la pratique ancienne consistant à incorporer des non nationaux (appartenant majoritairement à la population ivoirienne issue de l'immigration ouest-africaine) dans le corps électoral en Côte d'Ivoire. Au total, on note deux périodes au cours desquelles il y a eu des coalitions dans la structuration des rapports de pouvoir au sein du champ politique ivoirien. La première coalition, baptisée « *Front Républicain* », qui a regroupé le FPI et le RDR de 1994 à 1995, était caractérisée par une contradiction idéologique relativement au statut politique de la population ivoirienne issue de l'immigration. Le RDR et la FPI, comme écrit plus haut, avaient (c'est d'ailleurs toujours le cas) des interprétations différentes du statut politique des immigrés ouest-africains. La coalition s'est d'ailleurs brisée lorsque le FPI a refusé de participer à une action collective de protestation, à la suite de l'adoption en 1995 par le gouvernement issu du PDCI, d'un code électoral empêchant le leader du RDR d'être candidat à l'élection présidentielle de la même année. Le PDCI avait avancé que le candidat du RDR était disqualifié parce que né d'un père immigré d'origine burkinabè. La seconde coalition, à l'œuvre depuis 2003, unit le PDCI et le RDR, dans un bloc, baptisé « *rassemblement des hounphouétistes* ». L'emblème « *hounphouétiste* » affiché par la coalition rappelle bien l'époque antérieure au multipartisme où, formellement, l'État n'affichait pas le souci de discriminer les composantes de la population sous l'angle de la nationalité et de l'origine. Les prises de position des groupements politiques et des organes de presse qui leur sont assujettis doivent être rapportées à la structuration idéologique des partis politiques ivoiriens relativement au statut politique des immigrés dans le pays. Les conflits entre communautés permettent d'illustrer la structure idéologique des acteurs politiques considérés.

Les conflits entre communautés et les enjeux politiques de l'immigration

D'une manière générale, les conflits entre communautés éclatent régulièrement à plusieurs endroits du pays depuis 1990. Certes, cette date ne marque pas le début de tels conflits. Le conflit avec les Dahoméens (actuels Béninois) en 1958 et celui avec les Ghanéens à l'issue d'un match de football au milieu des années 1980 en sont des preuves. Par ailleurs, ces conflits précédents étaient forcément liés en partie à des enjeux politiques dans la mesure où la tension avec les Dahoméens avait un lien avec la politique coloniale de l'emploi public et le conflit avec les Ghanéens reflétait en partie une accusation contre les immigrés, compte tenu des effets négatifs de la récession économique qui se mettait en place au début des années 1980. Toutefois, la singularité des tensions récurrentes depuis le début des années 1990 tient au fait que le débat sur le statut politique de l'immigré ouest-africain est érigé en débat public, amplifié par la presse écrite. D'ailleurs, cette question, au regard des accords de paix signés depuis 2003, est présentée par les acteurs clés de la crise sociopolitique comme l'un des facteurs du conflit militaro-politique en cours dans le pays depuis septembre 2002. En effet, depuis 1990, le pays est entré dans un contexte autorisant la compétition entre forces ou groupements politiques pour l'obtention du suffrage des populations. C'est dans ce contexte que le statut politique de la population issue de l'immigration ouest-africaine est l'objet de débat traversant l'ensemble de la société ivoirienne de haut en bas. Les conflits repérés ont éclaté dans un contexte fait de mesures juridiques multiples visant à refouler une partie de la population ivoirienne, issue de l'immigration ouest-africaine, hors de la citoyenneté : le code électoral de 1995, le Code foncier de 1998 et la Constitution de 2000. Par exemple, ce dernier texte faisait obligation aux candidats à la Présidence de la République d'être nés de parents eux-mêmes Ivoiriens d'origine.

L'analyse du contenu de la presse écrite relativement aux conflits opposant des communautés s'appuie sur trois variables, à savoir les conjonctures sociopolitiques successives de 1990 à 2007, l'évolution du statut politique de l'immigré ouest-africain sur la même période et l'évolution de la structure des rapports de pouvoir entre les trois partis politiques identifiés. Par rapport à la première variable, on peut dire qu'il y a quatre conjonctures politiques correspondant assez bien à quatre régimes politiques s'étant succédés à la tête de l'État depuis 1990. Sur la première période (1990-1993), le parti au pouvoir (le PDCI) était favorable au maintien dans le corps électoral de non nationaux issus de l'immigration ouest-africaine et l'opposition (dominée par le FPI) exigeait l'application de la Loi, c'est-à-dire l'exclusion de non

nationaux du corps électoral. Sur les trois autres régimes qui ont suivi (de 1993 à 1999 avec le PDCI, la transition militaire de 1999 à 2000 et depuis 2000 avec le FPI), les partis au pouvoir ont véhiculé une idéologie de l'autochtonie, qui s'est traduite par le souci de ne réserver la participation électorale qu'aux seuls nationaux et par la disqualification de tout prétendant au poste de président de la République ayant au moins un ascendant immigré ou supposé tel. Concernant le RDR, les élections générales de 1995 (élections municipales) et celles de 2001-2002 (élections municipales et départementales) prouvent que ce parti politique bénéficie d'une légitimité politique supérieure à celle de ses rivaux dans la moitié nord de la Côte d'Ivoire. Plus de 80 pour cent des élus de cette partie du pays sont membres du RDR. L'accusation de xénophobie vis-à-vis des immigrés que ce parti formule à l'endroit du PDCI (de 1994 à 1999) et du FPI (de 2000 à 2007) lui permet de renforcer son contrôle idéologique sur une grande partie des originaires du nord de la Côte d'Ivoire dans la mesure où une bonne partie de ceux-ci disent avoir été victimes de cette xénophobie et de « l'ivoirité » (Dembélé 2002 ; Serhan 2002). Ce faisant, ces originaires du nord du pays forment symboliquement avec les immigrés ouest-africains (majoritairement issus du Mali et de l'actuel Burkina Faso, deux pays situés au nord de la Côte d'Ivoire) une catégorie fictivement homogène, mais dont l'homogénéité est construite idéologiquement par une menace d'exclusion, supposée commune, de la citoyenneté ivoirienne. Les immigrés ouest-africains reprochent au pouvoir d'Abidjan de confondre immigré, étranger et non national et les originaires du nord de la Côte d'Ivoire reprochent au gouvernement de confondre originaire du nord de la Côte d'Ivoire et originaire des pays frontaliers situés au nord de la Côte d'Ivoire ou encore de confondre ethnicité et nationalité. Ainsi, le fait de se définir comme défenseur des intérêts politiques des immigrés pourrait permettre au RDR d'avoir les faveurs électorales des nationaux ivoiriens issus de l'immigration ouest-africaine.

Les chapitres des Accords de Linas-Marcoussis relatifs à la nationalité et à la citoyenneté de descendants d'immigrés ressemblent à un gain politique réel pour le RDR. Par opposition au RDR, le PDCI et le FPI développent un discours de type nationaliste, réinterprété par le RDR comme un prétexte pour exclure des nationaux descendants d'immigrés ouest-africains de la participation électorale en Côte d'Ivoire. Si le FPI semble constant dans sa prise de position, ce n'est pas le cas pour le PDCI. Ce dernier parti politique a une position variable en fonction des conjonctures sociopolitiques et dépendante de la structuration des coalitions dans le champ politique ivoirien. Ainsi, sur la période de 1990 à 1993, ce parti a espéré tirer profit de la participation politique de l'ensemble des immigrés (y compris les non nationaux), comme c'était le cas durant la période de parti unique. En revanche, entre 1994 et 1999, l'antagonisme entre Konan Bédié (Chef de

l'État de 1993 à 1999) et Alassane Ouattara – sur le mode de partage de l'électorat du PDCI après le décès de Félix Houphouët-Boigny – est allé de pair avec une disqualification du leader du RDR et, plus précisément, son refoulement dans la figure de l'étranger ouest-africain.

Au total, le RDR construit sa légitimité politique sur la base d'un discours demandant aux gouvernants d'éviter de confondre immigré, étranger et non national. Ce faisant, ce parti politique espère s'attirer la sympathie des composantes de la population dont la citoyenneté serait menacée par une telle confusion volontaire ou involontaire. Sur cette base, la description et l'interprétation qui sont faites par *Le Patriote* des conflits entre communautés visent clairement à accuser le PDCI (de 1994 à 1999) et le FPI (de 2000 à 2007) de xénophobie et d'« ingratitude » envers les immigrés et leurs descendants en Côte d'Ivoire. Quelques extraits d'articles de presse illustrent cet état de choses. À propos du conflit entre des communautés rurales présentées comme autochtones et d'autres désignées comme allogènes burkinabè à Tabou (sud-ouest de la Côte d'Ivoire) en octobre-décembre 1999, *Le Patriote* a écrit ceci : « Conflit foncier à Tabou : plus de 10 000 Burkinabé chassés des villages » (édition du 16 novembre 1999) ou encore « Dérive fasciste en Côte d'Ivoire : à Tabou les Kroumen¹³ attaquent désormais les Lobi de Côte d'Ivoire » (édition du 23 novembre 1999). De même, à propos des conflits entre « autochtones » et « allogènes burkinabè » à l'ouest de la Côte d'Ivoire de 2003 à 2005, on a pu lire ceci : « Conflits fonciers à l'Ouest : comment les élus du FPI entretiennent la crise en poussant les autochtones à chasser les planteurs burkinabè » (*Le Patriote* du 31 décembre 2005). On voit comment les articles de presse publiés par *Le Patriote* insistent sur le caractère d'« étranger » des personnes présentées comme victimes d'« exactions » de la part du PDCI et du FPI. Le journal, en rapportant que « les Krumen s'attaquent désormais aux Lobi¹⁴ de Côte d'Ivoire », égalise ainsi symboliquement la condition des immigrés et celle des originaires du nord de la Côte d'Ivoire. Les conflits sont réinterprétés ici comme opposant non pas des groupes sociaux ou des catégories sociales (agriculteurs, planteurs, manœuvres agricoles, propriétaires de terres, etc.) traversés par des contradictions et des paradoxes liées aux modes d'acquisition et d'exploitation de la terre ou à leurs modes d'inscription dans l'économie ivoirienne, mais plutôt comme des identités collectives, et ces conflits s'expliqueraient par la nationalité, l'ethnie, l'origine ou la religion des antagonistes. Une telle représentation de la réalité sociale des conflits entre communautés vise à créer une égalité imaginaire de conditions d'« étrangers » supposés persécutés et englobant à la fois les immigrés et les originaires du nord de la Côte d'Ivoire. Cette opération vise à disqualifier politiquement, aux yeux de ces deux franges de la population ivoirienne, le PDCI et/ou le FPI, et à renforcer ainsi le contrôle idéologique du RDR sur cette population.

Le second parti politique à avoir une position constante vis-à-vis du statut politique de la population étrangère (au sens du droit) issue de l'immigration est le FPI. Sa position défavorable à l'incorporation de non nationaux à la population électorale en Côte d'Ivoire¹⁵ s'est traduite dans la presse par des articles qu'on peut classer en trois tendances. D'abord, il y a les textes visant à accuser des immigrés. C'est le cas de celui-ci : « Divo-Guitry : des allogènes veulent embraser la Côte d'Ivoire ... plus le temps passe et plus des communautés étrangères veulent assassiner sans raison fondamentale des Ivoiriens qui leur ont pourtant donné gîte et couvert sans contrepartie » (*Notre Voie*, 26 décembre 2002). Une seconde catégorie de textes vise à présenter un profil psychosociologique de l'Ivoirien en termes « d'exaspération », de « victime de son hospitalité ». C'est le cas de celui-ci : « La Côte d'Ivoire est victime de son hospitalité » (*Notre Voie*, 13 mars 2003). Le troisième type d'articles invite les immigrés à ne pas abandonner les Ivoiriens en cette période de crise, mais plutôt à les aider à ramener la paix dans le pays. Ici également on remarque qu'à travers la presse écrite, c'est par leur qualité d'« étrangers » pour certains ou d'« autochtones » pour d'autres, c'est-à-dire par des appartenances symboliques, que les individus, les groupes ou collectifs sociaux sont supposés être engagés dans des rapports conflictuels. En présentant d'une manière générale les Ivoiriens comme « victimes de leur hospitalité », *Notre Voie* traduit bien le discours du FPI dont l'objectif est de construire une légitimité politique auprès des Ivoiriens, soit en développant un discours nationaliste, soit en « veillant » sur la « pureté » du corps électoral. Ce qui revient à suspecter ou parfois à accuser des non nationaux issus de l'immigration ouest-africaine de vouloir s'auto incorporer dans la citoyenneté ivoirienne. Cette position, que le FPI partage selon les conjonctures sociopolitiques avec le PDCI, est soupçonnée par le RDR d'être un moyen d'extraire également de la citoyenneté une partie des nationaux issus de l'immigration ouest-africaine.

Enfin, le discours et l'attitude du PDCI à l'égard de la population issue de l'immigration a varié selon les conjonctures sociopolitiques. De 1990 à 1993, ce parti a été favorable à la participation électorale des non nationaux issus de l'immigration ouest-africaine. De 1994 à 1999, le PDCI a développé un discours ethnonationaliste soutenu par la notion d'*ivoirité*. Sur cette période, ce parti s'est ingénié à séparer « Ivoiriens » et « étrangers », suspectant ou accusant, selon le cas, une partie des immigrés ouest-africains de s'incorporer d'eux-mêmes dans la citoyenneté ivoirienne. Depuis 2003, le PDCI, qui forme une coalition avec le RDR et l'opposition armée, n'affichait plus formellement, comme durant la période précédente, une suspicion contre une partie des immigrés ouest-africains. Les différentes positions idéologiques

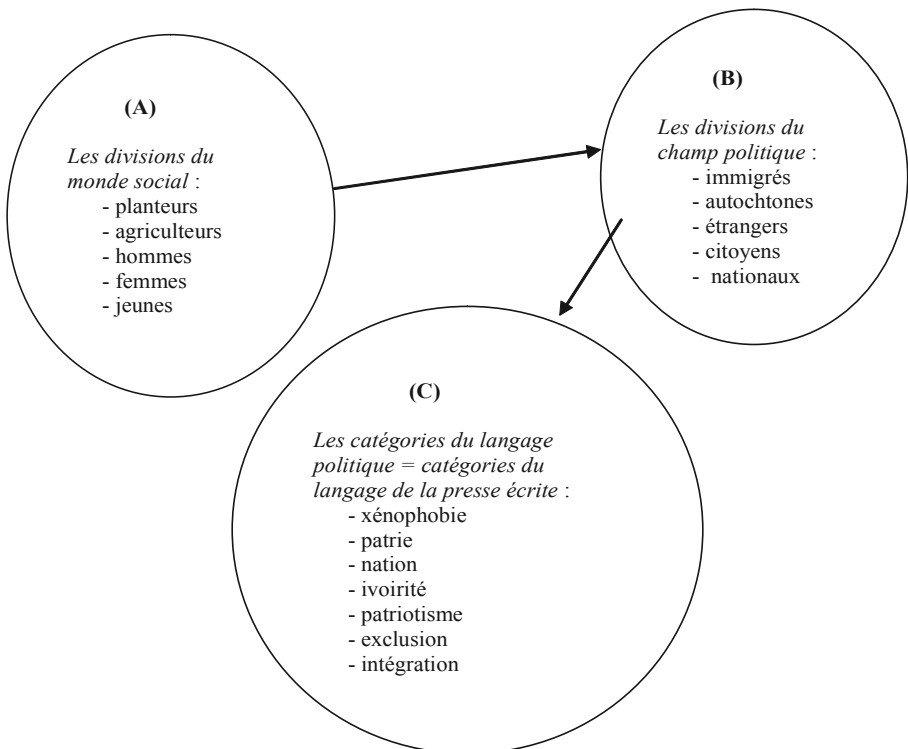
de ce parti se sont traduites, dans la presse écrite, par des articles contenant des jugements et commentaires sur les immigrés, tantôt favorables, tantôt défavorables. Par exemple, sur la période allant de 1994 à 1999, son orientation idéologique vis-à-vis de cette question s'est traduite en accusation contre la population issue de l'immigration. Ainsi, à propos du conflit entre « autochtones » ivoiriens et pêcheurs « ghanéens » à Sassandra en décembre 1998, *Fraternité Matin* a rapporté que la quasi-totalité des 3200 Ghanéens vivant dans la ville de Sassandra ont quitté la ville, suite à des affrontements avec les Néo (Populations autochtones), ayant occasionné la destruction de leurs maisons et biens et la mort de sept « Ghanéens ». Qualifiant les faits, le journal a soutenu que « ces violences sont le résultat d'une exaspération des Ivoiriens face aux mauvais comportements – agressivité et mépris – des Ghanéens » (édition du 31 décembre 1998, pp.18-19). Ces articles de presse, quelle que soit l'orientation idéologique des partis politiques dont ils amplifient la position et le point de vue, procèdent tous par extraction des individus des rapports sociaux concrets dans lesquels ils sont insérés, pour les dissoudre dans des identités collectives ou des appartenances symboliques sur lesquelles les partis politiques essaient de se disqualifier réciproquement et de construire ainsi leur légitimité politique. Il est significatif de constater que les groupes sociaux et acteurs réels ou imaginaires engagés dans les rapports conflictuels sont désignés par des appartenances symboliques, qu'ils sont ethnicisés (Burkinabé, Ivoiriens, Baoulé, Lobi, Bété, Dida, etc.). Les accusations, l'innocence et les invitations à la « réconciliation » s'adressent toujours à des groupes ou à des collectifs sociaux caractérisés ethniquement, occultant ainsi les rapports sociaux et les intérêts spécifiques de ces groupes et individus en interaction dans des contextes socioéconomiques donnés.

En procédant ainsi, la presse écrite reproduit largement les catégories du discours des acteurs et partis en lutte dans le champ politique et qui s'accusent ou s'innocentent en structurant leur langage dans ces mêmes termes. Par exemple, c'est supposés être des Burkinabé, Maliens ou Ghanéens que des immigrés sont accusés à une période donnée par une partie des acteurs politiques (FPI/*Notre Voie*, PDCI/*Fraternité Matin*, PDCI/*Le Nouveau Réveil*) et c'est considérés comme Burkinabé ou Maliens que les immigrés sont défendus par la presse écrite rattachée au RDR.

La presse écrite, tout comme le discours des partis politiques, a tendance à extraire les individus et les groupes sociaux des contextes et caractéristiques propres structurant leurs liens et rapports sociaux concrets. En d'autres termes, du point de vue de la presse écrite et des partis politiques, ce ne sont pas des planteurs, agriculteurs, hommes, femmes, jeunes, pauvres, propriétaires de terres, manœuvres agricoles, etc., qui sont engagés dans les

conflits entre communautés liés aux contradictions de leurs rapports sociaux dans des contextes sociaux et économiques donnés, mais plutôt des identités collectives ethnicisées. En procédant ainsi, on tente d'instaurer une relation fonctionnelle spécifique entre les divisions de la vie sociale et celles du champ politique.

On extrait les individus, les collectifs ou les groupes sociaux des catégories de la vie sociale concrète (A) pour les insérer idéologiquement dans des appartenances symboliques ou des identités collectives (B). Tout se passe comme si, à partir de là, ils possèdent alors les propriétés sociales dont se sert le langage du discours politique (C) dont une des fonctions principales ici est de construire ou de déconstruire réciproquement la légitimité politique des acteurs politiques sur la base d'une représentation binaire et dichotomique (exclusion/intégration, xénophobie/inclusion, etc.) du champ politique ainsi socialement constitué. En d'autres termes, en opérant le passage de (A) vers (B), la presse écrite donne aux individus et aux acteurs sociaux les propriétés collectives qui permettent au discours politique de se saisir d'eux et de les réinvestir dans les enjeux politiques. Cela étant, comment le débat sur le code de la nationalité ivoirienne éclaire-t-il les enjeux politiques de l'immigration en Côte d'Ivoire ?



Le code de la nationalité et les enjeux électoraux de l'immigration d'origine ouest-africaine en Côte d'Ivoire

Pour traiter ce troisième chapitre, découpons le temps social en trois phases, à savoir les périodes allant de 1990 à 1993, de 1994 à 1999 et de 2000 à 2007.

De 1990 à 1993 ou les dernières années du modèle houphouëtiste d'intégration et sa contestation par les partis politiques d'opposition

Au cours de cette période (1990-1993), le PDCI qui, durant la période du parti unique, permettait déjà la participation électorale des non nationaux d'origine ouest-africaine, a souhaité que cette pratique se poursuive. Le FPI y était opposé, en s'appuyant sur la Constitution ivoirienne. Le FPI essayait ainsi de bâtir sa légitimité politique à la fois sur la base du Droit (la Constitution n'autorisait pas les non nationaux à prendre part aux élections générales) et sur un discours de type nationaliste.¹⁶ Le PDCI, pour sa part, tout en souhaitant continuer à bénéficier du soutien électoral des immigrés, ne semblait pas vouloir paraître comme un parti « non nationaliste ». C'est ainsi qu'au cours du neuvième congrès extraordinaire tenu du 12 au 14 avril 2004, le PDCI a recommandé qu'au plan de la politique intérieure, l'État : i) matérialise effectivement les frontières terrestres de la Côte d'Ivoire et ii) renforce les moyens matériels des forces de sécurité en vue d'un contrôle plus rigoureux de l'immigration.¹⁷ Ici également, on voit que les acteurs sociaux sont redéfinis socialement et désignés par des appartenances symboliques.

Dans la presse dépendante du FPI, les Ivoiriens (les nationaux) sont pensés en termes d'électeurs du FPI et la catégorie sociale d'immigrés – qui renferme également des Ivoiriens – en termes d'électeurs du PDCI. Ainsi, la presse écrite suppose une équivalence entre l'opposition PDCI/FPI et la différence entre Ivoiriens et non nationaux d'origine ouest-africaine. L'instauration de la « carte de séjour » pour les non nationaux en 1991 par le gouvernement issu du PDCI permet au FPI (bien que celui-ci reste toujours opposé à la présence d'étrangers dans la population électorale) de retourner contre le PDCI l'accusation de xénophobie (voire d'ingratitude envers les immigrés ouest-africains). À ce propos, le *Nouvel Horizon* avait écrit : « Carte de séjour, insécurité, les étrangers et nous : Les périodes de crise engendrent partout des attitudes de rejet... La xénophobie se développe là où la pénurie s'installe... Déchus sans aucune forme de procès de leur citoyenneté d'un jour de vote, ils doivent présenter une carte attestant leur statut d'étrangers au gouvernement qu'ils ont porté au pouvoir » (édition du 18 octobre 1991). Le débat sur l'instauration de la carte de séjour confirme également que le discours de la presse écrite dépendante du FPI tendait, d'une part, à associer positivement l'« autochtone » au FPI et négativement l'« immigré » ouest-

africain au PDCI, et d'autre part, à penser dans les mêmes termes l'opposition PDCI / FPI et les clivages Autochtones / Immigrés et Ivoiriens / Étrangers.

De 1994 à 1999 ou la disqualification politique de la population issue de l'immigration par le PDCI

Au cours de cette deuxième période, le PDCI est toujours au pouvoir avec, en face, deux principaux partis d'opposition : le FPI et le RDR. Le PDCI opte pour la mise à l'écart par voie juridique de son ancien Premier Ministre (Alassane D. Ouattara), devenu le leader du RDR au motif que ce dernier est né d'un père « immigré ». Konan Bédié, Président de la République à ce moment-là, a exprimé sa position en ces termes lors d'un meeting tenu le 17 août 1995 au stade municipal de Bouaké, la seconde ville du pays : « La présidence de la République de Côte d'Ivoire n'appartient qu'aux seuls Ivoiriens, sans partage ».¹⁸ Pendant ce temps, le FPI, qui a formé une coalition avec le RDR depuis 1994, apporte son soutien à Alassane D. Ouattara et affirme la légitimité politique de ce dernier dans le champ politique ivoirien. C'est ce que le quotidien *La Voie* a traduit en ces termes : « On peut le dire, ADO¹⁹ a apporté un véritable soulagement à des millions d'Ivoiriens qui se reconnaissent en lui et un sacré coup de pouce à la lutte pour la victoire sur les forces rétrogrades du PDCI » (édition du 23 août 1999:2).

Enfin, au lendemain du vote par l'Assemblée nationale du code électoral devant régir les élections générales de 1995, *Fraternité Matin*, se faisant le porte voix du PDCI, a écrit ceci : « Ivoirien d'abord... Comment des hommes qui prétendent aimer leur pays peuvent-ils dans le même temps négocier la possibilité d'en placer la direction aux mains d'hommes peu sûrs, du fait de leur instabilité, du fait de la fluctuation de leur nationalité, au gré d'intérêts occasionnels ? » (édition du 11 décembre 1994:24). La période allant de 1994 à 1999 a été fortement marquée par la redéfinition du statut politique de l'ensemble des immigrés ouest-africains en Côte d'Ivoire. Chacun des trois principaux partis politiques a essayé de construire sa légitimité politique par rapport à une conception binaire de cette question (inclusion ou exclusion d'une partie de cette population dans la population électorale). Sur la période, la presse a reproduit, voire amplifié ces antagonismes internes au champ politique. Les partis politiques et la presse écrite ont, d'une manière générale, tendance à se saisir d'une partie des immigrés soit comme un avantage, soit comme une menace électorale. Les débats publics sur leur statut sont toujours associés aux questions électorales, évacuant leur insertion et leur fonctionnement dans les autres sphères de la vie sociale : économie, production culturelle, vie religieuse, production scientifique, etc.

De 2002 à 2007 : la guerre et le statut politique de la population issue de l'immigration dans les revendications de l'opposition armée

Cette période est caractérisée par la crise militaro-politique déclenchée le 19 septembre 2002 suite à une tentative de renversement du régime du FPI. Le PDCI, le RDR et l'opposition armée ont constitué, en 2003, une coalition contre le FPI. Le PDCI a abandonné sa position précédente (voir plus haut à propos de la période allant de 1994 à 1999) vis-à-vis des immigrés. Il a adhéré aux points de l'Accord de Linas-Marcoussis, dans lesquels l'opposition armée a obtenu l'incorporation dans la citoyenneté d'une partie de la population ivoirienne issue de l'immigration ouest-africaine. De son côté, le FPI a dénoncé les Accords de Linas-Marcoussis dans la mesure où ceux-ci accordent une place essentielle au statut politique d'une partie de la population issue de l'immigration, supposée avoir été maintenue injustement hors de la citoyenneté ivoirienne. Face à l'alliance RDR-PDCI baptisée « *Rassemblement des Houphouëtistes* », le FPI a pour allié les « *Mouvements patriotiques* » pour qui les causes de la guerre sont entièrement exogènes et situées en partie au niveau des « intérêts de la France » et au niveau de certains États voisins de la Côte d'Ivoire, le Burkina Faso et le Mali notamment,²⁰ d'où sont originaires plus des deux tiers des immigrés vivant en Côte d'Ivoire. Défendant la politique d'identification de la population conduite par le FPI, *Notre Voie* affirme que « La Côte d'Ivoire n'est pas un fourre-tout » (14 janvier 2003:5) et que « Tout le monde n'est pas et ne peut pas être Ivoirien, terre d'hospitalité mais pas un no man's land » (11 janvier 2003:4). On peut remarquer que *Notre Voie* présente également le RDR et d'une manière générale les partis qui lui sont associés (le PDCI à partir de 2003) comme un parti politique voulant exproprier les Ivoiriens de leur pays au profit des immigrés.

Au total, de 1990 à 2007, les acteurs et partis politiques ivoiriens sont demeurés idéologiquement divisés sur les implications politiques de l'immigration ouest-africaine. Pourtant, une grande partie des anciens immigrés s'est sédentarisée dans le pays et, parfois, fonctionne comme des autochtones. Résultante d'une politique qui, durant au moins trente ans, a occulté les différenciations sociales liées à la nationalité en présentant la Côte d'Ivoire comme un pays sans étrangers, l'immigration en Côte d'Ivoire est rarement présentée par les partis politiques et les organes de presse écrite qui leur sont liés du point de vue des configurations sociales qui en découlent. Ainsi, la reformulation des enjeux de cette immigration par ces acteurs sociaux en a toujours occulté les dimensions économique, culturelle, scientifique, artistique, etc., pour n'en retenir que l'enjeu électoral. En conséquence, sur cette question, la presse écrite a une conception binaire de l'immigré (rejet/acceptation, exclusion/intégration, agresseur/agressé, etc.). L'opposition

dominante dans le champ politique (selon la structuration des rapports de pouvoir sous la forme d'alliance ou de coalition) est toujours pensée dans les mêmes termes que la différence entre Ivoirien et non national ou entre autochtone et immigré.

Conclusion

Sur la période allant de 1990 à 2007, en Côte d'Ivoire, on constate une évolution notable des cadres idéologiques de référence en matière de redéfinition du statut politique de certaines composantes de la population issue de l'immigration ouest-africaine. D'abord, la définition sociale du statut politique de l'immigré ouest-africain, qui s'appuyait idéologiquement sur le mode d'inscription et de fonctionnement de ce dernier dans l'économie ivoirienne avant 1990, se restructure depuis le début des années 1990 en référence à des enjeux politiques et aux rapports de pouvoir dans le champ politique ivoirien. Ensuite, on constate que ce déplacement du cadre idéologique de référence de la définition du statut politique d'une partie de la population issue de l'immigration est renforcé par la crise sociopolitique et la guerre déclenchée en septembre 2002. De façon significative, on observe qu'au regard de la crise militaro-politique en cours depuis septembre 2002, une partie des immigrés ouest-africains a été socialement et politiquement accusée et une autre partie a été innocentée eu égard aux représentations sociales de l'origine et des acteurs du conflit armé.²¹ Il apparaît alors que le fonctionnement du champ politique ivoirien laisse entrevoir que sa structuration est en partie déterminée par les enjeux politiques de cette immigration. Ces quinze dernières années, les principaux partis politiques essaient constamment de construire leur légitimité auprès de la population ivoirienne, par leur positionnement idéologique relativement au statut politique à accorder aux immigrés d'origine ouest-africaine. Au regard de cette tendance, un des lieux privilégiés d'expression symbolique de ces enjeux est la presse écrite ivoirienne.

Eu égard à ce contexte sociopolitique, on s'est posé la question de savoir comment la presse écrite reproduit les discours et les polémiques des acteurs et partis politiques relativement aux enjeux politiques de l'immigration ouest-africaine en Côte d'Ivoire. Les faits considérés ici, c'est-à-dire le contenu de la presse écrite de 1990 à 2005, confirment l'idée selon laquelle il y a un traitement différentiel des enjeux politiques de cette immigration par la presse écrite et que ce transfert des antagonismes politiques dans le traitement médiatique du phénomène est lié à la façon dont sont structurés idéologiquement les partis politiques par la question de l'incorporation ou non d'une partie de la population issue de l'immigration à la citoyenneté

ivoirienne. En effet, l'analyse du rapport entre le contenu de la presse écrite ivoirienne et la dynamique des rapports de pouvoir dans la sphère politique a permis de mettre en évidence quelques articulations pertinentes que voici. Les articles de presse, quelle que soit l'orientation idéologique des partis politiques dont ils traduisent la position idéologique vis-à-vis du statut politique de certaines composantes de la population ivoirienne issue de l'immigration ouest-africaine, procèdent par extraction des individus, groupes ou collectifs sociaux des rapports sociaux concrets dans lesquels ils sont insérés et dont les contradictions internes contribuent à fabriquer les conflits entre communautés, pour les dissoudre dans des identités collectives ou des appartenances symboliques sur lesquelles les partis politiques essaient de se disqualifier réciproquement et de construire ainsi leur légitimité politique.

Les accusations, l'innocence et les invitations à la « réconciliation » s'adressent toujours à des groupes ou à des collectifs sociaux caractérisés ethniquement, occultant ainsi les autres formes d'insertion et de fonctionnement de ces immigrés dans la société ivoirienne. Ce faisant, la presse écrite reproduit les catégories du discours politique. En effet, la presse écrite, tout comme le discours des partis politiques, a tendance à ne se saisir de l'immigré qu'en tant qu'acteur collectif symbolique opérant une structuration des rapports de pouvoir, les alliances et les coalitions dans le champ politique ivoirien. À travers son contenu, la presse écrite suppose des équivalences symboliques entre les oppositions et antagonismes dans le champ politique (PDCI/FPI, PDCI/RDR par exemple) et les clivages ethniques ou d'origine (Ivoiriens/étrangers, autochtones/immigrés par exemple). Ainsi, les divisions du champ politique sont pensées dans les mêmes termes que les divisions sociales liées aux identités collectives et appartenances symboliques (ethnicité, nationalité, origine notamment).

Notes

1. Il s'agit du point de vue juridique opposant national et étranger.
2. Le recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) de 1998 révèle, d'une part, que la population étrangère représente 26 pour cent de la population totale du pays (soit 4 000 047 personnes) contre 28 pour cent en 1988 et, d'autre part, que plus de 95 pour cent de cette population étrangère provient des pays de la Communauté Economique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Le Burkina Faso par exemple, avec 2 238 548 personnes, fournit à lui seul 56 pour cent de la population étrangère en Côte d'Ivoire en 1998, soit 14,6 pour cent de la population totale de ce pays.
3. Parti politique créé en 1946.
4. Parti politique reconnu officiellement en 1990.

5. Parti politique créé en 1994.
6. L'échec d'une tentative de coup d'État (19 septembre 2002) a débouché sur une rébellion menée par le MPC (Mouvement Patriotique de Côte d'Ivoire) rebaptisé plus tard Forces Nouvelles (FN).
7. Ses adversaires lui reprochent d'avoir un père d'origine burkinabè.
8. Président de la République ivoirienne de 1960 à 1993.
9. Le PDCI le désignait comme un étranger, né d'un père immigré d'origine voltaïque (la Haute Volta est l'actuelle République du Burkina Faso, frontalière de la Côte d'Ivoire).
10. Ceux-ci avaient alors promis de créer un « RDR-national » par opposition au « RDR-CEDEAO » ; la CEDEAO étant la Communauté Economique des États d'Afrique Occidentale.
11. *Fraternité Matin*, édition du vendredi 29 octobre 1999.
12. La Communauté Economique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) regroupe seize États. Les originaires de ces pays représentent 95 pour cent des étrangers vivant en Côte d'Ivoire.
13. Populations autochtones du sud-ouest de la Côte d'Ivoire.
14. Populations autochtones du nord-est de la Côte d'Ivoire, installées en tant qu'allochtones dans le sud-ouest du pays, dans l'économie de plantation.
15. Le mercredi 6 janvier 2010, lors de la traditionnelle cérémonie de « présentation des vœux du nouvel an » organisé au palais présidentiel d'Abidjan, le chef de l'État (Laurent Gbagbo) a déclaré à peu près ceci : « Il faut faire en sorte que tous les Ivoiriens soient effectivement sur la liste électorale et que tous les étrangers qui s'y sont inscrits indûment en soient extraits » (*Fraternité Matin*, édition du 7 janvier 2010, p. 2). Ces soupçons contre l'« étranger » voulant « usurper » la nationalité ivoirienne sont renforcés par l'accusation dont *Fraternité Matin* (*op. cit.*, p.9) se fait l'écho en titrant : « Un Nigérian sur la liste électorale à Yamoussoukro : S. S. d'origine nigériane, a réussi à se faire enrôler sous le nom M'bra Kouakou Stéphane ».
16. « *Le PDCI a vendu le pays* », entendait-on dire par des membres de l'opposition politique au début des années 1990. Cette accusation faisait allusion à la fois à la prépondérance réelle des entreprises et capitaux étrangers dans l'économie et à la participation des étrangers aux élections à caractère politique (présidentielle, législatives et municipales).
17. Voir *Fraternité Hebdo*, édition du 25 avril 1991, p. 24.
18. Lire *Fraternité Matin* et *La Voie* du 17 août 1995.
19. ADO est un sobriquet couramment utilisé pour désigner le leader du RDR, Alassane Dramane Ouattara.
20. Une abondante littérature est consacrée à cette position idéologique. On peut citer :
 - Koulibaly, M., 2003, *La guerre de la France contre la Côte d'Ivoire*, Abidjan, Edition La Refondation.
 - Séri, B., 2003, *Deux guerres de transition. Guerres civiles américaine et ivoirienne*, EDUCI, Abidjan.

- Gomé, Gnohité, H., 2004, *Le rempart. Attaque terroriste contre la Côte d'Ivoire*, Editions Institut éco-projet, Abidjan.
- Kraidy, A., 2004, *19 septembre, Chroniques d'une guerre vaincue*, Editions Fraternité Matin, Abidjan.
- Les Cahiers du Nouvel Esprit, 2004, *Pour comprendre la crise ivoirienne*, Journal de la Cellule universitaire du FPI.
- Bro-Grébé, G., 2004, *Mon combat pour la patrie*, PUCI, Abidjan.
- Séri, B., 2005, *Ne pas perdre le Nord*, EDUCI, Abidjan.

21. Le Burkina Faso et le Mali, pour avoir reçu ou hébergé sur leur territoire les militaires et opposants ivoiriens qui deviendront plus tard le noyau dur de l'opposition armée, ont été accusés par les partisans de Laurent Gbagbo. Les soupçons se sont parfois étendus aux immigrés issus de ces deux pays, qui fournissent à eux seuls plus des deux tiers des non nationaux d'origine ouest-africaine en Côte d'Ivoire.

Références

- Akindès, F., 2003, « Migrations et politiques publiques de l'«étranger» en Afrique de l'Ouest », in *Débats Courrier d'Afrique de l'Ouest*, n°2, Abidjan, INADES, pp. 9-14.
- Ancey, V., 1997, « Les peuls transhumants du nord de la Côte d'Ivoire entre l'État et les paysans : la mobilité en réponse aux crises », in Contamin B., Mémel-Foté H. (dir.), *Le modèle ivoirien en questions. Crises, ajustements, recompositions*, Paris : Karthala-Orstom, pp. 669-688.
- Battegay, A., 1993, « La médiatisation de l'immigration dans la France des années 1980 », *Annales de la recherche urbaine*, n° 57-58.
- Battegay, A., et Boubecker, A., 1993, *Les images publiques de l'immigration : médias, actualité, immigration dans la France des années 1980*, Paris : L'Harmattan, Coll. « Migrations et changements ».
- Bazin, L., 1999, « Domination extérieure et dénonciations ethniques en Côte d'Ivoire », *Autrepart*, n°10, pp. 77-90.
- Bazin, L., 2000, « Parents et étrangers en Côte d'Ivoire. Fiction du pouvoir et aliénation », *PTAH*, n°11-12.
- Blion, R., Bredeloup, S., 1997, « La Côte d'Ivoire dans la stratégie migratoire des Burkinabé et des Sénégalais », in Contamin B., Mémel-Foté H. (dir.), *Le modèle ivoirien en questions. Crises, ajustements, recompositions*, Paris : Karthala-Orstom, pp. 707-760.
- Bouquet, C., 2003, « Le poids des étrangers en Côte d'Ivoire », *Annales de Géographie*, n°630, Paris : Armand Colin, pp. 115-145.
- Chaleard, J.-L., 1982, « Occupation du sol et immigration en pays abé (Département d'Agboville-Côte d'Ivoire) », *Cahiers ORSTOM, série Sciences humaines*, vol. XVIII, n°3, pp. 271-293.
- Chauveau, J.-P., 1997, « Jeu foncier, institutions d'accès à la ressource et usage de la ressource. Une étude de cas dans le centre-ouest ivoirien », in Contamin B., Mémel-Foté H. (dir.), *Le modèle ivoirien en questions. Crises, ajustements, recompositions*, Paris : Karthala-Orstom, pp. 325-360.

- Chauveau, J.-P., 2000, « Côte d'Ivoire, la tentation ethnonationaliste », *Politique africaine*, n°78.
- Chauveau, J.-P., 2003, « La Côte d'Ivoire en guerre. Dynamiques du dedans, dynamiques du dehors », *Politique africaine*, n°89.
- Cotten, A.-M., 1969, « Introduction à une étude des petites villes de Côte d'Ivoire », *Cahiers ORSTOM, Série Sciences humaines*, vol. VI, n°1, pp. 61-70.
- Dembélé, O., 2003, « La construction économique et politique de la catégorie « étranger » en Côte d'Ivoire », in Le Pape M., Vidal C. (éds), *Côte d'Ivoire, l'année terrible 1999-2000*, Paris : Karthala, pp. 123-171.
- Dozon, J. -P., 1997, « L'étranger et l'allochtone en Côte d'Ivoire », in Contamin B., Mémel-Fotê H. (dir.), *Le modèle ivoirien en questions. Crises, ajustements, recompositions*, Paris: Karthala-Orstom, pp. 779-798.
- Duchemin, J.-P., 1967, « La population de la Côte d'Ivoire en 1965. Essai d'évaluation pour l'établissement des cartes de l'Atlas de Côte d'Ivoire », *Cahiers ORSTOM, Série Sciences humaines*, vol. IV, n°3-4, pp. 57-82.
- Fichet, B., 1993, « Etrangers et immigrés, deux termes problématiques », *Revue des sciences sociales de la France de l'Est*, n°20, pp. 112-117.
- Institut National de la Statistique, Abidjan. *Premiers résultats définitifs du RGPH-1998*.
- Koulibaly, M., 2003, *La guerre de la France contre la Côte d'Ivoire*, Abidjan : Éditions La Refondation.
- Le Pape, M., 1997, *L'énergie sociale à Abidjan. Economie politique de la ville en Afrique noire*, 1930-1995, Paris : Karthala.
- Le Pape, M., 2003, « Chronologie politique de la Côte d'Ivoire, du coup d'État aux élections », in Le Pape M., Vidal C. (éds), *Côte d'Ivoire, l'année terrible 1999-2000*, Paris : Karthala, pp. 13-50.
- Loua, P., 2003, « La nationalité : quel fondement ? », *Débats Courrier d'Afrique de l'Ouest*, n°2, Abidjan, INADES, pp. 15-19.
- Pitroipa, R., 2003, « L'actualité politique ivoirienne : retour sur quatre mois de crise », *Débats Courrier d'Afrique de l'Ouest*, n°1, Abidjan INADES, pp. 3-9.
- Serhan, N., 2003, « La Côte d'Ivoire et ses étrangers. Un vent de divorce soufflerait-il en eux ? », in Le Pape M., Vidal C. (ed.), *Côte d'Ivoire, l'année terrible 1999-2000*, Paris : Karthala, pp. 173-189.
- Yao Gnabeli, R., 2002, « Luttés politiques et reconstruction des identités collectives en Côte d'Ivoire (1990-2001) », *Journal des Anthropologues*, n°88-89, pp. 161-184.
- Yao Gnabeli, R., (2005), « Crise sociopolitique et représentation de l'étranger ouest-africain en Côte d'Ivoire », *Journal des Sciences Sociales (Revue du Groupement Interdisciplinaire en Sciences Sociales Côte d'Ivoire)*, n°2.
- Yao Gnabeli, R., 2005, « Sédentarisation et non modernisation de l'habitat chez les allogènes en milieu rural ivoirien », *NYANSA-Pô (Revue Africaine d'Anthropologie)*, n°2, Abidjan : Éditions Universitaires de Côte d'Ivoire (EDUCI).

SECTION II

Les imaginaires de la crise

Chapitre 4

Conflit et mobilisations patriotiques en Côte d'Ivoire : les protagonistes entre imaginaire national et positionnement politico-économique

Dakouri Gadou

Position du problème, cadre théorique et méthodologie

De nombreuses dimensions de la crise sociopolitique et militaire en Côte d'Ivoire ont été abordées dans la littérature. Une mise en perspective historique, privilégiant les facteurs socioéconomiques, mais surtout idéologiques et politiques, semble cependant, à notre connaissance, dominer les différentes réflexions des auteurs, observateurs familiers de la vie sociale et politique ivoirienne. Dans l'ensemble, leur intention a été de rendre compte et de comprendre les causes structurelles ou conjoncturelles, c'est-à-dire les facteurs ayant déclenché ou précipité la crise militaro-civile en Côte d'Ivoire. En témoignent particulièrement les différentes contributions au colloque international de Dakar (Sénégal)¹ sur cette crise et qui a donné lieu, sous la direction de Jean-Bernard Ouédraogo et d'Ebrima Sall, à la publication récente suivante : *Frontières de la citoyenneté et violence politique en Côte d'Ivoire* (2008), dont « le principal objectif est de rechercher un début d'explication à la série d'événements survenus depuis 1999 et qu'il est convenu d'appeler la 'crise ivoirienne' » (Ouédraogo et Sall 2008:1).

Par cet objectif, à l'exception de la contribution de Thérèse Bénoni et de Bahi qui, « À propos du rôle des médias dans le conflit ivoirien » (200-217), déconstruit plutôt « les propositions théoriques tendant à établir une relation de causalité directe entre médias et conflits (stimulus effets), avatar insidieux du modèle des effets directs et illimités des médias de masse »

(Thérroux-Bénoni et Bahi 2008:200), les auteurs de cet ouvrage s'inscrivent résolument dans la rhétorique habituelle sur les conflits et les violences politiques qui met « l'emphasis sur l'identification d'éléments perturbateurs, responsables de la déstabilisation et de l'insécurité » (Campbell 2008:89). Même Claudine Vidal n'échappe pas à cette rhétorique² lorsqu'elle se focalise sur l'« histoire de la brutalisation du champ politique ivoirien » (Vidal 2008 :170). Si cette démarche est nécessaire, il faut néanmoins reconnaître que, dans la littérature sur la crise ivoirienne, elle s'est faite au détriment de l'analyse de la structure du conflit, c'est-à-dire « la composition des groupes antagonistes, la nature des acteurs politiques, acteurs individuels et acteurs collectifs, leurs stratégies, leurs objectifs et les enjeux majeurs, objet de leurs motivations » (Sylla 2001:14).

Si des auteurs n'ont pas ignoré ces aspects, il faut dire qu'ils ont souvent été abordés dans la perspective d'éléments perturbateurs ou générateurs du conflit. De la sorte, certaines catégories d'acteurs (les jeunes, les médias et les journalistes, la ruralité, l'étranger, l'armée et les militaires, etc.), notamment de la zone sous gouvernementale n'ont été analysées qu'en miroir à la question nationale ou à la nationalité, à l'ethnicité, à l'ethno-nationalisme, à la citoyenneté, causes de la crise. Ainsi en est-il de Banégas (2006, 2007), de Marshall-Fratani (2005) qui voient l'affirmation de la jeunesse dans la crise ivoirienne comme un anticolonialisme et un ultranationalisme ; mais aussi de Marshall-Fratani (2006) qui « se concentre particulièrement sur les processus de construction identitaire, d'incertitude et de repli sur soi liés à la violence et au discours de violence qui caractérisent le conflit en cours en Côte d'Ivoire » (Arnaut 2008:2). Quant à Karel Arnaut (2008), il étudie les aspects de la spatialité dans le discours et les formes d'organisation des Jeunes Patriotes en Côte d'Ivoire en rapport avec l'infrastructure de l'autochtonie. La correspondance entre la notion d'autochtonie et le nationalisme, assez évidente chez cet auteur, a déjà été mise en exergue par d'autres, tel Jean-Pierre Dozon (2000b, 1997) pour le cas de la Côte d'Ivoire ou Jean-François Bayart et al. (2001) ailleurs en Afrique.

Aussi, abordant l'armée ivoirienne comme un acteur majeur des crises qui ont secoué la Côte d'Ivoire, Azoumana Ouattara situe-t-il celle-là au cœur des luttes de pouvoir au moins depuis 1990. Politisée, ethnicisée et instrumentalisée à outrance et « travaillée par les fractures du corps social, l'armée ivoirienne, écrit-il, « est de plus en plus partie prenante dans les luttes politiques inhérentes aux processus de construction de la nation » (Ouattara 2008:160). De leur côté, Jean-Pierre Chauveau (2000), Jean-Pierre Chauveau et Koffi Samuel Bobo (2003, 2008) mettent en relation ethnie, politique et tensions foncières en Côte d'Ivoire forestière, autrement dit tensions foncières et ivoirité: « Après la crise de succession de 1993,

écrivent Chauveau et Koffi, la politisation de la question foncière porte le processus d'ethnisation des droits fonciers au cœur de l'État, faisant écho aux polémiques sur « l'Ivoirité » (2008:113). Avec ces derniers auteurs, est explicitement nommé ici le principal élément perturbateur de la vie sociale et politique ivoirienne depuis au moins l'an 1995: l'ivoirité. En effet, qualifiée de dérive identitaire et nationaliste, Dozon 2000a, 2000b ; Losch 2000 ; Banégas et Marshall-Fratani 2003) et vue comme une rupture du compromis houphouëtiste (Akindès 2008), c'est-à-dire la remise en cause de la politique d'immigration très libérale pendant les quarante années de Félix Houphouët-Boigny (Bayart et al. 2001:179), l'ivoirité est considérée par plusieurs observateurs comme facteur de déstabilisation de la Côte d'Ivoire, après la mort de Félix Houphouët-Boigny: « son successeur, Henri Konan Bédié, la junte qui l'a renversé en décembre 1999 et l'un des principaux partis, le Front populaire ivoirien de Laurent Gbagbo, ont enfourché le mauvais cheval de l'« ivoirité » au risque de déstabiliser l'un des États les mieux assis de l'Afrique » (Bayart et al. 2001:179). C'est également l'avis de Basile Laetare Guissou, lorsqu'il affirme sans ambages :

Le successeur constitutionnel du « Bélier », le Président Henri Konan Bédié, dans son discours d'investiture comme candidat de son parti (PDCI/RDA) aux élections présidentielles, à Yamoussoukro (25 août 1995), lance, en présence des délégués venus du Burkina Faso, le concept de « l'ivoirité » et de la « préférence nationale ». Il ne se doute absolument de rien. Il continue à défendre jusqu'à nos jours que « l'ivoirité est un concept purement culturel ». Il ne comprendra sûrement jamais que ce fut cette étincelle qui allait mettre son pays à feu et à sang. Le droit de dépouiller « l'étranger enrichi » venait d'être proclamé. Les « vrais Ivoiriens », d'abord, et les « faux Ivoiriens » ensuite (2008:69).

Par ailleurs, si dans la littérature l'ensemble des facteurs qui sont à l'origine de la crise ivoirienne ont été suffisamment mis en évidence, les mobilisations patriotiques par les diverses parties en conflit n'ont pas vraiment, ce nous semble, été un objet systématique de réflexions des auteurs. Ces derniers ont amplement sous-estimé ces formes d'actions collectives dans le conflit ivoirien, du moins c'est de manière allusive qu'elles ont été abordées, ou, comme nous l'avons déjà évoqué plus haut, on s'est plutôt préoccupé de déplorer ce sentiment national ou patriotique et la peur qu'il inspire : xénophobie, exclusion, discrimination, sans chercher à en comprendre les significations et les enjeux, sauf chez les populations du Sud. Et pourtant, hors les périodes des luttes anticolonialistes, le patriotisme ou le nationalisme n'a jamais été autant invoqué en Côte

d'Ivoire que pendant cette crise. En témoignent, d'une part, la parution d'une kyrielle de nouveaux mots dans le vocabulaire des Ivoiriens : patriote, patriotisme, nationalisme, nouvelle Côte d'Ivoire, notre (ou mon) pays, notre (ou ma) patrie, et, d'autre part, les dénominations de certains mouvements qui apparaissent avec et, pendant ce conflit armé : Mouvement patriotique de Côte d'Ivoire, Mouvements des jeunes patriotes, associations des femmes patriotes, Rassemblement des jeunes patriotes, Coalition Patriotique pour la Renaissance et contre l'Impunité, etc.

Bref, les deux groupes protagonistes porteurs de dynamiques et de stratégies politiques dans cette crise, les rebelles qui occupent les zones centre-nord-ouest (CNO) du pays d'un côté, et les groupements du sud proches du Président Gbagbo, dénommés « mouvements patriotiques » de l'autre, ont régulièrement mobilisé et mobilisent encore les ressorts idéologiques du patriotisme dans leurs stratégies de communication et de combat. En proposant donc d'étudier ici ces mobilisations patriotiques, la question fondamentale d'orientation de ce travail peut-elle se formuler de la manière suivante : comment comprendre et interpréter ce mode protestataire ou cette modalité d'engagement observée chez les protagonistes du conflit ivoirien ? Celle-ci en appelle deux autres : quelle idée de la nation fonde chez ces acteurs ces mobilisations patriotiques ? Vu la dynamique de la conflictualité, le piétinement du processus de paix, les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de ce processus de paix, le report incessant des élections présidentielles, ces appels au patriotisme de part et d'autre ne sont-ils pas un alibi, une stratégie de ces acteurs pour occuper une position de centralité (à leur seul profit) dans l'espace politique et économique ivoirien ? Pour donner réponses à ces interrogations, il nous faut présenter le cadre théorique et la méthodologie appliqués ici.³

Du premier point de vue, nous nous appuyons sur deux cadres théoriques de référence. Le premier, c'est la théorie des conflits réels (Sherif 1966 ; Sherif, Harvey, White, Hood & Sherif 1961, 1988 ; Sherif & Sherif 1953 ; Simmel 1955 ; Coser 1956, 1957 ; Campbell 1965 ; Le Vine & Campbell 1972), selon laquelle les individus et les groupes sont des acteurs rationnels dont les actions sont motivées par la maximisation de leur propre intérêt » (<http://www.conflicts.org/document2099.html>). S'inspirant de la théorie sociologique de l'interactionnisme symbolique (Schütz 1987 ; Strauss 1992), la théorie des conflits réels nous permettra de saisir le sens que les protagonistes de la crise ivoirienne dans leurs interactions réciproques assignent à leurs actions et réactions, ainsi qu'aux objets, situations et symboles qui les accompagnent. Le second cadre théorique se fonde sur les deux niveaux d'analyse de la nation distingués par Eric Hobsbawm (1992) : l'analyse de la nation « par le haut » et celle « par le bas ». Selon cet auteur, l'analyse de la nation « par le haut » part

essentiellement du point de vue des gouvernants ou des porte-parole et militants des mouvements politiques qui sont généralement les pionniers et les militants de « l'idée nationale » et de sa propagande (Hobsbawm 1992:29). Ce premier niveau nous amènera à considérer « l'idée nationale » des leaders des parties en conflit en Côte d'Ivoire. Mais Hobsbawm propose également d'analyser la nation « par le bas », c'est-à-dire à partir des hypothèses, des espoirs, des besoins, des nostalgies et des intérêts des gens ordinaires que les nationalistes ont toujours prétendu représenter (Hobsbawm 1992:31-32). À ce niveau, il s'agira alors de scruter les représentations de la nation chez les militants ou sympathisants des groupes protagonistes.

Du second point de vue, c'est-à-dire méthodologique, des sources électroniques et imprimées constituent notre documentation de base, c'est-à-dire des éléments des différents supports de communication et de propagande mis en place par les acteurs de la crise ivoirienne eux-mêmes: Internet particulièrement pour les rebelles et les ouvrages et journaux pour les « mouvements patriotiques ». À ces sources, toutefois, s'ajoutent l'observation empirique et notre expérience vécue de la situation, mais aussi des informations recueillies, à partir d'entretiens libres, auprès de six participants aux espaces de libre expression à Abidjan : « Agoras » (trois) et « grins » (trois), et de cinq étudiants de l'Université de Cocody.⁵ Mais pourquoi le choix des sources électroniques et imprimées, principalement ? Dès le début de la guerre, en effet, les rebelles n'ont pas seulement exploité Internet comme stratégie de communication/mobilisation. Ils ont surtout créé eux-mêmes leurs propres sites Internet. Il ne s'agit donc pas seulement des sources électroniques sur les rebelles, mais aussi des sources créées par eux-mêmes. Les rebelles ivoiriens ont beaucoup utilisé Internet comme moyen de communication puisqu'ils cherchaient à toucher la communauté internationale, les Ivoiriens de la diaspora (dont certains d'entre eux étaient issus), et leurs sympathisants au Sud qui savaient que « leurs » journaux/médias y étaient « surveillés ». Au contraire, aucune de ces sources n'a été créée au début par les « patriotes ». D'ailleurs, ils n'ont point utilisé les voies de communication transnationale. Ils les ont plutôt largement répudiées, puisqu'ils les croyaient « pipées ». Il faut plutôt noter que dans leurs politiques de communication et de mobilisation, les « patriotes » ont surtout privilégié la création de plusieurs journaux et des livres destinés à un public large, appelés en anglais « grassroots literature »,⁴ ainsi que des médias de proximités comme les « parlements », « agoras », etc., ces espaces de rassemblements, de libre expression et de débats publics (Bahi 2001, 2003). Cela montre d'ailleurs que pour la propagande de leurs idéologies, pour persuader leurs partisans et sympathisants, les groupes des « patriotes » se différencient des « rebelles » par leurs stratégies de

communication et d'orientation « géopolitique ». Ainsi, celles utilisées par les rebelles les placent vers 'le haut' – le niveau transnational – quand celles des « patriotes » les situent vers « le bas » – le niveau subnational.

Les informations assemblées ont été organisées selon cinq axes de réflexion principaux : le premier axe propose une mise en perspective théorique, voire historique, des concepts de nation et de patrie, autrement dit s'efforce de voir comment historiquement ont été construites les notions de nation et de patrie. Le deuxième axe présente le contexte de la conflictualité, d'autant que la crise du 19 septembre 2002 en Côte d'Ivoire ne s'est pas déclarée spontanément, comme le dit si bien Claudine Vidal, « la violence envahissant désormais la quotidienneté ivoirienne ne date pas de septembre 2002, ni même de décembre 1999 » (2000:170). Le troisième axe scrute les représentations que se font les protagonistes de cette crise ivoirienne. Le quatrième axe ambitionne de comprendre l'imaginaire national des protagonistes de la crise ivoirienne, ainsi que le devenir de la Côte d'Ivoire en tant que nation. Enfin, le cinquième axe consiste à saisir les motivations des uns et des autres ou le sens de leur engagement patriotique.

Nation et patrie : perspectives théoriques et conceptuelles

Toute recherche comme celle-ci exige, au préalable, que l'on définisse les concepts fondamentaux qui permettront la compréhension et l'explication du phénomène étudié. En d'autres termes, un cadre terminologique minimal est indispensable à notre démarche, celle de connaître et d'analyser la vision de la Côte d'Ivoire prospective des rebelles ivoiriens et de ceux qui leur opposent une résistance, à savoir les « patriotes » de la zone gouvernementale (chez lesquels il semble s'opposer deux idées de nation). Mais aussi, parce que les notions de nation et de patrie sont fréquemment utilisées, tant au niveau du sens commun que dans le langage des médias et des politiques, voire dans le discours scientifique, comme si elles étaient forcément neutres et innocentes. Il serait cependant vain de prétendre donner ici une définition succincte et claire de ces termes, ainsi que de nationalisme et de patriotisme, qui leur sont attachés dans la mesure où non seulement « la question nationale est un sujet qui prête à controverse » (Hobsbawm 1992:8), mais encore du fait que les termes de nation, de nationalisme, de patrie et de patriotisme qui sous-tendent la question nationale sont fortement connotés idéologiquement et lourds de significations historiques, comme le rappelle Mondher Kilani : « Nation-nationalité-nationalisme [...] voici des notions courantes autour desquelles

règne la plus grande confusion à cause de leur caractère idéologique fortement affirmé ... » (2000:9).

En effet, les controverses ou les confusions sont d'abord liées à l'historicité de la nation ou de l'idée de la nation. À ce sujet, Georges Bureau constate que :

si l'on s'interroge sur la date d'apparition de la nation, on est frappé dès l'abord par les opinions contradictoires des historiens : alors que certains, comme Marc Bloch, pensent pouvoir discerner le sentiment national en France dès le Moyen Âge, le plus grand nombre – et notamment Renan, Hazard ou Lestocquoy – ne croient pas à l'existence d'une véritable nation avant le XVIII^e siècle ou même la révolution de 1789 (1990:6).

L'historien Éric Hobsbawm, s'inscrivant dans la perspective de Renan, de Hazard ou de Lestocquoy, croit que le concept de nation est historiquement très jeune. Puisqu'il écrit : « les nations, nous le savons maintenant – et en grande partie grâce aux efforts de l'époque de Hayes et Kohn – ne sont pas, comme le pensait Bagehot, « aussi vieilles que l'histoire ». Le sens moderne du mot ne remonte pas au-delà du XVIII^e siècle, à quelques exceptions près » (1992:15). Les controverses se voient ensuite dans l'affrontement de deux conceptions antagonistes de la nation, ressortissant à la polysémie du concept (*Cf.* Badie 1990) : la conception naturaliste de la nation comme substance ou essence, d'une part, et la conception anthropologique de la nation comme histoire, d'autre part. Pour Éric Hobsbawm, « le problème est qu'il n'y a aucun moyen d'expliquer à un observateur comment reconnaître a priori une nation parmi d'autres entités, comme nous pourrions lui donner le moyen de reconnaître un oiseau ou de distinguer une souris d'un lézard » (1992:19). Quant à Georges Burdeau, « ces divergences peuvent s'expliquer par un désaccord dans l'analyse des « manifestations » de la nation (1992:19). Ceci est d'autant vrai que la charge idéologique liée à la nation et à la patrie donne à ces notions une puissance performative : celle de faire agir socialement et de servir comme une puissante arme de manipulation idéologique, notamment lorsque elles s'imposent d'autorité comme si elles relevaient d'un ordre naturel. L'ex-Yougoslavie, le Rwanda, avec leurs purifications ethniques et leurs génocides, sont exemplatifs de cette puissance performative de ces notions. Ce qui revient à dire que les notions de nation et de patrie ne peuvent être définies, et encore moins être appréhendées comme si elles s'identifiaient à des réalités empiriques indiscutables.

Mais, avec l'évolution du débat sur la question, la conception généalogique ou essentialiste ou plutôt l'idée d'un fondement naturel ou primordial de la nation tend de plus en plus à être supplantée par la

conception anthropologique qui fait de la nation un produit de l'histoire. C'est-à-dire, la nation ou la patrie n'est pas une réalité naturelle et concrète. Dans cette perspective, il est aujourd'hui reconnu et affirmé que la nation comme la patrie sont des termes qui

n'ont rien à voir avec la *nature* ou l'essence des choses, mais qu'ils sont des artefacts, des constructions sociales, des produits de l'histoire et en tant que tels arbitraires, conventionnels et changeants. Ce sont des abstractions conceptuelles, des catégories sociales, des croyances collectives (Gallissot, Kilani et Rivera 2000:5).

Somme toute, la nation est, comme le dit Hobsbawm (1992), un processus historique, le produit de conjonctures historiques particulières. Disraeli ne dit pas autre chose, lorsqu'il affirme :

les nations ont été créées graduellement sous des influences diverses, celles de leur organisation originelle, du climat, du sol, de la religion, des lois, des coutumes, des manières, des événements, accidents et incidents extraordinaires de leur histoire et du caractère particulier de leurs citoyens illustres (cité par Burdeau, 1990:6).

Historiques, les nations, pour Émile Sicard, sont alors des réalités construites qui naissent par vagues successives dont l'histoire de l'humanité témoigne de trois phases :

Que l'on puisse parler de vagues de constructions nationale » ne semble pas niable : la plus récente, et qui est encore en cours, est celle qui, au milieu du XX^e siècle, s'est greffée sur le processus de « décolonisation », essentiellement afro-asiatique. Elle est précédée, au milieu du XIX^e siècle et au début du XX^e, par ce que l'on a nommé « éveil » (ou « réveil ») des nationalités, phénomène qui a touché surtout l'Europe centrale et l'Europe orientale, ainsi que l'Italie. La première, au début du XIX^e siècle, voire à la fin du XVIII^e, est américaine (Amérique anglo-saxonne, mais principalement Amérique ibérique). Pour la période antérieure à ces trois vagues, il faudra probablement s'en tenir aux hypothèses, encore que certains éléments des constructions nationales des deux ou trois derniers siècles soient repérables dans des types plus lointains, mais ne relèvent pas directement de l'analyse sociologique proprement dite (1990:9).

Ce qui est également admis aujourd'hui, c'est que le nationalisme vient avant les nations : « ce ne sont pas les nations, avance Hobsbawm, qui font les États et le nationalisme ; c'est l'inverse » (1992:28). Pour le démontrer, cet auteur s'appuie sur les idées d'Ernest Gellner qui insiste

lui aussi sur la part de l'artefact, de l'invention et de la création délibérée appliquée au social dans la genèse des nations.

Les nations, écrit Gellner, considérées comme le moyen naturel, donné par Dieu, de classer les hommes, les nations représentant un destin politique... inhérent sont un mythe ; le nationalisme qui parfois prend des cultures préexistantes et les transforme en nations, parfois les invente, et souvent oblitère les cultures préexistantes, *cela* c'est une réalité (cité par Hobsbawm, 1992:27).

En clair, la nation est une nouvelle venue toute récente dans l'histoire de l'humanité, comme l'assure Hobsbawm: « La caractéristique fondamentale, écrit-il, de la nation moderne et tout ce qui se rattache à elle est justement sa modernité. C'est là un fait que l'on a maintenant bien compris » (1992:35). Ainsi rejette-t-il les critères objectifs (langue, ethnie, territoire commun, histoire commune) et subjectifs (prise de conscience, choix personnel délibéré) utilisés par les différents auteurs pour définir la nation, parce que ceux-là lui paraissent non pertinents, flous, mouvants, ambigus, voire inutiles. Il écrit: « ni les définitions objectives ni les définitions subjectives ne sont satisfaisantes, et les unes comme les autres sont trompeuses » (1992:25). Et devant l'indétermination des facteurs de la nation, cet auteur se refuse à donner une définition a priori de ce qui constitue une nation. Il part cependant d'une hypothèse de travail: « tout groupe suffisamment important en nombre dont les membres se considèrent comme faisant partie d'une 'nation' sera considéré comme tel » (1992:25).

Toutefois, Hobsbawm situe la question nationale à l'intersection de la politique, de la technologie et de la transformation des sociétés. Et à ce sujet, il propose d'analyser les nations et les phénomènes qui lui sont associés en termes politiques, techniques, administratifs, économiques en tenant compte de tout ce qu'exigent les conditions particulières (1992:28-29). Car « les nations, explique-t-il, existent non seulement en tant que fonction d'un type particulier d'État territorial ou de l'aspiration à en établir un, mais aussi dans le contexte d'une étape particulière du développement technologique et économique » (1992:28). C'est donc dans son acception moderne et politique, comme le fruit d'une longue évolution qui n'aboutit qu'au XIX^e siècle, même si le terme a existé antérieurement, qu'est saisie aujourd'hui la nation. On admet ainsi de plus en plus que celle-ci est une construction sociale, une représentation (ou une idée), « une communauté politique imaginaire, et imaginée comme intrinsèquement limitée et souveraine » (Anderson 2002:19) dont le fondement essentiel, comme le pensait Ernest Renan, est d'ordre intellectuel et affectif (Burdeau 1990:6). Sous ce rapport, Georges Burdeau peut écrire :

La nation n'est pas une réalité concrète, mais une idée. Elle n'est pas du même ordre que les formations sociales primaires telles que les clans, les tribus, les villages et les cités. Aucun des facteurs qui expliquent la formation de ces groupes, l'ethnie, le territoire, la religion, la langue, ne suffit à rendre compte de la réalité nationale. Dans ces conditions, puisque la nation n'est pas un phénomène directement observable, puisqu'elle ne se révèle que par les sentiments qu'on lui porte et les attitudes qu'elle suscite, force est de voir en elle une idée, une représentation que les individus se font de l'être collectif que tous ensemble ils constituent... (1990:5).

Par ailleurs, comme le signifie si bien Hobsbawm, « l'usage récent [du mot nation] met surtout en valeur la notion d'unité politique et d'indépendance. Le premier sens de « nation », celui qui est le plus fréquemment utilisé dans les textes, est politique. Il équivalait à la fois au « peuple » et à l'État... » (1992:42). Si, avec Lancine Sylla, « nous entendons par « État » la société politique par distinction avec la société civile au sens large » (Sylla 2001:6), l'unité politique dont parle Hobsbawm reste problématique dans le cas des nations en Afrique noire, dans la mesure où ici les rapports entre l'État et la société (ou peuple) sont des rapports contradictoires. La raison essentielle est que l'État ou l'État-nation en Afrique noire en tant qu'une forme d'organisation particulière, et notamment dans son acception moderne et fondamentalement politique, n'est pas le résultat d'une évolution « naturelle » des cultures africaines, comme l'évoque si éloquemment Jean-Pierre Dozon :

En effet, écrit-il, à propos des États africains, ne dit-on pas à qui mieux mieux qu'ils se sont constitués dans le droit fil des partages coloniaux et que, à ce compte, ils sont restés fondamentalement des États importés ou des « quasi-États », pour ne pas dire des « pseudo-États », c'est-à-dire des greffes artificielles sur des sociétés, ensembles culturels ou groupes ethniques inscrits dans de bien plus longues temporalités historiques, donc toujours susceptibles de les rejeter (2008:12).

À ce sujet, plus d'un observateur voit dans l'État africain hérité de la colonisation la racine du mal africain (les causes des nombreux conflits sociopolitiques qui agitent l'ensemble des pays africains) :

la fragilité de l'État-nation issu de la colonisation, son impuissance à contrôler l'évolution des sociétés arbitrairement circonscrites à l'intérieur de ses limites frontalières, et aussi son impuissance à éveiller le dynamisme latent des communautés de base (ethniques),

à les responsabiliser autour d'un projet commun, autant de carences qui sont l'expression du divorce entre l'État et la société globale, et qui constituent la source des rivalités, des conflits entre ethnies pour la possession du pouvoir d'État (Ekanza 2005:2).

Lanciné Sylla ne dit pas autre chose lorsqu'il constate un conflit sociologique entre les principes contradictoires de légitimité politique dans les États africains en général, dans l'État ivoirien en particulier. Mais il situe cette racine du mal africain particulièrement au niveau de la nature, de la structure et du fonctionnement de l'État postcolonial hérité de la colonisation, et qui le plus souvent se trouve en conflit avec la structure et le fonctionnement de la société globale. Il écrit :

Dans la situation qui a prévalu lors de l'ascension à l'indépendance, l'État centralisé de type jacobin entrera en contraction et en conflit avec la société civile, une société caractérisée par une fragmentation ethnique mettant en présence des ethnies en deçà et au-delà des frontières. Un conflit sociologique latent s'instaurera à différents niveaux structurels de l'État et de la société, conflit dont les manifestations plus ou moins violentes vont marquer l'évolution politique des États depuis les indépendances jusqu'à nos jours. Le décalage entre la société nationale (société civile) et la société politiquement organisée en État sera générateur de crises socio-politiques qui se manifesteront le plus souvent comme des crises de légitimité politique. De telles crises sont généralement à l'origine de l'instabilité politique en Afrique : mouvement irrédentistes et sécessionnistes, guerres de frontières entre les États voisins, rébellion, révoltes, émeutes et guerres civiles à l'intérieur des États, mutineries au sein de l'armée le plus souvent politisées, coups d'État répétitifs dans des flux et reflux incessants de dictatures civiles et militaires, etc. (2001: 7-8 – voir aussi Sylla 1981:217-274).

Dans la même perspective, à en croire Ouédraogo et Sall, « La fracture brutale et violente qu'a connue la formation sociale ivoirienne pose de nouveau, de manière cruciale, la question générale des identités collectives et dévoile les enjeux liés au caractère inachevé de l'entreprise de construction des « États-nations » en Afrique » (2008:2). Cependant, dans cette construction des États, plusieurs auteurs distinguent l'État de la nationalité, comme Émile Durkheim, par exemple ; même si « le nationalisme demeure presque absent de ses analyses », selon Pierre Birnbaum (1997:2) qui regrette également d'ailleurs le fait que « le bruit et la fureur des violences nationalistes ne trouvent qu'un faible écho dans les grandes théories sociologiques. Émile Durkheim ou Tönnies, Simmel ou

Pareto et même Max Weber ne leur attribuent au mieux qu'une place fort modeste dans leurs réflexions » (Birnbaum 1997:1). Il reconnaît toutefois que

De manière souvent allusive et indirecte, Durkheim aborde néanmoins, ici et là, cette dimension de la conscience collective. Dans un débat avec Vidal de La Blache, il prend ainsi soin de distinguer l'État de la nationalité en remarquant que ces notions peuvent se confondre lorsque se forme une nation ; il utilise le terme de patriotisme pour décrire les « impressions subjectives » : La patrie est la société politique en tant que ceux qui la composent s'y sentent attachés par un lien de sentiment... la patrie est la société politique sentie d'une certaine manière: c'est la société politique vue du côté affectif (1997:2).

Cette approche durkheimienne de la patrie rejoint ainsi l'étymologie du mot qui souligne le rapport de paternité existant entre le sol nourricier et l'enfant d'un pays, mais aussi la définition moderne de la nation, comme nous l'avons montré ci-devant : « la patrie, nous dit Onfray, est l'être physique ou moral auquel le sujet se sent attaché par des liens affectifs. Elle n'est possible que relativement à la liberté » (1990:1881). Ainsi, le patriotisme repose sur le sentiment d'attachement à la communauté nationale à laquelle l'on appartient par naissance ou par choix (naturalisation). De la sorte, Mineau définit le patriotisme comme un « sentiment d'amour ayant pour objet le pays où l'on est né ou que l'on habite, sa culture, ses idéaux et ses valeurs, ou par extension le groupe socioculturel auquel on appartient, si celui-ci présente les caractéristiques de la nation sans posséder la souveraineté politique » (Mineau 1990:1882). Aussi ajoute-t-il :

ce sentiment a tendance à apparaître en force au sein d'une collectivité qui se sent soudainement menacée par la présence d'un ennemi. Il implique alors la loyauté à l'égard des chefs qui incarnent la cause commune, ainsi qu'un sens du dévouement qui cherche à se traduire dans les actes. Le patriote sera enclin à accorder à l'intérêt général la préséance sur les intérêts particuliers, parfois au point de sacrifier jusqu'à sa propre vie. Le patriotisme accomplit en fait sur la base de la parenté culturelle des fonctions comparables à celles de l'altruisme biologique basé sur la parenté génétique (Mineau 1990:1882).

En fait, qu'en est-il des protagonistes de la crise ivoirienne qui n'ont cessé de mobiliser les dimensions idéologiques du patriotisme dans leurs

stratégies de combat ? Quelles étaient leurs aspirations ? Envisager la compréhension du sens des mobilisations patriotiques par les différents acteurs de la crise ivoirienne requiert la présentation préalable et nécessaire du cadre historique, du climat général (économique, social et politique) dans lequel survient le conflit armé du 19 septembre 2002.

Contexte de l'étude : les antécédents du conflit armé du 19 septembre 2002

Il s'agit ici de sélectionner quelques événements qui nous paraissent majeurs, et qui nous permettent de comprendre les violences et brutalités qui ont abouti aux extrêmes le 19 septembre 2002 en Côte d'Ivoire. Pays de l'Afrique occidentale, d'abord protectorat français en 1843, devenue ensuite colonie française en mars 1893, puis proclamée République en septembre 1958, la Côte d'Ivoire devient enfin nation indépendante, sous la houlette de son premier président, Félix Houphouët-Boigny, le 7 août 1960. Trois périodes nous semblent scander l'histoire récente de ce pays.

La première va de 1960 à 1980. Elle est caractérisée, comparativement à certains pays d'Afrique, par une relative stabilité politique que reconnaissent presque tous les observateurs de la vie ivoirienne, tel Harris Memel-Foté qui écrit :

Si la Côte d'Ivoire a connu de multiples secousses, sociales et politiques (grèves des syndicats des travailleurs, grèves des étudiants et des enseignants, répressions contre les démocrates à l'intérieur du parti unique, complots dits des jeunes officiers et du Sanwi, revendication démocratique, et génocide des Guébié...), le concept de *stabilité relative* peut lui être appliqué cependant avec raisons, au sens où aucune opposition n'a réussi à rompre le régime politique, et où le même chef, à la tête du même parti et du même État, a régné de 1960 jusqu'à sa mort en 1993. Au contraire de cette stabilité insulaire de la Côte d'Ivoire et de quelques autres États (Cap-Vert, Cameroun, Kenya, Maroc, Malawi, Sao-Tomé et Principe, Tanzanie, Zambie...), une grande instabilité a caractérisé l'Afrique en termes de révolutions violentes, de coups d'État militaires ou de coups d'États revêtus de l'habit des révolutions. En Afrique de l'Ouest en particulier, au contraire du Sénégal et de la Côte d'Ivoire, la Guinée-Conakry s'est trouvée en révolution sanglante quasi permanente jusqu'à la mort de Sékou et au coup d'État militaire dirigé par Lansana Conté en 1984 ; tous les autres États ont connu au moins un changement de régime, certains détenant le record, tels le Bénin, le

Nigeria, le Ghana. Ce contexte a exalté et renforcé l'image de l'État ivoirien comme figure de stabilité (1997:626-627).

Cette stabilité politique, qui s'est accompagnée d'une croissance économique et d'une stabilité sociale, a donné à la Côte d'Ivoire l'image d'un pays prospère à tel point que « certains observateurs ont parlé de « modèle ivoirien de développement » et ont popularisé l'expression tout à la fois flatteuse et inquiétante de « miracle ivoirien » (d'aucuns, bien moins louangeux, comme Samir Amin, lui préféreraient celle de « mirage ivoirien ») (Dozon 1997:779).⁶ Ce système politico-socio-économique suivra jusqu'en 1980. Survint alors la deuxième période qui couvre la décennie 1980-1990.

Si la première période a été marquée par une prospérité économique, comme nous venons de le voir, la deuxième connaît une crise du système économique. En 1980, la Côte d'Ivoire est frappée par une récession économique. Celle-ci engendra la baisse du pouvoir d'achat, le gel des salaires, la réduction de moitié du prix d'achat aux producteurs des deux principaux produits agricoles d'exportation, le café et surtout le cacao (dont la Côte d'Ivoire devint le premier producteur mondial) et le chômage, ainsi que la baisse du revenu national réel par habitant. La conséquence la plus immédiate de cette crise économique est la réduction générale des dépenses publiques, en particulier dans les secteurs sociaux, tels que la santé et l'éducation. Cet environnement socioéconomique difficile le devient encore davantage avec les effets désastreux des plans d'ajustement structurel imposés par la Banque mondiale, le FMI : faillites et fermetures d'entreprises, licenciements et chômage grandissants. Ces plans d'ajustement structurel vont alors amplifier les inégalités entre les couches sociales et les disparités régionales. La crise économique que l'on croyait passagère va perdurer et précipiter non seulement la désorganisation du tissu social, aggravée déjà par la croissance démographique et l'urbanisation sauvage (Memel-Fotê 1999:613), mais aussi et surtout ébranler les fondements sociopolitiques de la nation ivoirienne par la contestation de la structure politique à partir de 1990.

La crise économique entraînera ainsi une crise politique qui « est passée d'une phase sectorielle où elle frappe le parti unique, à une phase globale, où elle atteint d'abord l'État, puis le chef de l'État » (Memel-Fotê 1999:613). Comme on le voit, avec cet auteur, il y a ici une double crise politique: elle touche d'abord le parti unique qui, par l'impopularité de ses élus, est discrédité dans sa structure et ses méthodes de fonctionnement. Ensuite, elle s'étend au chef de l'État lui-même, président du parti unique et président de la République, qui subit la révolte populaire des syndicats et les mouvements de revendications populaires. « Mieux, nous dit Memel-

Fotê, l'ampleur des mouvements de revendications fut telle que, le 30 avril, le Bureau politique du PDCI renonçait au parti unique et le 3 mai 1990 les pouvoirs publics autorisaient le multipartisme inscrit dans l'art. 7 de la Constitution de 1960 » (1999:613-614). L'année 1990 marque ainsi la fin d'un système politique mis en place depuis le début des indépendances. Puis, elle inaugure la troisième période de l'histoire de la Côte d'Ivoire contemporaine.

Cette période, qui part de 1990 à nos jours, au lieu de parer aux crises économique-socio-politiques des périodes précédentes, du moins de les atténuer, verra plutôt leur exacerbation. Et ce, d'autant que la crise, dans la période précédente, qui frappe l'État ivoirien lui-même, non totalement résolue, aura des répercussions sur la vie sociale et politique de la nation. Car, comme le notent si bien Jean-Bernard Ouédraogo et Ebrima Sall, le « rôle central dévolu à l'État en tant qu'institution principale de socialisation ou de régulation collective fait que, lorsqu'il entre en crise, les conséquences se font sentir sur la collectivité nationale tout entière » (2008:2). Ainsi, bien que marquée par une plus grande ouverture démocratique et plusieurs transformations,⁷ cette troisième période est caractérisée par un contexte délétère, manifeste dans plusieurs séries de crises sociopolitiques. L'on note d'abord la guerre de succession entre les tenants du pouvoir politique après la mort du premier président du pays, Félix Houphouët-Boigny, en 1993, particulièrement entre le président de l'Assemblée nationale, Henri Konan Bédié, et le Premier ministre du gouvernement, Alassane Dramane Ouattara, qui se considérait comme le « Président de la République intérimaire lors de la longue absence du territoire national que la maladie avait imposée au président Félix Houphouët-Boigny » (Kouamé 2002:52). Cette guerre verra la victoire du premier, successeur constitutionnel du Président défunt.⁸

Ensuite, des revendications politiques (réformes constitutionnelles, code électoral, etc.), conjuguées avec le mécontentement relatif aux problèmes sociaux (baisse du pouvoir d'achat, augmentation du coût de la vie, crise scolaire et universitaire, insécurité, faible accès à la santé, pauvreté, paupérisation d'une grande partie de la population, problèmes fonciers), vont encore entraîner le pays dans une autre série de manifestations (boycott des élections de 1995, grèves, marches, etc.) sur fond de sentiment d'exclusion et de xénophobie des populations, eu égard, surtout, à la politique de l'ivoirité introduite par le président Henri Konan Bédié en 1995, année électorale en Côte d'Ivoire, visant, pour certains observateurs et une partie de la population, à écarter l'ancien premier ministre de Félix Houphouët-Boigny, Alassane Dramane Ouattara, de cette compétition électorale. Ces tensions sociopolitiques, qui vont se raviver de 1998 à 1999 à l'occasion de la préparation des élections générales de 2000⁹ et du

débat sur l'ivoirité, aboutiront à la mutinerie des militaires le 23 décembre 1999, qui sera transformée en un coup d'État militaire le 24 décembre 1999. La Côte d'Ivoire venait ainsi de connaître son premier coup d'État militaire, qui placera à la tête du pays le Général Robert Guéi et le Comité national de Salut public (CNSP). Toutefois, la dérive xénophobe qui affecte la fin du régime de Konan Bédié n'a pas été arrêtée par ce coup d'État que beaucoup d'Ivoiriens avaient applaudi (Kouamé 2002a), ainsi que le signifie si bien Christian Bouquet :

Beaucoup croyaient que le coup d'État de décembre 1999 allait être un coup d'arrêt à la spirale de la haine, [...] le putsch militaire de 1999 n'avait pas donné un coup à la dérive, qui allait s'avérer mortifère, du repli ethno-nationaliste : il lui avait accordé un simple répit de quelques semaines, voire de quelques jours. Juste une courte rémission (2005:40, 45).

En effet, à l'occasion de sa première expérience de transition d'un régime militaire à un régime civil, la Côte d'Ivoire se retrouvera dans un contexte de violence politique donnant lieu à des affrontements sanglants entre les acteurs politiques et à une fracture de la communauté nationale jamais survenue dans ce pays (Sylla 2007). De cette situation,

l'image d'une Côte d'Ivoire, terre de dialogue et de paix, d'hospitalité et d'immigration incontrôlée, en est sortie écornée par une succession de tentatives de coups de force militaires et civils¹⁰ dans lesquelles des ressortissants étrangers de pays voisins se sont vus impliqués, rendant la situation encore plus explosive, et générant des mouvements de xénophobie jamais connus dans la population ivoirienne (Sylla 2007:183).

Ces violences et brutalités naissent surtout pendant les travaux de la Commission Consultative Constitutionnelle Électorale (CCCE) créée par décret du 21 janvier 2000 par le CNSP et le gouvernement de transition mis en place (qui a vu la participation des principaux partis politiques et la société civile). Et pourtant, cette commission avait pour but d'offrir au pays une Constitution plus démocratique qui tienne compte des aspirations de la population ivoirienne afin de mettre fin aux séries de crises sociopolitiques que connaissait déjà la Côte d'Ivoire, c'est-à-dire créer les conditions nécessaires à l'instauration d'une vraie démocratie et organiser des élections justes, transparentes et ouvertes à tous. Le problème, c'est que « la rédaction de la nouvelle constitution, durant la transition militaire, avait ravivé les tensions qui prévalaient avant le coup d'État » (Kouamé 2002b:325). Autrement dit, les débats sur la nationalité, l'éligibilité et l'ivoirité refont surface au cours des travaux de la CCCE, surtout « en

raison des propositions ultranationalistes formulées par presque toutes les sous-commissions¹¹ et renforcées par le changement d'attitude du président du CNSP à l'égard du concept d'ivoirité » (Kouamé 2002a:74). Par la suite, nous connaissons l'histoire de ce que Jean-Pierre Dozon (2005:7) appelle la « fâcheuse affaire de conjonction ». C'est pourtant dans ce contexte qu'est organisé le 23 juillet 2000 le référendum constitutionnel. La nouvelle Constitution et le nouveau Code électoral issus des travaux de la CCCE, « aux conditions encore plus restrictives¹² en ce qui concerne l'éligibilité du Président de la République » (Kouamé 2002:76), seront néanmoins adoptés par le peuple de Côte d'Ivoire avec plus de 86 pour cent des suffrages exprimés. De l'avis de Kouamé N'guessan, cette Constitution et ce Code électoral « institutionnalisent « l'exclusion » qui est désormais assumée par le peuple lui-même, car tous les partis politiques ont demandé à leurs militants de voter « oui » au référendum constitutionnel » (2002a:77).

Enfin, l'élection présidentielle du 22 octobre 2000 semblait constituer l'occasion de mettre fin à la fois à une transition militaire et aux tensions qui planaient déjà sur l'ordre social et politique, notamment à propos des critères d'éligibilité à la présidence de la République. Mais il n'en a rien été. Car le rejet des dossiers de candidature des leaders de certains partis politiques, tels le PDCI-RDA et le RDR, aux présidentielles attisera plutôt les rivalités entre les différentes couches sociales de la population. Aussi la proclamation des résultats de l'élection présidentielle activera-t-elle davantage ces tensions et rivalités, surtout avec l'autoproclamation du Général Robert Guéï, candidat à cette élection présidentielle, avant la proclamation officielle des résultats définitifs. L'appel de Laurent Gbagbo (candidat du FPI) qui s'en est suivi pour réclamer sa victoire a conduit à des affrontements entre ses militants et ceux du Général Guéï, ainsi que ceux du RDR, déjà mécontents du rejet de la candidature d'Alassane Ouattara (candidat du RDR). La deuxième République a tout de même vu l'investiture de Laurent Gbagbo comme président de la République, qui a lui-même reconnu qu'il a été élu dans « des conditions calamiteuses ».

Conscientes donc des tensions et rivalités ethniques, tribales, régionales et religieuses, latentes sous le parti unique, mais portées au grand jour depuis au moins les années 1990 avec le retour du multipartisme, et qui ont failli à plusieurs reprises faire basculer la Côte d'Ivoire dans une guerre civile, les nouvelles autorités de la seconde République ont voulu créer les conditions d'une unité nationale en mettant en place un gouvernement de large ouverture qui a vu la participation des principaux partis politiques (FPI, PDCI, PIT), sauf le RDR. Dans la même perspective, un forum pour la réconciliation nationale sera organisé du 9 octobre au 18 décembre

2001 (Cf. Kouamé 2002b:325-351). Depuis la mise en place progressive des institutions de la Deuxième République jusqu'aux élections des Conseils généraux et le début d'application des résultats du forum pour la réconciliation nationale, la vie sociopolitique tendait vers la normalisation quand survient dans la nuit du 18 au 19 septembre 2002 une mutinerie très vite transformée en une rébellion. Le pays de Félix Houphouët-Boigny, pays du « miracle » économique et de la « paix », allait ainsi connaître le point culminant et le plus aigu des violences politiques et des affrontements sanglants qui prévalaient depuis si longtemps déjà entre citoyens d'origines ethniques ou religieuses différentes, entre citoyens et forces de l'ordre, entre nationaux et étrangers. Cette situation d'affrontement a ému plus d'un observateur :

La déchirure violente qui entama inexorablement l'espace social ivoirien depuis la mort du patriarche Félix Houphouët-Boigny est accueillie avec stupéfaction d'autant plus forte que cette rupture survient dans un espace social longtemps considéré comme un « havre de prospérité » qui érigea jadis l'attitude de « dialogue et de paix » en idéologie quasi officielle (Ouédraogo et Sall 2008:10).

Au-delà de cette stupéfaction et désespérance, et aussi des clivages et des antagonismes, ce qui est observable cependant dans la crise ivoirienne, c'est le sentiment d'appartenance des uns et des autres à la nation ivoirienne. Ce sentiment est observable dans des appels à la mobilisation patriotique. Quels en sont alors les enjeux et les significations, et notamment les motivations des acteurs qui y ont recours, c'est-à-dire tout à la fois celles de ceux qui appellent à ces mobilisations et ceux qui y répondent. Mais avant, quelles sont les représentations que ces acteurs se font de ce conflit ivoirien ?

Les représentations du conflit ivoirien du 19 septembre 2002

Des individus armés s'attaquent simultanément et nuitamment, entre les 18 et 19 septembre 2002, aux villes d'Abidjan, de Bouaké et de Korhogo. Cette insurrection armée qui tente de renverser le pouvoir en place inaugure ainsi une longue période de guerre civile en Côte d'Ivoire. « Préparé par diverses crises, plus ou moins aiguës [et] mené comme un coup de force d'origine privée ou un coup d'État avec des officiers et des officiels, le recours à la force a pris la forme d'une rébellion, avec des effets d'une guerre civile autant que d'un conflit internationalisé » (Wodié 2008:55). Immédiatement et de plusieurs manières, une autre partie des Ivoiriens

s'oppose à cette rébellion, à côté des militaires loyalistes. Il s'agit ici d'examiner les représentations de cette crise chez les parties en conflit. Ces représentations n'éclairent pas seulement les fondements de la crise ivoirienne. Elles renseignent également sur le sens d'un « combat patriotique » des forces belligérantes, c'est-à-dire sur leur imaginaire national.

Les représentations des Forces Nouvelles : la lutte contre l'exclusion et la xénophobie

Trois groupes revendiquent cette rébellion : le Mouvement patriotique de Côte d'Ivoire (MPCI), qui occupe les villes du centre (Bouaké) et celles du Nord (Korhogo), le Mouvement populaire ivoirien du Grand Ouest (MPGO) et le Mouvement pour la Justice et la Paix (MJP), tous deux à l'ouest du pays. Ces trois formations rebelles se constituent en un mouvement politique : les Forces nouvelles (FN), placées sous la conduite de Soro Guillaume. Leurs revendications n'éclairent pas seulement les fondements de la crise ivoirienne. Elles renseignent également sur le sens d'un « combat patriotique » que ces rebelles disent avoir engagé, c'est-à-dire sur leur imaginaire national. Cette coalition des mouvements rebelles adopte alors une position commune face au régime de Laurent Gbagbo qu'elle trouve illégitime, ségrégationniste, exclusionniste et injuste. Ainsi, les conditions des élections présidentielles, précisément, ne semblant pas assez claires aux yeux des rebelles, nourrissent leur contestation. C'est pourquoi, dès le début de la guerre, le leader des Forces Nouvelles ne cessait de dire sur les ondes des radios internationales : « tout le monde doit être candidat aux élections présidentielles ».

Aussi, les rebelles ivoiriens, pour la plupart, sinon pour la grande majorité, ressortissants du Nord, comme Alassane Ouattara, voient dans le refus du vote des étrangers par l'opposition, dans les critères d'éligibilité au suffrage suprême, la révision de la loi sur le code foncier rural, l'opération d'identification de la population, catégorisant les populations ivoiriennes en « Ivoiriens de souche » et en « Ivoiriens de seconde zone », la révision de la loi sur la nationalité ivoirienne, etc, par les effets de l'ivoirité dont le caractère discriminatoire, exclusionniste et xénophobe à leurs yeux, est plus que patent. Par ailleurs, le rejet de la candidature d'Alassane Ouattara, d'abord à la présidentielle d'octobre 2000, et ensuite aux législatives de décembre 2001 pour cause de « nationalité douteuse » finiront par convaincre Alassane Ouattara lui-même et les populations du Nord qu'ils sont visés par ces dispositions de l'ivoirité, comme l'exprime très bien Yacouba Konaté :

Le parti pris qui consista à déclarer Ouattara étranger en a fait le symbole vivant des Ivoiriens qui, comme lui, se sentent rejetés par un ensemble de dispositifs souvent implicites et illégaux, mais toujours subis comme des harcèlements et des injustices. Quand, en 1999, le ministre de l'intérieur, Émile Constant Bombet, déclara son certificat de nationalité faux, quand la justice de l'époque soumit sa mère à des interrogations visant à découvrir que sa mère n'est pas sa mère, et, plus tard, quand la Cour suprême du gouvernement de transition le déclara inéligible, chaque personne parmi les gens du Nord, qui eut à souffrir, un jour ou l'autre, pour obtenir sa carte d'identité nationale ou a subi l'humiliation de se la voir retirer, déchirer par des policiers ou des gendarmes zélés, se sentit concernée (Konaté 2002:300).

Sous ce rapport, les rebelles exigent l'abrogation de la Constitution, notamment dans son article 35 fixant les conditions d'éligibilité, et, partant, la révision de la loi sur la nationalité ivoirienne, de telle sorte qu'elle soit octroyée à tous les habitants de la Côte d'Ivoire, et permette de résoudre le problème de nationalité du président du RDR, mais aussi de tous les autres Ivoiriens qui n'ont aucune pièce attestant de leur nationalité. Se considérant comme des sans papiers dans leur propre pays, le secrétaire général des Forces nouvelles annoncera sur Radio France internationale (RFI) que leur capitale revendication n'est pas les candidatures ou les élections, mais plutôt une question identitaire :

Aujourd'hui, Monsieur Laurent Gbagbo a accepté du bout des lèvres les candidatures. Mais, je dis que la revendication principale des Forces Nouvelles n'était pas les candidatures. Puisque de toutes les façons, nous, nous n'allons pas nous présenter à ces élections. Notre revendication principale demeure. Donnez-nous des cartes d'identité pour que le désarmement devienne un jeu d'enfant (*Le Patriote* n° 1778 du samedi 3 septembre 2005).

Comme le secrétaire général des Forces nouvelles, pour Chérif Ousmane et ses camarades, cette revendication est non négociable :

Nous déposons les armes lorsque notre problème identitaire sera réglé, pas avant, ceci est non négociable. Nous voulons des papiers d'identité contre nos armes. Toute autre proposition est non négociable. Tous ces Ivoiriens marginalisés qui n'ont pas d'identité, et de ce fait n'ont ni la chance, ni le droit de dire je suis Ivoirien, alors qu'ils sont natifs du pays et que leurs grands-parents ont lutté contre l'esclavage et ont fini par obtenir l'indépendance du pays en 1960, pourront alors dire une phrase

simple « je suis Ivoirien » et à ce titre retrouver la quiétude et la fierté d'un homme vivant dans son propre pays (<http://compagnie-guepard.chez-alice.fr/combat.htm>, consulté le 16-01-2006).

Selon Issiaka Ouattara (Wattao), c'était pour régler ce problème qu'il avait participé avec certains de ses camarades (Zaga-zaga, IB, Boka Yapi, Diomandé Souleymane dit la Grenade, Gaoussou dit Jahgao) au coup d'État de décembre 1999 qui avait renversé le régime de Bédié qui s'était muré dans la théorie-nationaliste « de l'ivoirité et dans la mauvaise gouvernance ». Mais le Général Guéi Robert qu'ils avaient porté au pouvoir n'a pas tenu parole, comme le dit si bien Chérif Ousmane : « malheureusement, très tôt, le goût du pouvoir l'emporte sur la parole donnée et le général s'engouffre dans la voie sans issue du totalitarisme sur fond d'ivoirité » (<http://www.bataillon-anaconda.info/wattao/lire-article.php?newsid=16>, consulté le 19-01-2006). Las d'avoir souffert de la persécution du pouvoir de Laurent Gbagbo, après celui du Général Guéi, les rebelles ivoiriens prennent alors les armes, comme pour réaliser cette pensée de J. Haesaret (1939): « quand la foi fléchit, quand la raison hésite, un pogrome ou une guerre restaure à point l'unité menacée » (cité par Burdeau 1990:5), comme le laisse transparaître l'explication du sergent Chérif Ousmane, commandant de la zone sud (Bouaké) des rebelles et chef de la compagnie Guépard :

Dans l'armée de Côte d'Ivoire, les gens étaient jugés par rapport à leur appartenance ethnique ou religieuse. M'appelant Chérif Ousmane, on me traita de pro-Alassane, que je ne connaissais qu'à travers la télévision comme tout le monde. Dès qu'il y avait des troubles socio-politiques impliquant des jeunes dioula, tous ceux du Nord étaient mis dans la même assiette par le pouvoir. Nous n'étions plus libres dans notre propre pays. Nous étions traités d'étrangers. Pour des militaires comme nous, cela était insupportable de se voir constamment plaquer des étiquettes politiques. Cela nous a d'abord amenés au coup d'État du 24 décembre 1999, qui a porté le Général Guéi au pouvoir. Les choses n'ont pas changé, car c'est encore nous qui avons été accusés lors de l'attaque de la résidence de ce dernier le 17 septembre 2000. Nous avons été arrêtés le lendemain et emprisonnés, comme vous le savez. Le 7 janvier 2001, Gbagbo disait avoir fait échouer un coup d'État. Ici encore nous avons été accusés. Les politiciens de Côte d'Ivoire qui en avaient après M. Alassane Ouattara nous accusaient d'être des proches de ce monsieur que je n'avais pourtant jamais rencontré. Cette situation nous obligea à abandonner nos familles et tout ce que nous avons en Côte d'Ivoire,

pour aller vivre en exil. Voilà ce qui m'a amené dans le Mouvement. Il était grand temps pour nous de rejoindre notre pays et nos parents. Nous avons au préalable tenté de négocier diplomatiquement, afin de pouvoir rentrer en toute quiétude dans nos familles et reprendre notre service, mais ce fut en vain. Mon dossier judiciaire était pourtant vide. Il n'y avait pas de chef d'accusation contre moi. Malgré tout, le pouvoir m'empêchait de rentrer en Côte d'Ivoire. Il ne me laissait pas le choix pour faire valoir mes droits. Nombre de mes frères d'armes connaissaient une situation similaire. Voilà pourquoi nous avons pris les armes. Le MPCI a réveillé le pays. C'est seulement par les armes que nous pouvions avoir accès à notre pays. Nous sommes venus, avec pour objectif, de ramener la liberté, la justice et la démocratie, pour le bonheur de tous les citoyens (<http://compagnie-guepard.chez-alice.fr/combat.htm>, consulté le 16-01-2006).

Le sergent Issiaka Ouattara alias Wattao, adjoint de Chérif Ousmane, ne dit pas autre chose :

La rébellion en Côte d'Ivoire ne doit pas surprendre quelqu'un. Depuis dix ans, chacun a vu venir la déchirure dans ce pays ; chacun a vu comment on a divisé l'armée et la population, chacun a vu comment on arrêtait, torturait et tuait d'autres Ivoiriens sur des fausses bases et tout simplement parce qu'ils sont opposants ou parce qu'ils viennent du Nord. Les armes ont déjà parlé en 99 dans ce pays pour arrêter tout ça. Malheureusement, le général n'a pas profité de cette situation pour remettre le pays sur les rails. Et puis les mêmes injustices, exclusions, tracasseries et tueries ont continué. Donc nous avons, au nom de notre survie et de la survie de toute une communauté et de la démocratie, décidé de prendre nos responsabilités. Avant, on utilisait les armes contre nous. Nous avons seulement pris les armes pour arrêter qu'on continue de nous tuer. Comme ça avec l'équilibre des armes, on pouvait s'asseoir pour dire sincèrement ce qui ne va pas et rechercher la solution durable une fois pour toutes (*Le Front* n° 818 du mercredi 19 Janvier 2005, 13. Cf. aussi : <http://www.bataillon-anaconda.info/wattao/lire-article.php?newsid=16>, consulté le 19-01-2006).

Comme on le voit, la crise militaro-politique ivoirienne qui a dégénéré en conflit armé est essentiellement liée au sentiment d'exclusion (revendication identitaire) auquel les rebelles disent être confrontés. Ils auraient donc pris les armes pour mettre fin à toutes les mesures discriminatoires visant essentiellement les populations étrangères et

originaires du Nord, et instaurer ainsi une réelle démocratie en Côte d'Ivoire. Mais cette rébellion, comme nous le verrons tantôt, n'a pas que suscité des réactions positives. D'autres groupes au sein de la société ivoirienne se sont opposés à elle, tels que ceux que l'on a pris l'habitude d'appeler les mouvements des jeunes « patriotes ». Comment ceux-ci se représentent-ils ce conflit armé ?

Les représentations des mouvements patriotiques : résistance et défense de la patrie

Dans la zone gouvernementale, la première réaction se voit d'abord dans la population générale qui cherche à comprendre, à qualifier ou expliquer, du moins à définir cette attaque du 19 septembre 2002 et à connaître l'identité de ses acteurs et commanditaires. Pour le président de la République, il s'agit d'une « guerre sans visage ». Les journalistes ont parlé de « sale guerre » ; dans la population générale de « guerre injuste » ou de « guerre imposée », le Président de l'Assemblée nationale de « guerre de conquête », les jeunes des espaces de libre expressions (les 'Agoras') de « guerre impérialiste » ; des femmes ont parlé de « méchante guerre » ou de « guerre des méchants, imposée par des sorciers ennemis de la démocratie en Côte d'Ivoire ». Les hommes religieux y ont vu « une guerre du péché originel ivoirien », « une malédiction divine due au mensonge, à la corruption, à l'impunité et au manque de foi », les militaires loyalistes enfin ont parlé de « guerre terroriste » ou de « guerre asymétrique ». Ensuite, plusieurs expressions telles que « guerre interethnique », « guerre régionaliste » entre le Nord et le Sud, « guerre religieuse », opposant musulmans et chrétiens, « guerre civile », « guerre ivoiro-ivoirienne », « agression extérieure », « complot international », « terrorisme », « tentative de coup d'État », « mutinerie », « rébellion », etc. ont été utilisées dans la population générale pour expliquer les causes de cette guerre et les processus qui ont conduit à son éclatement.

Au vu de tous ces qualificatifs et de toutes ces causes, le président du Conseil économique et social, Laurent Dona Fologo lancera, selon l'un des participants aux espaces de libre expression interrogés à Abidjan, le « sursaut national », appelant ainsi à une résistance pacifique à la rébellion et à l'impérialisme (derrière les rebelles, il voit la main de la France). Cet appel trouvera un écho favorable dans les structures de libre expression qui ont surgi de toutes parts dans l'espace public ivoirien, notamment à Abidjan à partir années 1990 à la faveur du multipartisme (*Cf.* Bahi 2001, 2003 ; Gadou 2009). Déjà « favorables aux thèses nationalistes » (Bahi 2003:5) et actifs dans la dynamique de l'opinion publique (Bahi 2001:129), les responsables de ces structures vont s'organiser rapidement pour traduire

dans les actes l'appel de Laurent Dona Fologo, c'est-à-dire préparer la résistance. D'après l'enquête de terrain, quelques jeunes se réunissent ainsi à la cité rouge (une cité universitaire située à Cocody) pour créer la première organisation des mouvements patriotiques : l'Alliance patriotique pour le sursaut national. Celle-ci organise son premier meeting, appelant tous les patriotes ivoiriens à se mobiliser, à Yopougon SICOI, « place CP1 ». À ce meeting, Tapé Koulo, journaliste au quotidien *National*, présente Charles Blé Goudé comme le Général de la résistance, selon les informations recueillies auprès des membres des « Agoras et Parlements de Côte d'Ivoire ».

Par la suite, suivant les mêmes informateurs, Blé Goudé, Serge Kassi et quelques responsables de la Fédération estudiantine de Côte d'Ivoire (FESCI) circuleront dans les espaces de libre expression, notamment à la « Sorbonne » du Plateau et au « Parlement » de Yopougon SICOI, afin de sensibiliser au grand meeting de résistance de tous les patriotes ivoiriens prévu pour le 02 octobre 2002 à la place de la République au Plateau. À propos de cette manifestation Kassimi Bamba et Kévin Adou (2008:291) rapportent :

Près de deux millions de manifestants ivoiriens opposés à la guerre répondent à l'appel de Charles Blé Goudé, ancien responsable syndical en milieu estudiantin, devenu, à l'occasion, le leader des jeunes patriotes. L'on assiste alors à une véritable démonstration de force à la place de la république.

Dès le début de la résistance, en effet, les structures de libre expression seront les tout premiers membres des mouvements patriotiques du Sud qui, en fait, comprennent toutes les catégories sociales, c'est-à-dire aussi bien des jeunes que des adultes, des citoyens sans appartenance partisane, voire des organisations dites de la « société civile ». La prédominance des jeunes dans ce mouvement dit patriotique lui a imposé l'appellation de « jeunes patriotes » et Charles Blé Goudé comme son leader principal, malgré la diversité des catégories sociales qui le composent. Ce qui les unit : la défense des institutions de la République menacées par la rébellion, leur soutien à la légalité constitutionnelle et au président Gbagbo. Bref, ces mouvements se définissent comme des groupes de « patriotes » opposés à la rébellion. Charles Blé Goudé ne se le cache pas. À l'invitation des forums du quotidien *Nouvel observateur* le mercredi 1^{er} décembre 2004, à la question : « Pour vous, quelle est la bonne définition du vocable « jeunes patriotes » ? Il répond sans ambages : « C'est l'équivalent des Résistants français sous l'occupation allemande » (http://www.democraci.org/article.php3?id_article=108, consulté le 28-02-06).

Ce sentiment n'est pas seulement traduit par la signature de « La charte de la résistance et de la libération nationale » le 02 mars 2006 par toutes les organisations des « patriotes ». Il est également proclamé et diffusé dans et à travers leurs organes de presse et les médias publics : radio et télévision.¹³ Et généralement, des manifestations de rue (souvent violentes), des déclarations, des conférences, des sit-in et marches de protestation, des voyages d'explication à l'extérieur de la Côte d'Ivoire ont constitué l'essentiel des réactions des mouvements patriotiques dont le but est de faire échec, selon eux, aux manœuvres des rebelles et de leurs parrains. À cet effet, l'on peut lire dans *Afrique Express* (n° 263 du 29/01/2003) :

Charles Blé Goudé, surnommé le « général de la jeunesse » par ses sympathisants, est l'artisan de toutes les manifestations pro-Gbagbo depuis quatre mois : devant la base militaire française d'Abidjan en octobre, sur les plateaux TV, et toujours en tête de tous les grands rassemblements pro-régime (<http://www.afrique-express.com/archive/OUEST/cotedivoire/cotedivoirepol/263blegoude.htm>, consulté le 14-03-06).

Ces manifestations ont été le plus souvent précédées des interrogations sur la nature et les causes de la crise, comme nous l'avons déjà souligné plus haut. Ainsi les analyses des « patriotes » et leur compréhension des revendications des rebelles et spécialement des accords de paix de Marcoussis les ont amenés à refuser tour à tour l'hypothèse d'une mutinerie, d'une crise ivoiro-ivoirienne, pour ne retenir que celle d'une attaque extérieure, comme le suggère le titre de l'ouvrage de Mamadou Koulibaly, Président de l'Assemblée nationale ivoirienne: *La guerre de la France contre la Côte d'Ivoire* (2003). Dans son introduction, il précise bien l'idée qu'il entend défendre :

L'idée centrale de ce débat est simple et reprend à son compte la thèse très populaire chez les observateurs, les victimes et leurs bourreaux ; que c'est la France qui est entrée en guerre contre la Côte d'Ivoire. Le lecteur trouvera dans les pages qui suivent les exposés de l'acte d'accusation. Pourquoi la France attaque-t-elle une si petite économie comme la Côte d'Ivoire (2003:2).

Gomé Hilaire, membre de la galaxie patriotique (autre dénomination des mouvements des « patriotes »), ne croit pas autre chose. Car, pour lui, la crise ivoirienne est une déstabilisation de la Côte d'Ivoire et une « agression terroriste extérieure » contre le régime de Laurent Gbagbo :

L'hypothèse de la mutinerie de soldats mécontents de leurs conditions ou voulant exiger leur maintien dans l'armée au-delà de

la période de service est très vite apparue insoutenable. Elle a été démentie par les faits eux-mêmes. [...]. Certains faits ont pu laisser croire qu'il s'agit d'une rébellion interne. Les opérations se déroulent exclusivement sur le territoire ivoirien. Des militaires ivoiriens sont, de toute évidence, impliqués. Les revendications des agresseurs ne concernent que des questions de politique intérieure, [...]. Mais cette thèse de la rébellion interne laisse de nombreuses questions sans réponses. Les assaillants disposent d'armes sophistiquées dont on peut évaluer le coût à plusieurs dizaines de millions de dollars. Leurs chefs présumés sont des sous-officiers dont la fortune personnelle ne permet évidemment pas d'acquérir de telles armes. Aucun responsable politique ivoirien ne soutient officiellement cette action. Alors, qui a financé cette « rébellion interne » ? [...]. De plus, les chefs présumés de la rébellion étaient tous en exil et certains d'entre eux avaient déjà été cités dans une précédente tentative de coup d'Etat et parfois condamnés par contumace. C'est donc nécessairement dans leurs pays d'asile qu'ils ont pu préparer leur agression. [...] La thèse de l'agression extérieure de nature terroriste paraît la plus plausible. Il est certain que cette agression n'a été possible qu'avec la complicité et le soutien d'individus ou d'organisations intérieures. Il est tout aussi évident que des intérêts étrangers et des personnes ou des organisations extérieures en sont les principaux acteurs [...] (2004:23-24).

C'est pourquoi les « patriotes » trouvent à la fois incompréhensibles et irrecevables toutes les revendications des rebelles. Et ce, pour deux raisons au moins. Premièrement, pour ces « patriotes », même si les lois et les dispositions incriminées par les rebelles sont très sensibles, elles ne peuvent être imputables au président Gbagbo. D'abord, parce que la constitution et les lois électorales qui ont servi de base aux élections d'octobre 2000 et qui l'ont porté au pouvoir ont été non seulement élaborées par l'ensemble des organisations sociales et politiques de la Côte d'Ivoire, mais aussi et surtout adoptées par référendum à 86,67 pour cent, à l'appel de tous les partis politiques. Ensuite, le code de la nationalité ivoirienne, qui privilégie le droit du sang plutôt que le droit du sol, a été voté en 1961, puis modifié en 1972, sous le règne de Houphouët-Boigny. De même le code foncier rural a été adopté en 1998 à l'Assemblée nationale par l'ensemble des députés, sous le président Konan Bédié, l'auteur du concept de l'ivoirité à l'origine de la guerre. Enfin, l'opération d'identification, élément du programme de gouvernement de la « Refondation », attribuable à Laurent Gbagbo, trouve des justifications aux yeux des « patriotes », telle Geneviève Bro-Grébé : « il s'agit d'une nécessité universelle à laquelle s'astreignent

tous les États modernes. En effet, la programmation du développement ne peut se faire que sur la base des besoins des populations clairement identifiées » (2004:90).

Secondement, si les rebelles prétendent combattre pour la démocratie et pour la justice contre l'exclusion, contre la xénophobie, contre l'ivoirité, les « patriotes » se demandent si ces raisons suffisent pour prendre des armes et « justifier le meurtre de tant de citoyens ? » (Bro-Grébé 2004:31). À ce sujet, s'interroge Gomé Hilaire, lorsqu'il écrit :

Comment comprendre que des Ivoiriens soi-disant patriotes (Mouvement patriotique de Côte d'Ivoire) manifestent leur amour de leur pays au point d'y venir instaurer la démocratie, la justice, l'unité, par la force des armes ? [...]. La lutte contre la haine des étrangers justifie-t-elle la haine de certains Ivoiriens contre d'autres Ivoiriens au point de les décimer ? Est-ce pour combattre l'ivoirité et la xénophobie, qui seraient les sources de tous les maux en Côte d'Ivoire, que des Ivoiriens ont pris les armes et assassiné d'autres Ivoiriens ? (2004:26).

Mais ce qui convainc davantage les mouvements patriotiques d'un complot international contre la Côte d'Ivoire, ce sont les conclusions¹⁴ de la table ronde de Linas-Marcoussis et de la conférence de la rue Kléber à Paris (ou la conférence des chefs d'État africains de Paris) tenues respectivement du 15 au 24 et du 25 au 26 janvier 2003, à l'initiative de l'État français. Pour les « patriotes » et le parti au pouvoir, les accords de Linas-Marcoussis constituent, sans contredit, un coup d'État constitutionnel, comme le déclare Mamadou Koulibaly, en rentrant à Abidjan avant la fin de cette table ronde : « j'ai constaté que Pierre Mazeaud¹⁵ était en train de faire un coup d'État constitutionnel. Ce que les rebelles n'ont pas réussi à faire militairement, il le fait à Marcoussis » (cité par Gramizzi 2003:31). Comme on le sait, ces accords n'ont pas été reçus favorablement par la « société civile » ivoirienne, du moins du côté du gouvernement et de ses partisans. Parce que, aux yeux de ceux-ci, ils ne violent pas seulement la Constitution ivoirienne qu'ils disent défendre, mais plus encore, ils font accéder les rebelles au pouvoir. Ce que les « patriotes » disent alors contester ici, c'est surtout le fait que les accords de Marcoussis n'ont pas condamné cette tentative de prise de pouvoir par la force. Ainsi ces accords soulèvent-ils, dès leur publication, de sérieux problèmes d'applicabilité. En cela, les analyses des « patriotes » rejoignent celles de certains spécialistes, tel Claudio Gramizzi :

Indépendamment du contenu spécifique de l'accord, écrit-il, nous pouvons en tirer deux conclusions principales : premièrement il apparaît clairement que le pouvoir présidentiel de Gbagbo en ressort fondamentalement affaibli. Si les revendications de démission du

président sont abandonnées et qu'il peut exercer son mandat jusqu'à son terme en octobre 2005, en revanche, ses pouvoirs ressortent de la Table ronde de Marcoussis fortement diminués ; le gouvernement de réconciliation nationale qui sera nommé aura en effet des prérogatives de l'exécutif, ce qui devrait être du seul domaine du chef de l'État dans un système présidentiel. Deuxièmement, il est impossible de faire abstraction du fait que ces accords constituent un précédent qui pourrait s'avérer particulièrement dangereux pour l'avenir. En invitant les rebelles aux négociations et en les insérant de *facto* dans le groupe des forces politiques qui participeront au gouvernement de réconciliation nationale, les textes de Marcoussis légitiment dans une certaine mesure le recours aux armes comme moyen de luttes politiques et confient aux groupes armés insurrectionnels, par la même occasion, le statut d'interlocuteurs politiques attitrés. Il est encore trop tôt pour savoir en quelle mesure ces accords seront appliqués, mais reste le fait que ce mauvais exemple pourrait créer des émules parmi les rebelles ivoiriens (2003:26).

En somme, pour les mouvements patriotiques, la rébellion que l'on a imposée à la Côte d'Ivoire ne vise que les intérêts vitaux du peuple ivoirien : sa nationalité, son ivoirité, ses terres, sa constitution, sa souveraineté, ses richesses nationales (minière, agricole, etc.), et elle n'est entreprise qu'en faveur des étrangers. D'où la nécessité de la résistance des « filles et fils dignes de la patrie ivoirienne menacée ». Au regard des ces différentes représentations de la crise ivoirienne, quelle idée de la nation se profile derrière cette lutte contre l'exclusion et la xénophobie des Forces Nouvelles, d'une part, et la libération nationale, la restauration de la souveraineté de l'État des « patriotes », d'autre part ?

L'antagonisme de l'imaginaire national des acteurs de la crise ivoirienne

En prenant les armes, le souhait des rebelles ivoiriens était d'instaurer un « nouvel ordre politique » en Côte d'Ivoire. De leur côté, les forces patriotiques du Sud, en résistant à la rébellion, énoncent également que « la Côte d'Ivoire ne sera plus comme avant ». Ainsi, les rebelles ivoiriens comme les « patriotes » de la zone gouvernementale disent tous défendre l'État national ivoirien. Perçue comme espace et lieu d'appartenance au-delà de la question de l'autochtonie, mais aussi saisie comme histoire, c'est-à-dire comme mémoire, la Côte d'Ivoire demeure pour tous cette entité de référence pour se projeter à l'extérieur. Or l'analyse de leurs

représentations de la crise montre que deux idées de la nation ivoirienne s'affrontent ici : l'une, celle des rebelles, est en faveur de la continuité et de la reconsolidation du projet national de Houphouët-Boigny ; l'autre, celle des mouvements patriotiques, prône plutôt la rupture ou la discontinuité avec cette « conception houphouëtienne d'un panafricanisme dans un seul pays » (Dozon 2000b) : la Côte d'Ivoire.

En effet, les rebelles en parlant de la Côte d'Ivoire de demain en terme « d'une nation arc-en-ciel », il ressort que leur imaginaire politique de référence est le projet national de Houphouët-Boigny tel que pensé et construit par lui jusqu'à sa mort en 1993. Ce projet, les rebelles ivoiriens entendent et veulent l'assumer dans une continuité et reconsolidation (Memel-Fotê 1997:614). Et ce, pour plusieurs raisons. La première raison est que sur le plan politique, la Côte d'Ivoire, pendant tout le règne de Félix Houphouët-Boigny jusqu'à sa mort en 1993, était considérée, ainsi que nous l'avons montré ci-devant, comme un modèle de stabilité dans une région frappée par des conflits et des guerres. Aussi, comme l'avons-nous déjà noté, la deuxième raison a trait à l'économie ivoirienne qui, sous Houphouët-Boigny, était l'une des plus florissantes, et la Côte d'Ivoire, premier producteur mondial de cacao, était l'une des plus grandes puissances économiques africaines, et attirait ainsi des millions d'Africains, particulièrement de toutes les sous-régions d'Afrique occidentale. La troisième et dernière raison, découlant des deux premières, est que sur le plan social, les Ivoiriens, bien que de religions et d'ethnies différentes, ont vécu ensemble dans leurs diversité et unité, et coexisté relativement harmonieusement pendant plus de trois décennies, c'est-à-dire pendant tout le règne de Houphouët-Boigny qui, grâce à ses stratégies politiques et gouvernementales, a su largement estomper les tensions religieuses, ethniques, politiques potentielles. Également, toutes les communautés ivoiriennes confondues avaient réussi, avec les immigrants venus d'États voisins à bâtir leur complétude, à s'exiler dans le prochain, à reconnaître l'autre et à être reconnues par celui-ci, de manière à exister dans une réciprocité salubre, une vie commune, gage de leur bonheur, support de leur dignité et moyen de leur identité.

Pour la rébellion ivoirienne, « une telle évolution sans rupture est possible » (Memel-Fotê 1999:616), c'est-à-dire qu'on peut encore rêver d'une Côte d'Ivoire prospère, stable, où il s'était constitué deux composantes de la population : l'une autochtone et l'autre allogène qui vivaient en « parfaite » complétude et communion. Mais malencontreusement, après la mort du père de la nation, un nuage d'intolérance, de division et de rejet interethnique est venu jeter une ombre sur le pays ; ses successeurs, Konan Bédié, Robert Guéi et Laurent Gbagbo, l'ayant mis en péril. Cette Côte d'Ivoire prospective des rebelles est

réalisable, d'après Vénance Konan, journaliste ivoirien, pour peu que l'on intègre la composante allogène de la population ivoirienne :

Pour que cette Côte d'Ivoire, écrit-il, voie le jour, il faut d'abord que les deux composantes de la population ivoirienne, l'autochtone et l'allogène, se réconcilient et s'acceptent mutuellement. Réalisons enfin le rêve de Félix Houphouët-Boigny. Qu'enfin autochtones et allogènes se prennent par la main pour former une nation. C'est le sens de l'histoire [...]. C'est parce que nous n'avons pas su intégrer cette partie de notre population qu'elle s'est invitée dans le jeu politique de cette manière, en utilisant la violence. [...]. Mais le mal est fait et nous devons panser les plaies. À notre avis il n'est pas tard. C'est une question de volonté. [...]. Parce que pour la plupart d'entre eux, ils n'ont que ce seul pays. [...]. Tant qu'ils seront présents mais non intégrés, ils continueront de demeurer un problème. Des problèmes qui continueront avec leurs descendants. Nous devons comprendre que la prospérité de la Côte d'Ivoire est venue de son ouverture (2004:7).

Pourtant, il en va autrement pour les « patriotes ». Pour ces derniers, si la nation est mémoire, elle est aussi distance, rupture. Se souvenir, c'est aussi se donner les moyens de penser le passé en le pansant, c'est y chercher un élan qui permet de dépasser les tourments anciens plutôt que d'y revenir continuellement (Létourneau 1998:415). Avec Fernand Dumont, cité par Létourneau (1998:415), cette vision des « patriotes » pourrait se résumer ainsi: « Les traces du passé, il est loisible d'y voir des témoignages dont on se sente solidaire sans nécessairement s'y identifier tout à fait et dont on témoignera à son tour ; si on les récuse, ce n'est pas parce qu'ils n'auraient pas existé, mais parce qu'ils contredisent les valeurs que l'on a élues dans la conduite de sa vie [présente] ». Au total, les rebelles défendent l'histoire récente de la Côte d'Ivoire, quand les « patriotes » proposent plutôt une nouvelle Côte d'Ivoire en rupture d'avec le legs de Houphouët-Boigny, une Côte d'Ivoire nouvelle en discontinuité avec ce passé qui n'a pas été que glorieux.

De cette histoire, les « patriotes » évoquent alors le parti unique – qui suppose confiscation et concentration du pouvoir – sous le président Félix Houphouët-Boigny que les mouvements de revendications de rue avaient contraint à autoriser le multipartisme inscrit dans l'article 7 de la Constitution de 1960 (Memel-Foté 1999:614). Mais aussi, les faux complots, les massacres des Guébié à Gagnoa, des Agni dans le Sanwi, au Sud-Est.¹⁶ Et il ne pouvait en être autrement avec ces « patriotes » qui, dans le fond, ont pris la cause de Laurent Gbagbo, lui qui, aux élections présidentielles de 2000, avait proposé au peuple un programme de

gouvernement axé sur les principes de la rupture et de la refondation à partir d'une philosophie politique, celle du socialisme démocratique (Memel-Fotê 1999:616-617). Les mobilisations patriotiques et ces imaginaires nationaux antagonistes observés de part et d'autre ne cachent-ils pas d'autres enjeux plus matériels chez les protagonistes de la crise ivoirienne ?

Les protagonistes au conflit ivoirien : entre imaginaire national et stratégies politico-économiques

Il est question ici d'un essai d'interprétation de l'imaginaire national des protagonistes du conflit ivoirien comme décrit ci-devant. Comme annoncé plus haut, cet essai s'appuie sur les deux niveaux d'analyse de la nation d'Éric Hobsbawm, à savoir l'analyse de la nation « par le haut » et celle « par le bas ». L'analyse « par le haut » voit la nation comme « un phénomène essentiellement construit d'en haut » (Hobsbawm 1992:21). Cette construction étant le fait des élites intellectuelles et politiques, comme le précise d'ailleurs Fabrice Patez, quand il écrit :

« La diffusion des idées, des représentations et des symboles relatifs à la nation à tous les niveaux de l'échelle sociale est un trait fondamental de l'imaginaire national. De cette diffusion dépend l'émergence ou le renouveau d'un sentiment d'identité nationale. L'objet de l'idéologie nationale est de faire prendre conscience à la nation de son existence, c'est-à-dire faire naître, renforcer ou revivifier dans la population le sentiment d'identité nationale. L'imaginaire national « d'en haut » est un appel à une prise de conscience nationale et c'est en ce sens que l'on peut parler d'un processus *descendant* » (1998:9).

Sous ce premier rapport, si l'on admet que « l'imaginaire national est l'ensemble des représentations qui soutiennent la croyance en l'existence d'une nation » (Patez 1998:6), la crise ivoirienne atteste au moins d'une chose, comme nous l'avons déjà noté : une forte polarité identificatoire des protagonistes à la Côte d'Ivoire, cet espace circonscrit d'appartenance, dans ses frontières actuelles telles qu'héritées de la colonisation. Témoignent de cette axiologie étatico-nationalitaire les représentations symboliques plus ou moins imaginaires de la nation ivoirienne : sur le site Internet officiel des Forces Nouvelles flotte le drapeau de la Côte d'Ivoire avec les couleurs nationales. Dans les zones rebelles comme dans les zones sous-gouvernementales, on a toujours, et ce, malgré la guerre, commémoré, bien que séparément, le 7 août – date à valeur symbolique – l'indépendance

de la Côte d'Ivoire et chanté l'hymne national ivoirien: occasions d'unissonnalité, de réalisation physique en écho de la communauté imaginée, d'après Benedict Anderson :

Il existe une forme particulière de communauté contemporaine que seul suggère le langage : les hymnes nationaux, par exemple, que l'on chante dans les grandes occasions. Si banals que soient les mots si médiocres que soient les airs, les chanter c'est faire l'expérience d'une certaine simultanéité : des gens qui ne se connaissent absolument pas fredonnent les mêmes vers sur la même mélodie. L'image : unissonance (2002:148-149).

Aussi, dans cette perspective, les rebelles et les « patriotes » ont-ils réussi à éveiller cette conscience nationalitaire en Côte d'Ivoire. Ils ont renforcé le sentiment d'appartenance et d'adhésion des Ivoiriens à leur nation, comme le remarque Lanciné Sylla : « Cette guerre a ceci de positif au moins, c'est d'avoir élevé le sens patriotique et nationaliste des Ivoiriens » (2003 : 4). Bro-Grébé ne dit pas autre chose, lorsqu'elle constate : « la guerre a favorisé l'émergence d'une conscience nationale qui sommeillait auparavant » (2004:123). Marshall-Fratani fait la même observation, notamment avec l'intervention de la France pendant les événements du 4, 5 et 6 novembre 2004 : « En Côte d'Ivoire, la montée du courant nationaliste, en gestation depuis des décennies et nourri par la crise économique et le processus de démocratisation, ne pouvait que s'amplifier avec cette intervention [de la France] et en accentuer les contradictions » (2005:22). Si l'idée de la nation prend sa force dans la mise en commun d'un territoire et constitue une détermination nécessaire à l'exercice de toute politique, l'on peut également noter ce sentiment nationalitaire, entre autres, dans leur soutien commun à l'équipe nationale de football pendant le championnat de la Coupe d'Afrique des Nations de 2006 et de 2008 et la Coupe du Monde de 2006. De même, si la nation est fondée sur la volonté commune ou sur l'existence d'appartenance définie par l'histoire, l'on peut aussi comprendre pourquoi tous les ressortissants du Nord vivant dans le Sud n'ont pas rejoint leur région d'origine. Par ailleurs, selon leurs différentes représentations de la nation, les Ivoiriens, aussi bien ceux du Nord que ceux du Sud, ont également manifesté leur sentiment nationaliste tout particulièrement dans le soutien à la rébellion pour les uns, et aux institutions de la république pour les autres.

En effet, les revendications de la rébellion ivoirienne semblent avoir effectivement reçu un écho très favorable auprès de certains Ivoiriens de l'extérieur et de l'intérieur. Selon les témoignages recueillis (*Fraternité Matin* du 5 octobre 2002, *Soir Info* du 4 octobre 2002, *Le Figaro* du 16 octobre 2002), les Forces nouvelles auraient bénéficié d'un soutien populaire,

notamment des populations du Nord. Cette mobilisation a dû contribuer au renforcement des effectifs de la rébellion, car, suivant le colonel Gueu, responsable, au début, des opérations militaires, ses troupes seraient composées de 75 pour cent à 80 pour cent de civils (*Jeune Afrique l'Intelligent*, n° 2193, du 19-25 janvier 2003). Parmi les populations qui ont adopté, d'une manière ou d'une autre, la cause de la rébellion, l'on trouve, dès le début des événements, des Dozo, ces chasseurs traditionnels originaires du nord de Korhogo, dont « plus de 1500 d'entre eux auraient répondu à l'appel des doyens de la confrérie » (Gramizzi 2003:11). Selon divers témoignages, ces Dozo ont constitué la principale force des soldats de la rébellion, en particulier au moment des opérations militaires. La défense, précisément, de leur identité ethnique ou territoriale a justifié l'engagement de ces Dozo :

Considérant leur territoire agressé depuis longtemps, leur historique mission de protection les a conduits à s'impliquer aux côtés des éléments du MPCÍ (actuelles Forces Nouvelles). Ils ont créé leur propre section : la Compagnie des guerriers de la lumière, avec à sa tête le charismatique Bamba (<http://compagnie-guepard.chez-alice.fr/combat.htm>, consulté le 16-01-2006).

Outre les Dozo, plusieurs jeunes des zones qu'ils contrôlent ont également rallié la rébellion, que les chefs de guerre devaient encadrer au sein de diverses compagnies militaires créées à cet effet :

Quand le régime de Gbagbo a choisi de lancer le défi de la guerre au MPCÍ, les responsables militaires du MPCÍ furent chargés d'encadrer et d'organiser les milliers de jeunes gens qui, volontairement, s'étaient engagés dans les rangs du MPCÍ. Ainsi, de façon codée, les différentes unités composées ont pris diverses dénominations selon le choix du Chef. A titre d'exemple, Chérif Ousmane dirige la « Compagnie Guépard », Kolo, l'unité « Cobra », Mobio, la compagnie « Full Force One ». Wattao choisit de baptiser son groupe la « Compagnie Anaconda » (<http://www.bataillon-anaconda.info/wattao/lire-article.php?newsid=2>, consulté le 21-01-2006).

L'injustice et l'exclusion ont surtout amené ces jeunes à adopter la cause des rebelles. À ce sujet, *Jeune Afrique l'Intelligent* (n° 2193 du 19-25 janvier 2003) rapporte les propos d'un jeune de Bouaké qui a rallié la rébellion: « je trouve inacceptable de classer et diviser les Ivoiriens, de laisser s'installer l'injustice et l'impunité et de placer dans la constitution un article destiné à écarter du pouvoir un individu en particulier ». Par la suite, les jeunes qui se sont mobilisés autour des idéaux de la rébellion vont mettre en place une structure de jeunesse. D'abord dénommée Jeunesse du

Mouvement patriotique de Côte d'Ivoire, elle devient en 2003 : Jeunesse des Forces Nouvelles (JFN), dont le président se nomme Koné Adama. Aussi, comme pendant aux structures de libre expression de la zone sous-gouvernementale, il est créé à Bouaké en 2004 une organisation baptisée le Sénat, dirigée par Béma Fofana. Les membres de cette organisation, généralement des jeunes, se sont particulièrement illustrés dans la prise en charge de l'enseignement tant primaire, secondaire que supérieur dans les zones sous contrôle des rebelles.

Si les premières réactions positives à la rébellion sont d'abord venues du « petit peuple », du commun des mortels, il ne faudrait pas, néanmoins, oublier l'engagement et le soutien de certains intellectuels, voire de partis politiques nationaux de l'opposition, comme en témoigne, par exemple, cet appel du vendredi 3 mars 2006 de quatre intellectuels ivoiriens pour l'abrogation de la nouvelle Constitution de 2000 qui, selon eux,

objet de toutes les espérances, n'a apporté ni la démocratie, ni l'unité ni la paix pour lesquelles le peuple ivoirien lutte depuis de longues années. Au lieu de garantir la souveraineté du peuple et de cimenter une République une et indivisible, laïque, démocratique et sociale, la Constitution du 1er août 2000 est à l'origine d'un gouvernement contesté par certains et d'une guerre qui conduit à la partition du pays. L'unicité et l'indivisibilité de la République sont ainsi rompues, son indépendance et sa souveraineté menacées. Mais pouvait-il en être autrement ? http://www.democraci.org/article.php3?id_article=157, consulté le 28-02-06).¹⁷

Dans le même sens, Claudio Gramizzi constate que

Bien qu'aucun parti politique n'ait officiellement rallié la cause des mouvements de rébellion, il est tout de même important de remarquer que [leurs] revendications recoupent les prises de position de l'opposition au cours des dernières années, en particulier celles du RDR, parti qui a toujours joué le rôle de défenseur des droits du Nord. Ces affinités pourraient cacher des liens, comme le clame le pouvoir, mais aussi émerger plus simplement d'un sentiment de révolte qui se serait généralisé suite au durcissement du régime en place (2003:14).

Comme dans les zones rebelles, ainsi que nous l'avons déjà signalé plus haut, d'autres Ivoiriens dans la zone gouvernementale ont également répondu positivement à l'appel à la résistance, d'abord du président de la République, ensuite à celui du sursaut national lancé par Laurent Dona Fologo et, enfin, à la mobilisation patriotique des jeunes des structures de

libre expressions. Parmi ces dernières, la plus ancienne et la plus célèbre, la « Sorbonne » du Plateau, qui aurait vu le jour probablement dans les années 1980 (Bahi 2003:2), inspirera d'autres espaces de discussion dans les différents quartiers d'Abidjan, notamment à partir du coup d'État de décembre 1999. Cependant, ces espaces, que « la presse n'a pas hésité à appeler des *agoras* », en référence à la Grèce antique (Bahi 2003:2), ne connaissent une réelle dynamique, c'est-à-dire vont surtout se démultiplier aussi bien dans les quartiers d'Abidjan que dans certaines villes de l'intérieur, qu'avec la crise du 19 septembre 2002, chacun portant sa propre dénomination: « Sorbonne », « Parlement », « Congrès », « Agora », « Sénat », etc., à laquelle on accole le nom du quartier, de la ville ou du village. C'est également à cette période que l'on fédérera toutes ces structures sous la désignation d'« Agoras et Parlements de Côte d'Ivoire ».

À ces structures, il faut ajouter d'autres organisations dont certaines d'entre elles sont nées à la faveur de la guerre, quand d'autres sont des anciens groupements redynamisés. Il s'agit de partis politiques, des unions syndicales, des associations professionnelles, etc. se disant autonomes avec leur propre responsable. On peut citer, entre autres: l'Alliance des jeunes patriotes pour le sursaut national, le Forum de la jeunesse, le Congrès panafricain des jeunes patriotes, le Collectif des femmes patriotes, l'Association de femmes de Côte d'Ivoire-Paix et Vision, l'Union des Forces sociales, l'Union des patriotes pour la libération totale de la Côte d'Ivoire, la voix du Nord, la Fédération des réseaux et collectifs d'ONG, Éthique et Légimité pour l'Avenir de la Nation, le Collectif National des Résistants, la Conférence des partis politiques non représentés dans les institutions de la République, le Collectif des partis politiques pour la mouvance présidentielle, le Syndicat national de la Recherche et de l'Enseignement supérieur, la Fédération estudiantine de Côte d'Ivoire, la centrale syndicale Dignité, les associations des agriculteurs, des chefs traditionnels, des religieux, des artistes. Puisqu'ayant le même but, toutes ces organisations ont été baptisées sous le nom de la « Galaxie patriotique ». Par ailleurs, dès le commencement de la crise, on voit également l'apparition, dans toutes les villes et tous les villages sous contrôle du gouvernement, des organisations de prévention appelées des comités d'autodéfense composés de civiles se proclamant patriotes. À propos de ces comités, Claudio Gramizzi écrit : « Ces groupes, privés d'une véritable structure légale, tolérés, voire encouragés plus ou moins directement par le pouvoir en place, regroupent en général des jeunes qui n'hésitent pas à clamer haut et fort des propos xénophobes et sont encadrés par des personnes partisans ou proches du pouvoir » (2003:20). La mobilisation et la détermination, en décembre 2002, de milliers de jeunes pour aller au front en se faisant

enrôler dans les forces armées nationales sont une autre parfaite illustration au soutien des institutions de la République.

Cette analyse de la nation par le haut montre que par ces mobilisations de part et d'autre les leaders des rebelles et des mouvements patriotiques ont réussi à faire passer leurs idéologies au sein de la population ivoirienne. Cependant, du fait que la construction de la nation par le haut amène souvent à confondre « les éditoriaux de journaux partisans avec l'opinion publique », que dans le même temps « les idéologies officielles des États et des mouvements ne permettent pas de découvrir ce qui se passe dans l'esprit des citoyens, fussent-ils les plus sincères de leurs partisans, et qu'aussi « l'identification nationale peut changer et se modifier au fil du temps, même au cours de périodes assez brèves » (Hobsbawm, 1992:29-30), Eric Hobsbawm croit que le phénomène national « ne peut être compris si on ne l'analyse pas aussi par le bas » (1992:21), c'est-à-dire au sein des cultures de masse (Patez 1998:8). Il s'agit alors ici de voir, depuis que la belligérance s'est atténuée, que les tensions ont baissé, et que s'est engagé un processus de paix et de réconciliation en Côte d'Ivoire, comment réagissent les sympathisants et les militants des rebelles et des mouvements patriotiques du Sud.

Le constat est frappant : des mécontentements ont commencé à sourdre dans « le petit peuple » que les rebelles et les « patriotes » ont toujours prétendu représenter et défendre. Ce « petit peuple », qui n'est rien d'autre que les partisans et les militants ou les sympathisants des groupes rebelles et des mouvements de « patriotes », croit que ses hypothèses, espoirs, besoins, nostalgies et intérêts, comme le dit Hobsbawm, n'ont pas été pris en compte par leurs leaders. Ainsi ceux-là dénoncent-ils les richesses personnelles de ceux-ci : Soro Guillaume, Wattao, Chérif Ousmane, Koné Zakaria... d'un côté ; Blé Goudé, Eugène Djué, Bro-Grébé, Jean-Yves Digbopieu, Idriss Ouattara... de l'autre. Pareillement, ces partisans de part et d'autre incriminent les hommes politiques. Parce que le luxe insolent de ces derniers ne tranche pas seulement avec leur modeste train de vie, mais aussi, surtout, parce qu'ils vivent présentement dans l'opulence et ont pignon sur rue à Bouaké, à Abidjan et dans la sous-région. Ils reprochent également à ceux-là, ainsi qu'à l'État, principalement à Gbagbo et à son parti le FPI – notamment les « patriotes » – de les avoir oubliés, trahis, voire sacrifiés pour leurs propres intérêts, eux qui ont donné « leur poitrine pour la patrie ».

Dès lors, se sentant ignorés, tant de jeunes anonymes réclament leur part du gâteau, aussi bien du côté de la rébellion que des mouvements patriotiques, qui espéraient eux aussi quelque reconnaissance pour la cause défendue. Et ce, par des manifestations ou protestations de rue. C'est le cas à Abidjan des blessés des événements du 4, 5 et 6 novembre 2004, à

Yamoussoukro des groupes d'auto-défense (milices) qui se font appeler « Scorpions Guetteurs ». C'est aussi le cas des militaires mécontents des Forces Nouvelles qui se sont insurgés à Séguéla, Vavoua, Zuénoula et Bouaké. À Bouaké, au sein d'une organisation dénommée: le « Mouvement Patriotique des Démobilisés de Côte d'Ivoire » (MPDCI), des combattants des Forces Nouvelles, en phase de démobilisation, protestent depuis le 18 août 2008 contre le non versement de leurs primes. Ferro M. Bally, journaliste au quotidien *Fraternité Matin*, relate si bien cette autre mutinerie de Bouaké, et en explicite parfaitement les logiques qui rejoignent absolument celles de tous ceux qui se croient être lésés dans cette crise ivoirienne, et le manifestent par des récurrents remous :

Les ex-combattants, écrit-il, sont sur le pied de guerre. Non contents d'avoir saccagé, lundi, dans un accès de colère, le secrétariat général des Forces Nouvelles à Bouaké, ils sont revenus à la charge hier et avant-hier. Descendus dans les rues pour crier leur ras-le-bol, ils ont dressé des barricades au corridor sud de la ville. Ayant l'impression d'être sacrifiés sur l'autel du retour de la paix, ils ne veulent plus que d'une chose : le paiement d'une prime de 5 millions de F CFA à chacun d'eux. Car pendant que, eux, tirent le diable par la queue, leurs chefs roulent carrosse, célèbrent leurs mariages, en grande pompe, outre Méditerranée ou dans des pays voisins, rendent visite à leurs familles qui se la coulent douce Atlantique, etc. C'est le jour et la nuit. Aussi la sourde révolte prend-elle de l'ampleur en se durcissant. Pour eux, il n'est plus question de se soumettre aux différents programmes prévus pour les inviter à déposer les armes (nouvelle armée, réinsertion ou service civique). Pour cela, ils n'ont qu'une seule exigence : avoir une rencontre de vérité avec Soro Kigbafori Guillaume, en personne. Qu'ils ne manquent pas d'accuser, à visage découvert, de « *trahison* ». Le vers est dans le fruit. Nombre d'ex-combattants ne savent plus à quel saint se vouer, à quel chef de guerre ou à quelle autorité se fier. Perdus dans le processus en cours, ils apparaissent comme des dindons de la farce de l'arrangement politique et entendent monnayer au prix fort leurs redditions (*Fraternité Matin*, vendredi 22 août 2008:2).

Ces plaintes « de la grande masse des gens ordinaires » ne démontrent pas seulement que la cohésion sociale au travers du processus de la réconciliation nationale est en train de se faire au détriment du corps social tout entier, sinon au profit des particularismes qui représentent nécessairement un danger de désintégration. Elles prouvent également que le sacrifice pour la nation n'est demandé qu'aux autres. Ainsi, pour Claudio Gramizzi, les rebelles, mais aussi les partisans de Gbagbo, ont échoué

dans leur apport au processus de paix, perdant par la même occasion une partie du soutien populaire qu'ils avaient su susciter lors des premières heures de la crise :

La rébellion ivoirienne a rapidement perdu de vue les objectifs politiques de son combat armé. Attirés par les profits engendrés par l'économie de guerre qui s'est développée dans les territoires sous leur contrôle, les rebelles auraient aussi établi un système de prédation et d'exploitation des ressources naturelles, souvent illicite, qui s'inscrit dans la tradition des conflits africains récents. Selon plusieurs sources, le pouvoir d'Abidjan tirerait également profit de l'économie de guerre qui s'est développée dans le pays

http://www.democraci.org/article.php?id_article=81,
consulté le 07-03-06).

Les cris de désespoir du « peuple », des militants et des partisans dévoilent ainsi que « la paix s'éloigne de la Côte d'Ivoire », selon Claudio Gramizzi (2003). Mais aussi et principalement que la crise ivoirienne est devenue une lutte sur le pouvoir où la mobilisation patriotique apparaît comme une ressource à la fois politique et économique. Deux facteurs essentiels concourent à le monter. Premièrement, en faisant appel à ce qui pouvait avoir du sens pour les Ivoiriens afin de les soutenir, les leaders des rebelles et des « patriotes » ont utilisé les mobilisations patriotiques comme une ressource politique pour, sinon dominer et contrôler le champ politique ivoirien, du moins mieux s'y positionner. Les protagonistes de cette crise, conscients que le patriotisme est une idéologie puissamment mobilisatrice, l'ont ainsi exploité aux fins de leurs promotions politiques, et ce patriotisme a servi d'alibi à des ambitions personnelles, oubliant le sens d'une solidarité et d'une unité nationales. La victimisation mise en avant par les uns (*ivoirité*, exclusion, xénophobie, etc.), et par les autres (attaque extérieure, néo-colonialisme, etc.) ne sont que des stratégies de luttes pour l'accaparement ou la conservation du pouvoir. Ces mobilisations patriotiques antagonistes ont « rempli la fonction pratique de toute idéologie: mobiliser les partisans, raffermir leurs convictions, unir ce qui doit contrarier et affaiblir les adversaires » (Memel-Fotê 1997:628).

Secondement, cette crise s'avère être une stratégie d'entrepreneurs politiques, voire économiques (Bayart 1993, 1989), où les jeunes sont en première ligne, comme le soutiennent Richard Banégas et Ruth Marshall-Fratani : « L'autre phénomène marquant du conflit ivoirien, écrivent-ils, c'est l'affirmation des jeunes, le 19 septembre voit l'éclosion de puissants groupes de jeunes « patriotes ». Du côté de la rébellion, on constate également l'apparition de nouvelles figures politico-militaires, jeunes pour

la plupart... » (2003:7). En effet, la population ivoirienne essentiellement jeune est vigoureusement touchée par la crise de l'emploi et confrontée aux problèmes de l'insertion sur le marché du travail et dans la société, depuis au moins les années 1980. Ainsi, pour espérer une reconnaissance économique et sociale ou pour échapper à la pauvreté, à la précarisation du chômage, les jeunes ivoiriens entrent dans la politique, comme c'est le cas pour la plupart des jeunes qui ont adhéré soit à la rébellion soit aux mouvements patriotiques. L'engagement des uns et des autres n'était pas seulement pour répondre à l'appel des habitants du Nord se sentant exclus (la rébellion) ou de la patrie en danger (mouvements patriotiques) ou pour prendre en mains l'avenir du pays. C'était aussi et surtout pour fuir l'oisiveté et pour se faire « une place au soleil ».

Autrement, cet engagement est surtout un investissement à court et long termes, comme l'était l'école en Côte d'Ivoire dans les années 1960-1970, où elle était censée garantir une promotion sociale et économique des diplômés. Pour tout dire, alors que tout l'enjeu de la crise ivoirienne réside dans la pacification des questions identitaires et le recul des discriminations, alors que les principes politiques dont prétend s'inspirer le président ivoirien et ses partisans sont ceux de l'humanisme et de la solidarité, on comprend très mal aujourd'hui que la crise ivoirienne engage moins un débat sur le statut de la nationalité et de la citoyenneté, encore moins sur l'idée de la Côte d'Ivoire d'après-guerre. Les parties en conflit ne se préoccupent plus présentement que des « questions politiques » et économiques, sans aucun projet de société de la nouvelle Côte d'Ivoire annoncée par les uns et les autres. Avec les mobilisations patriotiques contrastées, la crise ivoirienne ne vient qu'enrichir, d'une part, les thèses sur le post-nationalisme, les nationalismes postcoloniaux ou encore les identités post-ethniques et post-nationales avec leur cortège de violence ethnique et politique (Appadurai 2001 ; Bayart, Geschiere et Nyamnjoh 2001 ; Arnaut 2008), et, d'autre part, confirmer la thèse de Jean-François Bayart (1989) sur la politique du ventre dans les États en Afrique. Sur ce dernier point, en 2005, *Jeune Afrique l'Intelligent* (n° 2331 du 11 au 17 septembre : 70-72) parlait déjà d'« entrepreneurs de guerre » qu'un récent numéro du quotidien ivoirien *Soir Info* vient de corroborer. En effet, reprenant les informations de l'hebdomadaire *Jeune Afrique* (n° 2552 du 06 au 12 décembre 2009), ce quotidien ivoirien fait un zoom sur la rébellion ivoirienne, notamment sur « tout le business des com-zones » dont nous rapportons ici quelques éléments symptomatiques de la situation :

« La réunification n'est toujours pas effective et ne le sera pas avant les élections. La région reste aux mains des chefs rebelles, qui tirent de cette occupation des revenus juteux. Élections ou pas, ils ne sont pas

prêts d'y renoncer. Une enquête de l'ONU révèle ces trafics en tout genre. La situation dans le nord de la Côte d'Ivoire ressemble plus à une économie de chefs de guerre qu'à une administration gouvernementale qui fonctionne. [...], sept experts des Nations Unies ont cet implacable constat, au terme d'une enquête de plusieurs mois menée en 2009. [...], sur le terrain, les milices des Forces nouvelles, surnommées, Cobra, Fansara 110, Highlander ou Delta force, contrôlent toujours 60 pour cent du pays. Elles répondent aux ordres de dix commandants de zone rétifs à toute réunification. Et pour cause ! Ils tirent de juteux bénéfices de l'exploitation et du trafic des ressources naturelles (cacao, coton, bois, noix de cajou, or et diamants), et perçoivent des taxes sur le trafic routier et sur les services publics comme l'électricité, que le gouvernement ivoirien fournit pourtant gratuitement à la population. Ils ont également investi dans l'immobilier et se sont approprié ou ont donné en gérance à des proches de nombreux hôtels, boîtes de nuit, commerces, stations-services... selon le ministère de l'Économie et des Finances, ce business pourrait leur rapporter quelques 60 milliards de F CFA par an (environ 90 millions d'euros). Une rente providentielle pour laquelle les seigneurs de guerre n'hésitent pas à se battre. Même entre eux. [...]. Les barons du Nord n'ont nulle envie de regagner les casernes et ne s'inscrivent pas, non plus, dans le projet politique de leur chef. On prête, en effet, l'intention au premier ministre de créer son propre mouvement ou d'intégrer en bonne place un des grands partis... » (*Soir Info*, n°4581 du mardi 08 décembre 2009:13).

Aussi en est-il de même dans la zone gouvernementale, où, dans « la galaxie patriotique » et la « Coalition nationale des résistants de Côte d'Ivoire », l'on assiste à des divisions. Où également, pour se poser en acteurs politiques, voire économiques, les pro-Blé Goudé et les pro-Pickass se battent, selon le quotidien ivoirien *Notre Heure* : « L'union sacrée des leaders des mouvements de jeunesse de la Mouvance présidentielle a fait long feu. Elle n'a tenu que le temps du meeting de Laurent Gbagbo à Yopougon récemment. Les démons de la division et des querelles intestines se sont réveillés... » (*Notre Heure* n°237 du mardi 8 décembre 2009:3). De même, aujourd'hui, parmi les nombreuses structures de jeunes, par exemple les « Parlements et Agoras de Côte d'Ivoire », qui ont vu le jour au lendemain de la crise, quelques-unes seulement restent fonctionnelles. Les jeunes, mais aussi des adultes qui se sont sentis lésés, ou qui disent n'avoir pas bénéficié des fruits de la mobilisation patriotique boutent actuellement ces structures en reprochant à Blé Goudé et à quelques-uns de ses amis de profiter seuls de leur lutte.

Notes

1. Ce colloque international, tenu du 15 au 16 mai 2003 à l'initiative du CODESRIA et de Nordic Africa Institute (Suède), avait pour thème : « Identité, sécurité et renégociation des appartenances nationales : la crise ivoirienne et ses répercussions en Afrique de l'Ouest ».
2. Elle écrit : « Lorsque sont en cause des violences politiques extrêmes, une représentation a souvent cours : celle d'un engrenage d'épisodes produisant quasi mécaniquement le chaos. Dans le présent stupéfiant des catastrophes provoquées par la guerre civile, les observateurs sont tentés par des lectures « rétrodictives » qui consistent à désigner des événements fondateurs et à leur affecter le pouvoir d'engendrer fatalement la catastrophe. Une telle optique conduit à retracer, depuis l'événement originel, une généalogie « harmonieuse » du pire, généalogie de causalités abstraites (l'affaiblissement de l'État, la récession économique, le contexte politique international, etc.) où disparaissent les rôles effectifs des acteurs » (2008:170).
3. Nous avons déjà traité de cette thématique ailleurs – voir Gadou (2009). Ce texte s'appuie sur la même méthodologie et les mêmes matériaux utilisés ici. Il est d'ailleurs une reprise de celui-ci, mais avec quelques modifications et ajouts.
4. L'importance capitale de ce moyen dans la communication des « patriotes », voire du parti au pouvoir, depuis 2000/2002, se voit surtout, depuis la parution du petit livre de Koulibaly Mamadou (2003), dans l'explosion de cette littérature laudative : Gomé Hillaire, Bro-Grébé, Agnès Kraidy en 2004, Blé Goudé, Simone Gbagbo qui ont suivi après.
5. Ces entretiens, individuels, ont eu lieu du 6 au 10 décembre 2009. À leur demande, nous avons gardé dans ce texte l'anonymat de ces informateurs. Il faut toutefois noter que les données des sources électroniques et imprimées datent de septembre 2005 à janvier 2006.
6. Durant la période 1960-1980, la Côte d'Ivoire a connu une longue période de forte croissance : elle a enregistré de 6 à 7 pour cent de taux de croissance moyens en termes réels par an, des taux d'investissement de plus de 15 pour cent du PIB, ainsi que des exportations en constante croissance (*Cf.* Contamin et Memel-Fotê, ed. 1997).
7. Signes et insignes de cette ouverture démocratique : les libertés d'association et d'expression. À partir de mai 1990, outre le PDCI, d'autres partis politiques obtiendront leur reconnaissance officielle (Le Front populaire ivoirien (FPI), Le Parti ivoirien des Travailleurs (PIT), L'Union des Socio-Démocrates (UDS), Le Parti socialiste ivoirien (PSI), Le Parti républicain de Côte d'Ivoire (PRCI), Le Parti des Démocrates sociaux (PDS), Le Parti national socialiste (PNS), etc. Les libertés d'expression sont manifestées par l'émergence d'une presse plurielle en cette même année de 1990 (*Cf.* Memel-Fotê 1997:611-633).

8. La Constitution de la première République, en son article 11, faisait du Président de l'Assemblée nationale le successeur du Président de la République en cas de décès, de démission ou d'empêchement absolu.
9. Pendant la préparation de ces élections, le gouvernement de Bédié engage des discussions avec l'opposition, notamment avec le Front Populaire Ivoirien (FPI) de Laurent Gbagbo et le Rassemblement Des Républicains (RDR) d'Alassane Ouattara. De ces discussions résultent des points de désaccord. Le gouvernement refuse les propositions des partis politiques : bulletin unique, vote à 18 ans, deux candidats au deuxième tour des élections présidentielles, découpage électoral, bureau de vote dans les campements, commission nationale autonome de contrôle des élections... Mais aussi, le RDR, au sujet des conditions d'éligibilité, rejette la loi sur le Code électoral adoptée en 1994, notamment les dispositions de l'article 49 qui stipule que « Nul ne peut être élu président de la République s'il n'est Ivoirien de naissance, né de père et de mère eux-mêmes Ivoiriens de naissance » (Cf. Le Pape 2002:16).
10. Marc Le Pape et Claudine Vidal écrivent à ce sujet : « La dernière tentative de coup d'État avait eu lieu le 8 janvier 2001, soit un peu plus de deux mois après l'élection présidentielle. Dans les conversations sur l'année écoulée, nos interlocuteurs donnaient l'impression d'avoir vécu un coup d'État permanent, ou plutôt un tourbillon de tentatives de coups d'État. Ils en dénombraient sept entre le 24 décembre 1999 et le 8 janvier. Effectivement, six fois il y eut violences militaires et affrontements, une seule fois, le 22 juin 2000, il s'agissait d'une rumeur, mais suffisamment crédible pour que le ministre de l'Information la démente énergiquement. Or, pour les Abidjanais, cette rumeur a eu le même effet de panique que s'il s'était agi d'un coup d'État... » (2002:9).
11. Sept sous-commissions ont composé la Commission Consultative Constitutionnelle Électorale (CCCE) : « découpage électoral », « recensement et établissement des listes électorales », « cartes nationales d'identité », « Constitution », « Code électoral », « charte des libertés » et « statut de l'opposition, statut des anciens présidents de la République, éthique et moralisation de la vie publique ». Aussi, selon la chronologie des événements politiques en Côte d'Ivoire de Marc Le Pape, le 7 février 2000 « la presse rend compte des travaux de la Commission constitutionnelle (CCCE) et s'intéresse tout particulièrement à ceux de la sous-commission « Constitution », dont elle restitue les débats. *Le Jour* fait état « d'échanges quelquefois violents sur les conditions d'éligibilité du Président de la République ». *Le Patriote* dénonce des « discours haineux » et relève que le débat se concentre sur l'origine des parents du candidat aux présidentielles : doit-il être « né de père ou de mère eux-mêmes Ivoiriens de naissance » ou bien « né de père et de mère eux-mêmes Ivoiriens de naissance » ? » (2002:30).
12. Puisque pour être candidat à l'élection présidentielle, la nouvelle Constitution de 2000 prévoit, comme on le sait, que « le président de la République doit être Ivoirien d'origine né de père et de mère eux-mêmes Ivoiriens d'origine. Il doit

n'avoir jamais renoncé à la nationalité ivoirienne et ne s'être jamais prévalu d'une autre nationalité. Il doit avoir résidé en Côte d'Ivoire pendant les 5 années précédant la date des élections ».

13. L'on peut trouver cette charte sur le site : http://www.democraci.org/article.php3?id_article=156, consulté le 28-02-06.
14. Parmi les mesures envisagées par ces accords, pour la restauration de la paix en Côte d'Ivoire, les points prioritaires qui s'en dégagent et constituent d'ailleurs les éléments de critiques des mouvements patriotiques sont : la formation d'un gouvernement de réconciliation nationale où chacune des délégations ivoiriennes ayant participé à la table ronde aura des représentants ; la nomination d'un premier ministre de consensus qui restera en place jusqu'à la prochaine élection présidentielle, avec des prérogatives de l'exécutif ; une amnistie de tous les militaires détenus pour atteinte à la sûreté de l'État...
15. Pierre Mazeaud est le juge français qui a présidé les travaux de la table ronde des forces politiques ivoiriennes tenue à Linas-Marcoussis.
16. Dès les années 1960, Houphouët-Boigny instaure un autoritarisme de fait manifeste, entre autres, dans le refus d'un pluralisme politique et le recours systématique à des lois de répression. Memel-Foté décrit si bien cette situation avec l'exemple des massacres des Guébié, le martyr des Sanwi sécessionnistes et des « faux complots » : « À l'indépendance trop vite survenue en 1960, ce dispositif juridico-politique autoritaire que le gouvernement autonome du PDCI-RDA vient de mettre en place change la nature de l'État sous tutelle qui devient un État « souverain », monolithique et despotique. En même temps qu'il assure une relative croissance économique, à la Côte d'Ivoire, il accentue ces caractères jusqu'à la démesure. Les Anyi du Sanwi, en tant que peuple, coupables de vouloir « se détacher » de la Côte d'Ivoire pour se soustraire à l'hégémonie baoulé, subissent un long martyr dont l'histoire reste à faire. Une répression plus sauvage encore frappe les Bété du sous-groupe Guébié de Gagnoa, criminalisés pour avoir suivi le citoyen Jean-Christophe Kragbé Gnagbé, qui a fondé un parti politique légal, mais non reconnu. De 1959 à 1967, trois faux complots, qui seront suivis plus tard d'autres « complots » dans l'armée et la police, sont le prétexte à une décapitation du PDCI-RDA, de ses plus valeureux cadres, principalement mandé et kru, parmi les jeunes et les anciens » (1999:25). Cf. également Amadou Koné (2003), Joseph Gadji Dagbo (2002), Samba Diarra (1997), Laurent Gbagbo (1983), Jacques Baulin (1982), Jean-Pierre Dozon (1999:49-85).
17. Ont signé cet appel : Maurice Fahé, économiste, Maurice Bandaman, écrivain, Yacouba Konaté, écrivain, journaliste et Venance Konan, écrivain, journaliste.

Références

- Akindès, F., 2008, « Racines des crises sociopolitiques en Côte d'Ivoire et sens de l'histoire », in J.-B. Ouédraogo & E. Sall, dir, *Frontières de la citoyenneté et violence politique en Côte d'Ivoire*, Dakar : CODESRIA, pp. 25-61.
- Anderson, B., 2002, *L'imaginaire national. Réflexion sur l'origine et l'essor du nationalisme*, Paris : La Découverte & Syro.
- Appadurai, A., 2001, *Après le colonialisme. Les conséquences culturelles de la globalisation*, Paris : Payot.
- Arnaut, K., 2008, « Mouvement patriotique et construction de « l'autochtone » en Côte d'Ivoire », *Afrique et Développement*, Vol. XXXIII, No. 3, pp. 1-20.
- Badie, B., 1990, « Nationalisme », in A. Jacob, dir., *Les notions philosophiques*, Encyclopédie philosophique universelle, Paris : PUF, pp. 1725-1726.
- Bahi, A., 2003, « La « Sorbonne » d'Abidjan : rêve de démocratie ou naissance d'un espace public ? », *African Sociology Review/Revue Africaine de sociologie*, Vol. 7, no. 1, pp. 1-17.
- Bahi, A., 2001, « L'effet 'titrologue' : étude exploratoire dans les espaces de discussion de rues d'Abidjan », *Enquête*, no.8, pp. 129-167.
- Bally Ferro, M., 2008, « Le ver dans le fruit », *Fraternité Matin*, N° 13135 du vendredi 22, colonne 1, p. 2.
- Bamba K. et. Adou, K. dir., 2008, *Côte d'Ivoire : chronique d'une crise (2002-2008)*, Débats-Courrier d'Afrique de l'Ouest, Abidjan : CERAP.
- Banégas, R., 2006, « Côte d'Ivoire : patriotism, ethnonationalism and other African modes of self-writing », *African Affairs*, Vol. 105, n°421, pp. 535-552.
- Banégas, R., 2007, « Côte d'Ivoire: les jeunes 'se lèvent en hommes'. Anticolonialisme et ultranationalisme chez les jeunes patriotes d'Abidjan », *Les Études du CERI*, n°137, Paris, Sciences Po.
- Banégas, R. et Marshall-Fratani, R., 2003, « Côte d'Ivoire, un conflit régional ? », *Politique Africaine*, N°89 mars, pp. 5-11.
- Baulin, J., 1982, *La politique intérieure de la Côte d'Ivoire*, Paris : Ed. Eurafor-Press.
- Bayart, J.-F., 1989, *L'Etat en Afrique. La politique du ventre*, Paris: Fayard.
- Bayart, J.-F., Geschiere, P. et Nyamnjoh, F., 2001, « Autochtonie, démocratie et citoyenneté en Afrique », *Critique internationale* n°10, janvier, pp. 177-194.
- Birnbaum, P., « Introduction: Dimensions du nationalisme », in P. Birnbaum, dir, *Sociologie des nationalismes*, Paris : PUF, pp. 1-33.
- Bro-Grébé, G., 2004, *Mon combat pour la patrie*, Abidjan : PUCI.
- Burdeau, G., 1990, « Nation », *Encyclopédie universalis*, corpus 16, Paris, pp. 5-6.
- Campbell, B., 2008, « Enjeux de développement économique et social et nouveaux compromis sociaux : pré-conditions à la stabilisation des conflits en Afrique. Réflexions sur la crise en Côte d'Ivoire », in J.-B. Ouédraogo & E. Sall, dir, *Frontières de la citoyenneté et violence politique en Côte d'Ivoire*, Dakar : CODESRIA, pp. 89-103.
- Chauveau, J.-P. 2000, « Questions foncières et construction nationale en Côte d'Ivoire. Les enjeux silencieux d'un coup d'État », *Politique Africaine*, n° 78, pp. 94-125.

- Chauveau, J.-P. et B. Samuel, 2008, « La crise de la ruralité en Côte d'Ivoire forestière. Ethnisation des tensions foncières, conflits entre générations et politique de libéralisation », in J.-B. Ouédraogo & E. Sall, dir, *Frontières de la citoyenneté et violence politique en Côte d'Ivoire*, Dakar : CODESRIA, pp. 105-123.
- Chauveau, J.-P. et B. Samuel, 2003, « La situation de guerre dans l'arène villageoise. Un exemple dans le Centre-Ouest ivoirien », *Politique Africaine*, n°89, pp. 12-32.
- Diarra, S., 1997, *Les faux complots d'Houphouët-Boigny. Fracture dans le destin d'une nation (1959-1970)*, Paris : Karthala.
- Dozon, J.-P., 2008, *L'Afrique à Dieu et à Diable. États, ethnies et religions*, Paris : Ellipses Éditions Marketing S. A.
- Dozon, J.-P., 2005, « Préface. Pour une fâcheuse affaire de conjonction », in I. Diabaté, O. Dembélé et F. Akindès, ed., *Intellectuels ivoiriens face à la crise*, Paris : Karthala.
- Dozon, J.-P., 2000a, « La Côte d'Ivoire au péril de l'ivoirité. Genèse d'un coup d'État », *Afrique Contemporaine*, N° 193, janvier-mars, pp. 13-23.
- Dozon, J.-P., 2000b, « La Côte d'Ivoire entre démocratie, nationalisme et ethnonationalisme », *Politique Africaine*, N° 78, juin, Paris : Karthala, pp. 45-62.
- Dozon, J.-P., 1999, « Les Bété : une création coloniale », in J.-L. Amselle et E. M'Bokolo, dir., *Au cœur de l'ethnie. Ethnies, tribalisme et État en Afrique*, Paris : la Découverte, pp.49-85.
- Dozon, J.-P., 1997, « L'étranger et l'allochtone en Côte d'Ivoire », in Contamin B. & Memel-Fotê, ed., *Le modèle ivoirien en questions. Crises, ajustements, recomposition*, Paris : Karthala-ORSTOM. pp. 779-798.
- Ekanza, S.-P., 2005, « État, nation, ethnie : quelle articulation pour une paix durable en Afrique », Conférence publique, Les vendredis du CERAP, Abidjan : CERAP.
- Gadji Dagbo, J., 2002, *Les événements de Gagnoa en 1970. L'affaire Kragbé Gnagbé : un autre regard 32 ans après*, Abidjan : NEI.
- Gadou, D., 2009, « Crise ivoirienne : enjeux et sens d'une mobilisation patriotique », *Afrika Focus*, université de Gant (Belgique), Vol. 22, n° 2, pp. 65-84.
- Gallissot, R., Kilani, M. & Rivéra, A., dir., 2000, *L'imbroglie ethnique en quatorze mots clés*, Lausanne : Payot.
- Guissou, B. L., 2008, « Réflexion d'un Burkinabè sur la crise en Côte d'Ivoire », in J.-B. Ouédraogo & E. Sall, dir, *Frontières de la citoyenneté et violence politique en Côte d'Ivoire*, Dakar : CODESRIA, pp. 63-77.
- Gbagbo, L., 1983, *Côte d'Ivoire : pour une alternative démocratique*, Paris : L'Harmattan.
- Gomé Gnohité, H., 2004, *Le rempart. Attaque terroriste contre la Côte d'Ivoire*, Abidjan : Institut éco-projet.
- Hobsbawm, E., 1992, *Nations et nationalismes depuis 1780. Programme, mythe, réalité* (traduit de l'anglais par Dominique Peters), Paris : Gallimard.
- Kilani, M., 2000, « L'inhumanité de l'autre ? Notes introductives sur quelques concepts clés », in R. Gallissot, M. Kilani & A. Rivéra, dir., 2000, *L'imbroglie ethnique en quatorze mots clés*, Lausanne : Payot, pp. 9-31.

- Konaté, Y., 2002, « Le destin d'Alassane Dramane Ouattara », in M. Le Pape & C. Vidal, ed., *Côte d'Ivoire. L'année terrible 1999-2000*, Paris : Karthala, 253-309.
- Koné, A., 2003, *Houphouët-Boigny et la crise ivoirienne*, Paris : Karthala.
- Kouamé, N., 2002a, « Le coup d'État de décembre 1999 : espoirs et désenchantements », in M. Le Pape & C. Vidal, ed., *Côte d'Ivoire. L'année terrible 1999-2000*, Paris : Karthala, pp. 51-80.
- Kouamé, N., 2002b, « Le forum pour la réconciliation nationale. 9 octobre-18 décembre 2001 », in M. Le Pape & C. Vidal, ed., *Côte d'Ivoire. L'année terrible 1999-2000*, Paris, Karthala, pp. 325-351.
- Koulibaly, M., 2003, *La guerre de la France contre la Côte d'Ivoire*, Abidjan : La Refondation.
- Le Pape M. 2002, « Chronologie politique de la Côte d'Ivoire. Du coup d'État aux élections », in M. Le Pape & C. Vidal, ed., *Côte d'Ivoire. L'année terrible 1999-2000*, Paris : Karthala, pp. 13-50.
- Létourneau, J., 1998, « La nation des jeunes », in Bogumil Jewsiewicki, & Jocelyn Létourneau, dir., *Les jeunes à l'ère de la mondialisation. Quête identitaire et conscience historique*, Sillery : Les Éditions du Septentrion, pp. 411-430.
- Losch, B., 2000, « Introduction au thème : La Côte d'Ivoire en quête d'un nouveau projet national », *Politique Africaine*, N° 78, juin, Paris : Karthala, pp. 5-25.
- Marshall-Fratani, R., 2006, « The war of 'Who Is Who': autochthony, nationalism, and citizenship in the Ivoirian crisis », *African Studies Review*, Vol. 49, n°2, pp. 9-43.
- Marshall-Fratani R., 2005, « La France en Côte d'Ivoire : l'interventionnisme à l'épreuve des faits », *Politique Africaine*, N° 98 juin, Paris : Karthala, pp. 21-40.
- Memel-Fotê, H., 1997, « De la stabilité au changement. Les représentations de la crise politiques et la réalité des changements », in Bernard Contamin & Harris Memel-Fotê, ed., 1997, *Le modèle ivoirien en questions. Crises, ajustements, recomposition*, Paris: Karthala-ORSTOM, pp. 611-633.
- Memel-Fotê, H., 1999, « Un mythe politique des Akan en Côte d'Ivoire: le sens de l'État », in P. Valsecchi et F. Viti, dir, *Mondes akan. Identité et pouvoir en Afrique occidentale*, Paris : L'Harmattan, pp. 21-42.
- Mineau, A., 1990, « Patriotisme », in A. Jacob, dir., *Les notions philosophiques*, Encyclopédie philosophique universelle, Paris : PUF, pp. 1882.
- Onfray, M., 1990, « Partie », in A. Jacob, dir., *Les notions philosophiques*, Encyclopédie philosophique universelle, Paris : PUF, pp. 181-1882.
- Ouédraogo, J.-B., & Sall, E., 2008, « Introduction : citoyenneté, violence et crise des paradigmes dominants », in J.-B. Ouédraogo & E. Sall, dir, *Frontières de la citoyenneté et violence politique en Côte d'Ivoire*, Dakar : CODESRIA, pp. 2-23.
- Okoubé, A. L., 2009, « Coalition nationale de Côte d'Ivoire. Les pro Blé Goudé et pro Pickass se battent », *Notre Heure*, quotidien ivoirien d'informations générales, N°237 du mardi 8 décembre, p. 3.
- Ouattara, A., 2008, « L'armée dans la construction de la nation ivoirienne », in J.-B. Ouédraogo & E. Sall, dir, *Frontières de la citoyenneté et violence politique en Côte d'Ivoire*, Dakar : CODESRIA, pp. 149-168.

- Patez, F., 1998, « *Quelques remarques sur l'imaginaire national* », Cahiers du CERIEM N°3 octobre, Rennes : Université de Haute-Bretagne Rennes 2, pp. 5-13.
- Schütz, A., 1987, *Le chercheur et le quotidien*, Paris : Méridiens-Klincksieck.
- Sicard, E., 1990, « La construction nationale », *Encyclopédie universalis*, corpus 16, Paris, pp. 9-13.
- Soir Info*, 2009, « Rébellion ivoirienne. Tout sur le business des com-zones », N° 4581 du mardi 8 décembre, p. 13.
- Strauss, A., 1992, *Miroirs et masques. Une introduction à l'interactionnisme*, Paris : A.-M. Métailié.
- Sylla, L. 2007, *Anthropologie de la paix. De la contribution de l'Afrique à la culture de la paix*, Abidjan : CERAP.
- Sylla, L., 2003, « Crise politico-militaire en Côte d'Ivoire », entretien avec François Gombahi, décembre, Abidjan (inédit).
- Sylla, L., 2001, « La crise sociopolitique ivoirienne. (Des causes explicatives aux solutions pratiques) », conférence prononcée à l'atelier sur la réconciliation nationale: Gestion socio politique, religieuse et unité nationale, organisé par le Comité de Médiation pour la Réconciliation Nationale (CMRN), Grand-Bassam (inédit).
- Théroux-Bénoni, L.-A., et Bahi A. A., 2008, « À propos du rôle des médias dans le conflit ivoirien », in J.-B. Ouédraogo & E. Sall, dir, *Frontières de la citoyenneté et violence politique en Côte d'Ivoire*, Dakar : CODESRIA, pp. 199-217.
- Vidal, Cl., 2008, « La brutalisation du champ politique ivoirien 1990-2003 », in Ouédraogo J.-B. & Sall E., dir, 2008, *Frontières de la citoyenneté et violence politique en Côte d'Ivoire*, Dakar : CODESRIA, pp. 169-181.
- Wodié, F. V, 2008, « L'audace et le courage d'être l'État », in K. Bamba et K. Adou, dir., *Côte d'Ivoire: chronique d'une crise (2002-2008)*, Débats-Courrier d'Afrique de l'Ouest, Abidjan : CERP, pp. 55-61.

Références électroniques

- Afrique Express*, « Côte d'Ivoire. Guillaume Soro Kigbafori. Premier politicien à visage découvert du côté des rebelles », N° 257 du 17/10/2002 <http://www.afrique-express.com/archive/OUEST/cotedivoire/cotedivoirepol/257guillaumesoro.htm>, consulté le 14 mars 2006.
- Azzi Assaad E., *Questions approfondies de Psychologie Sociale: les mécanismes psychologiques du nationalisme*, Université Libre de Bruxelles. Faculté des Sciences Psychologiques et de l'Éducation, <http://www.conflits.org/document2099.html>, consulté le 05-janvier 2007.
- Gramizzi, C., 2003, *La crise ivoirienne. De la tentative du coup d'État au gouvernement de réconciliation*, GRIP (www.grip.org), http://www.democraci.org/IMG/pdf/r_GRIP_Gramizzi.pdf, consulté le 20 décembre 2005.
- Gramizzi, C., « La paix s'éloigne de Côte d'Ivoire », http://www.democraci.org/article.php3?id_article=81, consulté le 07 mars 2006.

- « La charte de la résistance et de la libération nationale », 2006, vendredi 3 mars
http://www.democraci.org/article.php3?id_article=156, consulté le 28 février 2006.
- « Le commandant Wattao. Portrait, (Dimanche 03 avril 2005),
<http://www.bataillon-anaconda.info/wattao/lire-article.php?newsid=3>, consulté le 19 janvier 2006.
- Le Nouvel Observateur*, du mercredi 1er décembre 2004, http://www.democraci.org/article.php3?id_article=108, consulté le 28 février 2006.
- « Les dozos au sein des forces nouvelles », <http://compagnie-guepard.chez-alice.fr/dozos.htm>, consulté le 16 janvier 2006.
- « Les grosses têtes des FAFN. Wattao, l'anaconda qui veille sur Bouaké », <http://www.bataillon-anaconda.info/wattao/lire-article.php?newsid=16>, consulté le 19 janvier 2006.
- « Pourquoi les Forces nouvelles ont-elles pris les armes pour se faire entendre ? Chérif Ousmane donne les raisons de son combat dans un entretien avec Agnès du Parge », <http://compagnie-guepard.chez-alice.fr/combat.htm>, consulté le 16 janvier 2006.

Chapitre 5

Musique populaire moderne et coproduction de l'imaginaire national en Côte d'Ivoire

Auguste Aghi Bahi

Introduction

En son sens large, « musique populaire »¹ fait référence à une multitude de genres et styles musicaux contemporains, sinon largement populaires, du moins destinés à la consommation de masse et diffusés par les *mass media* électroniques. La musique populaire est rendue phénoménale par la technologie permettant l'expression de l'imagination créative (instruments, synthétiseurs, échantillons, ordinateurs, etc.), la fabrication du produit (studio d'enregistrement numérique assisté par ordinateur), la reproduction massive du produit (maison de disques), sa distribution à grande échelle et sa mass-médiatisation favorisant la participation d'un public large et varié (Wondji 1986:13)... Produit du business, une de ses caractéristiques fondamentales, sa diffusion vise le profit économique. Les acteurs (dirigeants et employés) des entreprises produisant la musique populaire réélaborent et reçoivent le « populaire » en sélectionnant et en cultivant les genres et styles susceptibles d'avoir le plus grand succès auprès du public et qui maximiseront donc les profits de leurs firmes.

Au plan esthétique, tenter d'établir une liste exhaustive est une entreprise vaine : variétés, reggae, rock, world music, fanfare, chorale, *gnakpa*, *zoblazo*, *ziguéhi*, *zogoda*, *zonglou*, *mapouka*, *madinga*, *coupé décalé*, etc., musiques dites « typiques », de danse, et même des musiques « traditionnelles » (Wondji et al. 1986 ; Blé 1999, 2006 ; Adom 2000 ; Konaté 2002 ; Bulu 2004). En outre, les définitions des territoires musicaux (Lafannour 2003) tels que musique « moderne », « urbaine » (*urban music*), « underground », etc. brouillent la perception de la musique, milieu

effervescent et marché en expansion en Côte d'Ivoire depuis le début des années 1990... Afin d'éviter l'écueil des genres musicaux, la musique populaire est considérée, dans cette étude, comme une entité englobant de nombreuses formes d'expression musicale, produite par et pour un groupe social particulier, au moyen de technologies modernes et fabriquée pour des marchés de masse et/ou diffusée par les *mass media*. Cette précision conceptuelle n'exclut donc pas d'emblée du champ de réflexion et d'investigation les musiques dites « traditionnelles² ». En outre, nombre de chansons dites « religieuses³ » peuvent y figurer, car la musique populaire est un lieu par excellence d'adaptation de styles, d'emprunts et de mélanges de genres, de métissages culturels, de syncrétisme.

« Populaire » renvoie, pour une période donnée, aux formes et aux activités « qui ont leurs racines dans les conditions sociales et matérielles des classes particulières et qui se sont incarnées dans les traditions et les pratiques populaires » (Hall 2007:75). La musique populaire se définit nécessairement dans le cadre des « relations qui définissent la 'culture populaire' dans une tension (de corrélation, d'influence et d'antagonisme) avec la culture dominante » (Hall 2007:75). Dans la chanson ou musique populaire se mêlent et se confondent le politique et le non-politique, le populaire et le non-populaire :

« Ce mélange, ces entrelacements soulignent la complexité des rapports qu'entretiennent dans les réalités culture et politique, rappellent que la catégorie de populaire n'est en général ni précise ni discriminante et que, lorsqu'elle qualifie la culture, elle suggère un ensemble flou dont les capacités analytiques et heuristiques sont, à tout le moins, peu évidentes » (Martin 2000:1969-1970).

Certes, tandis que culture de masse renvoie aux industries culturelles et invite à la consommation, la notion même de culture populaire, porteuse d'une connotation essentialiste, renvoie à une réalité homogène entière et résistante ou à une version abâtardie de la culture d'élite (Martin-Barbero 2002:194). La musique populaire moderne, théoriquement accessible à tous et compréhensible par tous (Wondji 1986:17), est destinée à la place publique, à ce large et complexe public souvent confondu à l'espace public, dans une articulation (voire une confusion) entre marché et opinion publique. Elle joue donc nécessairement un rôle politique, en ce qu'elle est prise de parole politique par des représentants d'entités sociales dominées et ne peut être considérée comme un « objet politique non-identifié » (Martin 2002), mais plutôt un objet politique avéré pour des acteurs dominés comme dominants... Pour autant, ce produit des industries de l'imaginaire (Flichy 1991) qu'est la musique populaire n'aménage-t-elle qu'un exutoire de revendications sociales ou politiques ou est-elle plutôt un des agents d'une transformation profonde de la société ivoirienne ?

De la fonction spéculaire de la musique populaire...

Les travaux sur la musique populaire ivoirienne, en raison probablement de l'imprécision conceptuelle, restent peu nombreux et parcellaires. Lorsqu'ils ne sont pas ethnomusicologiques, ils tendent à se focaliser sur un genre (*reggae*, *zouglou* ou *coupé décalé*) en vogue à un moment donné de l'histoire récente. Ainsi, le *reggae* ivoirien d'Alpha Blondy pouvait être perçu comme une réponse africaine à un phénomène musical mondial quasi messianique (Konaté 1987) ; le *zouglou*, appréhendé comme nouvelle poésie chantée, construisant l'identité d'une jeunesse désorientée et révoltée contre l'ordre ancien (Adom 2000 ; Konaté 2003 ; Blé 2006) ; le *coupé décalé* comme l'expression de « l'espoir en de nouveaux itinéraires de la réussite et en un possible accès au monde de la consommation » (Kohlhagen 2005:104). La musique y est appréhendée, implicitement ou explicitement, comme un miroir des transformations sociales et des quêtes identitaires des jeunes Africains. Cette fonction spéculaire, imprégnée de l'esthétique marxiste (Marcuse 1978) conçoit la musique populaire moderne comme un mode d'expression culturel, social et politique. Car elle est expression politique, c'est-à-dire discours sur la vie et la gestion de la cité, construction de la conscience politique autour des grands enjeux qui agitent la scène politique ivoirienne.

Mais, outre ces fonctions spéculaire et cathartique, la musique est à la fois une des premières industries de l'imaginaire social et une des médiations sociales les plus anciennes et les plus actuelles en Afrique. En effet, littérature et musique, parole et danse, discours et rythme, pensée et expression corporelle sont souvent indissociables dans la chanson populaire. Dans cette complexité, elle « décrit les états d'âme d'un individu, exalte des sentiments collectifs, fait la satire de la société, lance un message ou donne un enseignement (...) [et] est le miroir qui reflète les conflits personnels et les luttes sociales. Elle est à la fois le lieu imaginaire et réel où ces luttes se manifestent » (Wondji 1986:11-13). La musique populaire produirait alors un effet cathartique (Essonno 1996) à la fois sur les auditeurs et sur les chanteurs eux-mêmes, catharsis musicale et catharsis poétique se renforçant mutuellement pour opérer une épuration des troubles chez les auditeurs. Voire, la musique populaire serait un défoulement, si ce n'est une manière d'adjurer les maux qu'elle condamne, de conjurer le sort funeste du monde tel qu'il va. Mais, en laissant de la vapeur s'échapper du chaudron, la catharsis peut avoir une fonctionnalité conservatrice, et n'être qu'un moment de transgression visant à maintenir l'ordre du monde...

... à la coproduction de l'imaginaire national

Si au contraire la musique populaire moderne est un agent de la transformation profonde de la société ivoirienne, il importe alors de comprendre où se situent son action et son efficacité. Selon nous, une telle transformation advient dans la question du rapport de la musique à la société. Celle-ci possède une « médiativité » ou « capacité propre de représenter – et de placer cette représentation dans une dynamique communicationnelle » (Marion 1996:79) qui en fait un média de déstagement⁴ (Nyamnjoh 2005) de l'espace public (Habermas 1978, 1997), à la construction de la communauté nationale, précisément celle de l'imaginaire de la nation. Composé de représentations collectives, de croyances, de religions, voire d'illusions (et de leurs relations avec les pratiques sociales) en rapport avec le fait national, l'imaginaire national est une construction intellectuelle de la nation (Anderson 1983). L'imagination de l'artiste va informer le « souvenir inconscient » dans un univers à la fois subjectif et objectif de perception et de compréhension :

« La valeur authentique de l'imagination ne concerne pas seulement le passé mais aussi le futur : les formes de la liberté et du bonheur qu'elle évoque tendent à libérer la *réalité* historique. C'est dans son refus d'accepter comme définitive les limitations imposées à la liberté et au bonheur par le principe de réalité, dans son refus d'oublier ce qui *peut* être que réside la fonction critique de l'imagination » (Marcuse 1963:134-135).

Ainsi, autant les sentiments de fierté face aux réussites du pays que les sentiments de frustration face à ses déboires, etc. (Gellner 1983), les représentations du passé, du présent et du futur de la Côte d'Ivoire, des Ivoiriens, composent des symbolisations unificatrices fortement mobilisatrices des émotions en faveur de nation (Bahi 2004). Dès lors, la véritable question selon nous est la suivante : quelle nation ivoirienne imaginée la musique populaire exprime-t-elle ?

Un tel questionnement présuppose que les membres des sociétés mettent en œuvre des symboles et les véhiculent dans des signes communicationnels leur permettant de ressentir leur unité (en tant qu'individus) et de percevoir leurs intérêts communs, dans un attachement qui « donne à leur société cohésion et stabilité » (Lohisse 1998:27). De telles valeurs patentes sont alors maintenues vivantes, diffusées, partagées, activées par la communication sociale dont fait partie, *nolens volens*, la musique populaire.

Il est donc question de comprendre le rôle de la musique populaire dans la construction d'un imaginaire national. Nous posons donc comme hypothèse de travail que la musique populaire moderne (engagée ou

propagandiste), discours créateur d'imaginaire en même qu'il rend compte d'un imaginaire dans lequel il se nourrit, participe avec d'autres médiations sociales (Martin-Barbero 1999) et autres appareils idéologiques d'État (Althusser 1976:96) à la coproduction de l'imaginaire national. Notre perspective repose sur le postulat selon lequel les producteurs et chanteurs de musique populaire ont « une conscience intériorisée » et (supposée) « partagée » avec les consommateurs de cette musique. Dès lors, les contenus des messages des chansons populaires sont considérés comme étant enracinés dans un fonds culturel commun à même de favoriser la participation du public.

Corpus et méthode

Nous effectuons une lecture qualitative, thématique et contextualisée du discours de la musique populaire ivoirienne dans son rapport à l'émergence de l'idée de nation ivoirienne. Discours est conçu ici comme suite de mots (ou de propositions) qui s'enchaînent, exprimant la pensée et composant un message. Cette option d'analyse détermine le choix d'un corpus d'abord musical, composé de thèmes relatifs à la communauté nationale, lui-même représentatif d'une large sélection répartie sur une période de temps allant de 1959 à 2007. Un tel corpus, constitué de chansons populaires de divers styles et genres, exhaustif et cohérent par rapport à l'objet de l'étude est représentatif tant au plan synchronique que diachronique. Ses limites souples permettent d'y insérer d'autres éléments pertinents. Les thèmes sont considérés comme des archi-lexèmes organisateurs des valeurs, des qualités valorisées ou dévalorisées (Bardin 1977), de l'idéologie (Gramsci 1983 ; Hall 2007). En outre, la familiarité que nous entretenons avec la musique populaire et la vie politique du pays pose non seulement un problème d'objectivité, mais également celui de la connaissance interne (*insider knowledge*). Si celle-ci est un outil méthodologique certainement avantageux dans le processus de la recherche et capital pour la compréhension, elle doit, néanmoins, et pour cela même, faire l'objet d'une évaluation critique (Bennett 2002:460-461) renforcée par la nécessaire vigilance épistémologique (Bourdieu et alii 1968). Ce matériau d'analyse a donc été complété par un corpus d'articles de presse et de sites Internet⁵ proposant des interviews et reportages sur des artistes populaires.

Dans un premier temps, nous verrons comment les effets du multipartisme ont transformé la musique populaire – industrie de l'imaginaire – en véritable mode d'expression politique, voire en espace de confrontation politique. Nous allons ensuite montrer comment la musique populaire moderne ivoirienne exprime des valeurs participant à la coproduction de l'imaginaire de la nation ivoirienne.

Le contexte : la musique populaire comme avatar de la parole libérée

En même temps que la voix des leaders politiques, la chanson populaire moderne peut pénétrer la campagne comme la ville. La radio, qui commence à être connue en Afrique francophone au cours des années 1950 (Tudesq 1998:90-92), fait résonner les voix des dirigeants nationalistes africains, notamment Kwame Nkrumah, Sékou Touré, voisins de la Côte d'Ivoire de Félix Houphouët-Boigny. C'est aussi avec son concours que sera vulgarisé le fameux « *Indépendance cha cha* » qui rythma les indépendances en Afrique subsaharienne francophone. Cette réappropriation d'un rythme essentiellement africain, (re-)formé aux Amériques, aux Caraïbes, et revenu en Afrique grâce au phonographe, à l'industrie naissante du disque, à l'embryonnaire radiodiffusion sonore, étroitement associée à l'urbanisation (Nyamnjoh et Fokwang 2005:254) est d'une portée symbolique indéniable.

Prophètes et diseurs de vérités⁶ : « Gbè est mieux que drap »

Mais le pouvoir, dès les débuts du parti unique, apprivoise et asservit les arts, et la musique populaire n'y échappe pas. Très rapidement, dès 1964, la chanson, épидictique, adule le Chef de l'État :

Soyez béni grand Houphouët-Boigny
 Les jeunes gens de Côte d'Ivoire vous remercient
 Soyez loué grand Houphouët-Boigny
 Les jeunes gens de Côte d'Ivoire vous remercient
 Quatre ans d'indépendance vous contemplent
 Dans l'atteinte de tant de réalisations
 Auteur de (la) liberté de notre pays
 Avec soumission
 Nous vous glorifions
 Auteur de (la) liberté de notre pays
 Que le Très Haut rallonge votre vie.
 (Jean-Batiste Yao et ses enfants, « Merci Président Boigny », 1966).

Rares sont d'ailleurs les chanteurs qui, dans la jeune Côte d'Ivoire indépendante nouvellement entrée dans le parti unique, n'ont pas glorifié Houphouët-Boigny. Leurs chansons laudatrices, spontanées ou commanditées, ont pour finalité de véhiculer une image positive du père de la nation et d'asseoir politiquement son autorité. À l'ère du culte de la personnalité du Chef de l'État, la chanson a fonctionné comme une manière de mythe moderne d'individuation.

C'est dans ce contexte que le reggae, devenu un phénomène musical mondial, entre dans l'espace public musical ivoirien. Le reggae essaime véritablement en Côte d'Ivoire au début des années 1980 avec Alpha Blondy (Konaté 1987) peu de temps avant la disparition de Bob Marley, figure messianique, qui a contribué à positionner ce genre comme une musique de revendication, voire de contestation (Martin 2002). Mais, à ses débuts, le reggae ivoirien (ou ivoirisé) est rendu inoffensif pour les autorités ivoiriennes par un pouvoir qui d'ailleurs sait le désamorcer. Houphouët-Boigny était même dépeint par Alpha Blondy comme un « *Jah rasta man* » (Konaté 1987:98), comme un représentant de Dieu sur terre... Les revendications politiques et sociales, quand elles ont lieu, sont très générales, presque théoriques. « Mythe et utopie » rastafari sont portés par « le reggae, voix du peuple retravaillée par le *show business* international » (Martin 1994:15). Ainsi, dans sa rencontre avec la politique clientéliste du parti unique, les dits du chanteur de reggae ivoirien sont des sentences valables pour tout dirigeant de « Babylone » en tant que celle-ci symbolise l'oppression. Mais l'engagement se manifeste surtout par des critiques de mœurs des dirigeants qui, si elles sont osées pour l'époque, n'entament pas les bases du système et ne dérangent pas vraiment le régime.⁷

La démocratisation, en permettant une expression plus libre des opinions, lui donne plus de visibilité et d'audience. Même si le français n'est pas nécessairement l'idiome le plus utilisé en Côte d'Ivoire, son usage dans la chanson est à la fois ouverture et fermeture, inclusion et exclusion,... il y côtoie le français populaire qui donne à la musique populaire un air burlesque et distancié, en même temps qu'il propose un contrat de vérisme : le français de la rue, le « *nouchi* », étant en soi une figure du populaire. Le terme démocratisation renvoie ici au passage du parti unique à celui du multipartisme. Toutefois, en Côte d'Ivoire, à bien des égards, le parti unique donnait des signes d'alanguissement.⁸ Déjà, la fin de la décennie 1980 connaît des velléités de libre expression : « *Ma fô pian*⁹ », c'est ainsi qu'Alpha Blondy commençait la chanson « *Élections koutcha*¹⁰ ». Les gens veulent parler et osent parler.

Une dictature juvénile se marque d'abord dans le langage, les choses sont dites crûment, de façon grossière :

« Aujourd'hui y a drap » ou « C'est pas da ni blô », ou encore « Bétés, Baoulés, entendez-vous. Ce sont ces politicards qui vous ont divisés. Pour la course au pouvoir » (Serge Kassi) ; « Y a drap » (Alpha Blondy), « Démocratie n'est pas division, démocratie n'est pas la guerre » (Dickaël Liadé). Les diseurs de vérité, dans la « tradition » rasta reggae, n'étaient pas tendres avec Babylone, comme en témoignent les injonctions des ras stars : « armée française rentrez chez vous ! Nous ne voulons plus de vous ! »

(Alpha Blondy). « Allez dire aux hommes politiques qu'ils enlèvent nos noms dans leurs business, on a tout compris » ou encore « On en a marre. Le peuple en a marre » (Tiken Jah Fakoly).

Certes, les artistes chanteurs populaires ne cessent d'interpeller les dirigeants politiques.

La démocratisation a pour effet (entre autres) de faire exploser la musique populaire moderne en Côte d'Ivoire, et la chanson populaire est bien plus que l'expression d'une jeunesse désorientée. Elle devient une expression politique lorsque, par exemple, elle crie ouvertement son ras-le-bol vis-à-vis de la démagogie des dirigeants politiques. « Votez pour moi », scande le chanteur *zouglou* (Les Salopards, « Votez pour moi »), « une fois qu'ils sont votés [élus] », ils oublient toutes les promesses faites aux électeurs... Mais Léonard Groguhet, dans ses sketches de « Comment ça va ? », ne fustigeait-il pas déjà de tels comportements (Bahí 1994) ? Avec la chanson populaire, le discours, pris en charge par des jeunes « révoltés » (nous faisons allusion au titre de Serge Kassi, « *Min révolté* ») et proféré dans un contexte de langues déliées, a certainement plus de force de conviction.

Les usages propagandistes de la musique que l'on pouvait observer sous le parti unique (par des artistes aux ordres) côtoient la chanson engagée (*a priori* non commanditée, plus libre), exaltée, illuminée, prophétique). La musique populaire rend compte de problèmes en même temps qu'elle en soulève, expose des problèmes en même temps qu'elle en pose.

« Ivoirien où est ton problème ?... arrêtez de détruire ce que vous n'avez pas construit. Faisons attention, Ivoiriens, ouvrons les yeux. Ne nous laissons pas abuser par ces politiciens... Commanditaires de coups d'État, le peuple ne vous suivra pas sinon ce sont les bœufs et les moutons que vous allez gouverner » (Waizey, « Ouvrons les yeux »).

« La démocratie banania finira par la guerre civile », déclame A. Blondy dans *Guerre civile*, tandis que le rêve de Pat Sacko (Espoir 2000) créé et diffusé avant le 19 septembre 2002 s'avère prémonitoire :

Nous avons chanté démocratie, dansé au son de l'ivoirité

Main dans la main menant le même combat mais j'ai peur

Cette nuit, dans mon rêve, des Ivoiriens s'entretenaient

Heureusement grâce à Dieu que c'était qu'un simple cauchemar ho

Parce qu'il n'y a jamais eu ça, il n'y a pas ça

Et il n'y aura jamais ça dans notre chère patrie ho béhi ho

(Espoir 2000, « Awalesse »)

Mais de telles chansons prophétiques sont-elles conjuratoires ? Les événements de septembre 2002 et leurs suites semblent donner raison à

ces prémonitions. Malheureusement pour Espoir 2000, son rêve s'est réalisé, même s'il refuse cette dure réalité. Comme le prévoyait Alpha Blondy, la guerre civile a fini par arriver...

L'expression des jeunes Abidjanais, « Gbè est mieux que drap », subsume bien cette idée de déclamateur de vérités. Cette expression peut être ainsi traduite : « il vaut mieux dire la vérité crûment plutôt que d'avoir honte ou d'avoir des problèmes ». Dès les débuts du mandat de Laurent Gbagbo, Petit Yodé et l'Enfant Siro interpellent le Président de la République tout en prenant l'auditeur à témoin :

Il nous a promis de changer notre vie
 Dans les hôpitaux il y aura médicaments cadeau
 Notre sécurité sera toujours garantie
 (...)

Président, (...) maintenant tu es au pouvoir
 Faut nous excuser, mais en zouglou gbè est mieux que drap
 (...)

Quand le match a commencé
 Tu étais dans les tribunes, tu as crié tellement fort que tout le monde
 t'a entendu oh
 (...)

Aujourd'hui tu es l'arbitre tu es sur le terrain
 Il y a d'autres dans les tribunes qui crient sur toi comme tu faisais
 auparavant
 Alors ne dis pas on veut me tuer
 (...)

Un conseil Président, on prend pas l'argent du peuple pour construire
 son village
 Les femmes de présidents, elles prennent le panier pour faire marché
 à Paris
 Madame la Présidente, y a marché à Gbata
 (...)

Tu te rappelles Président, ce sont les marches qui t'ont amené au
 pouvoir
 Alors Président, n'interdis pas les marches
 (Petit Yodé, « Président »)

Il est aisé de reconnaître le programme du Leader du Front Populaire Ivoirien : Santé pour tous « Dans les hôpitaux il y aura médicaments cadeau », ainsi que les méthodes de mobilisation politiques violentes (les marches sont une forme de violence, cf. Champagne 1990) « ce sont les marches qui t'ont amené au pouvoir, alors n'interdis pas les marches »,

etc., l'allusion est donc relativement claire. Cette apostrophe concerne donc Laurent Gbagbo, Président de la République de Côte d'Ivoire nouvellement élu. L'interpellation concerne aussi la Première Dame de Côte d'Ivoire. Mais, au-delà de cette apostrophe, tous les dirigeants d'Afrique, à quelque niveau de responsabilité qu'ils soient, sont concernés notamment par la bonne gouvernance :

Un conseil Président, on [ne] prend pas l'argent du peuple pour construire son village, Les femmes de présidents, elles prennent le panier pour faire marché à Paris, Madame la Présidente, y a marché à Gbata.¹¹

Les artistes mettent le doigt sur ses déclarations en tant que leader de l'opposition politique, ainsi que sa campagne pour les présidentielles d'octobre 2000.

Parallèlement, le phénomène Disc Jockey (DJ), possible par l'effet conjugué des avancées de la technologie musicale et de la mondialisation des marchés du disque, essaime en Côte d'Ivoire. De très nombreux DJ de Côte d'Ivoire sortent des maquis ou des night-clubs qu'ils animaient pour donner des spectacles et devenir des artistes à part entière, de véritables vedettes du *show business*. C'est dans ce contexte que naît le Couper décaler,¹² musique d'« ambiance » ayant un caractère contestataire en terme de revanche contre les riches colons, d'espoir en de « nouveaux itinéraires de la réussite et en un possible accès au monde de la consommation », etc., mais dont la délivrance de messages politiques reste atypique (Kohlahgen 2005:104), sauf exception (cf. *infra*).

Un espace de confrontation politique

La guerre déclenchée en 2002 freine ce processus de contrôle des dirigeants et crispe les positions des protagonistes selon une axiologie manichéenne (qui d'ailleurs est inversable selon la sympathie politique et le parti pris adopté) : sud/nord, loyalistes/rebelles, bon/mauvais, etc., laissant de côté pour quelque temps la confrontation dirigeants vs peuple... Les événements de novembre 2004 viennent convertir la confrontation en cours en parodie de lutte de décolonisation : colonisé/colonisateurs, Côte d'Ivoire officielle/France, liberté/oppression, opprimés/opresseurs, etc., du moins la rhétorique en est-elle récupérée. La capacité d'interpellation du chanteur, un certain bon sens et une certaine lucidité se retrouvent dans les appréciations des divers événements politiques, comme l'illustrent ces extraits de chanson :

Tu veux protéger tes ressortissants
 On te voit à l'aéroport
 Tu as bloqué les deux ponts
 Beaucoup de chars derrière chez Gbagbo
 Comme si Gbagbo il est français
 Faut pas nous prendre pour bête
 On n'est pas des moutons
 (Collectif 1+1=1).

Cette apostrophe envers la France et l'Armée française renvoie aux événements de novembre 2004 : contrôle des ponts Félix Houphouët-Boigny et De Gaulle afin de contenir l'afflux des manifestants déferlant sur le 43e BIMA. Autre exemple :

Nous sommes un État souverain
 Nous sommes un pays indépendant
 On a le droit de faire notre choix
 Mais pourquoi vous venez vous imposer ?
 Vous avez dit : la démocratie c'est le choix du peuple
 Mais quand nous voulons l'appliquer
 Vous venez nous mettre les bâtons dans les roues
 Chez vous en Occident, on ouvre pas le feu sur un peuple désarmé
 On ne tire pas sur une foule aux mains nues
 Mais ici en Afrique, vous massacrez mon peuple
 Le monde évolue, les mentalités changent
 Nous voulons évoluer, l'Afrique a besoin de s'affirmer
 Je vous en prie, laissez- nous vivre notre vie
 Le temps du néocolonialisme est révolu
 Le temps de l'impérialisme est révolu
 Laissez-nous en paix, laissez-nous vivre notre vie
 Donnez-nous notre liberté
 (Bagnon, « Patriote »).

Après novembre 2004, le thème de la souveraineté apparaît dans le répertoire de la chanson populaire (Bagnon, « *Nous sommes un État souverain...* »). Ici, dans cette autre interpellation du gouvernement français, l'artiste met l'accent sur le droit des Ivoiriens à disposer librement d'eux-mêmes et renvoie implicitement au passé colonial.

Avec la crise paroxystique, plus que jamais la figure du chanteur populaire comme oriflamme politique s'esquisse, se profile... Des artistes tels que Tiken Jah Fakoly se sont montrés acerbes vis-à-vis de la

« Françafrique » : « après 40 ans d'indépendance, on ne peut plus accepter qu'il y ait des militaires français dans les pays africains ». ¹³

Invariant et thème fondamental du nationalisme des peuples assujettis luttant pour leur indépendance, cette défense de la souveraineté nationale a des airs de combat contre la « Françafrique ». L'État-nation est formé, mais la souveraineté reste à défendre, voire à étendre. Il s'agit ici de défendre cette souveraineté en dénonçant l'ingérence de la France dans le règlement de la crise ivoirienne.

Les liens entre ces artistes (leaders en soi) et les prosélytes du nationalisme sont donc fondamentaux. À ce sujet, les engagements intellectuel, artistique et politique des Alpha Blondy, Tiken Jah Fakoly, et autres Serge Kassy et Pat Sacko sont probants. En tous les cas, la musique populaire établit la saillance des maux qui minent la société, allant du clientélisme politique à l'ethnisme clientéliste, porte ces problèmes sur la place publique, dans l'espace public, est à même de magnétiser l'opinion publique.

La musique populaire ivoirienne actuelle est tendue entre des mots heureux et un prosaïsme trivial, voire grivois. L'utilisation du français de la rue lui donne un petit air de folie, signe patent d'une liberté d'expression confondue à la liberté de parole. La musique populaire, médiatrice de l'identité du groupe, détient une efficacité symbolique (Bourdieu 1982 : 19) certaine et renseigne sur la réalité sociale dont elle constitue un moyen de préhension et de compréhension : elle concourt à la construction d'une identité positive des jeunes (Akindès 2002) sensible par l'affirmation de l'autonomie de leur pouvoir (Bourdieu 1980 ; Chauveau et Bobo 2003) ; en cela, elle illustre la dictature de la jeunesse (Attali 2001).

Le retour au multipartisme est un tournant décisif dans la démocratisation, même si la réalité de la démocratie peut alors sembler illusoire (Akindès 1996). Les nombreuses attentes qui se manifestent entre autres par la profusion des partis politiques, des syndicats, des associations volontaires et des titres de la presse écrite concourent tous, chacun à sa manière, à l'expression du pluralisme démocratique (Le Roy 1996:15). Se dessinent, en outre, l'élargissement et le morcellement de l'espace public (Habermas 1978) : libération de la parole (qui devient même outrancière), floraison de journaux, d'espaces formels de discussion (Bah 2003, 2004), de musique contestataire ou protestataire. La musique populaire, en inflation depuis la crise paroxystique de 2002 (Séry 2003:147), se développe d'abord et surtout en ville, à Abidjan. Expression d'une jeunesse confrontée aux changements sociaux et politiques, elle apparaît bien comme un avatar de la parole libérée¹⁵...

Cette liberté de parole fait le lit d'un certain messianisme, quête de justice et de liberté, véhicule des espoirs de la nouvelle génération, témoin

des luttes des années 1990 pour l'instauration de la démocratie, extension du rôle des sociétés civiles. Les prophètes, « maîtres de vérité », promoteurs d'espaces publics, portent un intérêt aux problèmes individuels et collectifs, « leur façon de constituer et d'occuper l'espace public pour récuser le monde tel qu'il va, conduit de temps à autre ces autorités à les faire taire » (Dozon 1995:218-219). Les figures du prophète et du diseur de vérités, d'ailleurs non exclusives, peuvent s'articuler en un même artiste-chanteur... La figure du héraut, moralisateur et/ou éclaireur des consciences, semble hanter celle de l'artiste chanteur moderne (Wondji et alii 1986).

Les pratiques et les produits culturels énoncent des aspirations profondes, s'expriment dans des systèmes de pouvoir, ne sont pas neutres, mais ne portent pas non plus d'orientation politique par nature. En cela, ils constituent un enjeu de lutte politique, car les organisations politiques s'efforcent de façonner les produits culturels (la musique notamment) pour leur image et leur promotion (Martin 2000:178-180). Objet politisé, ou aisément « politisable », la musique populaire est toujours susceptible d'être muselée¹⁶ (Nyamnjoh & Fokwang 2005). Les vérités dites âprement ne sont pas l'apanage du reggae ; le *rap*, dans l'esprit mal de vivre, regorge de diseurs de vérités *straight and loud* (Akindès 2002). La culture « populaire » exprime de manière symbolique les représentations sociales du politique. En réalité, « les sociétés vivent aussi par un imaginaire [qui s'apparente] à la nécessité de symboliser le monde, l'espace, le temps pour les comprendre (Augé 1997:110) »... La musique populaire fait partie des repères qui ordonnent les rapports entre les individus. C'est pourquoi elle est un terrain de confrontation politique : parce que l'imaginaire lui-même un terrain d'affrontement (Augé 1997:111), un enjeu de lutte de pouvoir.

La musique populaire devient un nouvel espace de confrontation politique. Cette confrontation n'est pas violente, mais les « idéologies » (au sens gramscien) des protagonistes de la crise s'y affrontent. Quelques fois transparaissent des menaces en des termes peu équivoques, comme dans la célèbre chanson « On sera se voir » (Bahi 2006:87-88) ». Appartenant à l'espace public médiatique (dont elle est une composante de plus en plus stratégique), elle demeure un lieu d'expression des discours croisés des défenseurs de politiciens opposés... Là encore, à l'image de ce qui se passe dans l'univers de la presse (Théroux-Bénoni & Bahi 2008), bien des artistes chanteurs sont des porte-voix des idées des partis auxquels ils appartiennent ou dont ils sont sympathisants. Mais la musique populaire, sérieuse ou de dérision, à la fois témoignage et imagination, reste foncièrement versatile, pouvant aussi bien charroyer les rumeurs politiques que les combattre. N'est-elle alors qu'un miroir de la société ivoirienne ou est-elle plutôt un outil (instrument) de coproduction de l'imaginaire national ?

Les linéaments de l'imaginaire national dans la musique populaire

L'imaginaire en effet doit être ici compris comme étant « la dimension dont procède le dialogue continu entre l'héritage et l'innovation que l'on a vu caractériser l'action politique dans ce qu'elle a de culturel » (Bayart 1996:143). L'imaginaire aiguillonne et charrie l'imaginaire national, dans la musique populaire à travers des référents (tels les métaphores, les symboles, les « mythes » contemporains) de la communauté imaginée et renvoie à « l'idée de nation ». Ce nationalisme n'est pas celui des « nationalistes », mais celui diffus et inorganisé, outrepassant les partis et associations se déclarant tels, et qui tend à se confondre avec ce qui est ordinairement appelé « patriotisme ». Quel imaginaire national la musique aide-t-elle à construire ? Quatre thèmes organisent cette étude du discours des chansons : le pays de cocagne, l'unité menacée, la préférence nationale, la nation choisie.

Un pays de cocagne

En Côte d'Ivoire même, un peu avant l'indépendance, la chanson de Ndyaye Yero, entre autres chansons en vogue, « Abidjan lagune » (1959) notamment, vantait les charmes de ce qui était déjà la vitrine de la capitale économique de cette colonie ivoirienne : « Abidjan, quand on dit ton nom... tous les cœurs frémissent au son de ta rumba... Abidjan de lagune beau séjour... ». Dans cette Côte d'Ivoire nouvellement indépendante, d'autres airs à la mode sont largement diffusés par la radio puis par la télévision nationale : « Toi que j'aime tant, chère Côte d'Ivoire, pays au sol rutilant de bonheur et de joie... » (Jean-Batiste Seaka et les Soukalas d'Abengourou, « Ma chère patrie », 1966). Ou encore, jusqu'à la veille des années 1980, « Si tu vois Abidjan, capitale de la Côte d'Ivoire... », « Pays de café, pays d'ananas,... »... « Abidjan Métropole, tu me fais penser à Montréal » (Rochereau, « Abidjan métropole », 1968). Ray Baretto (1968) lui-même n'avait-il pas composé un opus en l'honneur de cette ville d'Afrique de l'Ouest dont le refrain, « Abidjan, qué lindo e », était facilement mémorisé ?

Dans cette exaltation de la réussite ivoirienne, Abidjan reste la métonymie du pays, la Côte d'Ivoire étant désignée par une de ses parties. Les Ivoiriens (en tant que composant ce monde imaginaire), dans la musique populaire ivoirienne comme dans la chanson des écoliers, sont les habitants de la Côte d'Ivoire, somme toute bienheureux... « Le pays que nous habitons s'appelle la Côte d'Ivoire et ses habitants sont les Ivoiriens, nous sommes les enfants ivoiriens ». Cette chanson d'écolier, très populaire,

même si elle sort de la définition adoptée pour la musique populaire, résume bien la place de l'étranger dans la propagande du parti unique houphouëtiste et comment cette propagande a eu de l'écho dans l'imaginaire social.

Lorsque le *zouglou* émerge, le spectre du parti unique n'est pas loin. On critique, mais avec la manière : « Qui fait ça ? Faut pas fâcher, nous s'amuser ! » Comme dit la chanson bon enfant, espiègle et un peu délurée du groupe *Bobby Yodé et Les Potes de la rue*. Tout comme dans la chanson de Poignon (« *Zomanmanzo* »), le « tribalisme » est dénoncé avec humour, et présente le caractère multiethnique de la Côte d'Ivoire sous un aspect ingénu et inoffensif. La prudence impose de dire les choses, mais... avec la manière. L'enfant Yodé, avec son tube « *Les côcôs* », dénonçant les agissements des profiteurs, présente tout de même une Côte d'Ivoire où il fait bon vivre en dépit des difficultés financières...

La Côte d'Ivoire a souvent eu tendance à être présentée au cours du parti unique comme un pays de cocagne, baignant dans une opulence et une insouciance presque chimériques. « Nous on veut s'amuser arrêtez vos fusils là hé ! Y a la paix, y a la vie, la joie en Côte d'Ivoire et [les autres sont] jaloux ! » (Collectif Youssoumba, « On veut s'amuser »). Autre exemple : « Ivoirien a gentil ; N'a pas connaît valeur de sa pays ; Nous prend Côte d'Ivoire comme petit Amérique » (Les Garagistes, « Ivoilien », 2003). Cette idée est exprimée de façon très intéressante : le thème de la jalousie est repris avec dérision, la chanson étant exécutée sur un rythme de High life, tandis que le chanteur leader imite l'accent d'un Ghanéen parlant le français des rues de Côte d'Ivoire...

La musique, en faisant les éloges d'une Côte d'Ivoire qui réussit, fait l'écho de l'idéologie du succès de l'époque du miracle économique en même temps qu'elle participe à cette idéologie. L'exemple le plus récent et (peut-être) le plus achevé est « Terre d'Ivoire » (Sawaya 2003).

En tant que monde imaginé, figures et métaphores dessinent les traits d'un pays de cocagne. Cette estampe sustente l'hypothèse de la jalousie des pays voisins et, mieux, celle des étrangers ingrats, bénéficiaires de la légendaire hospitalité ivoirienne, mais dont la reconnaissance s'est muée en convoitise. Le *Zouglou* reprend volontiers les métaphores courantes de l'idéologie du succès : la Côte d'Ivoire est « l'éléphant d'Afrique ». La musique exalte les qualités du pays, de ses symboles les plus typiques. De façon explicite ou implicite, elle participe de l'élaboration de l'imaginaire national. « La Côte d'Ivoire est comme du sel elle n'a besoin d'aucune publicité » (Les Garagistes, « Wakalomé »). Mais le rêve s'évanouit et la Côte d'Ivoire, de manière implicite, ne fait pas exception au sort général des pays d'Afrique.

Que doit l'Afrique (bis) aux pays occidentaux
 Après l'exploitation des bras valides
 Grâce auxquels ils sont appelés pays développés
Yako ké oh manan hi kê oh...
 On a été colonisé héhé...
 Ils nous ont maltraités, humiliés...
 Nos bras valides ont construit leur pays...
 Nous les avons libérés des guerres...
 Pour nous récompenser ils sèment des troubles en Afrique *bé hé ôh manan talhébi ho...*
 Leurs visages pleins de rages et de colère expriment leur douleur et pleurent hé (bis)
 (Les Garagistes, « Indépendance »),
 La guerre inspire la chanson populaire qui se fait témoin et porte-parole :
 Des centaines de personnes sont tombées hé ho
 Plusieurs années de souffrances sont devenues vaines en un seul jour
 Mais tout ça pour la course au pouvoir
 Politiciens yayassé ho alé yayassé yayassé ho asignizé
 (Les Garagistes, « Crambatchy »).

La guerre marque fortement les esprits des chanteurs. Remarquons au passage les paroles imagées sur la Côte d'Ivoire :

Hé assaillants hô assaillants hô on est fatigué, on est fatigué
 Ce que je n'ai jamais vu il faut faire je vais voir
 Ça fait longtemps tu me poursuis ça fait un an tu me suis
 Je suis fatigué de courir je suis prêt à mourir
 (...)

En deux ans seulement les paysans vont en boîte,
 L'école est devenue cadeau, cacao à marché,
 La 3e année qu'on devait prendre pour percer là
 Vous avez pris pour faire palabre.
 Si c'est pas sorcellerie, moi je comprends pas,
 Tu connais prix de brique, mais c'est toi qui sais casser maison
 (Extrait de On est fatigué Pat Sako et Petit Yodé).

Cette figure du pays de l'abondance est un reflet de l'idéologie du succès qui habite la logique des acteurs. Avec la guerre, prospère l'idée de la Côte d'Ivoire comme victime de la jalousie des voisins, de ce « beau pays », prospère, sujet de la convoitise des autres... des pays voisins. « Y a la

paix, y a la vie, y a la joie en Côte d'Ivoire... Et jaloux ! » (Collectif Youssoumba).

Mais le pays ne ressemble plus à ce qu'il était. « On a tué dans mon pays, au nom de Dieu », cette chanson demande la repentance des Ivoiriens, « faisons ce qu'Il nous demande » pour obtenir la paix (Serge Kassi 2005 dans *Au nom de Dieu*).

La musique populaire affirme des valeurs « locales » telles que le pays, la terre... La chanson « Terre d'ivoire » (Sawaya 2003) subsume bien le pays imaginé et la perte de cette image de paix et d'abondance : « Terre d'ivoire, vitrine de l'Afrique ».

Mon pays pleure de s'être vu piétiné
 Il souffre et ne comprend pas ce qu'on lui a fait endurer
 On lui coupe et lui blesse ses racines dont il était si fier
 Forcé à boire le sang de ses fils sans qu'il n'ait pu rien y faire.
 Terre d'ivoire, vitrine de l'Afrique
 Aujourd'hui le berceau d'un chaos déclaré
 Où sont passés ces mots d'unité et de prospérité
 Qui en faisaient sa dignité.
 Mon pays se meurt de s'être vu mutilé
 Diminué dans ses richesses quand pourra-t-il se redresser ?
 Encore des années à lutter pour à nouveau s'écrouler
 Avant de revenir là où tout a basculé.
 Terre d'ivoire, vitrine de l'Afrique
 Aujourd'hui le berceau d'un chaos entamé
 Où sont passés ces mots d'unité et de prospérité
 Qui en faisaient sa dignité.
 Orphelin de tant de vies sacrifiées
 Estropié de son image de paix
 Il se remettra comme il l'a toujours fait
 Si chacun trouve en lui la force de l'y aider
 Terre d'ivoire, vitrine de l'Afrique
 Aujourd'hui le berceau d'une solution espérée
 Où sont passés ces mots d'unité et de prospérité
 Qui en faisaient sa dignité...
 (Sawaya, « Terre d'ivoire », 2003).

Pendant le parti unique, le nationalisme « économique » tournait autour d'un héros : Félix Houphouët-Boigny, idole nationaliste que le culte de la personnalité et la xénophilie apparente masquaient. « Terre d'ivoire, vitrine de l'Afrique » exalte bien cette fière autochtonie. Plus tard, les idéologues de l'ivoirité formeraient le projet d'une mystique nationale nourrie par un

passé glorieux. Au-delà de la prise de conscience des valeurs léguées par l'histoire, l'exaltation d'un brillant passé national est très liée à l'affirmation de la valeur universelle de la civilisation nationale. Partout, dans la sous-région, la Côte d'Ivoire était et est encore admirée et même jalousée par ses voisins en raison de sa célèbre prospérité. C'est d'ailleurs ce qui explique la survenue de la guerre en septembre 2002... Cette guerre semble être le déclic le plus probant de l'impulsion d'un phénomène nationaliste double et contradictoire.

L'unité menacée par l'ivoirité

La musique populaire n'a cessé d'en appeler à la cohésion entre Ivoiriens, entre Africains. Au début du multipartisme, Reine Pélagie déclamaient « l'union fait la force, unissons-nous », en écho à d'autres chanteurs tels que Myriam Makeba, Bob Marley ou Pierre Akendengué. Cette volonté exprimée par les chansons se manifeste sur le plan ethnique : « Bétés Baoulés entendez-vous » (Serge Kassi), « Démocratie n'est pas division, si tu vois bété Ayoo ! Si tu vois Guéré Asèò, etc. » (Dickael Liadé).

Dans l'arène politique, chaque camp accuse l'autre de particularisme et, *nolens volens*, tend inévitablement vers un certain totalitarisme moral et idéologique (refus de l'autre, usage de la violence)... L'unité est indispensable surtout depuis la partition du pays. Comment sortir du piège ?

Les chansons par contre expriment différemment cette lutte contre les particularismes. À l'instar des acteurs de la société civile, ils en appellent à l'unité que celle-ci soit comme avant, en référence au passé de la Côte d'Ivoire d'Houphouët-Boigny, ou simplement que cette réunification signe le début d'une ère d'unité et de prospérité. En enjoignant les leaders de faire la paix...

Ce relent de xénophobie dans l'espace public par le truchement de la musique populaire semble contingent à la situation de guerre. L'ivoirité est même fustigée par les chanteurs de reggae Tiken Jah et Fadal Day et moquée par les chanteurs de zouglou Siro et Yodé... Ainsi, Tiken Jah rappelait qu'il y en a qui viennent de Liberia, y en a qui viennent de Ghana etc. (« Cours d'histoire », Tiken Jah Fakoly) et de façon plus spécifique, dans « Le pays va mal », aborde de front la question de la dégradation des rapports sociaux :

Avant on ne parlait pas de nordiste ni de sudiste mais aujourd'hui
tout est gâté

L'armée est divisée, la société est divisée, les étudiants sont divisés
Même nos mères au marché sont divisées

(...)

Avant on ne parlait pas de chrétien ni de musulman
 Mais aujourd'hui tout est gâté
 L'armée est divisée, la société est divisée
 Les étudiants sont divisés
 Mes mamans au marché sont divisées
 (...)

Nous manquons de remèdes contre l'injustice,
 Le tribalisme, la xénophobie
 Après l'ivoirité, c'est l'épisode des « et » des « ou » des... oh !
 (Tiken Jah Fakoly, « Le pays va mal »).

Les paroles des chansons composent donc une somme d'expériences communes, par exemple affronter les assaillants, ou l'armée française pour les uns, combattre l'ivoirité et la xénophobie pour les autres. Elles témoignent toutes de l'idée d'un destin commun (« on a qu'un seul pays... », « si la Côte d'Ivoire brûle... »), contrairement à ceux qui ont des attaches ailleurs, dans un autre pays... et qui pourront s'en sortir en cas de problème.

« Vers la fin on se préfère »

Depuis une quarantaine d'années, des générations et des générations de petits écoliers entonnent (peut-être moins ces dernières années) le refrain de cette chanson qui faisait partie du programme de l'enseignement primaire : « le pays que nous habitons s'appelle la Côte d'Ivoire et ses habitants sont les Ivoiriens nous sommes les enfants ivoiriens... ». Aujourd'hui, les petits écoliers entonnent autant les refrains des chanteurs populaires que les chansons scolaires : l'Ivoirien est (devenu) « doux amer » (Espoir 2000), il « voit clair », il ne faut pas le « prendre pour bête » (Collectif Zouglou). Les allusions et déclarations des chanteurs sont en plein dans l'air du temps, dans cet air de démocratisation où la parole se libère et où la liberté d'expression se confond avec la liberté de paroles (Bahi 2003). Bref, l'Ivoirien est devenu lucide et averti.

Nous vient petits escrocs, nous n'a pas connaît petit business
 Et puis vous mêlez nous avec la guerre...
 (...)

Prêtez- nous Abidjan (...) vous va connaître son valeur...
 Ha Ha Ha Ivoirien, tu as bête comme... imbécile dé fois !
 (Les Garagistes, « Ivoilien »).

Il reste que des *zougrou* répondent à l'accusation de xénophobie portée à la Côte d'Ivoire : « Y a des Maliens, des Guinéens, des frères Mossi, et même des grattés [des Blancs], nous [les Ivoiriens] on est pas xénophobes oh on est trop gentils ! Mais di fé ¹⁶ ! » (Collectif zouglou). Il s'agit bien d'une définition d'un soi collectif (xénophile), et des rapports sociaux (d'ouverture, de tolérance) avec les autres (implicitement les étrangers), qui malheureusement nous attaquent (mettent le pays à feu et à sang), composant par là même des fondements idéologiques participant à la formation d'une identité nationale imaginativement construite.

Tandis que certains se défendent d'être hostiles aux étrangers, d'autres, de guerre lasse ou par dépit, expriment un ras-le-bol : « Nous les Ivoiriens, on aime bien les étrangers, mais vers la fin on se préfère... Notre hospitalité nous impose l'amour des étrangers, mais maman ! Méfions-nous des gens étranges. Ils prennent notre pays là comme solé nan placali donmou¹⁷ » (Espoir 2000). Considérons deux exemples :

Nous devons sécuriser notre état civil
Faciliter notre quotidien, nos titres fonciers
Nous devons garder notre acquis l'hospitalité en sélectionnant des hommes
(...)
Cette ordonnance pour que prenne fin la sale guerre
Que nous ont imposée les pirates du navire ivoire
Afin que chaque Ivoirien se promène avec son cercueil, ça c'est pas bon
(Les Garagistes, « Gagagnini »).

Autre exemple :

Depuis l'avènement du multipartisme,
Le peuple ivoirien vit que de violence non ! Non !
Aujourd'hui c'est la guerre...
On parle de xénophobie
Avec près 26 pour cent de chercheurs de vies agréables
Venus partout dans le monde
(...)
La preuve nos feux [tricolores] sont bourrés de commerçants étrangers
Sans aucune taxe est-ce la xénophobie ?
Je préfère ce type de xénophobie
Que celui qui se sert des armes pour massacrer
Et violer des populations paisibles non je dis non anh
(Les Garagistes, « Wakalomé »).

Toutefois, il semble que, jusqu'à une époque très récente, la chanson n'ait jamais fait un écho favorable à (ou n'ait jamais repris favorablement) les aspects extrêmes de l'ivoirité... Bien au contraire, tandis que les uns restaient silencieux, les autres fustigeaient souvent par des paraboles cette manière de nationalisme officiel en prise directe avec l'ethnisme (ou l'autochtonie)... L'expression « 26 pour cent d'étrangers » renvoie ouvertement à l'idée du « seuil de tolérance » ; « sécuriser notre état civil », « chercheurs de vies agréables », « sélectionner », etc. L'ensemble subsume bien la rhétorique typique des mouvements ultranationalistes xénophobes. L'envahissement, la crainte de disparaître, l'insécurité venue de l'étranger et amenée... « On se préfère », comprime ainsi le patriotisme cocardier, en chantant, et, partant, celui de la préférence nationale. Il renvoie directement à la conception ethnoculturelle de la citoyenneté basée sur des critères « objectifs ». Séquelle directe de l'idéologie ivoiritaire et ouvertement xénophobe, cette formule est porteuse du déni potentiel de citoyenneté, ou de la relégation de l'individu au rang de citoyen de seconde zone. L'idée de *jus sanguinis* sous-tend et travaille ce genre de formules lapidaires.

« Dieu nous soutient »

Au lendemain du coup d'État particulier, *Siessa* avec son titre « La Côte d'Ivoire loue Dieu » (1999) est sur le registre du religieux (action de grâce, louange à Dieu) en même temps que sur celui de la cité (pour avoir sauvé la Côte d'Ivoire d'un péril politique) : « C'est l'Éternel qui nous protégea quand contre nous le diable se dressa. La Côte d'Ivoire le loue, la Côte d'Ivoire le prie, etc. ».

La guerre a transformé l'idée du pays de cocagne en celle de nation choisie¹⁸ a renforcé cette représentation. Les avatars de la nation choisie et du peuple élu par Dieu sont présents dans la musique populaire. Cette idée est parfaitement illustrée dans le combat titanesque contre Satan : la chanson « David contre Goliath » n'est qu'une représentation de ce combat. Elle relate les événements de novembre 2004. Dès son introduction la chanson lance cet avertissement : « Attention à la Côte d'Ivoire ! Petit marteau casse gros cailloux ! Tu connais rien hein ! ».

Cette chanson condense en les imageant la perception négative que les « jeunes patriotes » ont du rôle de la France dans la crise ivoirienne. En même temps, des rancœurs vis-à-vis de la France, héritées du passé colonial dont ils n'ont que l'expérience vicariale, apparaissent dans leurs dires. Par extension, c'est une représentation négative du rôle de la France en Afrique en général qui est pointée du doigt. La conscience qu'ont les « jeunes

patriotes » de lutter envers et contre tous les puissants de la communauté internationale est aussi omniprésente :

Voix leader : *Communauté internationale*

Réponse : c'est pour vous !

Voix leader : *Yééh l'ONU oh*

Réponse : c'est pour vous !

Voix leader : *L'Union Africaine*

Réponse : c'est pour vous !

Voix leader : *Informations sur Internet*

Réponse : c'est pour vous !

Voix leader : *Mais la Côte d'Ivoire c'est pour nous !*

(Collectif D.J., « La Côte d'Ivoire c'est pour nous »).

La petite phrase qui avait frappé Yacouba Konaté (2003:68) revient dans cette chanson sous quelques variantes : « on est beaucoup, tuez-nous, on est beaucoup... Tuez-nous, on est beaucoup, on peut pas finir¹⁹ ». Cette boutade macabre exprime la détermination à mourir pour la défense de la mère patrie et indique la piste du sacrifice de sang par lequel la liberté sera acquise.

Les journées folles de novembre 2004 ont laissé des traces dans la mémoire collective telle que reconstruite par la musique populaire. Cette figure biblique est régulièrement utilisée pour construire cette image de la Côte d'Ivoire petit pays qui affronte de grandes nations... mais avec la puissance de Dieu... c'est une déclinaison du thème de la Côte d'Ivoire nation choisie.

(À la cantonade) Attention à la Côte d'Ivoire !

Petit marteau casse gros cailloux Tu connais rien hein !

Refrain : Eechê l'ennemi oh petit à petit s'est dévoilé [X2]

On a construit leur pays ils nous ont appelés indigènes,

On a fait leur palabre ils nous ont appelés tirailleurs,

Pour nous remercier c'est sur les enfants des tirailleurs vous tirez

Patriotes yako !

Les mains nues quelqu'un qui cherche le palabre nous on fait

(Collectif Garçon Pile, « Le masque est tombé »).

L'appel de chanteurs populaires à la paix, à la tolérance, au pardon, est empreint d'idéologie religieuse et s'en remet à la justice divine immanente : « Faisons la paix, évitons la guerre » (Aicha Koné et Gadji Céli dans *Kélé*) ; « Ne rends à personne le mal pour le mal... La paix n'est pas un vain mot mais un comportement à apprendre à nos enfants » (O'Nel Mala dans « *Il*

faut pardonner »). Finalement, « en Côte d'Ivoire, Dieu nous soutient » (Groupe 4X4 patriotique), nous les Ivoiriens ; c'est « Dieu qui fait notre palabre », alors « Patriotes restons sereins, c'est Dieu qui fait notre palabre » (« David contre Goliath »). Or, si Dieu est avec nous, qui peut être contre nous sans risque de déchaîner Sa colère ?... L'imagerie issue de l'imaginaire chrétien sous-tend un certain nombre de déclamations des chanteurs...

L'exemple de la nation choisie ou élue dans laquelle la Côte d'Ivoire est Jérusalem, le peuple est le peuple de Dieu... Et Dieu ne laissera jamais son peuple et par extension son pays sombrer dans les feux de la géhenne. Cette formule va de soi en Côte d'Ivoire. La formule a l'air si ingénue que l'on en oublie son origine chrétienne charismatique. Ici, l'imaginaire religieux chrétien est volontiers repris : symboles religieux, phraséologie religieuse, ton messianique... Un tel messianisme va féconder l'« ivoirité », ce concept nationaliste qui va exprimer l'état d'esprit d'une conviction de supériorité du mode de vie ivoirien (riche, opulent, très occidentalisé et très envié de la sous-région), mais aussi de façon plus générale comme un prolongement de l'africanisme et des valeurs cardinales qu'il suppose.

Les textes des chansons populaires composent un récit, et, quoiqu'hétéroclite, ces paroles construisent un imaginaire. La musique populaire est une jonction avec l'imagination individuelle qui la conçoit, et son lien avec l'imaginaire collectif dans lequel elle se ressource. Une telle fiction peut utiliser ou relayer cet imaginaire collectif, mais contribue toujours plus ou moins à l'enrichir et à le modifier. En effet, les initiatives individuelles de l'imaginaire jouent un rôle important dans la formation de l'imaginaire collectif et celui-ci, en retour, a influence toujours, de façon plus ou moins prononcée, sur l'imaginaire individuel (Augé 1997 :106-109). C'est pourquoi les paroles du groupe sont révélatrices d'une plus grande complexité qu'il n'y paraît.

Pour autant, la musique populaire ivoirienne d'inspiration politique n'est pas véritablement « utopiste ». Inévitablement, elle tend quelque peu à construire un monde meilleur, idéal, imaginé, certes fictionnel, mais renvoyant directement au monde empirique, réel, qu'il s'agit de corriger. Elle possède *ipso facto* une dimension utopique, *a fortiori* lorsque cette musique est partie intégrante d'une fête (Martin 2000:179). Et D. Kolhagen ne s'y méprend pas quant au caractère contestataire des messages « patriotiques » : « Le vidéoclip de *Dieu nous soutient* du Collectif Youssoumba montre ainsi des images de civils abattus par l'armée française pendant que les textes expliquent : « Babylone essaie de diviser mon pays ; pour l'indépendance économique, on nous tue ; les mains nues, on doit résister » (Kohlhagen 2005:100).

Il est aisé de constater que la nuance entre les « étrangers » et les « gens étranges », déjà entendue à la Sorbonne du Plateau (Bahi 2003:14),

fortement mobilisatrice, dissimule mal la crise dans la perception des étrangers et de leur rôle supposé dans les heurts et malheurs de la Côte d'Ivoire. Cette rhétorique typique des nationalismes xénophobes se nourrit de l'ivoirité dont les critiques ont relevé à juste titre les présupposés essentialistes²⁰ du concept et ses dérives vers une « akanisation » si ce n'est une « baoulisation » (Dozon 2001 ; Bahi 2006). La formule lapidaire « On se préfère » renvoie directement à la conception ethnoculturelle de la citoyenneté basée sur des critères « objectifs » dont l'origine commune et la reconnaissance des uns et des autres comme faisant partie de la même nation (Gellner 1983 :7). Séquelle directe de l'idéologie ivoiritaire et ouvertement xénophobe, cette formule est porteuse du déni potentiel de citoyenneté, ou de la relégation de l'individu au rang de citoyen de seconde zone. Or la citoyenneté est le principe de la légitimité politique et constitue la source du lien social (Schnapper & Bachelier 2000:10-11). Force est alors de reconnaître que « ce n'est pas l'étranger qui produit le xénophobe, comme la théorie pseudo-sociologique du 'seuil de tolérance' le prétend, mais le xénophobe qui produit l'étranger, comme critère homogénéisant et dangereux » (Colas 2004:22). La chanson stimule ainsi la mobilisation des affects en émoustillant le « sentiment nationaliste » (Gellner 1983).

La musique populaire ivoirienne, partie intégrante de la fabrique de l'imaginaire social ivoirien, est une médiation sociale. Elle s'inscrit dans un processus d'identification collective, figure l'imaginaire, lui donne des points d'ancrage diégétique²¹... Ici, il s'agit d'une invention puisant dans un fonds d'images ayant des fonctions symboliques, accrochées au naturel et à l'histoire. Participant au rationnel, ces images vont être agrégées (Castoriadis 1975:188-191) afin que les membres du groupe social (re)construisent l'imaginaire national. Si toutes les chansons rêvant la Côte d'Ivoire ne sont pas au top des hits parades, elles produisent ensemble un discours mobilisant les émotions, construisant un certain rapport au pays : l'amour de la mère patrie par exemple ; des valeurs cardinales mises en évidence ou les richesses du pays.

L'identité collective est posée *a priori* comme une notion non *a priori*, non fixe, non permanente, mais au contraire changeante : « Chaque groupe, en construisant son identité, a tendance à créer des fictions historiques qui servent à affirmer la continuité, et à occulter les changements et les revirements » (Moessinger 2000:100). Dans les chansons examinées, « la Côte d'Ivoire » renvoie donc à « un sentiment d'appartenance renforcé, au partage émotionnel, en bref, au fait que le lieu fait lien » (Maffesoli 1999 :412). Elle compose un puissant véhicule d'idéologie, « ciment du bloc social » (Gramsci 1983:140) et peut être transformé en appareil idéologique d'État (Althusser 1976:96-99). Cette idéologie de la réussite,

au mitan du sentiment nationaliste ivoirien (Bahi 2006), est l'aliment essentiel de l'imaginaire national ivoirien depuis l'indépendance. La rupture du consensus houpouëtiste (Akindès 2004) n'a pas, semble-t-il, entamé cette conscience d'avoir réussi. Là également, quoique diffus, le nationalisme repérable dans la musique populaire porte en lui la croyance que la fortune est répandue au-delà des frontières de l'État-nation. Il exprime alors ce caractère unitaire du nationalisme, à savoir défendre et renforcer la cohésion du groupe national.

Conclusion

Dans le processus de sa création, la musique puise dans l'imaginaire social et, en retour, l'imaginaire social s'enrichit de la musique, dans un rapport de circularité. La musique populaire devient une valeur esthétique non seulement lorsqu'elle établit « dans les faits et pour l'accomplissement de ses buts pratiques une jonction entre des termes dissociés, mais aussi pour autant qu'[elle] rend immédiatement sensible » (Simmel 1988:163). La création musicale produit du lien social et est en même temps « moyen de connaissance du monde et recreation permanente de ce monde » (Martin 2000:178). La musique, incontestablement prophétique, attire l'attention des auditeurs sur des problèmes apparemment anodins perdus dans la banalité quotidienne (Bahi 2001:138-139) et est même un « moyen de prévoir l'avenir des sociétés et de prévenir leur suicide » (Attali 2001:10).

La musique populaire apparaît donc bien comme une sorte de récit médiatique de fiction, à la fois testimonial et imaginaire (Augé 1997:105-106). Une fonction spéculaire de la musique populaire (comme des autres arts populaires en général) est donc bien à l'œuvre : miroir du faire de la collectivité, miroir de la rationalité de la communauté. Mais le miroir est bifide, formant et déformant, mensonger tout autant que véridique... Au-delà de cette specularité, la musique est un discours construisant un certain rapport au pays en même temps qu'elle est une manière de récit dans lequel se profile aussi un rapport à la politique. Elle ne peut plus être considérée comme un objet politique « non identifié » (Martin 2002). Elle est plutôt un moyen d'expression politique, voire un espace de confrontation des idées politiques. Elle se pose en instance de médiation entre la « plèbe » et l'oligarchie, entre le *vulgum pecus* et l'élite, et prolonge le travail et l'agir social du récit mythologique (Barthes 1957).

Couplée à des procédés métaphoriques, la musique populaire compose un authentique véhicule de l'idéologie (Gramsci 1983), le symbolique étant un des éléments constitutifs du processus de construction sociale de la réalité initié par la musique populaire : un apport à la construction de

cette communauté imaginée (Anderson 1983) qu'est la nation. Cette explication plutôt cognitiviste enjoint d'identifier des archétypes « mythiques » ainsi que leur construction en un système de significations renvoyant, entre autres, à la communauté ivoirienne imaginée. La musique populaire, en participant à la construction d'une identité culturelle, de l'utopie d'une Côte d'Ivoire nouvelle, celle du progrès économique et social, aide à la construction d'une communauté imaginée. En reproduisant et en produisant ces « images » de la Côte d'Ivoire, la musique populaire exprime en le modifiant l'imaginaire national ivoirien, avec ses contradictions, ses invariants et ces « bifurcations ». Elle concourt donc ainsi à la construction de référents identitaires nationaux, à la construction du sentiment national, de ce qui unit entre eux les personnes qui se sentent appartenir à la Côte d'Ivoire, à la construction de l'imaginaire national, à l'invention de la nation ivoirienne. De la réussite économique passée naquit et s'imposa assurément une idée exaltée de la Côte d'Ivoire, grande, développée et glorieuse.²² Popularisée par les médias, cette image de réussite renforçait donc le sentiment national qui lui-même flattait le sentiment populaire (Bahi 2006), composant une clientèle variée à ce nationalisme... L'école, en tant qu'appareil idéologique d'État, contribue à imposer cette icône (certainement) à travers ces manuels au programme une certaine idée de la Côte d'Ivoire terre d'accueil xénophile.

Certes, le terme « nationalisme », désignant les différentes expressions de la conscience nationale et du caractère national, reste un terme ambigu et politiquement chargé. Péjorativement, il stigmatise les formes outrancières de patriotisme (en référence aux excès du patriotisme jacobin) et est un synonyme de chauvinisme. Dans la présente étude, il ne s'agit pas de ce nationalisme engendré par « les revendications d'un peuple assujéti aspirant à l'indépendance », même si la rhétorique utilisée peut prêter à confusion ou faire illusion (poursuite de la lutte pour la libération nationale ou sur la souveraineté de l'État par exemple, comme dans la chanson leitmotiv « *Libérez mon pays* »), la lutte pour l'indépendance politique étant en soi une affirmation du sentiment national. En réalité, le nationalisme dont il s'agit à travers ces paroles de musiques populaires est un nationalisme défensif – ou sur la défensive. La défense des « valeurs nationales » et des « intérêts nationaux », véritable profession de foi des groupements de « patriotes » (dont on se demande s'il ne s'agit pas en fait d'un entreprenariat politique), extrémistes et micro-nationalistes de tous acabits.

Dans nos sociétés fortement empreintes de l'oralité, l'étude des textes des chansons populaires constitue donc un fécond analyseur du social, de sa contemporanéité et de sa quotidienneté. Mais nos sociétés sont-elles

encore des sociétés de l'oralité ? La société moderne et même postmoderne ne met-elle pas en œuvre, par la technologie moderne, une oralité médiatée ? Par ailleurs, que ce soit dans nos sociétés (africaines) anciennes ou contemporaines, la chanson est aussi une des expressions du vécu quotidien de l'homme ordinaire.

Au demeurant, l'incomplétude de cette étude nous oblige à la plus grande circonspection. En effet, pour son existence même, la musique populaire est liée à des lieux physiques de production, de diffusion et de consommation. En particulier, les lieux de consommation sont socialement définis par les « arrangements financiers » qui les sous-tendent et par les « attentes partagées » des participants. En effet, les consommateurs de l'œuvre musicale « participent également de sa production » en ce sens que celle-ci n'a d'efficience que si elle est entendue (Becker 2003:14-15, 30). De façon plus empirique (et plus intuitive), ces jeunes artistes-musiciens et leurs « fans » ont les mêmes styles de vie. Ils fréquentent les mêmes lieux de sociabilité (maquis, salles de concert, night-clubs, voire quartiers de la ville). Il n'est pas rare qu'ils s'y retrouvent pour « *faire le show* », geste politique ou festif de se dépenser traduisant et dévoilant la réalité identifiable à l'action même (Certeau 1993:42-43). Cet orgiasme, ordre fusionnel dionysiaque, facteur de socialité (Maffesoli 1985:145), est au mitan de la création de la musique populaire. Il concourt à la construction de l'imaginaire social et, partant, de l'imaginaire national.

Ce produit culturel, entre « show » et conscientisation (Freire 1997), participe, avec d'autres appareils idéologiques, à la construction et au renforcement d'un imaginaire national en même temps qu'il se nourrit de cet imaginaire. Elle est bien une voie d'expression pour le nationalisme diffus, une forme de patriotisme. Cette construction n'est pourtant pas linéaire, car l'idéologie nationaliste, toujours profondément mêlée à un système de valeurs politiques et sociales, n'apparaît jamais « à l'état pur ». Intégrée à d'autres idéologies, elle peut invoquer ou revendiquer des orientations théoriques très diverses et même contradictoires. C'est la raison pour laquelle nous parlons de « coproduction » de l'imaginaire national.

Pour autant, en dépit de ses contradictions propres, la musique populaire ne semble pas nier ou dénier un élément essentiel de l'idée de nation : le vouloir vivre ensemble ne semble pas remis en cause par les différents artistes quand bien même ils sont sympathisants de « camps » antagonistes. Pour l'heure, la chanson déplore la dégradation de la situation sociopolitique et les chanteurs, dans leurs sorties médiatiques officielles, n'ont de cesse de prôner le retour à la paix, comme dans la Côte d'Ivoire d'antan. Cette constante, à l'instar d'autres pays d'Afrique, la musique populaire dans toute sa diversité nous semble donc participer « à l'émergence d'une culture

urbaine et à la construction d'une identité trans-ethnique » (Bulu 2004:193). Dans cette Côte d'Ivoire encore coupée en deux dans la conscience des individus, la gloire et la grandeur passée et supposée actuelle sont constamment exaltées par les dirigeants. Une autre constante réside dans la montée des populismes et leur normalisation dans la politique qui tend à supplanter le « patriotisme ». En termes de marchéage politique, la clientèle de ce jacobinisme ne semble plus être constituée que des « patriotes » eux-mêmes, et le sentiment populaire national est plus que jamais flatté. La musique populaire, « gémissements des peuples », est à la fois témoin et acteur de la transformation en train de se faire, car, en dépit de la mondialisation, la nation reste une référence (Fougeyrollas 1999:360) et l'idée qu'elle représente ne saurait se réduire à quelques manifestations de patriotisme cocardier. Mais, étant donné la saillance de la conscience ethnique, on peut se demander si celle-ci n'entre pas en contradiction avec l'idée même de nation entendue comme une dilution symbolique de l'ethnicité...

Notes

1. *Pop music*, abrégé de *popular music*, a un sens plus étroit et désigne aujourd'hui un style particulier bien différent du *Jazz* ou du *Hip Hop*.
2. Griots musiciens, *tobourou*, chansonniers divers, etc. (Camara 1990 ; Wondji et alii 1986). Figure artistique du pays bété « traditionnel », *tobourou* est couramment défini, mais de façon insatisfaisante par « chansonnier ». Cet artiste est bien plus que cela. Son origine *Wé* est une intéressante illustration du caractère non essentialiste des « traditions » séculaires.
3. Celles-ci sont généralement issues des églises (protestantes, catholiques, charismatiques, pentecôtistes, évangéliques, etc.) et sont destinées à l'espace public. La musique dite « religieuse » emprunte aux formes, aux genres et au marketing de la chanson populaire et, dès lors, en constitue une des manifestations. Là, sacré et profane tendent à se confondre, rendant difficile l'établissement d'un distinguo clair entre chanson « religieuse » et chanson « profane ». Chanson « religieuse » pourrait même être une appellation « vendeuse », un créneau porteur, e.g. Siessa (2000), « La Côte d'Ivoire loue Dieu », MLT Production ; ou encore La Harpe de David (2003), etc.
4. Nous traduisons ainsi l'expression « alternative media ».
5. Réseau Ivoire [www.rezo-ivoire.net] ; Grioo.com [www.grioo.com] ; Nouchi.com [www.nouchi.com] ; la liste n'est pas exhaustive.
6. Pour reprendre le titre d'une pièce de théâtre d'A. Kourouma...
7. L'essentiel de la critique se fait « avec la manière » sans aller en profondeur. Cette manière de faire s'observe dans tous les médias... y compris les médias de délestage.

8. Par exemple, l'organisation d'élections compétitives législatives et municipales au suffrage universel à partir de 1980, même si celles-ci ne concernaient pas l'accès à la magistrature suprême du pays. En outre, « démocratie », notamment « à l'ivoirienne » (1980) ou « dans un régime de parti unique » (1985), pouvait aussi être utilisé comme écran de fumée pour dissimuler une entreprise autoritaire.
9. Nous traduisons : « je le dirais bel et bien ».
10. *Koutcha* : terme entré dans le français populaire signifiant « combine ». Ici, l'expression peut se traduire par « élections truquées ».
11. Au quartier en français populaire « *nouchi* ».
12. Le couper-décaler nous semble typique de cette musique identifiée à un pays, en l'occurrence la Côte d'Ivoire, et qui en fait se forme extra-territorialement dans le mélange (miscégénéation). Par exemple, le fond rythmique du coupé-décalé « s'inspire à la fois du zouglou ivoirien et du n'dombolo congolais (...) la 'marque ivoirienne' est sensible surtout aux paroles, au style d'énoncé et au registre linguistique qui puise dans le nouchi, le français des ghettos d'Abidjan » (Kohlhagen 2005:93).
13. Interview de Tiken Jah Fakoly : « Ensemble nous pouvons être une force », réalisé par Aïssatou Baldé le Grioo.com, <http://www.grioo.com/info4430.html>, 04/04/05.
14. Le *zouglou*, emblématique et matriciel, avec ses airs d'*aloukou*, donne naissance à des succédanés, donne naissance à des sous-genres tels que *gnakpa*, *kpaklo*, *yousoumba*, *madina*, etc. L'orientation ouvertement critique du *zouglou* est facilitée par son contexte d'émergence, à savoir une période de crise économique, un vent de libertés souffle depuis la chute du mur de Berlin et la conférence de La Baule. Le reggae « ivoirien », notamment Serge Kassy et Alpha Blondy, jouera aussi un rôle de mobilisation (Akindès 2002 : 95). Le reggae d'Alpha Blondy pouvait être celui d'un subversif, à l'image d'autres jeunes Ivoiriens, préfigurant, plus qu'un nivellement par le bas, un mouvement social de « rébellion » symbolique de la jeunesse contre l'autorité des adultes (Konaté 1987: 85).
15. *De auditu*, la chanson de Yodé et de Siro, « Monsieur le Président » (2008), fustigeant les « voleurs » qui gravitent dans l'entourage du Président Gbagbo, serait censurée par les médias d'État ivoiriens...
16. Littéralement « du feu » pour « le feu de la guerre ». Indiquons au passage que les Burkinabè sont désignés par une métonymie (l'ethnie pour le peuple tout entier) et que les « Blancs » par un qualificatif péjoratif (peaux) grattées, contredisant inconsciemment leurs propos généreux.
17. Termes d'une comptine populaire de Côte d'Ivoire dont extrêmement peu de personnes, et encore moins d'enfants, connaissent encore la signification. Le passage de la chanson peut alors se traduire par : « ils s'amusent avec notre pays, ils ne prennent pas notre pays au sérieux ».
18. Développé par les religieux charismatiques : Côte d'Ivoire seconde patrie du Christ, Dieu a une onction sur la Côte d'Ivoire.

19. Tentons une traduction : « nous sommes nombreux, vous pouvez nous tuer, nous sommes nombreux... vous pouvez nous tuer, nous sommes nombreux, vous ne pourrez pas nous exterminer ».
20. La querelle autour de l'aborigène éburnéen travailla rapidement la politique. Lors de la campagne de 1995, et pour couper l'herbe sous les pieds du candidat Laurent Gbagbo, principal opposant dont le discours avait de plus en plus d'échos favorables, Henri K. Bédié développe le concept de l'ivoirité culturelle. Ce qui jusque-là pouvait être compris comme une dénonciation de fraude électorale devient une condition d'éligibilité et une aptitude à la bonne gouvernance.
21. Relatif à la diégèse, mot introduit par Étienne Souriau (1953) désignant, dans le cas d'un récit cinématographique fictionnel, « un univers spatio-temporel cohérent ayant ses propres lois : « la logique narrative, des règles esthétiques définissant notamment des genres au sein desquels fonctionne un certain vraisemblable, et des structures symboliques qui, en profondeur, assurent la gestion des thèmes, des valeurs et de la morale à l'œuvre dans l'histoire » (Gardies 1993:43) ; « la diégèse n'est donc pas l'histoire mais l'univers où elle advient » (Genette 1983:13).
22. Ainsi que celle d'une France civilisatrice, ayant sorti ses colonies de leur obscurantisme et de leur atavisme, une France indispensable au développement de la Côte d'Ivoire.

Références

- Adom, M. C., 2000, « Le syndrome d'André Leclerc dans la poésie ivoirienne : de la quête identitaire dans la nouvelle poésie en Côte d'Ivoire », *En Quête*, n° 7, pp. 47-56.
- Akindès, F., 2004, *Les racines de la crise militaro-politique en Côte d'Ivoire*, Dakar : CODESRIA.
- Akindès, F., 1996, *Les mirages de la démocratie en Afrique subsaharienne francophone*, Dakar : CODESRIA-Karthala.
- Akindès, S., 2002, « Playing it 'loud and straight'. Reggae, Zouglou Mapouka and youth insubordination in Côte d'Ivoire », in M. Palmberg and A. Kirkegaard, ed., *Playing with identities in contemporary music in Africa*, Uppsala : Nordiska Afrikainstitutet, pp. 86-103.
- Althusser, L., 1976, *Positions*, Paris : Éditions sociales.
- Anderson, B., 2002, *L'imaginaire national. Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, Paris : La Découverte.
- Attali, J., 2001, *Bruits. Essai sur l'économie politique de la musique*, Paris : Fayard PUF.
- Augé, M., 1997, « De l'imaginaire au 'tout fictionnel' », *Recherches en Communication* n° 7, pp.105-120.
- Bahi, A., 2006, « Permanence et bifurcations du sentiment 'nationaliste' ivoirien », in André Mbata Mungu, ed., *Nationalisme, panafricanisme et reconstruction africaine*, Dakar : CODESRIA, pp. 83-106.

- Bahi, A., 2004, « Approche sémio-contextuelle des communications dans les forums populaires d'Abidjan », *Kasa Bya Kasa*, n° 5, pp. 23-47.
- Bahi, A., 2003, « La Sorbonne d'Abidjan : rêve de démocratie ou naissance d'un espace public ? », *Revue Africaine de Sociologie*, vol.°7, n°1, pp. 1-17.
- Bahi, A., 2001, « L'effet « titrologue ». Une étude exploratoire dans les espaces de discussion de rues d'Abidjan », *En Quête*, n° 4, pp. 129-167.
- Bahi, A., 1994, *Narration, traditions et modernité dans le discours filmique de Comment ça va ? une émission de la Télévision Ivoirienne*, Lille : ANRT Diffusion.
- Bardin, L., 1977, *L'analyse de contenu*, Paris : PUF.
- Barthes, R., 1957, *Mythologies*, Paris : Seuil.
- Bayart, J.-F., 1996, *L'illusion identitaire*, Paris : Fayard.
- Becker, H. S., 2003, *Paroles et musique*, Paris : L'Harmattan.
- Bennett, A., 2002, « Researching youth culture and popular music : a methodological critique », *British Journal of Sociology*, Vol. n°5 3, Issue n°3, pp. 451-466.
- Berger, P., Luckmann, T., 2002, *La construction sociale de la réalité*, Paris : Armand Colin.
- Blé, R. G., 2006, « Zouglou et réalités sociales des jeunes en Côte d'Ivoire », *Afrique et Développement*, Vol. XXXI, n° 1, pp. 168-189.
- Bourdieu, P., 1982, *Ce que parler veut dire. L'économie des échanges linguistiques*, Paris : Fayard.
- Bourdieu, P., 1980, *Questions de sociologie*, Paris : Minuit.
- Bourdieu, P., et alii, 1968, *Le métier de Sociologue*, Paris : Mouton/Bordas.
- Bulu, L. T., 2004, « Musique et violence à Kinshasa », in Théodore Tréfon, éd., *Ordre et désordre à Kinshasa. Réponses populaires à la faillite de l'État*, Paris : l'Harmattan, pp. 193-212.
- Castoriadis, C., 1975, *L'institution imaginaire de la société*, Paris : Seuil.
- Certeau, M. de, 1993, *La culture au pluriel*, Paris : Seuil.
- Chauveau, J.-P., Bobo, K. S., « La situation de guerre dans l'arène villageoise. Un exemple dans la Centre-Ouest ivoirien », *Politique Africaine*, n° 89, pp. 12-32.
- Colas, D., 2004, *Citoyenneté et nationalité*, Paris : Gallimard Folio.
- Coman, M., 2003, *Pour une anthropologie des médias*, Grenoble : PUG.
- Dozon, J.-P., 1995, *La cause des prophètes. Politique et religion en Afrique contemporaine*, Paris : Seuil.
- Essono, O., 1996, « La démocratie en chanson : les Bikut-si du Cameroun », *Politique Africaine*, n° 64, pp. 52-61.
- Flichy P., 1991, *Les industries de l'imaginaire. Pour une analyse économique des médias*, Grenoble : PUG.
- Fougeyrollas, P., 1999, « Nation », *Dictionnaire de sociologie*, Paris : Robert/Seuil, pp. 359-360.
- Freire P., 1997, *The pedagogy of the oppressed*, New York: Continuum.
- Gardies, A., 1993, *Le récit filmique*, Paris : Hachette.
- Gellner, E., 1983, *Nations and nationalism*, New York : Cornell.

- Genette, G., 1983, *Nouveau discours du récit*, Paris : Seuil.
- Gramsci, A., 1983, *Textes*, Paris : Éditions Sociales.
- Habermas, J., 1997, *Droit et démocratie. Entre faits et normes*, Paris : Gallimard.
- Habermas, J., 1978, *L'espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Paris: Payot.
- Hall, S., 2007, *Identités et cultures. Politiques des cultural studies*, Paris : Éditions Amsterdam.
- Kohlhagen, D., 2005, « Frime, escroquerie et cosmopolitisme. Le succès du 'coupé-décaté' en Afrique et ailleurs », *Politique africaine* n° 100, Paris : Karthala : 92-105.
- Konaté, Y., 2003, « Les enfants de la balle. De la Fesci aux mouvements de patriotes », *Politique Africaine*, n° 89, pp. 49-70.
- Konaté, Y., 2002, « Génération zouglou », *Cahiers d'Études africaines*, 168, XLII-4, pp. 777-796.
- Konaté, Y., 1987, *Alpha Blondy. Reggae et société en Afrique noire*, Paris : Karthala.
- Laffanour, A., ed., 2003, *Territoires de musiques et cultures urbaines. Rock, rap, techno... l'émergence de la création musicale à l'heure de la mondialisation*, Paris : l'Harmattan.
- Le Roy, E., 1996, « L'odyssée de l'État », *Politique Africaine*, n° 61, pp. 5-17.
- Lohisse, J., 1998, *Les systèmes de communication. Approche socio-anthropologique*, Paris : Armand Colin.
- Maffesoli, M., 1999, « Postmodernité », *Dictionnaire de sociologie*, Paris : Robert/Seuil, pp. 412.
- Maffesoli, M., 1985, *L'ombre de Dionysos. Contribution à une sociologie de l'orgie*, Paris: Livre de Poche.
- Marcuse, H., 1978, *La dimension esthétique. Pour une critique de l'esthétique marxiste*, Paris : Seuil.
- Marion, P., 1997, « Narratologie médiatique et médiagenie des récits », *Recherches en Communication*, n° 7, pp. 61-87.
- Martin, D.-C., 2002, « À la quête des OPNI (objets politiques non identifiés) », in Denis-Constant Martin, éd., *Sur la piste des OPNI (Objets politiques non identifiés)*, Paris : Karthala, pp.73-104.
- Martin, D.-C., 2000, « Cherchez le peuple... Culture, populaire et politique », *Critique internationale*, n°7, pp. 169-183.
- Martin, D.-C., 1994, « Une rencontre historique : reggae, rastafarisme et politique », in Eric Anglès, Chris Hensley et Denis-Constant Martin, eds, *Les tambours de Jah et les sirènes de Babylone. Rastafarisme et reggae dans la société jamaïcaine*, Les Cahiers du CERI, n°9, pp. 5-15.
- Martin-Barbero, J., 2000, *Des médias aux médiations. Communication, culture et hégémonie*, Paris : CNRS Éditions.
- Moessinger, P., 2000, *Le jeu de l'identité*, Paris : PUF.
- Nyamnjoh, F. B., 2005, *Africa's media, democracy and the politics of belonging*, London: Zedbooks.
- Nyamnjoh, F. B., Fokwang, J., 2005, « Entertaining repression: music and politics in postcolonial Cameroon », *African Affairs*, 104/415, pp. 251-274.

- Schnapper, D., Bachelier, C., 2000, *Qu'est-ce que la citoyenneté ?* Paris : Gallimard Folio.
- Thérour-Bénoni, L.-A., Bahi, A. A., 2008, « À propos du rôle des médias dans le conflit ivoirien », *Frontières de la citoyenneté et violence politique en Côte d'Ivoire*, Jean-Bernard Ouédraogo et Ebrima Sall (dir.), Dakar : CODESRIA, pp.199-217.
- Tudesq, A.-J., 1998, *Journaux et radios d'Afrique aux XIXe et XXe siècles*, Paris : GRET.
- Wondji, C. et al. 1986, *La musique populaire en Côte d'Ivoire*, Paris : Présence Africaine.

Discographie

- Aïcha Koné et Gadji Céli, 2003, « Kélé »
- Alain Sawaya, 2003, « Terre d'Ivoire »
- Alpha Blondy, 2001, « Guerre civile »
- Alpha Blondy, « Armée française »
- Alpha Blondy, « Elections Koutcha »
- Alpha Blondy, « Y a drap »
- Bagnon, 2004, « Patriote »
- Beny Bezy, 1990, *Démocratie*
- Big Sat et l'Orchestre de l'Université d'Abidjan, 1984, *Au campus*
- Bobby Yodé et Les potes de la rue, 1991, « Ziopin »
- Collectif Garçon Pile, « Le masque est tombé »
- Collectif Youssoumba, 2002, « On veut s'amuser »
- Collectif 1+1=1, 2003, « On est fatigué »
- Dickaël Liadé, 1996, « Démocratie »
- Espoir 2000, 2000, « Awalessé »
- Groupe 4X4 patriotique, 2005, « En Côte d'Ivoire Dieu nous soutient »
- Jean-Batiste Yao, 1966, *Merci Président Boigny*, Grand prix de la chanson ivoirienne, [Vinyle 45t], Paris, Philips
- Jean-Batiste Seaka, 1966, *Ma chère patrie*, Grand prix de la chanson ivoirienne, [Vinyle 45 t], Paris, Philips
- Les Garagistes, 2003, « Wakalomé », Tapis rouge, Showbiz
- Les Garagistes, 2003, « Indépendance », Tapis rouge, Showbiz
- Les Garagistes, 2003, « Ivoilien », Tapis rouge, Showbiz
- Les Garagistes, 2003, « Gagagnini », Tapis rouge, Showbiz
- Les Salopards, « Monsieur le maire »
- L'enfant Yodé, 1991, « Les Còcòs »
- Ndyaye Yero, « Abidjan lagune », dans le film *Moi un noir* de Jean Rouch 1959, La pléiade
- O'Nel Mala, 2003, « Il faut pardonner »
- Pedro et les Djinn's Music, 1978, *Exode rural*
- Pat Sacko et Petit Yodé, 2004, « David contre Goliath »
- Petit Yodé et l'Enfant Siro, 2007, « Le peuple te regarde », Signe Zo, Showbiz
- Petit Yodé et l'Enfant Siro, 2002, « Président », Showbiz

- Poignon, 1990, « Zomanmanzo »
Ray Barretto, 1968, « Abidjan »
Résistance D.J., 2004, « La Côte d'Ivoire c'est pour nous »
Rochereau, 1968, « Abidjan métropole »
Serges Kassy, 2005, « Au nom de Dieu »
Serges Kassy, 1992, « Min révolté »
Serges Kassy, 1992, « C'est pas da ni blô »
Siessa, 1999, « La Côte d'Ivoire loue Dieu »
Tiken Jah Fakoly, 2002, « Le pays va mal », *Françafrique* [CD], Paris, Barclay
Tiken Jah Fakoly, 2000, « Cours d'histoire », *Cours d'histoire*, Globe Music
Tiken Jah Fakoly, 1999, « On a tout compris », *Mangercratie*, Blue Silver
Waizey, 2001, « Ouvrons les yeux ».

Chapitre 6

Le coup d'État de décembre 1999 ou la fin de l'« exception militaire ivoirienne » : les mutations de l'armée ivoirienne depuis 1960

Azoumana Ouattara

Introduction

Les polémiques sont nombreuses qui entourent encore le coup d'État de 1999 dont l'interprétation reste délicate. Était-ce une « thérapie militaire » d'une crise politique (Akindès 2004) ou bien le meilleur moyen d'aggraver les crises multiples que traversait la Côte d'Ivoire ? En quoi ont consisté les modalités de délégation du pouvoir qui ont fini par mettre aux prises la junte militaire et les « jeunes gens » qui s'estimaient trahis au bout de quelques mois de transition ? N'a-t-on pas parlé trop tôt d'un « coup d'État sans effusion de sang », d'« une révolution des œillets », d'un coup d'État pour ainsi dire « démocratique », qui ouvrait la possibilité de sortir de l'impasse politique grosse d'une guerre civile dans laquelle la Côte d'Ivoire s'était enfermée par l'incurie des hommes politiques ? Ce coup d'État n'était-il pas la matrice des violences à venir ? Le général Guéi lui-même a expliqué que son coup d'État n'en était pas un, ne ressemblait en rien aux coups d'État qui avaient eu lieu dans les autres pays,¹ puisqu'il s'agissait de reconstruire l'État ivoirien par la « réconciliation nationale et l'assainissement de la politique de la Côte d'Ivoire.² » Alpha Blondy, la star ivoirienne du reggae, a refusé de diaboliser ces militaires qui promettaient de passer par-dessus bord l'ivoirité et de rétablir un jeu politique normal.³

Ces questions qui appellent des réponses précises doivent cependant partir de l'histoire factuelle pour constater que la Côte d'Ivoire est entrée, en décembre 1999, dans le nouveau millénaire par les portes de la violence. La progression dramatique de son histoire a abouti à une grave crise

militaro-civile qui aura significé la montée en puissance d'une violence multiforme (Akindès 2007). Ce qui explique que l'onde de choc du coup d'État ne s'est pas limitée à la période de la transition militaire. Ses spasmes ont été le complot dit du « Cheval blanc », les mutineries de juillet 2000, les rumeurs incessantes de coups d'État, le complot des taxis (2001), le « complot de la Mercedes noire », le coup d'État-rébellion de septembre 2002. Tout s'est passé comme si la violence politico-militaire était devenue la grammaire de l'interaction sociale parce que la crise de décembre 1999 apparaît comme une tragédie inachevée (Le Pape et Vidal 2002).

Le coup d'État fut, en effet, un véritable accélérateur de la déstructuration de l'armée, divisée par des choix partisans, ayant rompu avec la discipline et le respect de la hiérarchie après les mutineries des années 1990. Les dix mois d'une transition militaire chaotique qu'il a ouvert furent rythmés par des dissensions militaires et politiques que le vote d'une nouvelle Constitution n'a pu apaiser. Finalement, il accoucha d'élections violentes dont la contestation a débouché sur une rébellion. La progression de ce drame ne peut être pensée sans prendre en compte l'évolution de l'armée ivoirienne dont la marginalisation puis l'irruption sur la scène politique ont contribué, pour beaucoup, à l'extension de la violence en Côte d'Ivoire. Georges Sorel a une remarque qui nous servira de règle méthodologique : « Il ne faut pas examiner les effets de la violence en partant des résultats immédiats qu'elle peut produire, mais de ses conséquences lointaines. » (Sorel 1990:33) Il semble donc qu'il faille mettre l'accent sur les mutineries de 1990 qui ont frappé de plein fouet l'armée ivoirienne dans le but de mesurer ses effets à long terme. En effet, une mutinerie est la désorganisation d'un ordre militaire dont les règles d'articulation ne sont plus respectées pour faire valoir des revendications touchant aux conditions de vie ou aux défaillances des règles militaires fragilisées par l'arbitraire. Ce moment historique est d'autant plus important que la Côte d'Ivoire, comme de nombreux pays africains, a hérité d'une armée de type coloniale et disciplinaire, dans laquelle les soldats, qui étaient les « déclassés » de la société, trouvaient refuge en se contentant de peu. Depuis 1990, les soldats sont « en révolte » parce que l'armée elle-même est « en désordre », malgré les tentatives de construire une « nouvelle armée » ivoirienne. Cette situation a exacerbé les conflits politiques et constitué le terreau de la brutalisation progressive de la vie politique ivoirienne. Deux décennies plus tard (2008), la Côte d'Ivoire est à la recherche d'une nouvelle armée que les accords de Marcoussis (2003) et de Ouagadougou (2007) ont désignée comme une des conditions incontournables pour sortir de la crise.

Les recherches en sciences sociales de ces dernières années ont permis de mieux comprendre l'histoire des coups d'État en Afrique (McGowan 2003, 2005 ; Herbst 2004 ; Bonnemaïson 2001 ; Hutchful et Bathily 1998 ;

Bangoura 1992 ; Decalo 1989). Les conclusions qui en ressortent, utiles pour une réflexion sur les racines du coup d'État ayant eu lieu en Côte d'Ivoire, sont les suivantes :

- 1) la dégradation des conditions de travail et de vie des soldats ;
- 2) les dysfonctionnements de l'outil militaire source de l'usage imprévisible de la force contre l'ordre légal ;
- 3) les difficiles rapports des soldats du rang avec une hiérarchie captive du clientélisme politique ;
- 4) la méfiance vis-à-vis des politiciens aveugles aux difficultés de la population et qui enferment leurs pays dans des dynamiques conflictuelles ruineuses ;
- 5) la soustraction d'une partie des structures coercitives des mains du pouvoir pour le contraindre à la renégociation des règles du jeu politique et la répartition des ressources économiques ;
- 6) le passage du coup d'État proprement dit à la rébellion semble aller de soi puisque les instruments de la violence, censés rétablir la démocratie par la satisfaction des « griefs », peuvent servir aussi l'« avidité » des rébellions dont les logiques prédatrices ne doivent pas être écartées.

Ces différents niveaux d'approches permettent de mieux apprécier le « tragique du coup d'État » ayant ouvert une phase historique dans laquelle la politique est désormais vouée à la force qui se manifeste sous forme théâtrale et violente. Michel Foucault a saisi les implications onto-politiques de cette phase de dureté tragique de la politique qui pourrait s'appliquer, peu ou prou, à la période ouverte par le coup d'État de 1999, en montrant qu'elle « demande qu'au nom du salut, un salut toujours menacé, jamais certain, on accepte les violences comme étant la forme la plus pure de la raison et de la raison d'État » (Foucault 2004). C'est la raison pour laquelle le présent travail se sert, en plus des repères sociologiques, des analyses développées par Michel Foucault pour rendre compte de la teneur conceptuelle originaire du coup d'État. Celles-ci permettent de comprendre, au plus près, la crise ivoirienne dont le coup d'État fut le moment tragique pour deux raisons. La première parce que ces analyses indiquent que le coup d'État s'inscrit dans l'horizon de l'épuisement des paradigmes de légitimation d'un ordre. La seconde tient aux critères qu'il dégage pour caractériser le coup d'État. Ses analyses vont au cœur du concept de coup d'État pour en établir la logique et le sens politique (Foucault 2004). Elles indiquent que son horizon de sens est lié à ce qu'il appelle la dislocation de l'« unité quasi impériale du cosmos » qui se produit à l'aube de la modernité. Ce moment de mutation et de crise renvoie la politique à une

gouvernementalité immanente ne pouvant plus revendiquer les formes de légitimité éteintes, qu'elles soient dynastiques ou religieuses, qui fondaient la souveraineté. Le coup d'État est ainsi lié à l'épuisement des paradigmes légitimant un ordre. Nous montrerons la pertinence de cette lecture pour l'histoire tragique de la Côte d'Ivoire.

Cependant, aux trois critères retenus par Michel Foucault – la nécessité, la théâtralité, la violence – le philosophe ivoirien Harris Memel Fôtè en ajoute un quatrième qu'il nomme le principe du partage et de la « délégation du pouvoir » qui décrit un processus politique décisif dans la dynamique propre du coup d'État de décembre 1999. La réflexion insiste sur cet aspect, mais aussi sur les logiques des acteurs militaires dans l'organisation d'un nouveau champ de pouvoir qui leur échappe au moment même où ils s'affrontent, regroupés en factions rivales.

Archéologie d'une crise : le tournant de 1990

Les raisons de la mutinerie de 1990

En 1990, le colonel Robert Guéï était à Korhogo où il dirigeait la 4^e région militaire comme chef de corps. Une mutinerie éclata à Abidjan qui faillit emporter le pouvoir puisque les militaires s'emparèrent des points stratégiques de la ville d'Abidjan après y avoir manifesté bruyamment leurs mécontentements multiformes dont un joua le rôle de détonateur parce qu'il cristallisait le sentiment des soldats d'être méprisés et maltraités.⁴ Autrement dit, la crise est née d'un fait qui peut paraître, à première vue, anodin, mais qui allait constituer une des raisons rémanentes de la crise de l'armée ivoirienne, à savoir la tentation permanente de créer des structures parallèles pour des raisons politiques, avec les risques d'une démultiplication à venir de la violence. Il s'agit de la révolte de jeunes soldats face à ce qui ressemble à la création d'une milice privée.⁵ Tout commença par le ras-le-bol des soldats du contingent qui percevaient une solde de 3 850 F CFA par mois, alors que les « Loubards », qui formaient une « milice » récemment mise en place par le pouvoir, percevaient la somme de 50 000 F CFA par mois pour les « services sécuritaires » qu'ils étaient censés lui rendre. Les jeunes « soldats soulevés » se plaignaient de discrimination en raison de l'audience publique accordée par le Président lui-même aux « loubards », aux « voyous », aux « casseurs », arborant des T-shirt frappés du slogan suivant : « Les loubards unis derrière un seul homme : Félix Houphouët-Boigny ». Les soldats se sont mis à protester. Ils estimaient valoir mieux, pour défendre l'ordre, que les 200 « loubards » dont le pouvoir voulait se servir dans sa stratégie de l'« équilibre de la terreur » dans le but de ne pas laisser l'initiative de la violence à la seule

opposition dans les manifestations, en plus de dissuader les éventuels contestataires sur les campus universitaires dominés par la FESCI (Konaté 2003).

Ce choix d'une privatisation partisane de la violence aura des conséquences que les acteurs de l'époque, guidés par l'urgence et agissant dans l'improvisation, n'ont pas mesurées. D'abord, il s'agit de la lente organisation de groupes de jeunes formant des « milices » à la solde des différents pouvoirs qui s'affrontaient dès ces années de mutation. Les jeunes venaient de faire leur rentrée en politique non pas tant sous la forme d'organisations estudiantines, mais de machines « militaires » manipulant la violence, qui allaient prendre leur forme véritable au fur et à mesure du développement des crises politiques successives.⁶ Les conséquences furent terribles. Ensuite, et plus tard, dès le début de la transition militaire de 1999, les groupes de soldats appartenant aux factions telles que la *Camora* se chargeront de « liquider » une partie de ces jeunes qui avaient appartenu aux « Loubards ». Les images terribles de certains des leurs aux visages tuméfiés se préparant à aller à la mort, diffusées à la télévision, avaient pour but de dissuader cette force, qu'on croyait pouvoir représenter un danger dans cette période d'incertitude durant laquelle le nouveau pouvoir craignait la réaction des bédietistes, en même temps que d'éliminer ceux qui avaient osé jouer à prendre la place des soldats. Cet épisode des « Loubards » appelle une première remarque : dès qu'on touche à l'armée, aussi défaille-t-elle, pour parer au plus pressé en mettant en place des structures informelles de violence, des milices, des « joggers », des classes de soldats recrutés au mépris des règles, des mercenaires, on désorganise encore plus l'armée parce qu'on ne prend pas le temps de former les soldats, d'imposer l'impartialité de leur recrutement, de leur formation et de leur avancement. Les problèmes militaires sont toujours traités à chaud au point de produire des situations d'instabilité future pour l'État. On crée de la « frustration ». ⁷ Cette contradiction des logiques d'urgence des pouvoirs et du temps lent de l'armée sont au cœur d'une dialectique qui va faire déraiser la construction d'une nouvelle armée ivoirienne.

Une deuxième raison était au départ de la crise militaire de 1990. Il s'agissait de la dignité du soldat. Certains officiers utilisaient les soldats à titre privé pour les exploiter dans leurs plantations ou leurs porcheries. Les soldats exécutaient les corvées civiles de leurs chefs, transportaient leurs enfants à l'école. En 1990, au moment où souffle le vent de la démocratie, ils refusent désormais d'être des « boys militaires ». Le refus de cet « esclavagisme militaire » est très important, même s'il est souvent occulté parce qu'il marquera, pour longtemps, les rapports entre les soldats du rang et la hiérarchie militaire.

La troisième raison était l'habitude de certains officiers supérieurs de détourner à leur profit des avantages revenant aux soldats. Ce sont toutes ces « frustrations » qui vont alimenter en permanence les soubresauts de l'armée jusqu'au coup d'État de 1999. On ne comprend rien à la violence de la contestation de la hiérarchie militaire si on fait l'impasse sur cette « frustration » objective. Sur certaines places d'armes, les jeunes soldats se sont vengés, dès qu'ils en ont eu la possibilité, de ceux qui les ont maltraités hier en les « manœuvrant » pour les humilier.

Toutes ces raisons ont conduit à la crise militaire de 1990, dans un contexte de contestation généralisée qui rend encore plus explosif le soulèvement militaire. Pour la première fois, des soldats du rang disent non au traitement qui leur est réservé sans pour autant assumer la charge d'un coup d'État que certaines radios étrangères annonçaient prématurément comme réussi. Pour eux, le soldat était un citoyen comme les autres, dont le niveau de vie, exagérément bas, rendait impossible d'honorer ses obligations familiales et sociales. Ils rejetaient naturellement les interprétations en termes de manipulations politiciennes pour mettre en avant leurs problèmes matériels qu'ils voulaient voir résolus : ceux qui défendent la nation sont exclus des bénéfices du miracle ivoirien. Les militaires se sont soulevés pour revendiquer « leur plan de carrière ». Ils réclamaient leur incorporation dans l'armée avec un salaire garanti et les privilèges des agents permanents de l'État. Ils demandaient en fait de ne quitter l'armée qu'à l'âge de 55 ans comme les policiers, les gendarmes et les autres fonctionnaires.⁸ Pourquoi cette revendication d'une fonctionnarisation de l'armée ? Il ne faut pas oublier les effets de la crise des années 80, notamment le chômage des jeunes (Chaléard 2000). Au terme de leur service militaire, les appelés se retrouvaient sans autre perspective que la rue. Le problème posé en 1990 était le suivant : un soldat rentre à 18 ans dans l'armée pour en sortir à 35 ans sans aucune perspective de carrière, sans aucune chance véritable d'avoir un travail dans une société ébranlée par la crise économique. Or dans l'armée, les soldats, même pauvres, avaient le gîte et le couvert. Cette sécurité, même au rabais, avait en plus d'autres avantages comme celui des maisons « baillées » par l'État pour les engagés. Au fond, les soldats craignaient de voir disparaître cette protection sociale. En effet, leurs maigres ressources les contraignaient, une fois sortis de l'armée, à trouver refuge dans les SICOBOIS⁹ où beaucoup d'entre eux mouraient dans des conditions misérables. Ainsi, pour eux, le service militaire signifiait avoir un toit, une chance d'apprendre un métier, d'obtenir une qualification pour ensuite trouver un métier dans la vie civile. En plus, le passage dans l'armée était obligatoire pour présenter les concours de la police et de la gendarmerie dont l'accès était devenu difficile en raison de l'augmentation du nombre des candidats.

Des soldats au nombre de vingt-deux furent choisis pour représenter leurs camarades et discuter avec le pouvoir. Ils étaient originaires de toutes les régions de Côte d'Ivoire. Dans la panique, le « vieux » Président donna satisfaction aux soldats avant d'enclencher le mécanisme de répression des mutins, en particulier de leurs représentants identifiés comme étant les meneurs. Ces derniers écopèrent d'une peine de prison de dix ans. Mais cette répression en ajouta à leur gloire : *ils avaient osé se lever et parler*. Les populations leur en savaient gré. Ce sentiment des jeunes soldats qui se sont « levés », pour participer à leur manière à l'avènement de la démocratie, restera dans l'imagerie populaire. D'autres jeunes soldats se lèveront plus tard pour des raisons voisines, mais avec des conséquences plus dramatiques encore. Le « vieux » combattant du PDCI-RDA leur envoya en sous-main son ministre de la justice pour les voir et les soigner avant de les libérer.

Le projet inchoatif d'une nouvelle armée ivoirienne

Il y avait donc un problème dans l'armée. En effet, la mutinerie avait fait apparaître la question centrale de l'indiscipline, de la pauvreté des soldats, des inégalités de traitement et celle des avancements sélectifs. L'armée était en panne. Le colonel Guéi fut appelé pour bâtir la « nouvelle armée ivoirienne ». Ce choix n'était pas fortuit parce que cet officier avait été un des rares officiers à franchir le Rubicon en disant que l'armée était handicapée par des problèmes qui attendaient d'être résolus : « C'était un des officiers qui a eu le courage de dire à Houphouët-Boigny qu'il y avait des problèmes dans l'armée en 1990. Il y avait une grande peur chez tous les officiers en face de feu le Président Houphouët-Boigny. Le général Guéi a été le seul qui ait levé la main au fond de la salle...lorsque Houphouët a posé la question de savoir s'il y avait des problèmes au sein de l'armée. Tous les officiers supérieurs et le chef d'État-major d'alors avaient prétendu qu'il n'y avait pas de problèmes au sein de l'armée. Mais le général Guéi a eu le courage de dire le contraire, de dire qu'il y avait des problèmes et il les a cités.¹⁰ » Il est intéressant de suivre sur une décennie cette tentative de rebâtir l'armée sur ses propres principes puisque le colonel Guéi prend en main une armée qui fera un coup d'État aux effets dévastateurs, qui le portera au pouvoir, mais surtout qui ne sera pas guérie des nombreux maux qu'il voulait extirper.

Le vrai problème fut, en effet, la « construction » de cette nouvelle armée ivoirienne, qui ne ressemblait déjà plus à celle des années 1960. Elle était une armée nouvelle à de nombreux points de vue : d'abord par le choix que firent de nombreux jeunes du métier des armes ; ensuite par le niveau de scolarisation des jeunes soldats de plus en plus instruits. Les premiers officiers de l'armée étaient peu scolarisés et peu diplômés, même si leur compétence

militaire n'était pas en cause. Les premiers officiers formateurs des commandos marins avaient un faible niveau d'étude : ce qu'ils étaient, ils le devaient à l'armée qui leur a assuré une formation interne sans tenir compte de l'origine ethnique ou sociale. Ils étaient de vrais militaires sans diplômes pour qui la discipline était le fondement de l'armée. Dans cette armée, de simples soldats pouvaient devenir officiers par leur compétence, le soutien de leurs chefs hiérarchiques et une formation militaire.

Avec la crise économique des années 1980, les jeunes rentrèrent de plus en plus nombreux dans l'armée pour y faire carrière.¹¹ Ils sont tous nés après l'indépendance. Ils viennent de toutes les régions. Ils sont plus ou moins instruits. Des sections entières de soldats furent renvoyées à la vie civile pour faiblesse du niveau d'étude qui était devenu un critère de recrutement et d'engagement dans l'armée. Ce choix va transformer le corps des sous-officiers et faire évoluer l'esprit et les pratiques de l'institution militaire.

Le nouveau soldat ivoirien est allé à l'école. Il veut respecter l'ordre et la discipline sans être « mené à la baguette » ou être « frustré ». Il s'agit là d'une évolution remarquable des modes d'obéissance dans l'armée. Selon une expression des soldats eux-mêmes : une nouvelle génération venait de « voir clair », qui n'hésitait pas à contester quand elle avait l'impression d'être en face d'une injustice. Le sergent-chef Ibrahima Coulibaly dit IB résume l'état d'esprit de ce nouveau soldat : « le soldat doit prendre le parti de la justice et de l'égalité ». Ils sont plus sensibles à la dégradation de leur condition de vie, au respect de leurs droits, parce qu'ils savent lire un règlement militaire, aux inégalités sociales et politiques (Kieffer 2000). Ils se prononcent sur les questions de société. Ayant fait des études, certains d'entre eux ont milité à la FESCI avant d'écourter leurs études pour entrer à la police ou à l'armée. Ils y ont gardé l'« esprit FESCI », cet esprit si particulier de contestation qui pose qu'il n'y a que des rapports de force : la violence est une arme politique qui permet de trouver des solutions à des problèmes que personne ne veut résoudre.

C'est cette « nouvelle armée », instruite mais contestatrice, qu'il fallait discipliner dans une société aux repères fragilisés par la crise pour qu'elle ne se retourne pas contre la construction de la nation. L'hypothèse formulée dans ce travail est de dire que cette tâche titanesque n'a pas abouti aux résultats escomptés. Les problèmes qui minent l'armée ivoirienne sont déjà présents dès cette époque : l'indiscipline, la pauvreté chronique des soldats, le clientélisme militaire, la politisation de l'armée.¹² Le colonel Guéï voulait mettre de l'ordre en commençant par la discipline militaire qui est la base de toute armée. Pour symboliser le travail de reconstruction de l'armée dont il avait la charge, il utilisa une « rhétorique » à mi-chemin entre l'adage kantien qui faisait de l'homme un « arbre tordu » et un proverbe

akan : « lorsqu'un arbre est tordu, il est difficile de le redresser brusquement, vous risquez de le casser. » La tâche était de redresser « l'arbre de la discipline militaire qui avait été tordu » dans un nouveau contexte d'indiscipline généralisée. Il échoua par deux fois non pas en raison de la carence de son leadership militaire, que les soldats ne lui ont jamais contesté, mais parce que son commandement fut contrarié, à chaque fois, par des impératifs politiques exogènes. Venu pour « nettoyer » l'armée, bien avant d'avoir pour mission de « balayer la Côte d'Ivoire », il la soumit à un remède de cheval pour dissuader les jeunes soldats de faire la politique de l'opposition dans les casernes.¹³ Les sanctions furent nombreuses : « Et depuis notre arrivée, nous avons indiqué à nos soldats la conduite à suivre. » Le but poursuivi était d'asseoir une armée en ordre. Des centaines de radiations furent prononcées.¹⁴ Ce qui signifiait la mort sociale de ces jeunes soldats. Le colonel Guéï a formulé clairement son objectif : « Cette philosophie nous oblige à dire que l'armée ne doit pas être en conséquence le stimulateur du désordre dans notre pays.¹⁵ » Mais ce travail s'arrêta à mi-chemin. Les raisons de cet échec sont importantes à souligner. La première raison réside dans sa tentative de tourner en sa faveur le clientélisme militaire qui se manifestait dans la manière dont il « reprenait » de façon souterraine les militaires « chassés » de l'armée. La deuxième raison de son échec tient au fait qu'il ne réussit pas à s'émanciper de la tutelle politique du pouvoir, comme le prouve sa responsabilité dans l'affaire de la répression des étudiants de Yopougon. La troisième raison, qui ne dépendait pas de lui, n'en était pas moins importante : les relations ambiguës avec l'armée française stationnée à Abidjan au titre des Accords de défense ne furent pas clarifiées, bien qu'une demande d'intervention pour « effrayer » les jeunes soldats ait fait l'objet d'un traitement diplomatique en 1990. La France ne donna pas suite à une demande d'application des Accords de défense. Le colonel Robert Guéï profita plutôt de cette réforme de l'armée pour développer son réseau militaire franc africain. La cinquième raison de son échec tient au passage improvisé d'une armée de conscription à une armée de métier qui aggrava le clientélisme militaire et l'ethnisation économique dans l'armée.

Cette dernière raison est décisive. La crise véritable de 1990 est une crise de la conscription. De cette époque datent en effet les problèmes de recrutement dans l'armée ivoirienne puisque la loi n° 61-210 du 12 juin 1961 portant recrutement des forces armées devenait caduque. Ce n'est pas seulement cet aspect législatif qu'il faut retenir. Il y a aussi les pratiques qui naissent de la crise des années 1970-1980 qui a contraint l'État à une « professionnalisation » improvisée de l'armée. Le pouvoir garda les apparences du service militaire pour couvrir les recrutements les plus hétéroclites : ethniques, politiques, économiques, etc.

La crise de la conscription s'accompagna d'une aggravation de la pauvreté des soldats qui, progressivement, se sont endettés dans un environnement économique dégradé. Un appelé avait une solde de 3 740 F CFA en 1990 quand un engagé percevait 52 000 F CFA. Ces soldats ont peu bénéficié des retombées du « miracle ivoirien », même s'il est vrai que la hiérarchie militaire fut associée aux situations de rente du modèle néo-patrimonial houpouëtiste (Kieffer 2000). C'est par le haut, et non pas par le bas, que Houphouët-Boigny a essayé de résoudre le problème de l'armée. Dans les années 1970-1980, deux changements importants attestent de la volonté politique d'impliquer, plus avant, l'armée dans la gestion de l'État. Il s'agit d'abord du début de l'ivoirisation des cadres militaires, la promotion de nombreux officiers, dont certains font leur entrée dans le corps préfectoral et dans le gouvernement. Ainsi en 1985, des officiers supérieurs de l'armée font leur entrée dans le PDCI, mais aussi dans les sociétés d'État (SODE). Il n'en fut rien pour les soldats du rang qui furent oubliés, donnant ainsi naissance à une armée à deux vitesses. Le général Ouattara Thomas d'Aquin disait, à qui voulait l'entendre, que le militaire n'avait pas besoin d'argent. Les soldats avaient pourtant une vie sociale de misère puisqu'ils ne pouvaient pas faire face à leurs engagements sociaux. Ils étaient les premiers payés, mais les moins bien payés, les seuls à ne pas avoir des ressources monnayables comme ces fonctionnaires qui « vendent » leur charge pour « joindre les deux bouts ». Ils étaient alors livrés à eux-mêmes ou aux « margouillats », ces usuriers qui hantent les quartiers dits « commerces », pour acheter qui, une télévision, qui, des meubles, qui, pour enterrer un parent.¹⁶

Sur les deux dernières décennies, l'argent aura été un problème constant pour les soldats qui ont une formule pour souligner cette situation : « On ne joue pas avec l'argent des militaires ». Les conséquences qui en découlent sont de deux natures. La première est le risque d'« achat des armes » dans les casernes, tout comme on achète « les consciences » dans les urnes. Mais si les soldats sont poussés à prendre partie pour un camp contre l'autre, ils en jouent aussi en prenant l'argent venu de tous les bords pour ne rien faire de ce qui leur est demandé par leurs différents commanditaires. Dans ces conditions, les pouvoirs successifs, depuis une décennie, ne cessent de s'inquiéter : « l'argent circule dans les casernes, soldats soyez vigilants ». Le deuxième risque est la revendication ou la surenchère à la prime qui date des années 1990, mais qui a connu un développement exponentiel après le coup d'État de 1999 avant d'exploser avec la guerre qui a fait des primes « haut-les-cœurs » l'embrayeur de la contestation des soldats aussi bien au sud du pays que dans les zones nord sous le contrôle de l'ex-rébellion. De ce point de vue, la guerre fut une aubaine pour une fraction de l'armée et de la rébellion qui a multiplié les possibilités de primes ou d'enrichissement.

À partir de la crise de 2002, cette question des primes a pris des proportions qui n'ont pas cessé d'inquiéter aussi bien le gouvernement que les Forces Nouvelles qui découvrent ce phénomène militaire.¹⁷ Ce n'est pas un hasard si le coup d'État de 1999 a eu pour prétexte les primes impayées à la suite d'une mission de soldats ivoiriens de la MUNIRCA. Les soldats ont anticipé les effets des tares du clientélisme à l'ivoirienne ainsi que l'impact psychologique de leur non-paiement. Le troisième et dernier risque est celui du racket de ceux que les Ivoiriens appellent les « corps habillés » qui regroupent aussi bien les policiers, les gendarmes que les militaires proprement dits. Ce risque est apparu dans les années 1980. Les autorités de l'époque ont dénoncé le racket, sans réussir à l'éradiquer. Depuis, aucun pouvoir n'a osé s'y attaquer de peur de subir le courroux des Forces de Défense et de Sécurité. Contrairement à la circulation au compte goutte de l'« argent politique » dans les casernes, aux primes que les pouvoirs ne peuvent plus supprimer parce qu'elles sont devenues des « droits », l'argent du racket, qui n'a pas de parti ni d'ethnie, est la plus grave menace qui pèse sur l'armée et sur la société dans son ensemble. Les raisons de cette gravité sont nombreuses : le coût économique de ce système, l'exacerbation des conflits identitaires, l'informalisation durable de l'État.

Cette caractérisation de la crise de l'armée dans les années 1990 ne suffit pas à elle seule pour rendre compte de la nature de l'armée houphouëtiste. Il y a un point important qui ne peut être occulté tant il touche à la crise de la nation ivoirienne : l'armée comme le creuset de la citoyenneté ivoirienne. L'armée houphouëtiste est, d'entrée de jeu, une armée multiethnique. En 1961, le premier commandant supérieur de la gendarmerie nationale est le commandant Sanon Moussa qui vient d'être élevé à ce grade alors que le lieutenant Sy Ismaïla est élevé au grade de capitaine. Ils sont d'origine voltaïque. Nombreux sont alors les ressortissants de la sous-région à servir dans l'armée, la police et la gendarmerie nationale. Armée de la paix, elle est aussi une armée apolitique qui ne dispose d'aucune légitimité historique qui en ferait un acteur de la vie politique. Houphouët-Boigny se méfiait de l'armée. La coercition, dont le moment clé aura été la répression des « complots des jeunes » et des « vieux » des années 1960, n'est pas la composante essentielle d'un système qui lui préfère la distribution de la rente (Diarra 1999 ; Faure et Médard 1989). Il s'agit, avant tout, de la maîtrise de l'usage de la force en déplaçant l'axe vers une rigueur politique qui ne laisse pas de la place à la contestation. Les contraintes de l'image d'homme de paix que le Président Houphouët-Boigny voulait donner de lui à l'extérieur, la ruse préférée à la violence dont on ne maîtrise jamais les effets, l'intimidation sont les ingrédients du système.

Malgré la faiblesse de ses effectifs, des investissements limités dans l'achat de matériel militaire, sa faible valeur opérationnelle, l'armée houpouëtiste aura incarné un des aspects décisifs de la construction de la nation ivoirienne dont le sens politique n'est jamais souligné, alors qu'elle est au cœur d'un dispositif de pouvoir dont un des enjeux majeurs est la gestion de la diversité ethnique. Le Président Houphouët-Boigny a mis l'accent sur la dimension politique d'une armée représentative de la Nation parce que multiethnique. Le sentiment d'appartenance à une citoyenneté commune est passé par cette armée qui a intégré jusqu'à ceux que les familles et la société ne voulaient pas. Personne ne fut écarté de cette armée qui fut dirigée et servie par des hommes du Nord, de l'Ouest, du Sud, de l'Est comme elle fut servie par des fils de paysans ou de citoyens. Cette dimension de la production du lien civique dans une société multiculturelle ne peut être méconnue au regard de son importance.¹⁸ L'armée houpouëtiste fut unificatrice d'ethnies et facteur de construction de la Nation. Aujourd'hui, certains rêvent d'une armée ivoirienne forte, dissuasive parce que fortement armée, sans s'apercevoir que ce rêve suppose que soit réalisé ce que Hegel appelait l'« esprit de l'armée » par quoi elle existe comme une totalité articulée par une discipline qui autrement paraîtrait une contrainte exogène. Autrement dit, la construction de l'armée suppose de prendre en charge cet héritage houpouëtiste. La meilleure preuve en est que l'on parle encore en 2008, selon son point de vue, ou selon son camp, d'armée akanisée, bétéisée, dioulaïsée, au lieu d'une armée ivoirienne tout court, comme si l'unité qui fait l'armée existait à peine face aux tendances scissipares.¹⁹

L'armée à l'épreuve de l'ivoirité

La discipline introuvable

On sous-estime, sans fournir des raisons valables, le Président Henri Konan Bédié qui fut un homme d'État confronté, d'abord, à une succession piégée par les effets conjugués de la crise des années 1980 et des contraintes de l'ajustement structurel imposés par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international : récession économique, endettement record, accroissement record de la pauvreté (32 %), chômage des jeunes. Ensuite, il a dû faire face à l'éclatement de la machine politique du parti unique du PDCI dans le contexte du multipartisme exacerbé, à l'activation des conflits infra-politiques à caractère foncier et identitaire ou religieux. D'une certaine manière, il tenta une action politique émancipée de l'héritage houpouëtiste, qu'il ne liquida pas, mais dont il se donna un droit d'inventaire au grand dam de ses adversaires politiques. Il est loin d'être le personnage superficiel

que ses adversaires politiques veulent en faire. L'échec de son projet politique ne doit pas faire oublier les motivations d'une action confrontée à l'épuisement du paradigme houphouëtiste dont il a pris l'exacte mesure sans être capable de fournir des solutions appropriées à une crise sociétale dont il n'est pas seul comptable. Premièrement, l'image présidentielle évolua de celle du vieux sage à celle d'un président proche du peuple qui ne refusait pas de danser avec son épouse au cours d'une cérémonie publique. Deuxièmement, il développa la politique de l'ivoirité si contraire à la gestion houphouëtiste de la diversité ethnique et dont il faudra un jour réécrire l'histoire du contexte d'émergence. Troisièmement, la question foncière fut traitée au profit des « autochtones » et non de ceux qui travaillent la terre. Quatrièmement, il développa une « politique publique de la violence » qui fit, là aussi, l'économie de la « paix ». C'est ce dernier aspect qui nous intéressera ici.

Le Président Bédié a été très attentif aux questions de défense et de sécurité pour une double raison. Premièrement, il voulait se doter d'un outil de défense efficace pour faire face aux problèmes sécuritaires tant externes qu'internes. Deuxièmement, son « obsession » était d'obtenir la loyauté de l'armée vis-à-vis des institutions qu'il incarnait. Les épisodes de l'application de l'article 11 et du Boycott actif lors des élections présidentielles de 1995 lui apparaissaient comme les signes les plus évidents d'une crise de l'armée qu'il fallait juguler. Il est vrai que le général Guéi engagea l'armée à soutenir la légalité constitutionnelle pour que soit appliqué l'article 11 de la constitution qui fait de lui le successeur du Président Houphouët-Boigny. Mais il accusa, par la suite, le chef d'État-major d'avoir tenté un putsch en vue de le renverser par une attitude attentiste qui ne se rangea pas du côté de l'ordre républicain (Bédié 1999:177), mais du côté de l'opposition qui espérait ainsi voir l'armée s'emparer du pouvoir pour organiser de nouvelles élections (Bédié 1999).

Lorsque le Président Bédié arriva au pouvoir après les élections de 1995, une de ses premières initiatives, en matière militaire, fut de recomposer une armée qu'il estimait peu loyale. Le général Guéi fut démis de ses fonctions de chef d'État-major pour être nommé ministre du service civique, avec pour mission de « préparer un plan d'installation des jeunes agriculteurs modernes à la terre.²⁰ » Il commença par faire éclater l'armée en différentes entités autonomes comme s'il voulait disperser les forces militaires dont l'unité virtuelle devait être réalisée par l'État-major dirigé par le contre-amiral Lansana Thimité, qui était un soldat bien formé, réservé et non impliqué dans les remous qui ont agité l'armée depuis 1990.

En 1994, il créa un conseil supérieur de la défense dont les membres sont les inspecteurs généraux des armées, le commandant supérieur de la gendarmerie, le chef d'État-major et le contrôleur général de la défense.

La création de cet organe de définition des missions et organisation stratégique de l'armée traduisait la volonté du Président Bédié de réorganiser celle-ci.

En 1996, il procéda à un renforcement du règlement militaire et de la discipline générale dans les forces armées nationales par le décret n° 96-574 du 31 juillet 1996 dont le but immédiat est la reprise en main de l'armée. Le précédent règlement qui datait de 1968 avait été ébranlé par les mutineries de 1990. Tout s'est passé comme s'il fallait rappeler à tous que la discipline militaire était, selon le mot de Max Weber, la mère de toutes les disciplines.

Cette même année, des nominations stratégiques furent opérées par le Président Bédié. Ainsi le général M'bahia Kouadio Laurent prit la direction de la défense. Les colonels Tautui Marius et Koffi Ettien furent nommés commandants des forces terrestres et des forces aériennes.

En 1997, le général Guéi est renvoyé devant un conseil d'enquête pour « faute grave dans le service et faute grave contre la discipline ». Il est révoqué. Sont aussi révoqués, pour des raisons similaires, des officiers dont certains seront des acteurs importants du coup d'État de 1999 et des événements violents de 2000 : le colonel Tiémoko Késsé, le lieutenant-colonel Gueu Michel, le commandant Mouassi Grena, le commandant Oulatta Gahoudi. En 1998, un mouvement de mise à la retraite d'office permet de se débarrasser des officiers généraux, tel Lansana Palenfo touché par la limite d'âge, dont les liens avec Alassane Ouattara sont connus, alors que des officiers, tels M'bahia Kouadio Laurent et Tautui Marius, dans la même situation, sont maintenus en activité de service.

Sous le Président Bédié, la présence de l'opposition dans l'armée était déjà importante grâce à un travail de mise en place de réseaux militaires et de coordinations de soldats dans les unités. Le Front populaire ivoirien (FPI) était la seule formation politique à prendre au sérieux la question militaire et à s'organiser par conséquent. C'était le temps de la suspicion et de la méfiance selon des affinités qui pouvaient être aussi bien ethniques que politiques. Si les officiers étaient surveillés, les sous-officiers furent négligés. Seule la gendarmerie était le véritable support du pouvoir Bédié qui se méfiait de l'armée.

D'un point de vue plus technique, le président Bédié commanda un audit pour faire une radioscopie de l'armée qui fit ressortir toutes les difficultés découlant de la mise en place improvisée d'une armée de métier ayant entraîné le vieillissement des soldats, le faible niveau opérationnel des unités ne disposant pas d'un matériel performant, la place des sous-officiers de plus en plus politisés.

La « démocratie apaisée » resta un slogan de campagne. Plus que jamais, le contrôle de la force publique était un enjeu majeur, d'autant plus que la compétition impliquée par le multipartisme était devenue plus agressive. En effet, elle opposait le PDCI non seulement au FPI, mais aussi au RDR né d'une crise interne du « vieux parti » offrant à Alassane Dramane Ouattara la possibilité de poursuivre un combat politique qui avait commencé lors de la succession du premier Président Félix Houphouët-Boigny. Le Président Bédié réorganisa la police par une politique de recrutement plus soutenue de nouveaux policiers et par l'extension des équipements (création de nouveaux districts de police aussi bien à Abidjan qu'à l'intérieur du pays et de commissariats dans les quartiers). Il créa, en 1998, la « Brigade anti-émeute » au sein de la police (*JORCI*, mars 1999). Cette brigade « sud-africaine » était chargée de la lutte contre les troubles à l'ordre public pouvant mettre en péril la sûreté de l'État. Elle devait être présente dans les villes de Korhogo, Odienné, Abengourou, Gagnoa. Le ministre de l'intérieur de l'époque expliquait cette politique de la manière suivante : « Dans un contexte sociopolitique surchauffé, la police doit faire sa mue. Les policiers doivent maintenir l'ordre à tout prix ; car il s'agit de préserver la sûreté de l'État ». Mais il serait partial de ne voir dans ce redéploiement de la police qu'une manœuvre politique. Il relevait davantage de la montée en force de la criminalité qu'il fallait combattre, d'autant plus que les difficultés rencontrées dans cette lutte, depuis le début des années 1980, avaient eu pour conséquences l'apparition de forces privées, comme la confrérie des chasseurs dozo, qui sécurisèrent de nombreuses régions du pays y compris au sud.²¹ La peine de mort rentra dans l'arsenal juridique de la Côte d'Ivoire pour servir cette politique sécuritaire nouvelle.

Mais, en même temps, les problèmes structuraux de l'armée sont restés les mêmes. Ceux de la gendarmerie, censée être le corps militaire fidèle au pouvoir, n'ont pas été résolus, en particulier le caractère opérationnel du Groupe d'intervention opérationnel (UIGN) handicapé par la nomination du général Tany en 1997 à la tête du Conseil national de sécurité.²² Quant à la Garde présidentielle, elle n'était pas organisée pour réagir et résister en cas de troubles puisqu'elle ne disposait pas d'une unité d'élites. Les contraintes budgétaires freinèrent, d'un autre côté, les réformes de l'armée.

La difficile sécurisation d'une société en crise

Un des moments importants de la politique du Président Bédié aura été la création du Conseil national de Sécurité (CNS), qui est apparu, à certains, comme l'instrument militaire de l'ivoirité. Le décret n° 97-695 du 10 décembre 1997 portant modification du décret n° 96 PR. 06 du 25 juillet 1996 portant création et attributions du Conseil national de Sécurité est

très clair : le Conseil assure la sécurité de l'État (*JORCI*, janvier 1998). Il fut dirigé par le général Tany Ehuèny qui avait été précédemment commandant supérieur de la gendarmerie nationale.²³ Il avait aussi pour tâche essentielle l'identification de la population puisqu'il comprenait, en son sein, une « Centrale d'identification sécuritaire », créée en 1999, dont la fonction était d'établir les cartes nationales d'identité et les titres de séjour pour sécuriser l'identité nationale.²⁴ Les missions du CNS conduisirent les forces de l'ordre, qui lui étaient rattachées, à des interventions sur le terrain pour y effectuer des contrôles d'identité.

Cette sécurisation eut une traduction inattendue dans le recrutement des soldats dans l'armée nationale. Alors que le code de la nationalité de 1961 permet à tout étranger vivant sur le territoire ivoirien l'accès à la fonction publique, dans la mesure où la présentation du certificat de nationalité n'était pas exigée, la loi de 1995 est plus restrictive en instaurant le critère de la présentation du certificat de nationalité pour l'accès aux emplois militaires.²⁵

De façon générale, le Conseil « lutte contre les tentatives de déstabilisation politique, ethnique et religieuse ». Il a aussi pour mission de surveiller les « mouvements de population et le regroupement des réfugiés. » Une autre de ses missions, qui peut paraître subalterne, à première vue, alors qu'il n'en est rien, est de donner son agrément à la « création et au fonctionnement des sociétés privées de sécurité ainsi qu'au recrutement et à la formation de leur personnel. » En fait, il s'agit du délicat problème de la privatisation de la sécurité.²⁶

Logiquement, le pouvoir sera confronté à trois problèmes cumulés ayant des conséquences graves qui constitueront des motivations chez certains acteurs du coup d'État de 1999. Le premier problème est la manière dont une fraction des forces de l'ordre joua un rôle dans le déclenchement de la crise ivoirienne naissante, lorsque des Burkinabè et des allochtones furent expulsés de leurs plantations à Tabou, dans le sud-est de la Côte d'Ivoire en novembre 1999, dans le silence le plus total des pouvoirs publics. La faiblesse de la réaction gouvernementale marquait en fait un durcissement de sa politique en matière foncière qui déboucha sur l'adoption d'une loi en décembre 1998 affirmant que seuls les nationaux pouvaient détenir des droits de propriété foncière. En somme, la terre n'appartenait plus à ceux qui la travaillaient (Chauveau 2000). Les autorités n'ont pas déployé les forces de l'ordre pour mettre fin aux affrontements entre les communautés qui allaient provoquer des morts et un exode des populations étrangères (Vidal 2003). Pendant plus de trois semaines, le calme ne fut pas rétabli.²⁷ Cette absence de réaction laissera des traces.²⁸ La première conséquence a abouti à laisser les Forces de Défense et de Sécurité

brutaliser et racketter les populations étrangères en toute impunité. La seconde fut, un peu plus tard, que les populations spoliées s'armèrent et rentrèrent dans la forêt de Nipou d'où ils empêchaient les autochtones d'exploiter leurs terres.

Le deuxième problème est celui du racket urbain imposé à certains barrages par les forces de l'ordre. Ces rackets furent source de nombreux conflits quotidiens, avec parfois mort d'homme, entre les policiers, les gendarmes et les chauffeurs des transports en commun appelés « Gbaka », pour la plupart originaires du nord du pays. Cette situation délétère, dont se serait passé le pouvoir, n'a fait qu'attiser la crise. Ce type de conflits entre forces de l'ordre et la catégorie socioprofessionnelle des transporteurs « dioula » demeure une des constantes de la crise ivoirienne qui voit régulièrement les policiers ou les gendarmes et la population s'affronter violemment avec des blessés, des morts, la destruction des biens (camions de transport détruits).²⁹ Ces deux phénomènes corrélatifs ont accéléré une crise des forces de l'ordre devenues, sous certains rapports, incontrôlables.

Le troisième problème touche à la pression des contrôles des cartes d'identité par les forces de l'ordre dont le but initial était de reprendre d'une main ce que l'autre main du PDCI avait donné comme cartes d'identité à l'électorat captif des étrangers qui désormais pouvait être tenté de voter dans un sens non souhaité (Dozon 2000). Cette visée politicienne avait ses contraintes et ses dérives dans les possibles manipulations administratives ou policières de l'identité. Une frange de militaires, de policiers pouvait arrêter, contrôler et déchirer les pièces d'identité de ceux qu'elle « estimait » être des « étrangers ». Ce phénomène remarquable d'inversion sécuritaire a tendu à aggraver la crise par l'impunité sous tous les régimes successifs. Au total, une logique sécuritaire discriminante a eu pour effet de libérer les forces de l'ordre du cadre des règles et de la hiérarchie. La conséquence a été des initiatives individuelles ou collectives pour brimer, racketter, piller les populations civiles les plus vulnérables et, en premier, les étrangers.

Le coup d'État de 1999 : le cadeau empoisonné d'un père Noël en treillis ?

De la raison d'État au coup d'État en Côte d'Ivoire³⁰

Le premier critère dégagé par M. Foucault, lorsqu'il analyse le coup d'État en son concept, est sa *nécessité* au nom du salut de l'État (Foucault 2004 ; Agulhon 1997). Il s'agit de ce moment où la dynamique politique s'affranchit des lois en raison d'une « nécessité », d'une « urgence » qui

oblige à passer outre la légalité au nom justement du salut de l'État : « L'État va agir de soi sur soi, rapidement, immédiatement, sans règle, dans l'urgence et la nécessité, dramatiquement, et c'est cela le coup d'État » (Foucault 2004:268). Michel Foucault ajoute : « Le coup d'État, c'est l'auto-manifestation de l'État lui-même. C'est la manifestation de la raison d'État...qui affirme que l'État doit être sauvé, quelles que soient les formes qu'on emploie pour pouvoir le sauver » (Foucault 2004:268).

Lorsqu'on se réfère au concept de base de cette dynamique politique perturbatrice de la gouvernementalité en son cours normal, le coup d'État se définit d'abord comme *excessus iuris communis*, pour employer le langage de Charles Naudée. Il est hors du commun parce qu'il sort des logiques habituelles se rapportant à l'État qui se trouve menacé de crise puisque ses fondations se trouvent mises en cause. Pourquoi ? Tout simplement parce que cette dynamique implique la suspension de la légalité qui semblait être la raison d'exister du corps politique ou qui en assurait le cours régulier : « Le coup d'État, c'est une action extraordinaire contre le droit commun, action qui ne garde aucun ordre ni aucune forme de justice. » Il est potentiellement producteur de formes politiques nouvelles, mais il est aussi un moment dangereux de la dialectique politique parce qu'il désorganise l'être social sans être toujours sûr de composer la force pour la subordonner à nouveau à la loi. Cela signifie qu'il peut être l'occasion d'une exacerbation du conflit social dans une dynamique dont le principe est la violence. Les risques sont importants de voir cette violence bouleversante prolonger la situation de blocage qu'elle prétendait corriger.

Il est une autre notion qui apparaît comme d'abord opposée à la première, mais qui lui est apparentée tant leurs logiques s'impliquent sans faire coïncider leurs finalités : il s'agit de la raison d'État. Nous l'utilisons pour cerner les moments-clés autour desquels s'organisent les décisions politiques qui commandent les mutations constitutionnelles, les comportements des acteurs politiques, les crises politiques de la période post-houphouëtiste que le coup d'État vient donner l'illusion de clore. Comme sa sœur jumelle, le coup d'État qu'elle peut faire naître, la raison d'État est l'action politique conduite qui ne se préoccupe pas de se ranger d'abord sous la légalité parce que sa finalité vise le maintien ou la permanence de l'État. Les modifications successives de l'article 11 de la Constitution, par un chemin sinueux qui semblait trancher en faveur du Président Bédié, devenant ainsi le dauphin constitutionnel, avec lequel le pouvoir de l'époque entendait assurer sa pérennité en même temps que faire face aux mutations d'une société frappée par la crise des années 1980 et agitée par le multipartisme des années 1990, relèvent de cette dynamique de la raison d'État. Les polémiques autour de cet article montrent qu'il s'agissait, dans le fond, de l'aspect immergé d'un processus de

recomposition politique, avec ses moments de fortes tensions entre des acteurs qui profitaient de leur marge de manœuvre pour en accélérer le cours ou au contraire pour le contrarier.

Notre hypothèse est de dire que le principe de la conduite de la politique du transfert du pouvoir en Côte d'Ivoire, dans les années 1980-1990, relève de la raison d'État, au sens de consolider un pouvoir dont les ressources agencées constituent le paradigme houphouëtiste. Les proverbes des peuples akan, portant sur le fait qu'un roi ne doit pas connaître son successeur avant sa mort, ne changent rien aux affaires de l'État dont Houphouët-Boigny a fait l'apprentissage au cœur de l'État patriote français et non au « village », pour faire usage d'une caractérisation de Pierre Legendre.³¹ La préoccupation essentielle de cette raison politique était de produire les conditions de la survie d'un modèle politique après avoir pérennisé le règne du Président Houphouët-Boigny (Ekra 2003). La question centrale était en effet la suivante : quelles sont les dispositions politiques et constitutionnelles susceptibles de fonder la permanence d'un système politique qui est le point d'amalgame d'un réseau d'intérêts politiques et économiques, tant endogènes qu'exogènes, dont la désarticulation pouvait être porteuse de risques pour la nation tout entière. Ce problème essentiel ne relève pas de la tactique politique, mais d'une stratégie qui travaille à multiplier les tests de crédibilité du personnel politique au point de dérouter ceux mêmes qui se croient en position légitime de prendre le pouvoir. Le dauphin Bédié n'a pas échappé à ce test politique. En effet, le Président Houphouët-Boigny aurait déclaré : « C'est quoi ça (la bombe) ? Tout le monde me dit de donner le pouvoir à Bédié. Mais si je donne le pouvoir à Bédié, six mois, six ans, au maximum après, il y aura un coup d'État » (Diarra 2005).

La succession en Côte d'Ivoire a été rendue difficile en raison des facteurs discriminants de cooptation des dauphins, comme si aucun ne réunissait les ressources nécessaires pour succéder au père de la nation. L'article 11 fut un cran d'arrêt dans cette stratégie de dévolution du pouvoir qui fut tranchée ainsi de façon légale. Les risques de voir le vieux leader « bourguibisé » n'étaient pas nuls. Mais les risques réels étaient ailleurs. L'économie générale de cette raison d'État avait ouvert une possibilité d'un coup d'État, mais qui est devenu, par la radicalité de la compétition politique, autre chose qu'une hypothèse d'école. L'armée permit de trancher en faveur de l'application de l'article 11, tout comme elle déstabilisa le pouvoir par son refus de briser le boycott actif de l'opposition lors de l'élection présidentielle de 1995. Elle était devenue de fait un acteur de la vie politique sans soupçonner qu'elle allait y jouer sa propre existence.

Dans un texte élégant, au sens mathématique, intitulé « Transition politique et succession en Côte d'Ivoire », Tessy Bakary a présenté les matériaux analytiques de la dramaturgie du transfert du pouvoir telle qu'elle

s'est opéré en Côte d'Ivoire dans les années 1990 (Tessy 1994). L'énoncé général à partir duquel est dérivée la spécificité de la succession ivoirienne pose que le remplacement à la tête de l'État du dirigeant suprême constitue le test crucial de la dynamique politique dans son ensemble qui peut conduire soit à une instabilité infinie, soit, au contraire, à une stabilité qui s'explique par le recrutement, à long terme, du personnel politique, aux *habitus* et aux ressources détenues par les acteurs politiques. Tessy Bakary affirme que « les processus de sélection du chef de l'État et la consolidation de son pouvoir constituent l'essence de la vie politique en Afrique. » (Tessy 1994). Nous appelons Raison d'État la dynamique politique et constitutionnelle ayant présidé à cette dévolution du pouvoir dont les ressources, pour être légales, n'en furent pas moins d'abord politiques, au sens d'une mise en œuvre stratégique de ressources multiples que la loi seule ne pouvait contenir. On est d'autant plus fondé à employer le terme de raison d'État pour décrire cette logique successorale qu'elle est, à l'opposé du processus de sélection démocratique des dirigeants, avec ses procédures de transparence et de publicité, plus opaque. Elle a sa logique propre, ses risques : la déchéance des acteurs individuels de la confrontation politique ou même la guerre civile que les ratés de la raison d'État ne peuvent qu'appeler.

L'hypothèse d'un Houphouët-Boigny « branché sur l'éternité » politique permet de montrer comment le problème de sa succession fut traité par des stratégies au long court, dont la moindre n'était pas celle d'avoir fabriqué l'hypostase de « héritier sans nom et sans visage », anti-personnage politique apparu au fil des congrès successifs du PDCI-RDA : la stratégie des modifications constitutionnelles portant notamment sur l'article 11 de la Constitution ayant pour enjeu principal de laisser la place de l'héritier inoccupée. La révision constitutionnelle de 1990 désignant le président de l'Assemblée nationale comme devant accéder au pouvoir suprême en cas de vacance du pouvoir donne une ressource supplémentaire au Président Bédié face à ses adversaires, dont le premier ministre Alassane Ouattara et secondairement le président du conseil économique et social, Philippe Yacé.³² La question de savoir si le déploiement de toutes ces stratégies politiques ne visait qu'à imposer le Président Bédié n'est pas la plus importante, mais celle touchant à la viabilité d'un système politique ayant fait la preuve de son institutionnalisation pour écarter les catastrophes politiques prophétisées par des théories plus idéologiques et réactives que scientifiques : « En dehors des cas des coups d'État plus ou moins sanglants, la principale conclusion qu'on peut en tirer est que les successions en Afrique se déroulent en réalité beaucoup mieux qu'on ne le pense généralement et que les troubles sociaux majeurs, les violences et les guerres civiles consécutives aux changements à la tête des États sont assez exceptionnels » (Tessy 1994:126).

Le fait est que la dévolution « réussie » du pouvoir en 1993 n'a pas empêché un coup d'État de se produire six ans plus tard, refermant le long règne du Président Félix Houphouët-Boigny. Nous ne suivons pas les interprétations qui font de l'accession de Bédié au pouvoir un coup d'État constitutionnel qui s'est retourné contre lui.³³ Nous disons en revanche que l'acceptation de la violence comme une ressource essentielle de la compétition politique a constitué le point de bascule de la dynamique partisane. Les « bricolages » constitutionnels pour se draper dans la légalité, en oubliant que la différence peut être faible entre la légalité et la force, sont désormais compatibles avec la force armée parce qu'aucun des acteurs ne croit que la démocratie est la meilleure formule du transfert du pouvoir. Les acteurs ne veulent même pas l'essayer, se contentant de manipuler la raison d'État. Deux exemples en attestent, dont le premier est la reconduction, après 1993, des méthodes de survie politique par les modifications constitutionnelles, article 35, sans apprécier exactement que la Constitution est la grammaire de la vie d'un peuple, et le second est la modification d'importance qu'aura constitué l'intrusion de l'armée dans la vie politique.

Il ne s'agit pas d'imputer la responsabilité du coup d'État de 1999 aux ruses houphouëtistes de la politique. Il est question, au contraire, de mettre l'accent sur l'épuisement du paradigme houphouëtiste dont l'une des conséquences a été de décrédibiliser les règles constitutionnelles de transfert du pouvoir et de durcir une conflictualité politique démultipliée par l'instauration du multipartisme tentée par la violence.³⁴ Cette césure est consignée dans une phrase prononcée par Houphouët-Boigny lui-même : « Notre génération laisse la démocratie à la nouvelle génération. » La crise des quatre paramètres du compromis houphouëtiste – politique d'ouverture sur le monde, philosophie du « grilleur d'arachides », gestion paternaliste de la diversité sociale, et marginalisation stratégique de la violence – pose en effet la question du politique bien au-delà de ses figures constitutionnelles. Il faut être attentif à la crise d'un modèle politique aux ressources nombreuses qui a assuré la stabilité politique de la Côte d'Ivoire parce qu'elle fut, d'abord, synonyme de la fin d'une exception et, ensuite, montée des périls dont le coup d'État de 1999 est un aboutissement. Il est clair que l'armée joua un rôle central dans ce processus de rupture puisqu'elle est, depuis 1993, appelée à arbitrer les différends politiques, alors qu'elle n'avait jamais eu son mot à dire dans le champ politique. Le coup d'État est une tentative de sortir de cette logique infernale aggravée par les polémiques autour de l'ivoirité considérée par ses concepteurs comme un concept culturel, alors que l'opposition (FPI et RDR) y voyait un concept exclusionniste visant à discriminer les ivoiriens dont les effets politiques, économiques, identitaires, fonciers seront lourds de

conséquences. S'adressant le 18 janvier 2000 aux soldats ivoiriens de la MINURCA dont les problèmes pécuniaires ont servi de prétexte au coup d'État, le général Guéi a la remarque suivante : « Ce changement de régime n'est pas ethnique, il se posait comme une nécessité et il était souhaité par 90 pour cent des Ivoiriens qui malheureusement n'avaient pas le courage nécessaire.³⁵ » La création du Comité national de Salut public (CNSP) traduisait cette nécessité politique de reconstruire l'État sur une base non partisane, de sortir du multipartisme dévoyé par l'expression violente des identités et des intérêts. Ce qui signifiait fondamentalement créer les conditions politiques d'un compromis qui soit la base de la construction d'un nouveau paradigme permettant de poursuivre la construction de la nation.³⁶

Les acteurs du coup d'État

Les premiers soldats revenus de Centrafrique étaient basés au camp militaire d'Akouédo. Très vite, ils réclamèrent le paiement de leurs primes au titre du contingent qui avait été envoyé en République Centrafricaine, sous l'égide de l'ONU, dans le cadre du maintien de la paix (MINURCA). C'est de là que sont parties les premières vagues de mécontentements. Le 23 décembre 1999, alors que le Président Bédié avait prononcé la veille un discours de fermeté pour stigmatiser son principal rival, Alassane Dramane Ouattara, accusé d'être Ivoirien les jours pairs et non-Ivoirien les jours impairs, une mutinerie éclate à Abidjan. La radio et la télévision nationales furent alors occupées par les mutins qui, par la même occasion, ont pillé les commerces et les stations d'essence pendant plusieurs jours.

Ils allèrent s'armer dans la poudrière d'Akouédo. Les soldats, que le général Guéi appelait « jeunes gens », seraient les auteurs du coup d'État ; à condition d'ajouter que ce sont les militaires, dans leur grande majorité, qui sont les vrais acteurs du coup d'État. Les réunions furent nombreuses, les acteurs militaires qui labourèrent les camps furent nombreux. Les militaires eux-mêmes ont une expression pour qualifier cette action collective : les « vrais fous » viennent avant les « gros bras ». Les « jeunes gens » furent finalement les symboles de cette révolte des soldats face à une frustration supplémentaire qui leur apparaissait être la goutte d'eau qui a fait déborder le vase. Le coup d'État n'était pas non plus une affaire d'ethnie. Ce n'était pas un coup d'État des soldats du Nord, bien que nombre d'entre eux y aient été très actifs.³⁷ Les acteurs qui ont symbolisé le coup d'État ont tous appartenu à la fameuse Force d'Intervention Rapide des Para-commandos (FIRPAC) dont le général Guéi est le créateur.³⁸ Il s'agit des sergents-chefs Souleymane

Diomandé dit la « grenade », de Boka Yapi, des caporaux Issa Touré, Neman Gnepa, Oumar Diarrassouba dit « Zaga-Zaga » et de Yves Gnanago. Ils se sont emparés de la poudrière militaire du camp d'Akouédo, ouvrant ainsi la dynamique du coup d'État qui est né du détournement des primes des soldats de la paix. Le problème a, ainsi, fini par concerner toute l'armée puisque le contingent ivoirien avait été constitué à partir d'éléments venus de tous les bataillons.

Les sous-officiers entrèrent dans la danse. Ils « labourèrent » les casernes pour pousser les soldats à revendiquer. Ces incitations à la révolte ont conduit les soldats à prendre la rue en occupant les deux ponts de la ville d'Abidjan afin de pousser le gouvernement à satisfaire leurs revendications. Le Président Bédié, qui avait minimisé le problème, en prend la mesure et promet enfin aux soldats que l'argent leur sera intégralement versé. Les soldats qui, de leur côté, ont poussé assez loin la mutinerie, ont compris qu'ils n'obtiendront pas le pardon du président et qu'il valait mieux le renverser. Les casernes refusèrent l'argent promis et un effet d'accélération transforma la mutinerie en coup d'État, par un travail de conversion, en contestation politique du régime.

La théâtralisation d'un coup d'État

Le coup d'État doit se manifester et être reconnu pour ce qu'il est, pour marquer la rupture et la nécessité qu'il incarne. S'il cache les secrets des nombreuses intrigues et des plans qui ont présidé à sa réussite et qui continuent d'être couverts par les dires de certains de ses acteurs, il a aussi une expression publique de laquelle dépend sa réussite ou son échec : « Le coup d'État doit cacher ses procédés et ses cheminements, mais il doit apparaître solennellement dans ses effets et dans ses raisons. D'où la nécessité de la mise en scène du coup d'État » (Foucault 2004:271). Rien de plus secret qu'un coup d'État, mais en même temps rien de plus spectaculaire dans l'affirmation éruptive de sa nécessité : « Mais pour pouvoir emporter l'adhésion, et pour que le suspens des lois auquel il est nécessairement lié ne soit pas compté à son débit, il faut que le coup d'État éclate au grand jour et qu'il fasse apparaître sur la scène même sur laquelle il se place la raison d'État qui le fait se produire. » (Foucault 2004:270-271). La mise en scène du coup d'État naît de la nécessité de faire apparaître les raisons qui le soutiennent, mais aussi de faire apercevoir les rigueurs de ses effets. Le coup d'État de 1999 n'échappe pas à cette théâtralisation politique que Michel Foucault appelle la pratique théâtrale de la politique. Les dépositaires du pouvoir viennent se manifester, être vus pour être crus.

Le général Guéï, que les soldats avaient finalement appelé à prendre la tête du coup d'État, comprit que son succès dépendait de la mise en œuvre d'une dramaturgie capable de le crédibiliser. Le 24 décembre 1999, il proclame la destitution du Président Henri Konan Bédié à la station de la Radio Nostalgie : « A partir de cet instant, Henri Konan Bédié n'est plus président de la République ». Dans la foulée, il annonce la dissolution de toutes les institutions de la République et la constitution d'un « Comité de salut public ». C'est la fameuse scène télévisée où le général Guéï est entouré de jeunes soldats armés, foulards de pirates noués sur certaines têtes, plus effrayants les uns que les autres, donnant l'impression d'appartenir plus à une « bande » qu'à une armée, comme pour inviter à la retenue tous ceux qui mûrissaient des velléités de résistance. Mais cette image fut à double tranchant puisqu'elle exprime le signe de la future gangstérisation des factions de la junte militaire tout le long de la transition. Cette médiatisation visait à montrer la force et la nécessité de la rupture historique. La suite du coup d'État dépend de ce moment de la théâtralisation de la politique parce que s'y affrontent des acteurs qui n'existent d'abord que par la parole et l'image. L'interview, par Radio France Internationale, de l'ancien Président Bédié répondant à sa destitution par les militaires, en appelant à la résistance, fait partie de cette lutte médiatique.³⁹

L'importance de la « théâtralisation » apparaît plus nettement dans l'exécution du coup d'État même. La médiatisation des phases successives du mouvement revendicatif du noyau des soldats actifs, l'usage des nouveaux moyens de communication pour coordonner leur action ont joué un rôle important dans la crédibilisation du renversement du pouvoir. (Kieffer 2000).

Ce moment de rupture médiatique accentue les « rodéos » organisés dans différentes villes du pays par des soldats aux visages grimés tirant en l'air des rafales de mitrailleuse automatique. Ce rituel indique à ceux qui en douteraient encore de quel côté se trouve la force qui peut s'exercer sans être freinée par les lois. L'occupation de la voie publique à laquelle succède le couvre-feu est le signe que le nouvel ordre militaire sera défendu.

L'arrestation médiatisée des dignitaires du PDCI, puis leur emprisonnement au camp d'Akouédo pour qu'ils découvrent la dureté de la vie militaire, fait partie de cette théâtralité politique dont le but est de dissuader et de soumettre. Les allégeances les plus cruciales, celles de la gendarmerie, furent au cœur de cette théâtralisation du pouvoir en train de s'auto-instituer. Les pouvoirs reposent aussi sur des images, des mots, des symboles qu'il faut savoir mobiliser dans les périodes de rupture. Il en a été ainsi du déplacement, dès le début de la transition militaire, des nouvelles autorités militaires au caveau familial du Père-fondateur,

Houphouët-Boigny, à Yamoussoukro pour s'y recueillir et expliquer que le coup d'État a été inspiré par le sage qui pourtant ne faisait de place dans son idiome politique qu'à la paix et au dialogue.⁴⁰ Les nouveaux pouvoirs réussissent la prouesse d'une mise en scène festive du coup d'État au stade Félix Houphouët-Boigny le 5 février 2000 pour remercier les « mutins », sauveurs de la Côte d'Ivoire. Les hommes et les femmes dansèrent pour la circonstance au son du « mapouka militaire »,⁴¹ les jeunes dansèrent ; les militaires aussi. Les hommes politiques dansèrent et la musique étouffa momentanément les divergences.⁴²

La naissance des factions militaires

À partir du coup d'État de 1999, on assiste à la multiplication des « milices » et autres gardes prétoriennes : *Brigades rouges*, *Camora*, *Cosa Nostra*, *PC Crise* (Beugré). La *Camora* était chargée d'imposer l'ordre par la force. Elle était le bras armé du nouveau pouvoir militaire. Son rôle était de contrer toutes les velléités de renverser les nouvelles autorités. Ses membres arrêtaient aussi bien les personnalités politiques que militaires. Ils contribuèrent à déstructurer le principe de la hiérarchie militaire par leurs manières de brutaliser les officiers. Les *Kamajors*, dirigés par le sergent Kadhafi, basés à la maison de la télévision et à la radio avaient pour mission de sécuriser les lieux stratégiques de la ville. Ils avaient aussi pour mission de tenir la poudrière d'Akouédo d'où était parti le coup d'État. Les *Brigades Rouges*, sous le commandement direct de Boka Yapi, avaient été créées au lendemain du coup d'État. Ils avaient pour mission de neutraliser les sources de contestation. Ils en profitèrent pour opérer des descentes musclées chez les anciens dignitaires du PDCI.

Le groupe le plus connu du grand public était le PC-Crise, qui était une sorte de tribunal militaire informel et un organe répressif. Installés dans un bâtiment vétuste au premier bataillon d'Akouédo, de jeunes soldats, commandés par un capitaine, se donnèrent le rôle de connaître et de juger les différends domestiques, commerciaux, de voisinage, de vol. Ceux qui venaient se plaindre étaient les « petits » auxquels la justice a toujours donné tort face aux puissants : la femme battue, le plaignant à qui on refuse de rembourser son dû,⁴³ le travailleur privé de son salaire, un licencié abusivement (Boti 2000). La justice expéditive du PC-crise se mua finalement en règlements de compte, en violence contre la population et la presse, en exécutions sommaires de ceux qui étaient considérés comme des délinquants ou des bandits. La Cosa Nostra était, quant à elle, la « piscine » parallèle du pouvoir militaire, cellule d'intelligence et d'écoute; elle était dirigée par le sergent-chef Ibrahima Coulibaly dit IB.⁴⁴

Ces factions vont jouer un rôle considérable tout le long de la transition puisqu'elles seront les bras armés dans l'affrontement des acteurs politico-militaires désormais convaincus que la transition ne pouvait se dénouer que dans la violence. Elles étaient composées des éléments les plus actifs du coup d'État. A leur manière, ils étaient au pouvoir et s'attaquaient impunément aux régies financières de l'État et aux opérateurs économiques. Ces soldats, circulant dans des voitures de type 4X4, étaient les « superstars » de la vie politique du moment. Ils étaient des militaires d'un nouveau type.⁴⁵ Ils n'appartenaient pas à la hiérarchie militaire, mais en même temps ils étaient hors normes militaires.⁴⁶ Le sergent-chef Ibrahim Coulibaly dit IB est le type même de ce nouveau soldat produit par l'armée ivoirienne : un « vrai soldat » avec son charisme et sa technicité militaire, mais qui pense qu'il a mieux à faire que d'être un simple soldat, tant le personnel politique lui semble défaillant. Il est au départ et à l'arrivée de tous les coups d'État ou tentatives de coup d'État qui se sont produits entre 1999 et 2008.⁴⁷ Selon leurs ressources, les soldats sont soit gardes du corps de personnalités politiques, soit convoyeurs de fonds secrets, soit conseillers militaires, hommes de main, soldats rebelles. Ils sont protecteurs, prédateurs, criminels, selon les cas (Ayissi 2003).

Une partie de l'armée au pouvoir éclata ainsi en clans opposés à coté du gros d'une armée qui resta silencieuse et d'une gendarmerie qui jouera un rôle important dans la répression des troubles de 2000. La tentative de coup d'État du 18 septembre 2000 dit du « cheval blanc » constitue le point de non retour de l'affrontement entre clans militaires. Les hommes du sergent- chef IB furent arrêtés et accusés de vouloir accéder au pouvoir par les armes. Mais ces clans militaires qui s'affrontent dans les « bruits et la fureur » ne sont pas les seuls. Pendant que les « nouvelles stars militaires » se battent violemment, de nouveaux groupes de militaires, qui n'appartenaient pas au noyau des hommes du général Guéï, apparaissent et s'organisent selon des affinités politiques et ethniques qui remontaient bien avant le coup d'État.

Il suffit de regarder la liste des nominations opérées au mois de décembre 1999. Au début de la transition militaire, le pouvoir avait tenté de placer ses hommes en donnant l'impression de travailler à l'unification de l'armée par les nominations des commandants des unités des forces armées et de la gendarmerie. Le général Soumahila Diabagaté, originaire du Nord, fut nommé chef d'État-major, alors que le colonel Dekassan Douagbeu Théodore, un Yacouba, se voyait confier la charge de commander les forces terrestres. Si les forces aériennes étaient commandées par un homme du Nord, la marine nationale l'était par un homme originaire de l'Ouest. Mais le plus important est qu'en trois ans les divisions de l'armée se sont

renforcées pour donner naissance à des polarisations extrêmes dès la crise militaro – politique de 2002. Certains des officiers, du tableau d'avancement, resteront dans le camp des loyalistes. C'est le cas de Glély Marcel, de Dogbo Blé Bruno aujourd'hui aide de camp du Président Gbagbo, de Dagrou Loula qui sera tué dès le début de la rébellion dans le nord du pays, du lieutenant colonel Kassaraté, commandant supérieur de la gendarmerie, du colonel Guai Bi Poin Georges qui dirige aujourd'hui l'École de gendarmerie et le CECOS. Le colonel Bakayoko Soumaïla, qui dirigeait alors le Génie militaire à Bouaké, le colonel Gueu Michel, le colonel Bamba Sinima se retrouvent dans le camp des Forces Armées des Forces Nouvelles (FAFN). Si l'armée s'est divisée sur une période aussi courte, il en va différemment de la gendarmerie dont la cohésion s'est maintenue. Durant les bouleversements violents, elle est restée la seule force intacte commandée par les mêmes hommes qui n'ont pas la même culture militaire que les « jeunes gens ». Les gendarmes vont jouer un rôle important dans la répression post-électorale (26 octobre 2000), au point d'être accusés d'être les responsables du charnier de Yopougon.⁴⁸

La crise de l'armée ivoirienne était aussi visible dans le port de l'uniforme militaire que Marx avait défini, dans son examen de l'armée et de la bureaucratie d'État, comme le « costume d'État » des soldats (Lefort 1978:396). En treillis impeccable, lunettes de soleil, pour la nouvelle élite militaire, en uniforme dépareillé ou en « brode », pour d'autres, la tenue militaire traduisait le désordre de l'armée ivoirienne. Le gros de la troupe s'accommodait d'un uniforme de fortune (tee-shirt, tennis, « djatiguikiè foro bana »).⁴⁹ Plus graves encore, les sous-vêtements étaient devenus plus importants que l'uniforme parce qu'on pouvait s'en débarrasser quand il le fallait pour se fondre dans la nature. Les civiles ne perdaient aucune occasion, quant à eux, de se mettre en uniforme pour se faire passer pour des militaires. Tout le monde était militaire parce que personne ne l'était plus vraiment. Ce problème n'est toujours pas résolu.

La transition militaire réactiva une unité de police militaire pour mettre un terme à l'activité des factions et au désordre vestimentaire, mais sans succès. Le problème s'aggrava avec la crise militaro- civile de 2002 dans la mesure où des milliers de jeunes appartenant aux milices ou aux groupes d'autodéfense ont troqué leur tenue civile contre des treillis pour mieux « défendre » les institutions menacées. Leurs leaders arboraient des tenues militaires, portaient les titres de généraux, de maréchaux ou de commandants. Des cartes professionnelles confectionnées par eux-mêmes leur permettaient des interventions souvent à leur seul profit. De nombreux jeunes, sous le déguisement militaire, participaient aux vols et aux différents braquages dans la ville d'Abidjan.⁵⁰

La crise de la délégation du pouvoir : les nœuds de la violence du coup d'État

Harris Memel Fotê avance que lorsque les « jeunes gens » ont fait « leur truc », devant les problèmes militaires et politiques, ils ont fait appel au général Guéï et à tous ceux qui avaient la charge d'enclencher une nouvelle dynamique politique dont l'unité du pays était le principe central.⁵¹ Ce que le philosophe désigne comme « le principe de la délégation » dans le coup d'État, c'est ce transfert si particulier du pouvoir, qui ne vaut pas démission, parce qu'il faut encore s'assurer que le cap est maintenu quant à l'essentiel pour que soit réalisé ce que le coup d'État avait de nécessaire pour la survie de la nation : « Mais il faut en plus qu'ils soient capables de s'exprimer à chaque fois que les choses n'iront pas. Il faut chercher le partage et la délégation de la force dans le coup d'État » (Diabaté, Dembélé, Akindès 2005:146). En fait, cette question de la délégation du pouvoir renvoie à la fois aux problèmes du transfert visible du pouvoir conquis par les jeunes soldats au profit du général Guéï, mais aussi aux transactions souterraines d'acteurs politiques ou militaires ayant joué un rôle d'impulsion ou de catalyseur dans le coup d'État. Elle permet ainsi de mieux apprécier la logique des acteurs dans un processus qui ne fera qu'aggraver leurs divergences qui aboutiront à la violence armée.

Au lendemain du coup d'État, le général Guéï a justifié la délégation du pouvoir qu'il a reçu des militaires de la façon suivante : 1) assainir la vie politique en rétablissant la démocratie contre l'exclusion ;⁵² 2) améliorer les conditions de vie des soldats et rétablir les droits de ceux qui en avaient été dépossédés. Devant les partis politiques au lendemain du coup d'État, le général Guéï déclare : « Lorsque nous saurons que la maison est propre, nous nous retirerons après avoir arbitré des élections transparentes⁵³ ». Le général Guéï n'a cessé de revenir sur ces objectifs : « Vos camarades nous ont confié deux missions : restaurer la dignité du soldat et améliorer sa condition de vie, puis assainir la vie politique en Côte d'Ivoire⁵⁴ ». Le 27 décembre 1999, le général Guéï reçoit les leaders des partis politiques. Son discours est clair : « Proposez-nous des hommes humbles qui aiment la Côte d'Ivoire. Je ne veux pas de trouble-fête. Proposez-nous des hommes qui nous aideront à remettre le train de l'intégrité sur les rails...l'image de la Côte d'Ivoire est sale ». Un des soldats m'a dit : « Mon général, prenez vos responsabilités », avant d'ajouter : « Le Président Bédié n'est plus président. Rendez-vous à la radio et à la télé pour annoncer au peuple ivoirien que ce monsieur n'est plus le président de la Côte d'Ivoire⁵⁵ ». Pour assumer cette délégation de pouvoir, le Général Guéï invite les partis politiques qui ne sont pas dissous dans un gouvernement de transition.

À peine ce gouvernement formé, les hommes politiques tentent de dicter leur conduite aux militaires. Dès le 4 janvier 2000, Laurent Gbagbo met les points sur les i : « Je pense que les militaires doivent être à la caserne et que les hommes politiques doivent faire de la politique. » Il conclut : « Si c'est un coup d'État RDR, qu'on nous le dise ». ⁵⁶ Plus tard, le RDR menacera, mais là sans succès, à son tour lorsque ses membres seront écartés du gouvernement. Comment expliquer ces tensions politiques qui vont faire déraiper la transition ? Le sergent-chef Boka Yapi, membre atypique du CNSP, qui dit ne pas être intelligent, mais être un vrai militaire, fait une remarque importante : « S'il [Gueï] avait préparé un coup d'État, il aurait su avec qui gouverner ». ⁵⁷ Ces fortes tensions traversaient l'armée elle-même. Dans la nuit du 7 au 8 janvier 2000, des coups de feu sont tirés dans le camp d'Akouédo d'où est partie la mutinerie. Une partie des soldats était mécontente. Les exigences des partis politiques, en particulier du Front Populaire Ivoirien (FPI), ont des répercussions dans les casernes qu'il fallait alors calmer. Le général Guéi s'en chargera par une déclaration : « Suite aux rumeurs fantaisistes nées du refus d'entrer au gouvernement du FPI, et qui tendaient à manipuler l'opinion et les forces armées, il était de notre devoir de rassurer les soldats ». Selon lui, le coup d'État n'était pas un coup d'État RDR (Rassemblement des Républicains), pas plus que certains généraux originaires du Nord n'étaient les suppôts du RDR : « Mes généraux Palenfo et Coulibaly, le colonel Issa Diakité sont des soldats et le soldat est au service de la République. Les taxer de RDR, proches d'Alassane Dramane Ouattara, parce que Sénoufo de Korhogo, Lobi de Bouna et Malinké, cela n'est pas honnête ». ⁵⁸

Très vite, la délégation de pouvoir faite à Guéi par les soldats est contestée d'abord en raison des lenteurs dans l'amélioration des conditions de vie des soldats et ensuite, progressivement, pour des raisons politiques. Le général Palenfo, parlant des jeunes mutins impatientes, ne pouvait qu'implorer leur compréhension face à la dégradation de leurs rapports : « Certes, c'est eux qui nous ont mis là (au pouvoir), mais ils nous ont mis là pour faire un travail, il faut qu'ils nous fassent confiance ⁵⁹ ». Mais cette confiance n'était déjà plus possible, tant la dynamique politique avait radicalisé les oppositions au point d'inscrire l'exclusion comme son principe discriminant.

Cette crise de la délégation du pouvoir est un des phénomènes les plus sensibles de la transition. Elle naît progressivement lorsque les contradictions, qui minent le CNSP, s'aiguisent pour transformer la transition politico-militaire en une lutte à mort entre factions militaires rivales qui s'étaient momentanément coalisées pour écarter le Président Bédié du pouvoir. On voit apparaître alors les antagonismes militaro-politiques opposant des factions rivales que sont les *Brigades Rouges*, la

Camora, d'un côté, et *Cosa Nostra*, de l'autre : la *Cosa Nostra* est considérée par le pouvoir comme comprenant « trop de petits Dioulas » liés au RDR. Après la tentative de coup d'État de septembre 2000, les antagonismes deviennent guerriers. L'opposition entre les factions rivales prend un tour politico-ethnique en phase avec la division du pays. Les alliances militaires et politiques se reconfigurent alors que la fin de la transition se prépare.⁶⁰

La junte militaire est divisée par la dynamique politique effective qui l'éloigne des promesses de départ. Ce clivage est illustré par les deux positions adoptées successivement par le chef de la junte et matérialisées par sa dénonciation de l'ivoirité et ensuite par son adoption politique comme instrument de combat. Il est rare d'évoquer l'appartenance religieuse des acteurs du coup d'État. Pourtant, ce point n'est pas sans importance. On oublie que le mois de décembre 1999 était un mois de ramadan. Les musulmans observaient le jeûne. Il en était de même du général Guéï qui, au début du coup d'État, était musulman. Lorsqu'il a été propulsé à la tête du coup d'État, la tension fut si forte qu'il faillit rompre le jeûne avant l'heure. Cette évocation n'a rien d'anecdotique, mais touche au plus près la profondeur du renversement des alliances qui a conduit le chef du CNSP à faire le choix de l'« ivoirité ». Cette mutation caractérise aussi, en partie il est vrai, l'inclination du balancier politique vers une montée en puissance des formes instrumentalisées de la xénophobie qu'on range sous le vocable fourre-tout d'ivoirité.

Ce virage à quatre-vingt dix degrés eut pour conséquence de provoquer de vives tensions aussi bien au sein du CNSP que de l'armée. Les « soldats du Nord » furent déçus de constater que les discours et pratiques ivoiriens contre lesquels ils avaient pris les armes étaient de nouveau à l'ordre du jour. Ils optèrent pour écarter le général Guéï du pouvoir. Le « coup d'État du cheval blanc » représenta le moment culminant de cet affrontement violent qui allait avoir pour conséquence une fragilisation du pouvoir, mais surtout l'exil de soldats qui n'entendaient pas en rester là (Tuo Fozie, Issiaka Ouattara dit Wattao, Cherif Ousmane, Ibrahim Coulibaly dit IB).⁶¹

De façon plus générale, les mutineries successives, qui se produisent à ce moment-là, participent de la dégradation objective de l'armée ivoirienne qui dépasse de loin le positionnement des « jeunes gens » auteurs du coup d'État. De nombreux soldats quittent leurs unités pour s'évaporer dans la nature. Des armes et des munitions sont soustraites des poudrières. Les soldats se sentent menacés. La méfiance se généralise entre les soldats, comme si l'armée était en train de se désintégrer.

Durant l'« année terrible », des heurts ont opposé les militants des partis d'opposition en lutte pour la conquête du pouvoir. Les militants du FPI se sont opposés à ceux du RDR qui contestaient la validité des élections.

Plus important encore : les militaires se sont battus entre eux. Le 25 octobre 2000, les gendarmes ont été on ne peut plus clairs envers les civils descendus dans la rue : « Rentrez chez vous maintenant. Vous avez fait ce que vous devez faire, nous ferons le reste, nous allons régler le reste entre militaires ». Ainsi des combats opposèrent, après le scrutin présidentiel de 2000, le groupe d'escadron blindé (Geb) de la gendarmerie nationale aux forces fidèles au général Guéï. Il en est de même des combats à l'arme lourde pour prendre le contrôle de la poudrière d'Akouédo en 2000, combats qui firent des morts. Les militaires se sont entretués, à la fin de la transition, pour des motifs politiques, ethniques ou tout simplement pour faire prédominer des intérêts.

Le temps des ruptures : quelques remarques sur la récente évolution de l'armée ivoirienne

Après les « faux complots » de 1962 et 1963, le Président Houphouët-Boigny désarma et réorganisa l'armée. Il créa une milice composée uniquement de baoulé pour maintenir l'ordre à Abidjan, ainsi qu'une garde présidentielle. Jusqu'aux années 1990, les effectifs des Forces de Défense et de Sécurité (FDS) sont modestes, ainsi que les armements. En 1963, les effectifs de l'armée régulière sont ramenés de 5.500 hommes à 3 000. En 1970, l'armée ne comptait que 3000 hommes et 8 000 hommes au début des années 1980. En 1987, elle n'est forte que de 9 730 hommes. Cette même année, les Forces de défense et de sécurité (FDS) dans leur ensemble comptaient 14 920 militaires.⁶² Les effectifs sont sensiblement les mêmes sous la présidence de Bédié. Cependant, ceux de la gendarmerie et de la police progressent pour atteindre un peu plus de 6 000 hommes, dont 2 000 policiers à Abidjan. De 2000 à 2001, les effectifs restent stables. L'armée comprend 6800 hommes, la police 4 400, la marine 900 hommes, l'armée de l'air 700 hommes, la milice 1 500 hommes et la garde présidentielle 1100 hommes.⁶³

La crise militaro-civile modifie totalement la courbe d'évolution des effectifs en même temps que les budgets de la défense et l'achat des matériels militaires. Les chiffres font ressortir une mutation sécuritaire pour faire face à une urbanisation et une démographie galopante, mais aussi pour « mater » l'opposition (Bédié). En 2000, le nouveau pouvoir a, d'abord, compté sur l'organisation des forces de la gendarmerie qui lui étaient acquises pour réprimer l'opposition politique et sur le Forum de la réconciliation nationale (2001) pour pacifier l'espace politique. La crise de septembre 2002 opère une rupture inédite dans la gestion des effectifs et l'évolution des budgets militaires obligeant le Président Laurent Gbagbo,

en 2003, à recruter davantage.⁶⁴ Les Forces de défense et de sécurité comptaient en août 2007 plus de 50 000 hommes, dont 11 000 gendarmes et 13 000 policiers. L'armée de terre était forte de 30 000 hommes, l'armée de l'air 1 200 hommes et la marine 2 800 hommes. La police qui recrutait, autour des années 1990, moins de 300 sous-officiers par an en recrute, depuis 2002, 1 500 par an. En 2008, la police compte 14 000 hommes. À l'évolution des effectifs, il faut adjoindre l'organisation ou la création de nouvelles unités ou structures qui modifient la configuration des forces de sécurité et de défense. Premièrement, la création d'un Centre de Commandement des Opérations de Sécurité (CECOS) est une décision politique et militaire majeure. Les attributions de cette nouvelle force, qui compte 1 700 hommes choisis dans les différents corps des FDS, en font un dispositif spécial d'intervention et de sécurité à Abidjan, dont le but est de combattre la criminalité. Mais pour d'autres, il s'agit d'un instrument de verrouillage sécuritaire du pays. En novembre 2007, une nouvelle attribution lui permet de lutter contre la fraude aux papiers administratifs. Deuxièmement, il en va de même de la nomination de préfets militaires pour sécuriser l'ouest du pays et du renforcement du Groupe de sécurité de la présidence de la République (GSPR) chargé de la garde rapprochée du président.

Une décision importante permet à l'armée de recruter, en décembre 2002, 4 000 volontaires dont la liste est publiée dans les journaux. Ces soldats communément appelés les « soldats Blé Goudé » appartiennent pour beaucoup à la galaxie patriotique. Sur ces 4 000 soldats pratiquement aucun n'est originaire du Nord en raison des circonstances du recrutement qui a eu lieu dans une période de fracture nationale lourde de suspicion réciproque. Cependant, ce recrutement ne reposait sur aucun critère ethnique particulier, mais plutôt sur la possibilité d'un premier emploi pour ceux qui voulaient aller se battre au front. La présence continue de milices organisées et armées date aussi de cette époque. Le Président Gbagbo a reçu les miliciens et autres groupes d'autodéfense au palais présidentiel en 2003, sans subir le courroux des soldats de l'armée, comme cela a été le cas en 1990. L'approfondissement de la crise de l'implémentation démocratique, l'accoutumance à la violence expliquent cette évolution ayant pris acte d'une armée affaiblie. Ces milices viennent augmenter considérablement le nombre des hommes en armes. Mais elles ne sont pas de même nature, pas plus qu'elles ne jouent le même rôle dans la dynamique de la crise. Globalement, les milices progouvernementales proprement dites comptent entre 10 000 et 20 000 hommes.

Cependant, il faut faire une place spéciale aux « jeunes patriotes ». La galaxie patriotique, qui est composée du Congrès panafricain des jeunes patriotes (COJEP), de la Fédération estudiantine et scolaire de Côte d'Ivoire

(FESCI), de l'Union des patriotes pour la libération totale de la Côte d'Ivoire (UPLTCI) et de l'Alliance des jeunes patriotes, cheville ouvrière de la dynamique patriotique, revendique 250 000 membres (étudiants, militants et jeunes déscolarisés et sans emploi). Cette galaxie est de loin la plus puissante.⁶⁵ Elle n'est pas armée, mais ses capacités d'organisation et de mobilisation en ont fait un mouvement plus redoutable encore que les milices proprement dites. Les manifestations des « jeunes patriotes », les 02 octobre 2003 et 02 novembre 2003, qui ont réuni plus d'un million de manifestants, décidés à « sauver la République », ont fait la démonstration de sa puissance comme acteur incontournable de la crise. Elle garde, à travers son leader, Charles Blé Goudé, une emprise incontestable sur les prises de décisions politiques quand il s'agit de mobiliser les jeunes. Elle a fourni en décembre 2002 les contingents les plus nombreux quand il s'est agi de recruter des jeunes pour l'armée ivoirienne. L'État-major des FANCI et les dirigeants de la galaxie patriotique ont organisé ensemble le recrutement des 4 000 soldats pour venir en renfort aux soldats restés fidèles au régime du Président Laurent Gbagbo dans un contexte de démobilisation de certaines unités.

Ces « recrues Blé Goudé », envoyées sur le front, ont combattu pour la « patrie ». Leur recrutement, leur engagement, leur manière d'être distinguent cette troisième génération de soldats de l'armée ivoirienne. Ce sont des jeunes des milieux défavorisés, scolarisés mais rejetés par un marché du travail qui n'offre déjà plus un premier emploi à près de 60 pour cent des jeunes. Ils sont pauvres et marginalisés et viennent des banlieues abidjanaises comme Yopougon et de l'intérieur du pays. Diplômés, ils passent sans succès, pour certains d'entre eux, depuis des années, les différents concours de la police, de la gendarmerie et de la douane. Comme ils le disent eux-mêmes, avec humour, ils « grouillent », ce qui veut dire qu'ils vivent d'expédients. Ils sont le public des « Agoras » et « Parlements » qui sont les espaces de rencontres, d'échanges, de préparations des manifestations des « jeunes patriotes » situés dans les différents quartiers d'Abidjan et même à l'intérieur du pays. Il est un critère décisif qu'il faut souligner : ils savent faire face à l'adversité. Une chanson Zougloù dit de ces « guerriers » de la vie : « Ils ont peur du tonnerre mais pas du coup de fusil ». Ils espèrent pour eux la justice sociale qui les pousse à contester les situations d'inégalité et d'exploitation fondées sur des privilèges. Pour eux, l'argent, qu'ils appellent « jeton », est un déterminant essentiel de leur action : « Ce que nous voulons, c'est notre argent. C'est tout. » Ils sont politisés, non pas dans le sens « idéaliste » des soldats auteurs du coup d'État de 1999 qui croyaient réinventer la Côte d'Ivoire par l'égalité et la justice, mais dans le sens d'une défense de leurs « droits ». C'est la raison pour laquelle leurs revendications ont toujours une teneur fortement

syndicale. Ayant gagné leurs « gallons » sur les lignes de front, ils ne respectent rien sinon ceux qui les ont « engagés ».⁶⁶

Ce recrutement spécial de 2002 constitua un tournant pour le pouvoir qui a eu les ressources militaires pour rebondir. Les patriotes « galactiques » devinrent des acteurs-clés dans la crise puisqu'ils supplantèrent, par moment, les forces de Défense et de Sécurité en faisant leur travail à leur place, c'est-à-dire établir des barrages, contrôler les identités. Mais, en même temps, ces soldats qui se sont battus « patriotiquement » posent des problèmes importants d'insertion dans l'armée parce qu'ils agissent comme une armée dans l'armée, sans tenir compte des devoirs de discipline qui, leur incombent désormais. Ils n'ont cessé de contester la hiérarchie militaire : « C'est nous qui avons fait la guerre. » Ce qui leur permet de fulminer : « Officiers dehors » ou encore « Filmez les voleurs ».⁶⁷ Ils n'hésitent pas à user de la violence lorsque leurs revendications ne sont pas satisfaites. Il en a été ainsi lorsque celles-ci tardaient à être prises en compte alors que le Président Laurent Gbagbo avait accepté le paiement des arriérés de primes, tout comme il acceptera leurs principales revendications en mars 2006.⁶⁸ Ils constituent ainsi une source importante d'inquiétude pour le pouvoir : il n'y a aucun désordre militaire qui ne soit, plus ou moins, le résultat de leur activisme contestataire. L'un des plus graves s'est produit au mois de mars 2008 lorsque des soldats de Duékoué dans l'ouest du pays demandèrent et obtinrent le départ du gouverneur militaire dont ils menaçaient la vie au prétexte qu'un des leurs avait été tué par des bandits.⁶⁹ La vraie raison, que le CEMA a condamnée, était tout autre : ils s'opposaient à leur mise à l'écart, à la demande du gouvernement, des contrôles dans les différents corridors, qui leur permettaient de racketter les populations. Pendant plusieurs jours, ils ont pris la ville en otage à coups de kalachnikov. Le mouvement de contestation organisée par quelques sous-officiers et les soldats de la « génération Blé Goudé » s'est étendu à tout l'ouest du pays : Guiglo, Bloléquin. La situation sécuritaire était d'autant plus sérieuse que tous les soldats étaient sensibles au fait qu'un jour cette fin du racket pourrait les toucher. Le risque réel était que la contagion vienne toucher les nombreuses milices de l'Ouest qui, en attendant leurs primes de démobilisation, continuaient leurs rackets à leurs propres barrages.

En fait, c'est la place de ces soldats dans l'armée ivoirienne qui est posée. En l'espace de quatre ans (2004-2008), le quart de leur effectif a été radié de l'armée. En effet, 900 recrues de décembre 2002 ont été jugées « indignes de porter la tenue militaire » et rendues à la vie civile pour vols à main armée, vols de nuit en réunion, rackets sur les marchés, braquages, attaques de domicile, meurtres, viols, associations de

malfaiteurs, désertions, trafics de documents militaires.⁷⁰ Les autorités militaires reconnaissent avoir recruté cette génération de soldats « à la pelle sans enquête de moralité préalable » dans un contexte sécuritaire complexe. Le chef d'État-major des armées (CEMA) dit cette décision irréversible parce que précédée de toutes les procédures d'interpellation et de sanctions prévues par le règlement militaire qui n'ont eu aucun effet. L'annonce de cette radiation a suscité le courroux des soldats incriminés qui ont menacé de mettre à feu et à sang la République.⁷¹

Conclusion

L'après-midi du 24 octobre 2000, pour contrer le général Guéi qui venait de s'autoproclamer vainqueur de l'élection présidentielle, Gbagbo appelle ses partisans à aller manifester dans la rue : « J'exige que dans toutes les villes et dans tous les quartiers de Côte d'Ivoire les patriotes ivoiriens aillent dans la rue jusqu'à ce que leurs droits soient reconnus et jusqu'à ce que Guéi abandonne. À partir de ce moment, je crois que le gouvernement de transition sera dissout et n'aura plus aucune raison d'exister. » Au même moment, des dizaines de milliers de « patriotes » commencent à descendre dans la rue. La démocratie ne fut pas pour autant au rendez-vous. Les affrontements politiques prirent un tour plus dramatique encore. La violence manipulée de la dernière décennie n'aura épargné aucun des acteurs politiques qui n'en continuent pas moins de ruser avec elle, alors que l'armée était devenue une « poudrière » née de multiples frustrations. Cette contribution a montré les logiques contradictoires qui n'ont cessé de déstructurer l'armée ivoirienne depuis 1990. Elle a aussi indiqué comment le coût institutionnel du coup d'État militaire de décembre 1999 a été très élevé en termes de fractures pour l'institution militaire dont les problèmes cruciaux se sont aggravés. La question de la discipline est de ceux-là. Celle de l'impunité, qui lui est connexe, est plus grave encore. Le recrutement des soldats, leur formation multiple en vue de jouer un rôle dans le développement, l'expression citoyenne des soldats, tous ces problèmes attendent d'être résolus. Alors peut-être la démocratie deviendra-t-elle possible même pour et avec ceux qui portent les armes. Cependant, la longue histoire de la pauvreté des soldats continue et continuera de poser un problème redoutable au fur et à mesure que la crise se prolonge. Il n'y a aucun gain politique à tirer de ce phénomène. On croit que les problèmes de l'armée sont politiques alors qu'ils sont militaires.

Notes

1. *Fraternité Matin* du 27 décembre 1999.
2. Le général Guéï est revenu constamment sur cette question de la réconciliation : « Il faut réconcilier le Nord et le Sud, l'Est et le Centre, c'est-à-dire toutes les régions de Côte d'Ivoire », cf. *Le Jour*, n°1468, 28 décembre 1999. Aucun des objectifs justifiant l'intrusion des militaires dans la gestion du pouvoir ne sera atteint. La période de la transition militaire aura contribué à aggraver les maux de la société ivoirienne.
3. Il déclarait : « Quand je regarde le général Guéï, moi, je ne vois que Dieu. Il est la personne qui a trouvé une solution à l'imbroglio dans lequel nous étions... Ne parlez pas de militaires ou de non-militaires. Sinon vous allez réveiller le monstre », cf. *Le Jour* n°1469 29 décembre 1999.
4. Sur les journées folles des lundi 14 et mardi 15 mai, cf. S. Sm, *Le ras-le-bol des soldats du contingent*, *Libération*, 17 mai 1990.
5. Les « loubards » semaient la terreur dans les « maquis » qui étaient en train de naître, sur les campus, dans les rues. Sur les rapports de la jeunesse à violence dans les années 1990-2000, cf. Yacouba Konaté, « Les enfants de la balle. De la FESCI aux mouvements de patriotes », in *Politique africaine, La guerre en Côte d'Ivoire*, n° 89, 2003, pp. 49-70. Dès le début, la tentation de créer des milices apparut par méfiance envers l'armée et les forces de police. Les nouveaux pouvoirs voulaient une force capable de faire pièce aux menées subversives. On assiste à la création d'une milice à caractère ethnique en Côte d'Ivoire après les « faux complots » de 63.
6. Tous les partis en compétition ne furent pas capables de créer ces forces supplétives. L'expérience de la création des « Loubards » tourna court avec la mort de l'étudiant Thierry Zébié. Les jeunes étudiants qui en avaient été les instigateurs se retrouvèrent dans les cabinets ministériels, abandonnant la « rue » aux jeunes déscolarisés sans ressources qui se rangèrent du côté de l'opposition. Le PDCI fut contraint de recourir à une répression « technocratique » de l'opposition sous la primature d'Alassane Ouattara. Le Président Bédié, revenu au pouvoir, tenta en vain de mettre en place des structures de jeunes pour concurrencer la FESCI telles que la CRES-FRATERNITÉ. Le FPI fut, durant toutes ces années, le parti le mieux organisé malgré la clandestinité à laquelle ces militants furent contraints. Il fut aussi le mieux préparé à la nouvelle dialectique du multipartisme par le soin qu'il porta au traitement de la question des usages des médias et de l'organisation de la force, dans un contexte d'affrontements de plus en plus violents avec le pouvoir.
7. Le soldat K. E que nous avons interviewé en 2008 déclare ainsi : « Dans ce pays, ils négligent le problème des militaires, c'est ce qui les tue. ».
8. Il s'agit des recrues des classes 87/ 1A, 87/2-A, 88/1A et 88/ 2-A, libérables en décembre 1990 ou juin 1991.
9. Ce sont les quartiers précaires de la capitale économique Abidjan que l'humour traditionnel des Ivoiriens distingue ainsi de ceux construits par la société immobilière SICOGL.

10. *24 Heures*, n° 480, samedi 11 et dimanche 12 octobre 2003. Dans cette interview, le sergent-chef Ibrahim Coulibaly fait référence au courage dans le choix de Guéï lorsqu'il s'est agi de savoir à qui devait être remis le pouvoir après le coup d'État.
11. Tous ceux qui ont fait le coup d'État de 1999 sont entrés dans l'armée dans les années 1980. Il en est ainsi du sergent-chef Ibrahim Coulibaly dit « IB » qui y est entré en 1985.
12. Les tensions entre les soldats et les gradés naissent du manque de discipline. Progressivement, plus personne n'obéit aux règles militaires aussi bien pour les recrutements, les avancements, les « stages », le service militaire, que pour le travail militaire. Cette mise en cause progressive de la règle produit les effets les plus destructurants et, en premier, une frustration des soldats qui en veulent à la hiérarchie de ne pas respecter eux-mêmes ces règles par des pratiques clientélistes qui les disqualifient. Ce qu'on appelle la clientélisation de la fonction militaire a pour effet de fragiliser la discipline.
13. Sur ce point le colonel Guéï est très clair : « Tout militaire, quel que soit son grade, doit avoir en poche sa religion et son idéologie politique. Il ne doit faire état que des qualités qui sont les vertus de son métier, pour la défense des institutions républicaines. Il doit éviter d'être manipulé par qui que ce soit, de prêter attention aux manifestations d'où qu'elles viennent. »
14. La discipline de l'armée houpouëtiste : 60 jours de mise aux arrêts suivis d'une radiation de l'armée.
15. *Fraternité Matin*, mercredi 6 février 1991, p. 7. Dans le numéro du lundi 18 juin du même journal, le colonel Guéï enfonce le clou : « Désormais, vous ne pouvez plus faire ce que vous voulez, mais ce que nous les chefs voulons. »
16. La crise militaire de 1990 aura permis, de ce point de vue, de créer un fonds de prévoyance militaire pour soigner et assurer la retraite des soldats.
17. « Où va l'argent des militaires ? Trop de grogne autour des primes de guerre. », *Notre Voie*, n° 1625, mardi 28 octobre 2003 ; « Bouaké : Pour des primes impayées, des mutins des forces nouvelles paralysent la ville », *Nord-Sud quotidien*, n° 777, 20 décembre 2007.
18. Sur le caractère intégrateur de l'armée, cf. Michel Auvray, *L'Age de casernes. Histoire et mythes du service militaire*. Paris : Éditions de l'Aube, 1998.
19. *Fraternité Matin*, n° 11494, lundi 3 mai 2003.
20. Ce sont les termes du conseil des ministres du 21 octobre 1995.
21. En fait, les problèmes à ce niveau sont à la fois sécuritaires et politiques. Le Président Bédié dénonçait les Dozo en regardant du côté de son rival Alassane Ouattara, dans le contexte des conflits identitaires qui se développaient, alors que le ministre Balla Keita s'autoproclama parrain des Dozo.
22. Un incident sécuritaire allait contribuer à « plomber » le moral de la gendarmerie. Quelques jours avant le putsch, le général Kouakou Séverin a été enlevé par des inconnus qui l'avaient abandonné après l'avoir dévalisé puis emporté son véhicule.
23. *Fraternité Matin*, mercredi 6—jeudi 7 août 1997.

24. Nous sommes ici au cœur d'un problème sensible qu'il faudra dans des recherches ultérieures analyser avec prudence et objectivité pour mieux apprécier cet aspect peu connu de la politique sécuritaire du Président Bédié.
25. Pour comprendre la portée de cette nouvelle législation, cf. « Nationalité dans la fonction publique et dans l'armée. La conscription a permis l'enrôlement d'étrangers », *Fraternité Matin*, vendredi 27 juin 2003.
26. Il fut envisagé alors la création de sociétés de gardiennage comme « verrous » de sécurité en cas de crise ouverte. Sur ce point, une polémique récente (2006) a éclaté entre le PDCI et le général Tany.
27. En fait, le ministre de l'intérieur de l'époque est arrivé à Tabou le 17 novembre, deux semaines après le début du conflit, pour appeler les populations au calme, sans prendre les mesures sécuritaires nécessaires au retour de l'ordre public qui fut troublé jusqu'à la mi-décembre. Cf. *Fraternité Matin* du 18 novembre 1999 : « Conflit foncier à Tabou : Bombet prône la cohabitation pacifique » et *Notre Voie* du 16 décembre 1999 : « Malgré les interventions des autorités : la chasse aux burkinabés se poursuit à Tabou. »
28. Cette situation de non intervention des forces de l'ordre ne fut pas un cas isolé, comme le prouvent les différends qui opposèrent les autochtones et les « étrangers » dans les conflits fonciers ou halieutiques. Il en est ainsi des conflits qui opposèrent, dans les régions de Béoumi, de Kossou les autochtones et les pêcheurs Bozo qui furent contraints de rentrer chez eux. Cf. *Fraternité Matin*, vendredi 28 août 1998.
29. « Un chauffeur tué pour 500 francs », « Un policier écrasé par un chauffeur » ; ces deux titres de journaux abidjanais montrent que la guerre entre les policiers et les Gbaka est toujours d'actualité.
30. Le coup d'État de décembre 1999 résulte en fait d'une triple crise synonyme d'impasse sociétale. Premièrement, la crise profonde des années 1980 qui met à mal un système fondé sur l'exportation du cacao et du café dont l'impact n'est pas seulement urbaine, mais aussi rural (Azam 1994 ; Chaléard 2000). Deuxièmement, une crise sociale qui se traduit par le chômage en milieu urbain et des problèmes fonciers importants (Chauveau 2000). Troisièmement, une crise politique qui provient des difficultés de sortir du compromis houpouëtiste désormais confronté aux logiques conflictuelles du multipartisme (Akindès 2007).
31. Dans les années 1990, au plus fort des tensions politiques du multipartisme naissant, Houphouët-Boigny a revendiqué cette filiation lorsqu'il s'adressait à ses concitoyens.
32. Il est clair que le rétablissement du multipartisme le 3 avril 1990 introduit un facteur nouveau qui va s'avérer décisif. Tessy Bakary écrit : « Le principal talon d'Achille de M. Alassane Ouattara était que sa tentative ne reposait sur aucune base légale et constitutionnelle. », p. 121.
33. James Cénach souligne, dans le quotidien *La Voie*, le point de vue suivant : « Si le coup d'État se définit comme un ensemble de procédés illégaux et illégitimes mis en œuvre par les hommes pour s'emparer du pouvoir et s'y maintenir contre la

- volonté des administrés, la manœuvre opérée par M. Bédié, le mardi dernier, à 20 h, pour s'autoproclamer président de la République en constitue bel et bien un », cf. *La Voie* n° 666, 1993.
34. Recevant les partis de l'opposition en 1990, le Président Houphouët-Boigny attirait l'attention des acteurs politiques ivoiriens sur cette place nouvelle de la violence dans le combat politique : « Voyez-vous, ce que nous recherchons dans ce pays, c'est la paix. La paix pour tous. Pas pour un parti, pas pour un homme. Pour tous les partis et pour tous les hommes... Écartez de la Côte d'Ivoire la voie du sang. Je ne suis pas au rendez-vous du sang. Le sang a coulé au Ghana. Je n'apprends rien à personne. Le sang a coulé au Burkina-Faso, le sang a coulé au Niger, le sang a coulé au Mali, le sang a coulé en Guinée. Le sang coule actuellement au Libéria... Le sang n'a pas coulé en Côte d'Ivoire. Le seul bien que vous laissez en partant du pouvoir ...c'est le climat de paix. De grâce ne le troublez pas...Ne changez pas le pays de la vraie fraternité. », cf. *Le Nouveau Réveil*, n° 738, jeudi 06 mai 2004.
 35. *Fraternité Matin*, 19 janvier 2000.
 36. C'est cette tentative d'articulation d'un paradigme nouveau qui est pensée par Harris Memel Fotê dans une conceptualisation de la Refondation politique, indépendamment de son effectuation historique ; cf. « De la stabilité au changement. Les représentations de la crise politique et la réalité des changements », in *Le modèle ivoirien en question. Crises, ajustement, recomposition*, B. Contamin et H. Memel Fotê (ed.), Paris : Karthala, 1997.
 37. Des interprétations idéologiques font passer le coup d'État de 1999 et la rébellion qui en a résulté comme « la première révolte des enfants d'immigrés », cf. *Soir-Info*, n° 2748 du mercredi 22 octobre 2003.
 38. La FIRPAC a été créée en 1963. Elle portait à l'époque l'appellation de Compagnie aéroportée (CAP). Elle devient la FIRPAC en 1991. Sa mission : gérer tout état de crise à l'intérieur des frontières.
 39. L'histoire cachée de cet appel qui restera sans effet montre le décalage ou le retard des réactions du président qui pense avoir les forces armées avec lui et qui stigmatise un coup de force sans principe ni justification. Cf. <http://archives.samizdat.net/globe I>
 40. *Le Jour* n° 1469, mardi 29 décembre 1999.
 41. Le mapouka est une musique et une danse populaires qui rythmèrent la transition et les années 2000.
 42. Le 5 février 2000, 40 000 jeunes rendent hommage aux soldats mutins. Ce concert est alors organisé par Soro Guillaume.
 43. La dissolution de PC-CRISE a donc été vécue par certains plaignants comme un drame : « Nous sommes quelques personnes à avoir travaillé avec la société OMNIPUR. Elle nous doit 6 505 000 F CFA. Cette affaire dure depuis des années. Récemment nous avons saisi le PC-CRISE grâce auquel la société a accepté de payer sa dette. Ainsi, nous avons rendez-vous cet après-midi avec un représentant de la société. Seulement PC-CRISE s'est dessaisi du dossier après

l'annonce de sa dissolution. Qu'allons-nous devenir puisque la société a constamment défié la justice, même si nous avons gagné deux procès contre elle en 1998 et 1999. », *Fraternité-Matin*, 23 mai 2000.

44. Ce groupe très important sera accusé d'avoir mis en place un État-major parallèle traitant des affaires générales et des questions de justice.
45. Le commandant Issiaka Ouattara dit Wattao des *Forces Nouvelles*, qui a appartenu à la Cosa Nostra, est l'aboutissement de cette esthétisation militaire. « DJ » militaire, propriétaire d'un véhicule de type Hammer, parrain de nombreuses soirées branchées de Bouaké et d'Abidjan, son « travaillement » le rend populaire auprès de nombreux jeunes du Nord comme du Sud.
46. *Fraternité Matin*, samedi 31 mai-dimanche 1^{er} mai 2003. Boka Yapi revenant sur ce problème déclare : « Qu'est-ce que vous appelez bafouer une autorité ? Moi je suis membre du CNSP ; c'est le titre qui est important. Quand on dit à un colonel que le lieutenant Boka dit tant, et qu'il dit « qui est le lieutenant Boka », il oublie que la fonction prime le grade. Quand même il y a des moments où il faut s'imposer. »
47. « IB, Dix ans d'activisme », *Le Patriote*, n° 2528, mercredi 12 mars 2008.
48. Le 27 octobre, les corps criblés de balles de cinquante-sept jeunes hommes furent retrouvés, entassés dans une forêt des faubourgs du quartier populaire de Yopougon.
49. Sandalettes en caoutchouc pour les pauvres.
50. Ce qui oblige l'État-major à hausser le ton, au mois d'octobre 2007, sans aucune chance d'être entendu, contre le port illégal du treillis, cf. *Nord-Sud Quotidien*, n° 00715, mercredi 03 octobre 2007.
51. Sur son site, le sergent-chef Ibrahim Coulibaly dit IB explique la nécessité de cette délégation de la façon suivante : « Il fallait connaître ses limites en ce moment-là. À chacun son champ de compétence... J'étais militaire et j'entendais m'en tenir à ce rôle, par égard pour le peuple et moi-même. », <http://www.ibrahim-coulibaly.com>
52. La réconciliation de tous les Ivoiriens est présentée comme la solution : « Il faut réconcilier le Nord et le Sud, l'Est et le Centre, c'est-à-dire toutes les régions de Côte d'Ivoire ».
53. Le sergent-chef IB souligne comment le général Guéï s'en était d'abord tenu à la lettre de l'accord passé avec les jeunes mutins : « Et il est vrai que lors de son premier discours, il a repris mot pour mot nos exigences démocratiques. », cf. <http://www.ibrahim-coulibaly.com>.
54. *Fraternité Matin* 19 janvier 2000, p. 3. Le 27 décembre 1999, devant les leaders des partis politiques, le général Guéï soulignait le point suivant : « C'est là le premier point : les mauvaises conditions de vie des militaires. Un militaire n'est apprécié par la nation que pour l'exécution de certaines tâches. On se sert des soldats pour faire beaucoup de choses, mais quand il s'agit de récompenses, ils n'ont rien. », cf. *Le Jour*, n° 1468, mardi 28 décembre 1999.

55. Idem, p. 2.

56. Alassane Ouattara n'avait-il pas eu cette déclaration énigmatique : « Ce pouvoir est pourri, je le frapperai au moment opportun et il tombera ». Ces dissensions politiques se sont déroulées sous fond d'une rhétorique ethnique qui avait alourdi le climat politique. Ainsi : « Il y a sept dioula au gouvernement », croyait devoir souligner Freedom Neruda dans *La Voie* du 8 janvier 2000.

57. *Fraternité Matin*, 27 mai 2003. Venance Konan y publie une interview de Boka Yapi réalisée avant sa mort.

58. Il ajoute : « Mes généraux et moi, pendant la période difficile de 1990, nous avons eu à travailler avec M. Alassane Drame Ouattara Premier Ministre. Nous avons eu des rapports particuliers, mais cela ne fait pas de nous ses obligés », *Fraternité Matin*, 8-9 janvier 2000.

59. *Fraternité Matin*, jeudi 30 mars 2000.

60. La violence du ton du général Guéï montre bien que la guerre est déclarée aux soldats supposés pro-alassanistes et leurs soutiens politiques : « Quand tu vas en guerre, si tu gagnes la guerre, tu es un héros, on te décore. Si tu perds la guerre, en ce moment, c'est peut-être ton cadavre qu'on retrouvera », *Le Patriote*, n° 370.

61. Le 17 septembre 2000, un petit groupe armé attaque la villa du général Guéï. Le cheval blanc de ce dernier est retrouvé la gorge tranchée.

62. Source : Library of Congress Country Studies

63. Source : Military Balance 2000-2001

64. Source : Military Balance 2004-2005

65. *Soir-Info*, n° 3488, mercredi 12 avril 2006 : « Dossier. COJEP, Groupe de pression ou milice au service de Gbagbo ? »

66. Ils se sont mutinés plusieurs fois. Ils sont rentrés pour l'instant dans les rangs après que Blé Goudé soit intervenu et après qu'ils ont obtenu satisfaction du chef de l'État sur leurs principales revendications. Cette nouvelle génération de soldats est encore plus coriace que les révoltés de 1990 ou encore celle de la décennie suivante. Celle-là n'a rien à perdre.

67. Propos tenus contre les officiers présents à la rencontre en mars 2006 avec le chef de l'État ; cf. K. Parfait « Gbagbo désamorce une bombe », *Soir-Info*, mercredi 22 mars 2006.

68. Les six points de revendications étaient les suivants : 1) le réengagement de toutes les recrues de décembre 2002 ; 2) une solde de 100 000 F CFA par mois ; 3) le paiement des primes ; 4) la prise en charge des familles de soldats morts au front ; 5) des places réservées pour les différents concours ; 6) la prise en charge des soins médicaux des soldats.

69. *Nord-Sud Quotidien*, n° 857, 27 mars 2008.

70. Le général Philippe Mangou a été ferme et sans détour : « Ces soldats de rangs qui ont été radiés font la honte de l'institution militaire en ce qu'ils sapent ses fondements, son honneur et bafouent ses principes de base qui s'appuient sur le socle de la discipline » ; cf. *Soir-Info*, n° 4070, mercredi 28 mars 2008.
71. Leur porte-parole est clair : « En tous cas, nous nous préparons à nous faire entendre, militairement parlant. Nous sommes sur le pied de guerre pour nos droits ».

Références

- Agulhon, M., 1997, *Coup d'État et République*, Paris : Presses de Sciences Po.
- Akindès, F., 2004, *Les racines de la crise militaro-politique en Côte d'Ivoire*, Dakar : CODESRIA.
- Akindès, F., 2007, « La crise ivoirienne ou la réinvention risquée d'une nation », in Poamé, Lazare, dir., *Penser la crise ivoirienne*, Repères « International », Éditions Menaïbuc.
- Auvray, M., 1998, *L'Âge de casernes. Histoire et mythes du service militaire*, Paris : Éditions de l'Aube.
- Ayissi, A., 2003, « Ordre militaire et désordre politique en Afrique », *Le Monde diplomatique*, janvier.
- Azam, J.-P., 1994, *La faisabilité politique de l'ajustement en Côte d'Ivoire (1981-1990)*, Paris : OCDE.
- Bangoura, D., 1992, *Les armées africaines 1960-1990*, Paris : CHEAM.
- Bédié, H. K., 1999, *Les chemins de ma vie*, Paris : Plon.
- Beugré, J., « Camora, Kamajor, Cosa Nostra, Brigade Rouge et Puma : l'univers des forces parallèles », *Le Jour* du 22 mai : 2-3.
- Bonnemaison, E., 2001, « Refaire de la sécurité en Afrique un bien public », *Afrique contemporaine*, n° 200.
- Boti, J.-B., 2000, « Incroyable : les militaires sollicités pour régler même les divorces », *Le Jeune Démocrate*, 23 février.
- Chauveau J.-P., 2000, « Question foncière et construction nationale en Côte d'Ivoire », *Politique Africaine*, n° 78, juin.
- Chaléard, J.-L., Le nouveau miracle ivoirien : un coup d'État ? http://www.cafe-geo.net/article.php?id_article=178
- Decalo, S., 1989, « Modalities of Civil-Military Stability in Africa », *Journal of modern African Studies*, Vol. 27, n° 4.
- Diabaté, I., Dembélé, O., Akindès, F., ed., 2005, *Intellectuels ivoiriens face à la crise*, Paris : Karthala.
- Diarra, S., 2005, « Les fantasmes flétrissent les fleurs les plus prometteuses », in *Rencontres avec Houphouët-Boigny*, *Fraternité Matin*, 11 octobre, pp. 16-17.
- Diarra, S., 1997, *Les faux complots d'Houphouët-Boigny. Fracture dans le destin d'une nation*, Paris : Karthala.

- Douglas, P., 1977, *The Portuguese armed Forces and Revolution*, Stanford : The Hoover Institution Press.
- Dozon, J.-P., 2000, « La Côte d'Ivoire au péril de l'« ivoirité ». Genèse d'un coup d'État », *Afrique contemporaine*, n° 193.
- Faure, Y.-A. et Médard, J.-F., 1982, *État et Bourgeoisie en Côte d'Ivoire*, Paris : Karthala.
- Foucault, M., 2004, *Sécurité, Territoire, Population*. Cours au Collège de France. 1977-1978, Paris, Seuil-Gallimard.
- Herbst, J., 2004, « African Militaries and Rebellion: The Political Economy of Threat and Combat Effectiveness », in *Journal of Peace Research*, vol. 41, n° 3.
- Hutchful, E., Bathily, A., 1998, *The Military and Militarism in Africa*, Dakar : CODESRIA.
- Kieffer, G. A., 2000, « Armée ivoirienne : le refus du déclassement », *Politique Africaine*, n° 78, juin.
- Konaté, Y., 2003, « Les enfants de la balle. De la FESCI aux mouvements de patriotes », *Politique africaine, La guerre en Côte d'Ivoire*, n° 89, pp. 49-70.
- « L'Armée ivoirienne : de la marginalisation à la prise du pouvoir », 2000, *Afrique contemporaine*, n° 193.
- Lefort, C., 1978, *Les formes de l'histoire*, Paris : Gallimard.
- Le Pape, M. et Vidal, C., 2002, *Côte d'Ivoire l'année terrible 1999-2000*, Paris : Karthala.
- McGowan, P. J. 2003, « African military coups d'État, 1956-2001: frequency, trends and distribution », *Journal of Modern African Studies*, 41, 3, pp. 339-370.
- McGowan, P. J., 2005, « Coups and conflict in West Africa, 1954-2004 : Part II, Empirical Findings », *Armed Forces Society*, Vol. 32, N°1.
- Mémel Fotê, Harris, 1997, « De la stabilité au changement. Les représentations de la crise politique et la réalité des changements », in *Le modèle ivoirien en question. Crises, ajustement, recomposition*, B. Contamin et H. Memel Fotê (ed.), Paris : Karthala.
- Parfait, K., 2006, « Gbagbo désamorce une bombe », *Soir-Info*, mercredi 22 mars.
- Sorel, G., 1990, *Réflexions sur la violence*, Paris : Seuil.
- Tessy, B., 1994, « Transition politique et succession en Côte d'Ivoire », in Momar-Coumba Diop et Mamadou Diouf (Dir.), *Les figures du politique en Afrique. Des pouvoirs hérités aux pouvoirs élus*, Paris : Éditions Karthala, CODESRIA.
- Vidal, C., 2003, « La brutalisation du champ politique ivoirien, 1990-2003 », *Revue Africaine de Sociologie*, 7, 2.

Chapitre 7

Jeunesse, idéologisation de la notion de « patrie » et dynamique conflictuelle en Côte d'Ivoire

Francis Akindès et Moussa Fofana

Introduction

L'objectif de ce chapitre est de questionner les usages politiques de l'idée de patrie dans la dynamique de la conflictualité en Côte d'Ivoire. Mobilisée dans les camps politiques en compétition, la jeunesse s'est engagée dans la violence politique. L'idée de patrie, diversement représentée par les camps politiques, est posée au centre de notre tentative de compréhension des logiques d'action et d'engagement dans la violence par le truchement d'organisations de jeunes aussi bien au Nord (dans la zone sous le contrôle de l'ex-rébellion) qu'au Sud (dans la partie sous contrôle gouvernemental). Nous partons du principe que les imaginaires de la patrie sont un objet et une entrée sociologique pertinents qui permettent non seulement de caractériser les logiques et formes d'engagement des jeunes dans la conflictualité, mais aussi de questionner les identités de ces acteurs, leurs réseaux de relation, leurs perceptions du conflit ainsi que les justifications de leur engagement. L'étude se fonde sur des données primaires recueillies auprès de leaders d'organisations de jeunes constituées dans le nord de la Côte d'Ivoire sous contrôle de l'ex-rébellion, d'une part, et dans la zone gouvernementale au Sud, d'autre part.¹ Ces formations se sont soit constituées après l'éclatement de la crise ou existaient déjà. Nous nous sommes intéressés plus particulièrement aux associations et aux structures organisées, actives et explicitement engagées dans l'espace politique.

Le contexte de violence

Le conflit armé, qui a éclaté en Côte d'Ivoire le 19 septembre 2002, a conduit jusqu'à l'Accord de Ouagadougou, signé le 04 mars 2007, à une partition du pays entre le Nord et le Sud. La dynamique conflictuelle engendrée s'est cependant stabilisée autour d'une ligne de front dont les contours semblent épouser celui des dynamiques identitaires qui animent le champ politique ivoirien depuis l'ouverture démocratique. De part et d'autre de la ligne de séparation, l'on a pu observer des mouvements politiques de jeunes revendiquant un patriotisme auquel ils donnent un contenu différent. En effet, la rébellion armée organisée en un mouvement politique, le Mouvement patriotique de Côte d'Ivoire (MPCI), occupant la partie nord du pays, a, au lendemain de ses actions militaires, bénéficié du soutien des populations « nordistes ». Cette rébellion a élargi ses rangs grâce à l'enrôlement volontaire de nombreux jeunes originaires de cette partie du pays. Dans la zone sous contrôle gouvernemental, l'on a pu également observer une constellation d'organisations de jeunes connues sous le vocable « galaxie patriotique » et dont la principale vocation est de s'opposer aux desseins de la rébellion, mais à partir d'une conception différente de la défense de la patrie.

Par ailleurs, la question identitaire reste une constante dans les analyses des causes du conflit ivoirien. Rappelons que déjà en décembre 2000, un numéro du quotidien *Le patriote* proche du RDR² d'Alassane Ouattara publiait à la Une une carte du pays coupé en deux. Sur cette carte dont l'expression politique était évidente, les treize départements du nord ivoirien sont détachés du Sud. La déchirure s'opère à la hauteur de la ville de Bouaké, au centre de la Côte d'Ivoire. Une telle cartographie politique restituait ce qui fut, jusqu'à l'Accord politique de Ouagadougou, la ligne de front. À partir d'une telle cartographie géopolitique et sans que les protagonistes ne l'aient jamais envisagé, le risque de sécession du Nord a été maintes fois évoqué par les analystes politiques et avec le spectre de la création de la « patrie des grands boubous »³ (Tuquoi 2002). Tendant à conforter l'idée de partition possible, la coïncidence entre la géographie des positions des camps politiques opposés et la géographie des groupes de proximité culturelle laissent libre cours à une sociologie spontanée de la guerre autour des identités spatialisées (Akindès 2004). Par ailleurs, les principales revendications du MPCI se résument autour de questions qui achèvent de préciser le caractère identitaire du conflit ivoirien. De façon schématique, tout se passait comme si le Nord trouvait anormal tout ce à quoi le Sud donnait un crédit de normalité. Ce sont entre autres : le rejet systématique de l'ivoirité vue du Nord comme une idéologie qui aurait

plutôt trouvé un enracinement dans le Sud où le sentiment d'être les vrais Ivoiriens semble plus développé; la révision de la constitution tendant à transformer cette façon de se voir en force de loi, le rejet des pratiques d'identification de la population alors en cours perçues comme politiquement et dangereusement sélectives, le traitement politique de la question foncière à travers la loi foncière de 1998, la question de la nationalité et celle de la réforme de l'armée. Face aux grands enjeux nationaux, le champ politique était parsemé de suspicions entre clans politiques agrégeant de grands ensembles communautaires autour des pôles géographiques nord-sud. Les perceptions et les positionnements vis-à-vis de ces enjeux nationaux configuraient une géographie mentale d'*insiders* et d'*outsiders* qui précédaient le conflit armé et que ce dernier a contribué à exacerber. Les jeunes, au nord qu'au sud, se sont engouffrés dans cette posture de guerre des imaginaires. En revendiquant au nord comme au sud un patriotisme, mais sur des registres de justification différents et contradictoires, ils sont devenus des acteurs à part entière du conflit.

L'on peut également observer, aussi bien au nord qu'au sud, que la mobilisation de ce groupe d'acteurs s'est effectuée sur des registres certes différents, mais avec une constance autour de l'idée de patrie. Dans les discours des acteurs, la référence presque automatisée à ce concept de patrie justifie le présent effort de compréhension sociologique des perceptions croisées du lien qu'ils établissent entre, d'un côté, le concept lui-même et, de l'autre, l'imaginaire qui ordonne leur engagement dans le champ de la violence politique. Les jeunes, alignés sur chaque camp politique, revendiquent leurs fibres patriotiques et disent manifester leur amour pour le Pays. Chaque groupe dénie à l'autre son patriotisme et justifie les raisons de son engagement politique, à travers le recours à la force illégale, par une certaine idée de la patrie à défendre. De part et d'autre « on se bat pour le pays », même si au bout de la lutte pour sa défense le pays doit brûler. L'amour qu'on dit lui porter dans un camp comme dans l'autre justifie ce paradoxe. Comment de telles constructions sociales du patriotisme se sont-elles cristallisées dans l'imaginaire des jeunes au point de nourrir les dynamiques conflictuelles autour de cette idée de patrie ? Quelles sont les représentations qui nourrissent l'imaginaire de la patrie chez les jeunes engagés dans le champ politique ?

Les jeunes dans l'arène politique

En Côte d'Ivoire, l'enrôlement politique de la jeunesse précède l'accession à l'indépendance.⁴ Dans l'État postcolonial, la logique de gouvernement du parti unique le perpétuera. Sous Félix Houphouët-Boigny, le souci de

canaliser et surtout de contrôler cette catégorie d'acteurs, généralement perçus politiquement comme portée par la fougue de l'âge, a conduit à la mise en place du Mouvement des Élèves et Étudiants de Côte d'Ivoire (MEECI). Ce mouvement de jeunes, considéré comme une section militante du parti-État, a été installé après le rejet de deux autres syndicats (UNEECI et UGECI⁵), manifestement hostiles à la politique du chef de l'État. Ainsi, dans le cadre du monopartisme, le MEECI devenait à la fois une structure de formation politique et d'encadrement de la jeunesse, mais aussi un appareil de promotion politique et sociale des jeunes générations. Le MEECI, du temps du parti unique, en tant que structure de contrôle politique à peine discrète, aura permis de canaliser les trajectoires politiques des jeunes par les jeux de redistribution, selon les mérites politiques des positions sociales à la fin du cycle universitaire. Lorsqu'en 1990 survient le multipartisme, le milieu estudiantin était devenu un objet de convoitise politique pour tous les entrepreneurs politiques positionnés dans l'arène politique. Dans un tel contexte, la dynamique de recrutement politique concurrentiel qui s'est engagée et le besoin pour chaque leader politique de pénétrer l'espace public firent du monde estudiantin un champ social particulièrement convoité. Le monde scolaire et universitaire était désormais envisagé comme le vivier d'une énergie sociale politiquement nécessaire pour les luttes sociales et politiques. C'est la raison pour laquelle les campus universitaires et les établissements scolaires ont été très rapidement transformés en hauts lieux de revendications sociales, de mieux en mieux structurés sur la base des griefs liés aux frustrations nées de la réduction des transferts sociaux de la part d'un État de moins en moins social du fait de la réduction des ressources fiscales (Akindès 2001). Dans la foulée de la compétition pour le contrôle de cet espace social qu'est le milieu scolaire et estudiantin, naît un autre syndicat : la Fédération estudiantine et scolaire de Côte d'Ivoire (FESCI). Contrairement à la posture politique du MEECI, la FESCI se veut plus proche des nouveaux partis d'opposition et particulièrement du FPI de Laurent Gbagbo qui non seulement était son parrain, mais assurait discrètement sa formation politique. En raison des multiples entraves à sa création, la FESCI s'est radicalisée. Dans la résistance à un État qui avait tenté d'empêcher son éclosion par une extrême répression, elle a acquis au fil du temps une culture de la violence contestataire devenue une compétence sociale collective dans une arène politique où la quête démocratique s'est progressivement construite dans une escalade de violence (Akindès 2007). Sous l'action de ses leaders successifs, plus qu'un simple syndicat d'élèves et d'étudiants, la FESCI est devenue une force politique au service de l'opposition qui, entre 1990 et 2000, n'a cessé de la mobiliser dans l'arène politique. Dans la foulée et au nom des luttes politiques partisans, l'école

est progressivement devenue un espace de recrutement de combattants politiques. La stratégie de contrôle de l'école mise en place par l'ancien parti unique le PDCI-RDA a perdu de son efficacité dans le nouveau contexte multipartiste des années 1990. Face aux différentes revendications et actions de contestation pilotées par ce nouveau syndicat, la répression de l'État « pédécéiste » se radicalise et parachève le processus de politisation extrême du milieu universitaire et scolaire. Parallèlement à la nouvelle dynamique de changements politiques et sociaux qui s'opéraient sur fond de crise économique, naquit donc une nouvelle génération de jeunes combattants politiques rompus à la violence parce que n'ayant eu le droit à l'existence politique que par elle. En cela, leurs trajectoires politiques et sociales n'avaient rien de classique et peuvent être qualifiées d'atypiques. Ils ont pénétré le champ politique par la force au service de leurs aînés. Leur instrumentalisation par les aînés politiques sera aussi pour eux une opportunité de mobilité sociopolitique rapide. Cela justifie aujourd'hui que les anciens leaders de la FESCI ainsi que des organisations de jeunes des partis politiques soient, du fait de leur engagement politique, aux premiers plans, que ce soit dans la zone gouvernementale (ex-Blé Goudé) ou dans celle tenue par la rébellion des Forces Nouvelles (ex-Guillaume Soro). Au Nord comme au Sud, cette cohorte de jeunes a émergé dans l'espace politique par le détour de la lutte syndicale. Vers la fin des années 1980-début 1990, la culture de violence acquise par l'effort consenti pour exister face à un État particulièrement répressif leur a conféré un capital investi dans leur propre positionnement au virage de l'année 2000, dans les combats politiques qui ont conduit à la belligérance. Dans un premier temps, nous faisons une approche des organisations qu'animent ces nouveaux acteurs afin de décrire l'environnement recomposé par la dynamique de l'engagement des jeunes dans le champ politique actuel.

Les « Jeunes Patriotes » du camp présidentiel

Au lendemain de l'insurrection menée par le Mouvement patriotique de Côte d'Ivoire (MPCI), le Président Laurent Gbagbo, rentré précipitamment d'Europe, a lancé un appel au patriotisme et indiqué que le conflit qui venait d'éclater était l'occasion pour les Ivoiriens de manifester leur amour pour la patrie. Cet appel à la résistance a été entendu par les diverses organisations proches du parti au pouvoir, notamment les organisations de jeunes. Cela va provoquer une réorganisation de la jeunesse partisane déjà en place, mais aussi l'apparition de nouvelles structures politiques, camouflant stratégiquement leur positionnement politique derrière le générique insuffisamment défini d'organisation de la société civile, société civile dont la ligne de séparation d'avec la société politique en Côte d'Ivoire

est très peu évidente. C'est dans ce creuset sociopolitique que sont nés les vocables de « jeunes patriotes » et « galaxie patriotique » pour qualifier ces jeunes qui, dans la partie sous contrôle gouvernemental, soutiennent les actions du camp présidentiel.

Les termes « Galaxie patriotique » et « Jeunes Patriotes » serviront désormais à désigner les groupes ou organisations de jeunes progouvernementaux. Au nom du devoir de défense de la patrie et en réponse à l'appel du Président de la République, ils s'invitent dans les événements politiques pour défendre les positions et l'action gouvernementales même par le recours illégal à la force, en réaction à un usage tout aussi illégal de la force qu'est l'attaque rebelle. Les actions violentes par lesquelles ils s'illustrent se localisent le plus souvent dans la zone gouvernementale. Cependant, si ces terminologies marquées du sceau patriotique semblent désigner indifféremment des groupes de jeunes désormais connus sur l'échiquier politique, en réalité, elles recouvrent un ensemble d'organisations avec des logiques d'action variées. Les « Jeunes Patriotes » de la « Galaxie patriotique » entretiennent une image contrastée selon les qualificatifs que leur attribue la presse locale. Ils sont perçus et présentés par la presse proche de l'opposition comme étant des opportunistes, des jeunes désœuvrés instrumentalisés par le parti au pouvoir, tandis que leurs leaders seraient des « patriotes alimentaires ». Cette expression est consacrée pour dire que leur engagement n'est nourri que par la quête de prébendes, de subsides pour les « petits », de biens matériels, de passe-droits et de privilèges sociaux pour les « plus gros poissons ». Les journaux progouvernementaux, quant à eux, les encensent en les présentant comme des « résistants », des fiers défenseurs des institutions de la République mises à mal par la rébellion armée. Concrètement, la « Galaxie patriotique » est composée d'un ensemble d'organisations distinctes explicitement engagées dans le champ politique. Les plus dynamiques parmi les principales organisations de cette galaxie dite patriotique sont la Coalition nationale des Résistants de Côte d'Ivoire (CONARECI) de Damana Pickas, l'Alliance des Jeunes Patriotes pour le Sursaut national (AJPSN) du « général » Charles Blé Goudé, l'Union Pour La Libération totale de la Côte d'Ivoire (UPLTCI) du « Maréchal » Eugène Djué ou encore le Groupe patriotique pour la Paix (GPP) de Touré Moussa « Zéguen ». Les dirigeants de ces groupes ont en commun d'avoir fait leurs armes tout comme le secrétaire général des Forces nouvelles, Guillaume Soro, au sein de la FESCI, le syndicat étudiantin qui est très souvent associé aux actions de la « Galaxie patriotique ». Le syndicat a soutenu activement le Président Laurent Gbagbo et revendique même les pressions et les actions d'intimidation exercées sur les dissidents antigouvernementaux du milieu scolaire et étudiantin.⁶

Les « patriotes » du Mouvement patriotique au Nord

La rébellion qui s'est installée sur la partie centre, nord et ouest de la Côte d'Ivoire s'appelle Mouvement patriotique de Côte d'Ivoire (MPCI). Sans proposer un autre drapeau et un autre hymne national, elle a affiché sa tendance autrement patriotique que dans le Sud. L'on craignait la sécession de la partie nord sous contrôle des Forces nouvelles après le 19 septembre 2002 et l'établissement de fait d'une ligne de séparation entre le Nord et le Sud. La mise en place d'une administration par les composantes politiques et militaires de la rébellion ainsi que l'organisation et le contrôle des circuits économiques dans les zones sous son occupation ont renforcé l'hypothèse de la création d'un État sécessionniste par la rébellion. Au Sud, dans les journaux proches du camp présidentiel, toute la partie du territoire contrôlée par les rebelles que dirige Soro Guillaume sera ironiquement appelée « Soro-land ». Sur cet espace d'un peu plus de 60 pour cent du territoire national, la jeunesse qui s'est très tôt engagée au sein des groupes rebelles va aussi s'organiser et emboucher le discours patriotique. La mobilisation des jeunes dans ces zones tombées sous le contrôle de la rébellion peut s'observer en deux phases. Elle a d'abord été militaire. Ce qui a permis de constituer un vivier de jeunes combattants qui ont immédiatement intégré les Forces armées des Forces nouvelles (FAFN), la branche militaire unique des trois mouvements rebelles du MPCI, MPIGO et MJP qui ont fédéré dans un mouvement unifié, connu désormais sous l'appellation Forces nouvelles.⁷ Dans un second temps, une autre vague de jeunes qui partagent la philosophie du mouvement sans avoir fait le choix systématique de la prise d'arme s'est mobilisée pour occuper et animer l'espace civil. Ce groupe de jeunes, qui se présente comme un soutien civil aux insurgés, a intégré l'administration mise en place par les autorités de fait dans les régions du nord, du centre et de l'ouest occupées. On retrouve dans ce groupe de nombreux élèves et étudiants dont d'anciens transfuges de la FESCI.

Comparées à la zone gouvernementale, les organisations de jeunes de la partie nord mobilisés dans l'espace politique ne se sont pas démultipliées. Les plus importantes sont la Jeunesse des Forces nouvelles (JFN) dirigée par Koné Adama et le Sénat de Béma Fofana. On peut aussi citer l'Association des Jeunes Enseignants volontaires. Ces derniers sont constitués de jeunes qui ont suppléé aux enseignants qui ont fui les zones occupées. Les jeunes enseignants supplétifs de cette association s'étaient donné comme mission de poursuivre la formation et l'éducation des citoyens, abandonnés selon eux par « un État exclusionniste » sous prétexte de la guerre civile. Sur la base de cette position politique qui justifie leur engagement comme bénévoles dans la prise en charge du système éducatif sinistré, ces jeunes ont, de fait, intégré le dispositif politique des Forces nouvelles et sont désormais associés à leurs actions.

Structures de mobilisation et modes d'action des mouvements de jeunes

L'espace politique ivoirien offre un terrain particulièrement fertile de mouvements sociaux qui signent un virage tonitruant de l'entrée de la jeunesse dans la vie politique. Par ces mouvements, les jeunes se sont invités dans le champ politique comme pour signifier que la redéfinition de la vision post-houphouëtiste de la Côte d'Ivoire ne se fera pas sans eux. Le conflit armé fut une opportunité politique (Mcadam, McCarthy et al. 1996 ; Kriesi 1989) d'immixtion dans l'arène politique par la force et par un usage de la rhétorique politique de la menace du recours à la force. Au Nord comme au Sud, cette jeunesse profite de la lutte entre les aînés politiques, pour s'imposer dans le débat politique au nom du patriotisme, et pour se soustraire de l'asymétrie des relations aînés-cadets dont le caractère structurel semble désormais remis en question. De part et d'autre de ce qui fut la ligne de séparation entre les espaces géopolitiques en conflit, cette dynamique de renégociation politique sans sommation des relations entre aînés-cadets s'opère à travers des structures de mobilisation dites patriotiques dont il convient d'étudier les logiques.

La « Galaxie patriotique » dans le jeu politique

Ainsi que nous l'indiquions dans les lignes précédentes, la galaxie patriotique est une entité formée de plusieurs regroupements d'organisations distinctes de jeunes qui ont pris fait et cause pour l'État dont la légitimité est remise en cause par la rébellion. Dans la démarche de la Galaxie et derrière l'idéologie partagée de défense de la légalité, il faut lire l'élément fédérateur d'un soutien partisan au camp présidentiel par un groupe qui n'est pas homogène. Ce groupe est justement une galaxie parce qu'elle est une structure plastique et élastique. Des alliances peuvent y naître, soit entre des organisations civiles et syndicales, soit entre des organisations politiques ou encore paramilitaires, se décomposer et se recomposer au gré des opportunités politiques ou des nécessités du moment.

Les formations satellites gravitant autour du noyau que nous avons identifié peuvent être classées – même si la distinction entre ces types de mouvements n'est pas évidente – en organisations civiles ou en organisations paramilitaires et miliciennes; appellation à laquelle les leaders des micromouvements constitutifs de la Galaxie préfèrent le terme de « groupe d'autodéfense » qui paraît moins connoté et qui rend mieux compte de l'élan patriotique que leurs mobilisations revendiquent. Certaines parmi

elles peuvent se ranger dans les deux catégories en fonction de leur choix stratégique sur une opération ponctuelle. Le nombre élevé de micro-organisations dont elle se compose, les difficultés à les ranger dans des cadres typologiques et surtout la diversité des stratégies de ces micro-organisations qu'il reste à étudier suivant les paradigmes de compréhension de la dynamique des mouvements sociaux suggérés par McAdam (1996) et Della Porta (2008) font de la galaxie patriotique une organisation atypique qui, cependant, fait converger la pluralité des actions vers un but partagé par tous : protéger et défendre le pouvoir en place garant, selon elles, de la continuité de l'État de Côte d'Ivoire des vrais Ivoiriens, de la protection de la nation en danger. Au sein de la galaxie patriotique, les groupes s'organisent autour de leaders charismatiques qui disposent de compétences en matière de communication politique : bons tribuns, sachant jouer sur l'émotion, harangueurs de foule. Leurs talents de communication sont également doublés de capacités de mobilisation et d'auto-positionnement sur des chantiers distincts qui justifie l'existence de leur chapelle dans les jeux de soutien politique à l'ordre politique menacé par la rébellion. Bien qu'il soit difficile de proposer une typologie des organisations patriotiques animées par les jeunes dans la zone gouvernementale, il nous paraît important de présenter quelques-unes parmi celles qui se sont illustrées aux moments forts de la crise ivoirienne.

La Coalition nationale des Résistants de Côte d'Ivoire (CONARECI)

Créée en 2005 à l'initiative de Damana Pickas, la CONARECI est une coalition animée par des jeunes proches du FPI, mais appartenant déjà à d'autres organisations patriotiques à caractères civile et/ou paramilitaire. Les principaux leaders affiliés à cette organisation de « Jeunes Patriotes » sont, entre autres, N'guessan Ferdinand dit Wachard Kédjébo, leader du CNLB (organisation civilo-militaire), Touré Zéguen, alors chef de file du GPP (groupement paramilitaire), Serge Koffi Bi alias STT, Secrétaire Général de la FESCI (mouvement civil étudiant) et Fofana Youssouf dit Gbassou, responsable de la Voix du Nord (mouvement civil). Les objectifs de la CONARECI se résument selon son leader en ces termes : capitaliser au profit du Président Gbagbo toute la sympathie qu'il a générée tout le long de la crise, faire en sorte que le Président Gbagbo soit réélu pour le réhabiliter, faire en sorte que la Côte d'Ivoire soit, demeure et résiste. « Les Ivoiriens ont résisté, dit Damana Pickass. Mais ils n'ont pu atteindre la réunification. Chacun évoluait en singleton. Pour cette réunification, il fallait se mettre ensemble pour être beaucoup plus fort ». (Damana Pickass, interview réalisée en octobre 2006).

La CONARECI est financée par les cotisations et dons, mais son chef reconnaît que l'essentiel des ressources provient des responsables du FPI au pouvoir : « Nos donateurs, c'est le Front Populaire Ivoirien hein ! Quand je dis FPI, c'est tous ces réseaux de cadres, de parlementaires et ministres ». (Damana Pickass, interview réalisée en octobre 2006).

La CONARECI s'est illustrée au cours de plusieurs manifestations, notamment lorsqu'il s'agit de protester contre les résolutions et décisions de la communauté internationale concernant la crise ivoirienne qui étaient presque systématiquement interprétées comme une atteinte à la souveraineté de l'État ivoirien, lorsqu'elles n'allaient pas dans le sens des intérêts du pouvoir en place. Son mode d'action est essentiellement l'engagement d'action de masse ; meetings, tournées de sensibilisation et parfois des *sit-in* qui dégénéraient parfois en troubles de l'ordre public : « Lorsque la communauté internationale a entamé le processus de démantèlement des institutions ivoiriennes en janvier 2006, c'est la CONARECI qui a pris les devants et a lancé la résistance. Devant Seboko, à Guiglo, la RTI, le 43^e BIMA et à Daloa. C'est la CONARECI qui a investi, envahi et occupé la RTI pendant tout le temps qu'a duré cette crise » (Damana Pickass, interview réalisée en octobre 2006).

Comme indiqué plus haut, la CONARECI regroupe en son sein des organisations sous influence d'autres leaders. Nous ne citerons que l'exemple du Comité national de Libération de Bouaké (CNLB) et de l'APWê. Le Comité national de Libération de Bouaké était précédemment Jeunesse Consciente du Grand Centre (JCGC), qui fut un mouvement paramilitaire né au début de l'année 2003. Son fondateur, N'Guessan Ferdinand dit Watchard, le présente : « Le CNLB est né à l'avènement de la sale et absurde guerre que les ennemis du pays nous ont imposée. Comme les autres Ivoiriens, nous nous sommes sentis interpellés et avons pris nos responsabilités. Nous nous sommes donc mobilisés pour défendre la patrie. Ce mouvement a été créé dans les mêmes conditions que les autres mouvements patriotiques pour la défense de la République et des personnes qui les incarnent ».⁸

L'expérience du CNLB rend suffisamment compte de la plasticité des mouvements dont nous parlions dans les lignes précédentes. C'est le JCGC qui s'est transformé en CNLB. Le JCGC avait pour but de mobiliser les Baoulé, populations du centre pour libérer le centre. À l'époque, le projet de libération reposait essentiellement sur des actions politiques organisées par un fils du centre occupé, en direction d'autres fils du centre. Par la suite, le CNLB s'est assigné un objectif davantage militaire, selon son chef : celui de libérer le Centre du pays par le recours à la force. Pour y arriver, le mouvement recrute des combattants.⁹

L'Alliance des Patriotes Wê (APWê)

Elle est l'une des premières organisations d'autodéfense de l'ouest de la Côte d'Ivoire. Selon Guëï Fabienne, sa présidente fondatrice, le mouvement qu'elle dirige est l'aboutissement des comités de crise créés par les Présidents de Conseil généraux au lendemain de l'éclatement de la crise. Toujours selon la fondatrice, à sa création, le premier objectif de l'APWÊ était de « défendre l'ethnie wê contre le peuple dan décidé à engager une guerre contre eux pour venger Robert Guëï ». Par la suite, les champs de combat de cette organisation se sont étendus à la défense de la Côte d'Ivoire face à la France qui serait perçue comme alliée et complice de la rébellion. Cette organisation aurait recruté ses combattants parmi les jeunes déplacés de guerre d'origine wê avec l'appui des responsables politiques locaux du parti au pouvoir ainsi que de certains officiers des FANCI.

L'Union des Patriotes pour la Libération totale de la Côte d'Ivoire (UPLTCI)

Elle est la plus récente des organisations de la Galaxie. Elle est créée par Eugène Djué alias le Maréchal. L'UPLTCI possède une branche paramilitaire dénommée les « Nouvelles Forces » ou encore le Front national de Libération totale de la Côte d'Ivoire (FNLTICI). Cette branche militaire revendique, selon son fondateur, environ 100 000 combattants. Pour le chef de l'UPLTCI, l'objectif général de son mouvement est la libération de la Côte d'Ivoire.

L'Alliance des Jeunes Patriotes pour le Sursaut national (AJPSN)

Créée par Charles Blé Goudé, l'un des anciens leaders de la FESCI proclamé « Le Général » en 2002, l'AJPSN est l'organisation qui s'est le plus illustrée pendant la crise militaro-politique. On la soupçonne de comporter une branche armée et de constituer, à l'occasion, une milice pour le compte du FPI. Des rapports d'organisations internationales établissent l'implication de l'AJPSN dans des événements tragiques de violences exercées sur des partisans de l'opposition. On retiendra que les différentes interventions de l'Alliance sur l'échiquier politique ont contribué à faire de son leader un acteur-clé dans les nombreuses manifestations de masse suivant les résolutions internationales jugées défavorables au pouvoir en place. Sur ce leader charismatique des mouvements de jeunes, probablement le plus connu et le plus populaire, l'on peut lire dans la presse pro-gouvernementale : « Tout le monde se rappelle ses actions d'éclat dont les deux

plus grands meetings organisés à la Place de la République au Plateau, le siège de la RTI et de l'hôtel Ivoire, ainsi que la création d'un bouclier humain autour de la résidence du Chef de l'État, au plus fort des tristes événements de novembre 2004, les sit-in devant l'ambassade de France ou le 43e BIMA Force est d'admettre que Blé Goudé est le père de la résistance et du patriotisme aux mains nues des jeunes issus de tous les partis politiques, des hommes, des femmes qui répondaient automatiquement à ses appels. » (Akrou 2007).

De nombreux événements mettent au jour les divergences au sein de cette « galaxie » et rendent compte des jeux d'influence entre leaders. En tant que telle, la galaxie apparaît plutôt comme un cadre de coordination d'actions collectives pour la défense d'un ordre social et politique menacé. Mais de toute évidence, cette perspective n'exclut pas des compétitions parfois féroces entre leaders, engagés dans des luttes de positionnement. Finalement, malgré des dissensions internes, le mouvement galactique semble stabilisé, d'autant que les nombreuses dissensions, souvent transcendées, ne mettent pas réellement en péril la galaxie en tant que structure affiliée au pouvoir. D'autant que les effets centrifuges de la compétition au sein de cette galaxie sont contrebalancés par le lien privilégié avec le pouvoir de Laurent Gbagbo. Celui-ci constitue pour chacun et pour tous le référent permettant de subsister malgré les divergences, et de se mobiliser autour d'un objectif commun : travailler, à partir de différents chantiers, à réduire la pression sur le pouvoir en place. Le témoignage d'un des leaders de la Galaxie rend bien compte de la situation :

Vous savez, les divergences il y en aura toujours sur cette terre. C'est vrai que nous sommes tous des mouvements patriotiques, mais n'avons pas tous la même manière d'opérer. Le CNLB, le MILOCI, l'APWÉ, le GPP opèrent de façon différente. Même avec les autres mouvements patriotiques ce n'est pas toujours que le débat est beau. Partout où les hommes vivent, il y a des problèmes, mais l'essentiel est de s'élever au-dessus de ces problèmes. L'objectif commun, c'est que la Côte d'Ivoire continue d'exister et puis notre guide commun, c'est le Président Gbagbo. Sur cette base donc, nous sommes tous d'accord. Le reste ce sont des détails qui peuvent attendre. (Watchard, interview réalisée en octobre 2007).

Les jeunes mobilisés par la rébellion au Nord, sur de nombreux plans, présentent bien des similitudes avec ceux du Sud, malgré les éléments de contexte qui peuvent les différencier.

Les organisations patriotiques de jeunes dans le nord ivoirien

Après l'effet surprise de sa stratégie militaire, le MPCCI devait, dans un second temps, rechercher l'adhésion des populations des zones qu'il occupait. À cet effet, l'aile politique de la rébellion mettra à contribution certains jeunes issus de formations politiques, syndicales ou tout simplement d'associations communautaires afin de susciter l'adhésion et la sympathie des populations dans le but de s'assurer un soutien populaire. Pour sa réalisation, cette action de mobilisation pensée au niveau du secrétariat du MPCCI ne s'est pas appuyée sur une génération spontanée. Elle a été confiée à des jeunes justifiant d'une compétence en matière de mobilisation politique. Ces jeunes médiateurs politiques, pour une grande part, sont issus des sections de base du RDR et de la dissidence au sein de la FESCI. La stratégie consistant à s'appuyer sur la jeunesse du RDR fut la plus facile à mettre en place en raison de la proximité entre les justifications du mouvement rebelle (Soro 2005) et les griefs de ce parti politique contre le pouvoir en place.

Quand des gens viennent vous dire : on lutte pour vous, pour vos papiers, mais... tout le monde sait que le problème crucial dans notre pays, c'était les problèmes de papier ! Quand ils disent que : « nous sommes venus nous battre pour vous, parce que nous savons que jour et nuit, c'est vous qu'on vexe. On vous traite d'étranger... mais c'était le quotidien, j'allais dire que ça n'a pas changé, que c'est le quotidien des Ivoiriens... En forgeant le discours autour de tel exemple, c'est automatiquement que cela a fédéré des énergies... (Ouattara Zoumana, président de la coordination des organisations de la société civile, juillet 2007).

C'est à la suite de véritables campagnes que des comités de soutien dans différents domaines animés par les jeunes sont apparus. Nous avons pu identifier dans l'espace politique et administratif des Forces nouvelles de Côte d'Ivoire trois organisations de jeunes collaborant explicitement avec la rébellion. Ce sont : la Jeunesse des Forces nouvelles (JFN), le Sénat, et l'Association des jeunes enseignants volontaires.

La Jeunesse des Forces nouvelles (JFN)

Elle est une structure émanant du secrétariat général des Forces nouvelles. Au lendemain du 19 septembre 2002, des jeunes regroupés au sein de la Jeunesse du Mouvement patriotique de Côte d'Ivoire (JMPCI) se sont très vite mobilisés autour des idéaux de la rébellion. Mais, à la suite des Accords

de Linas-Marcoussis, lorsqu'il y eut fédération de toutes les forces rebelles et que les Forces nouvelles ont été créées, cette organisation s'est automatiquement muée en JFN (au cours de l'année 2003). Le président est Koné Adama, un jeune opérateur économique de la région de Korhogo. Il a très tôt adhéré au combat des Forces nouvelles et soutient financièrement et matériellement l'organisation de la JFN. Notons que cette structure a été créée avec la bénédiction du premier leader des Forces nouvelles, Soro Guillaume, même s'il n'en a pas suscité la naissance. Le secrétaire à la communication de la JFN justifie la naissance de cette organisation comme suit :

(...) il fallait trouver un cadre d'expression purement politique pour occuper l'échiquier politique parce qu'au-delà des armes après les accords de Linas-Marcoussis ... on tendait vers... heu un combat purement politique ; c'est-à-dire que les armes avaient montré leurs limites. (...)

En somme, il fallait trouver un cadre d'expression à cette jeunesse-là pour dire haut et fort que nous voulons l'identification générale des populations, une armée véritablement républicaine au service de tous, un véritable jeu démocratique aboutissant à des élections propres sans exclusion.

En résumé, la JFN s'est voulue une organisation officielle émanant des Forces nouvelles. Elle a très vite élaboré des textes pour régir son propre fonctionnement. Ses leaders prétendent qu'elle est présente sur toute l'étendue du territoire, avec des sections dormantes dans la zone sous contrôle gouvernemental et des sections plus actives dans la zone des Forces nouvelles.

Le Sénat

Le Sénat est une organisation mise en place par des jeunes vivant dans les zones occupées par les Forces nouvelles. Son influence est plus forte à Bouaké, capitale de la rébellion. Créée en 2004, elle est présidée par Béma Fofana. Elle se veut formellement une réplique des organisations populaires d'espaces de discussion nommés « parlements et agoras » qui ont pignon sur rue dans la zone gouvernementale, mais qui défendent et amplifient les points de vue du pouvoir en place. Le Sénat, quant à lui, ne revendique guère de lien organique avec les Forces nouvelles. Mais, selon son président, bien qu'étant indépendante, l'organisation adhère aux idéaux défendus par la rébellion, sans toutefois partager toutes leurs actions.

Nous ne sommes pas une structure FN. Le Sénat n'est pas une structure des FN, mais c'est une structure qui se trouve dans la zone de FN. Nous nous sentons à 90 ou 85 pour cent dans les revendications des FN, ce qui fait que souvent les gens ne font pas la différence entre les FN et nous. Et les causes qu'ils défendent sont aussi les causes que nous défendons un peu, mais très souvent nous n'avons pas les mêmes manières de voir.

Cette structure de la société civile en zone sous contrôle de la rébellion joue sur plusieurs registres et développent des stratégies variées. Son président Béma Fofana présente le contexte de la création du Sénat et son champ d'action :

Le Sénat en un mot est une tribune de libre expression. C'est également un lieu d'échange. Le Sénat est en quelque sort un pont que nous avons voulu bien créer entre la population et les autorités qui gèrent actuellement les zones sous contrôle des Forces nouvelles. Parce que, à un certain moment, nous avons estimé qu'il était difficile pour la population d'approcher, soit les militaires, soit les responsables politiques pour poser concrètement leurs problèmes. Donc nous, on a essayé de créer cet espace-là pour permettre à toute la population de venir en tout cas poser ses problèmes...

Au Sénat, des sujets variés sont abordés. Les questions politiques y sont les plus traitées. Il n'est pas rare que les mots d'ordre de la rébellion y soient relayés. Mais, beaucoup plus que dans les agoras et les parlements dans le Sud et particulièrement à Abidjan, d'autres questions y sont traitées. Le Sénat relaie également les campagnes de sensibilisation sanitaires. Il prolonge l'action de sensibilisation des agences humanitaires travaillant dans les zones occupées. À ce titre, sa fonction médiatique transcende le politique pour prendre en compte une pluralité de champs sociaux où le besoin de médiation se fait sentir.

L'Association des enseignants volontaires

Pendant la crise militaro-politique, de nombreux fonctionnaires, parmi lesquels les enseignants, sont partis des zones occupées par la rébellion. L'absence d'enseignants a entraîné une année blanche pour les élèves et étudiants restés dans la zone assiégée. En réaction à cette situation, des comités de jeunes bénévoles se sont constitués pour suppléer au manque d'enseignants. Cette dynamique portée par des élèves et étudiants a permis de faire fonctionner, même difficilement, le système éducatif pendant la crise. Une coordination des organisations de ces jeunes enseignants

volontaires est aujourd'hui mise sur pied et est dirigée par Konaté Zié. Cette organisation compterait plus de 6 000 jeunes et revendique leur intégration à la fonction publique.¹⁰ La validation des examens organisés dans les ex-zones rebelles est perçue comme étant une reconnaissance des qualités de ces jeunes volontaires. Aujourd'hui, le mouvement est associé aux actions politiques des jeunes de la partie sous contrôle de la rébellion. L'organisation des jeunes enseignants volontaires ne se contente plus de revendiquer leur intégration à la fonction publique, mais est aussi activement impliquée dans les campagnes actuelles en faveur de la réconciliation nationale. Ce mouvement présente un intérêt certain pour les objectifs de cette étude d'autant plus qu'il justifie dès le départ son action bénévole par le sens patriotique suivant : « dire non au génocide intellectuel des enfants du Nord ».

Sur quelles représentations de l'idée de patrie reposent donc ces dynamiques patriotiques chez les jeunes du Nord et du Sud ?

Représentations de la patrie et sens de l'engagement patriotique

Le patriote est prêt à se dévouer ou à se battre pour sa patrie afin d'en défendre les intérêts (Agulhon et Oulmont 1993:3). Cependant, le patriotisme n'est pas une doctrine politique et, par ailleurs, il n'offre qu'une échelle d'émotions et de sentiments n'en permettant aucune évaluation objective. Certes, il se définit comme un sentiment partagé d'appartenance à un même pays ; un sentiment qui autorise des personnes à ressentir de l'amour pour leur patrie et de la fierté à lui appartenir. Mais les valeurs qui fondent cet amour et cette fierté ne sont jamais unanimement partagées.

Dans le déroulement de la crise, avec l'apparition d'une ligne de séparation entre le Nord et le Sud, certaines analyses du conflit ivoirien ont laissé penser qu'il s'agissait d'une opposition entre ces deux parties, d'un affrontement interethnique ou encore d'une guerre interreligieuse. En effet, force est de reconnaître qu'après la disparition de Félix Houphouët-Boigny, les stratégies des prétendants au pouvoir ont précipité les confrontations identitaires entre Ivoiriens sur la base de leurs appartenances ethnique, régionale, politique et même religieuse. Alors même que l'histoire récente du pays fournissait à l'étiologie du conflit des facteurs tels que les inégalités sociales croissantes, le pillage des ressources ou la mal gouvernance, les questions identitaires avaient fait leur immixtion dans le jeu politique depuis le temps du parti unique et occulté toutes les autres dimensions qui ont contribué à faire le lit de la crise. Par conséquent, nous privilégions cette surdétermination de l'identitaire en raison de la

place qu'il occupe dans les imaginaires sociaux et, surtout, dans la rhétorique de la belligérance en Côte d'Ivoire. La problématique identitaire est devenue saillante avec la crise qui a éclaté en septembre 2002. Mais elle se trouve encodée dans les expressions du « patriotisme affirmé » diversement portées par les jeunes.

Dans cette partie de l'étude, nous explorons dans un premier temps les définitions ou représentations de la patrie selon les camps politiques ainsi que la façon dont la patrie ainsi définie surdétermine l'engagement des jeunes dans le conflit. Ensuite, bien que traitant d'émotion et de sentiment, nous esquisserons un tableau de comparaison des différentes conceptions du patriotisme chez les deux groupes de jeunes que nous avons présentés.

La patrie comme « portion de terre » et le patriotisme comme lutte pour la reconnaissance

Le mot patrie vient du latin *pater* signifiant père. En France, sous l'Ancien Régime, il désignait la terre des pères, puis le territoire royal, qu'il faut défendre et pour lequel il faut éventuellement mourir (Agulhon et Oulmont 1993). Le contenu de cette notion évolue dans le temps et selon les représentations des liens communautaires qui s'élargissent de l'échelle du terroir à celle de la nation, soit en précisant ou en diluant les limites entre les groupes.

Tout au long de nos entretiens, les définitions données par les jeunes mobilisés dans le champ politique au Nord comme au Sud convergent en grande partie. L'élément le plus constant dans leurs définitions de la patrie ivoirienne est la description de sa réalité physique. La délimitation physique de la patrie correspond bien aux données géographiques officielles de la Côte d'Ivoire. Ainsi, pour tous nos interlocuteurs, la patrie est d'abord une réalité physique, une portion de terre avec des dimensions qu'ils rappellent assez souvent.

Pour nous-là, notre patrie, c'est la Côte d'Ivoire. C'est cette portion de terre-là dont les frontières ont été tracées depuis 1893, dans laquelle se trouvent les peuples du Nord, les peuples de l'Ouest, les peuples de l'Est, les peuples du Sud et les peuples du Centre qui, pour nous, forment cette nation-là (Béma F, président du Sénat).

Leurs définitions de la patrie associent naturellement le territoire de Côte d'Ivoire aux identités des peuples qui y vivent. Les jeunes du Nord rappellent plus ou moins systématiquement la composition du peuplement du territoire et les liens d'appartenance à cet espace. Ce réflexe pourrait se comprendre comme l'affirmation de la volonté de s'inclure puisque, comme nous le verrons plus loin, ce sont eux qui développent la rhétorique de

dénonciation de l'exclusion et du déni d'identité. On relèvera que leurs définitions ne sont pas loin de rappeler les débats autour de l'identité nationale.

Je laisse les définitions littéraires et philosophiques... moi je pense que la patrie, c'est quoi ? Il y a plusieurs éléments qui concourent à construire cette notion... heu... il y a l'élément physique qui est cette portion de territoire-là, qui est la Côte d'Ivoire-là qui fait autour de 322 000 km². Ce territoire dans lequel on vit et sur lequel on est né et auquel on appartient ... et auquel on se sent lié (Fadiga Khalil, responsable JFN).

Presque systématiquement, les jeunes prolongent leur définition de la patrie avec les notions de lien d'appartenance, en insistant sur la variété des communautés nationales. En somme, la patrie, pour eux, est une dans sa réalité physique et plurielle dans sa composition humaine.

On se sent lié par... la ... la borne culturelle, par la culture que nous partageons ; le trait culturel commun qu'on a. Il y a tous les éléments qui nous amènent à aimer notre pays, tous les éléments qui font qu'on se reconnaît dans notre pays, ... il y a heu... partant du drapeau national à nos musiques, à nos cultures alimentaires, à notre histoire voilà. La patrie, c'est tout un ensemble de choses... c'est le territoire, c'est la nation, c'est les communautés y vivant...c'est vraiment, je sais pas... c'est tout ça... (Fadiga, responsable JFN)

La patrie... d'abord, c'est ... le pays que nous devons libérer (...) Vous voyez... donc pour moi, la patrie, c'est un pays sans xénophobie, un pays sans distinction de race, d'ethnie, un pays sans injustice. C'est un pays de paix comme le président Houphouët nous l'a appris (Tiémoko, jeune combattant FN).

Comme on le constate, selon ces jeunes, la patrie est naturellement au fondement de l'identité nationale. C'est alors que les leaders de jeunes du Nord posent les préoccupations de justice sociale. Ils insistent sur le déni d'identité qui frappe, selon eux, les ressortissants du nord de la Côte d'Ivoire. L'on remarque qu'il est difficile pour ces jeunes de démêler une définition de cette notion de patrie de la diversité sociale qui devrait, selon eux, la composer.

Et ... c'est l'ensemble de ce territoire-là qui est aujourd'hui notre patrie et pour nous-là, toutes les personnes ou toutes les populations de toutes les régions doivent avoir les droits et les mêmes valeurs sur cette portion de terre.

(...) C'est naturel qu'un Ivoirien soit considéré comme tel et un étranger comme un étranger, mais avec ses droits et ses devoirs (Béma F.)

Il semble que si, de part et d'autre, les jeunes s'accordent sur ce qu'est la réalité physique de la patrie, ils le lient le plus souvent à des référents dont l'analyse pourrait éclairer sur l'importance des confrontations identitaires dans la crise ivoirienne.

On retient que, pour les uns, réclamant plus de justice et, pour les autres, niant le discours accusateur de l'exclusion, la Côte d'Ivoire reste une réalité physique non divisible. Même au plus fort de la crise, les jeunes enrôlés dans la rébellion ne pouvaient concevoir l'idée d'une sécession de la partie nord du pays.

Non ! Puisque la Côte d'Ivoire, on n'est pas venu trouver ça comme ça divisée en deux. La Côte d'Ivoire est un pays important de l'Afrique de l'Ouest. Si un pays doit se diviser, ce n'est pas la Côte d'Ivoire (Lacina, jeune combattant FN).

Non, sincèrement, c'est pas mieux. Heu ! La Côte d'Ivoire même quand on voit le territoire de la Côte d'Ivoire... on dit 322 000... kilomètres... c'est combien ? Bon ! Si on partage ce pays-là en deux, chacun va avoir combien ? Donc ce que je vois actuellement, nous-mêmes on voit clair dedans. Si on dit maintenant de mettre frontière entre nous, ça n'arrange pas. Je ne souhaite pas que ce pays soit divisé (Metola, jeune combattant FN).

Si, pour les jeunes engagés dans la rébellion, la patrie est d'abord la réalité physique ceinturée par des frontières, elle est aussi une composition sociologique faite de sa diversité sociale. Qu'en est-il au Sud ?

La patrie comme terre héritée et le patriotisme comme résistance à la recolonisation

Le patriotisme comme sentiment et expression de l'attachement d'une personne à sa patrie est bien connu de tous les jeunes de la Galaxie rencontrés. Selon les leaders de la galaxie patriotique, il faut tout d'abord arracher le terme « jeune patriote » de son contexte caricatural. Djué Eugène commence par donner les précisions suivantes :

... Donc il faut dire patriote. Mais écoutez, le patriote, c'est le patriote. Il n'y a pas un patriote en Côte d'Ivoire et puis un patriote

en France et puis un patriote aux États-Unis. (...) Les patriotes, c'est ceux qui se dressent donc en connaissance de tous les risques possibles – avec vraiment, je dirai... détermination, et qui s'opposent donc depuis quatre ans pour que la main de l'opportuniste ne soit pas donc... pour que heu ! Comment on appelle, la main de l'envahisseur n'ait pas raison de la justice. Voilà le patriote.

Le patriote est, selon Konaté Navigué, président de la JFPI, surtout un résistant. Sa conception du patriotisme rejoint celle des autres leaders de la galaxie patriotique pour lesquels l'agression extérieure réveille le sentiment d'appartenance et le transforme en ressource pour la résistance :

Mais je pense que... je crois que c'est par rapport à cette expression même qu'il y a une association qui est née. C'est les « patriotes du troisième âge ». Une histoire de vous répondre pour dire que le patriotisme n'a pas d'âge. On est patriote ou on ne l'est pas. Mais on ne peut pas être « jeune patriote », « vieux patriote ». Personnellement, j'aurais préféré le terme de « résistant », j'aurais préféré le terme de « résistant » plus que le terme de « patriote » parce que, à l'évidence, rien ne se fait de nouveau.

La définition du patriotisme et du patriote telle que déclinée par Fadiga K., un leader de la JFN, sans différer de la définition ci-dessus, peut lui être opposée sur bien des points.

Notre engagement est éminemment patriotique. Je ne veux pas rentrer dans le jeu de la comparaison des patriotismes... je crois qu'il y a un seul patriotisme. On prend un dictionnaire, je crois qu'il n'y a qu'une seule définition du mot patriotisme. C'est aimer son pays, aimer sa patrie. Maintenant, sur quoi... si vous voulez quel est le ... le... l'échelle ou l'unité de mesure du patriotisme ? Mais moi je dirais jusqu'où un homme est prêt à aller... à se sacrifier pour ... heu pour prouver son appartenance, pour prouver son amour à son pays ? Celui qui est prêt à risquer sa vie... parce que ne prend pas les armes qui veut. On ne peut pas se lever comme ça un matin pour risquer sa vie et se présenter devant un État pour faire tonner le canon... je pense que ... bizarrement, les gens ne le conçoivent pas comme ça... c'est pour ça qu'il faut donner une explication. Mais, c'est un acte éminemment patriotique parce que... heu... moi je citerai la révolution française qui s'est faite dans le sang, mais qui été à l'origine de... de... de cette charte libératrice qui... qui inonde le monde aujourd'hui, qui a influencé la démocratie mondiale aujourd'hui. Avec la guerre de sécession aux États-Unis... je pense

qu'il arrive des fois dans l'histoire d'une nation que ... cette nation ait besoin de patriotes volontaires pour heu... se sacrifier, se sacrifier pour amener leur pays à aller de l'avant, à évoluer. Parce que lorsque tout est bloqué, au lieu de rester dans un système qui nous avilit, qui nous dénie nos droits, il est bon, lorsqu'on a tout essayé – et j'insiste là-dessus – lorsqu'on a tout essayé, heu... de prendre ses responsabilités et d'y aller (Fadiga, responsable JFN).

On notera que l'affirmation de l'amour de la patrie passe par le consentement au sacrifice ultime qui est le don de sa vie. Pour les jeunes du Nord, le recours aux armes est admis comme un moyen d'exprimer son patriotisme lorsqu'on a épuisé toutes les autres voies de recours. Pour certains, cette expression du patriotisme est au fondement de leur engagement. Les propos suivants d'un jeune combattant des FN pourraient être un exemple illustrant cette ultime expression du patriotisme justifiant l'engagement violent :

(...) Non, mais ... la suite c'est pour que le pays soit libre. Si... nous les jeunes aujourd'hui là, nous on n'a pas risqué nos vies là... comment on veut que le pays soit libre ?... Je ne suis jamais allé à l'école... ceux qui sont partis à l'école, ils nous disent... y a des pays qui ont été indépendants dans cette situation, beaucoup... au moins, il y a des pays qui sont passés par là avant d'être libres, avant d'être évolués. »
 « (...) Bon ! C'est un sacrifice pour la population ivoirienne parce que si y a eu changement aujourd'hui, c'est nous qui nous sommes sacrifiés. Vous voyez parmi nous, du côté de Gbagbo, de gauche à droite, y a plein qui sont morts, il y a des blessés, des handicapés et tout ça... c'est pour le sacrifice du pays.
 (...) Puisqu'on s'est sacrifié, on a perdu beaucoup de temps... c'est une perte pour nous. La population doit aussi sacrifier quelque chose pour ces jeunes qui se sont sacrifiés pour leur liberté (L., 32 ans, jeune combattant FN).

Pour les jeunes du Sud, la résistance patriotique aurait pour objectif de protéger la nation. Ils se disent attachés aux valeurs démocratiques et leur loyauté au camp présidentiel se justifierait par le fait que le Président de la République incarne le mieux ces valeurs démocratiques. Quant au patriotisme des jeunes du Nord, il peut se définir mieux comme un patriotisme par réaction à un déni de citoyenneté fondée sur une « dépréciation ethnique » (Braud 2004).

En effet, les discours et pratiques qui avaient cours autour de l'identité nationale en Côte d'Ivoire, jetant le doute sur la citoyenneté des ressortissants du Nord, pourraient expliquer leur soutien aux forces de la

rébellion. Le patriotisme évoqué par les leaders jeunes du Nord semble avoir pour but principal la lutte pour la reconnaissance, au sens où l'entend Axel Honneth (2007), de leurs communautés dans l'espace national. Les conflits des imaginaires trouvent leurs fondements dans ce que les jeunes patriotes au Sud rejettent les discours de ceux-ci dénonçant l'exclusion et le déni d'identité de ceux du Nord. Les dynamiques de l'activisme patriotique s'organisent donc autour de définitions contradictoires de l'être patriote et, par ricochet, de la citoyenneté. Nous avons affaire à deux patriotismes antagonistes : l'un prétendant protéger l'État et ses institutions et l'autre prétendant lutter pour sa reconnaissance politique au sein d'une nation dont les gestionnaires distribuent injustement des statuts inégaux de citoyenneté.

À travers la définition que les « Jeunes Patriotes » donnent du patriotisme transparait l'idée de sacrifice, de courage et de résistance face donc à cette agression d'origine extérieure. Le patriotisme, pour les animateurs de la galaxie patriotique, c'est l'opposition courageuse à une puissance extérieure, notamment la France, et c'est aussi le combat mené contre d'autres concitoyens instrumentalisés par cette puissance. Le point de vue d'Eugène Djué sur le patriotisme résume toute la logique affirmée par les jeunes au sein de cette « Galaxie patriotique ». C'est finalement un patriotisme qui se pose en s'opposant aux autres jeunes qui ont rejoint la rébellion, qualifiée de bras armé de la France impérialiste. La logique de sacrifice qui soutient l'engagement patriotique des Jeunes Patriotes, et que nous développerons dans les lignes à suivre, a pour seule ambition de protéger le territoire, héritage des ancêtres (« Nous n'avons qu'une seule Côte d'Ivoire »). Mais, dans leur mode d'identification des éléments constitutifs de la patrie, contrairement aux patriotes du Nord, les patriotes du Sud restent muets sur le contenant, c'est-à-dire la diversité sociale. Pour tout caricaturer, avec les jeunes de la Galaxie patriotique, on sait quoi protéger, mais l'on ne sait qui protéger dans ce quoi. Puisqu'au sein de la Galaxie, la définition de la patrie ne prend en compte que la géographie et, de fait, évacue la dimension anthropologique à laquelle tiennent tant leurs adversaires du Nord lorsqu'ils évoquent la nécessité d'abolir la distinction des races et des ethnies. Cette différence de perception constitue une source de divergence primordiale entre les deux camps politiques. Elle est au fondement de la négation des revendications politiques des patriotes du Nord par ceux du Sud et, en même temps, de la disqualification des moyens de revendication choisis par cette rébellion.

Au-delà de ces représentations différenciées du patriotisme chez les jeunes, comment justifient-ils leur engagement concret ?

Au-delà des représentations de la patrie : la rationalité de l'engagement patriotique

Pourquoi défendre la patrie ? Contre qui défendre la patrie ? Avec quelles ressources défendre la patrie ? Au-delà des aspects définitionnels, ces trois questions renseignent également sur les divergences entre les mondes mentaux des dynamiques patriotiques au Nord et au Sud.

Pourquoi défendre la patrie ?

Protéger la patrie contre les dénis d'identité

Pour les jeunes du Nord, mieux qu'un patriotisme par réaction, l'on pourrait parler d'un « patriotisme défensif ». En effet, cette jeunesse tient le langage de l'exclusion des gestionnaires de l'État pour responsable de leur engagement patriotique qui se présente plutôt comme une levée de bouclier pour faire face à une situation perçue comme injuste. La patrie qu'ils conçoivent dans une perspective intégrative et égalitaire mérite d'être défendue dès lors qu'une de ses composantes est rejetée, en l'occurrence les communautés du Nord. Les revendications de justice autour de l'identité nationale offrent ainsi les justifications à une défense de la patrie intégrative telle que représentée par ces jeunes :

Mais quand il y a des gens qui pensent qu'il y a des sous-peuples et qu'ils se définissent comme... ils pensent qu'ils sont plus Ivoiriens. Ils ont cherché à classifier les Ivoiriens, ils ont assimilé d'autres Ivoiriens à des étrangers... et c'était dit sur toutes les antennes ici et à ce moment-là ça été mal posé. Ils n'ont pas clairement défini ce que eux, ils appelaient ivoirité. ... Les gens se cachent derrière les mots. Il faut qu'on évite de se cacher derrière les mots. (...) au fond, c'est pour des intérêts personnels, c'est pour cela. ... et nos intérêts, pour nous, étaient en danger, par exemple pour quelqu'un qui était en train de dire que moi je ne suis pas Ivoirien par exemple, ... Moi, je me suis senti frustré et il fallait que je me défende (Béma Fofana, président du Sénat).

Le déni d'identité est mis en avant dans les justifications d'un engagement pour la défense de la patrie. Leurs réactions confirment qu'il existe bel et bien une composante identitaire à la crise ivoirienne. Les discours suivants sur la nécessité de défendre la patrie qui souvent se confond à la communauté selon les prises de positions mettent à nu la polarisation opposant Ivoiriens du Sud et du Nord. Le concept d'ivoirité est le premier motif des levers de bouclier, selon les jeunes du Nord.

... Pour rappeler le combat des Forces nouvelles, je dirai que si on te dénie ta liberté, lorsqu'on te dit toi, on doute de ton originalité, on se dit est-ce que tu ne viendrais pas d'ailleurs, du Mali ... ou bien est-ce que toi tu es vraiment Ivoirien ou machin... C'est-à-dire, déjà on t'empêche de vivre dans ta patrie, on... on te rend apatride. Et du coup, tu es obligé de défendre ta patrie par ton appartenance à cette patrie-là. Quand on veut te nier ce lien, cette appartenance, tout ce qui est susceptible de te nier ce lien doit être combattu. Ce qui fait que dans cette patrie, prospèrent des idées qui sont de nature à jeter l'opprobre sur cette patrie. Des idées de nature à empoisonner, je dirais à vicier la vie dans cette patrie, comme si on inculquait un virus dans un corps. Donc au final, ce corps ne survivra pas, il succombera. Donc lorsque ce virus est inculqué à ta patrie, et que ça peut entraîner la perte de ta patrie, tu es obligé de te lever pour combattre ce virus (Fadiga responsable JFN).

On retiendra de cette justification que pour les « jeunes patriotes au Nord » le patriotisme est mobilisé pour la défense d'une identité particulière ; celle des « nordistes ». On pourrait aussi lui opposer cette boutade de Watchard du CNLB : « ...y a des gens qui sont du nord de la Côte d'Ivoire aussi. Mais il ne faut pas confondre le nord ivoirien et le nord du nord de la Côte d'Ivoire. Mais c'est ça ! Mais y a pas un pays qui n'a pas de loi. Si vous êtes étranger et que vous êtes sur le territoire ivoirien, mais il faut vous conduire comme un étranger. » L'idée que la crise actuelle a des racines extérieures n'est plus de l'ordre des hypothèses pour les jeunes patriotes du Sud. Les jeunes d'en face sont instrumentalisés et participent au complot ourdi de l'extérieur ; d'où l'idée d'un patriotisme de résistance. En réaction, les jeunes leaders du Nord considèrent que l'activisme patriotique au Sud est mû par l'argent et sert de camouflage en réalité à l'ivoirité.

Les arguments des jeunes du Nord sont refoulés par ceux de la Galaxie qui ont un autre regard sur le patriotisme...

Ce sont des arguments fallacieux. Eh ! Je pense... qui ne tiennent même pas. Parce que c'est des fuites en avant. Dire, dire que la Constitution consacre l'apartheid, et ceci cela... Mais prendre des armes pour défendre sa patrie ? Parce qu'on aime sa patrie on prend des armes pour la balafrer ? Moi je n'ai jamais vu... Hein ! Y a trop d'incongruités dans les actes que les gens posent. Je pense qu'ils ont fait fausse route (Watchard, leader du CNLB).

Protéger la patrie contre le bradage de son identité

Pour les jeunes de la Galaxie patriotique, la patrie doit être naturellement défendue, mais pour un autre motif. C'est la citoyenneté qui doit être protégée, car, selon Damana Pickas, responsable de la CONARECI, l'objectif inavoué de la rébellion est de donner la nationalité ivoirienne à des étrangers.

Comme nous l'avons montré plus haut, c'est l'idée de résistance qui transparait dans les justifications de la défense de la patrie chez les « Jeunes Patriotes ». La résistance qu'il fallait opposer à l'agression s'est faite de manière volontaire par ces jeunes patriotes. Par exemple, situant le sens de son engagement politique, Wachard Kédjébo affirme :

... C'est la mentalité que nous nous sommes forgée. Véritablement hein ! Parce que personne ne nous a demandé de venir à la galaxie patriotique. C'est seulement notre conscience d'être Ivoirien. C'est parce que notre patrie est en train d'être déchiquetée. C'est ça qui a fait que nous avons bombé les poitrines. Ce qui nous fait marcher, ce qui nous donne la force, c'est notre conviction.

Pour Djué Eugène, le danger qui menace la patrie ivoirienne est bien identifié. Les justifications de la rébellion et des jeunes d'en face se comprennent comme une instrumentalisation.

La cause de la crise ivoirienne, elle est simple hein ! C'est une... n'est-ce pas, c'est une guerre économique que la France livre à la Côte d'Ivoire. Sinon, si on veut être classique,... moi je veux sortir du classique : « causes endogènes, causes exogènes, il y a à l'intérieur des frustrations et puis bon ! À l'extérieur les gens viennent appuyer », c'est faux ! Est-ce qu'en France il n'y a pas de frustrés ? En France il y a des frustrations. Aux États-Unis y a des frustrations, en Angleterre il y a des frustrés qui sont là. Est-ce que eux ils prennent les armes contre leurs pays ? Ils ne le font pas... parce que la France n'osera pas attaquer les USA aujourd'hui, parce l'Angleterre n'osera pas attaquer la France aujourd'hui. Ces frustrés-là sont là, mais cherchent à régler leurs problèmes autrement. Ce sont eux qui justifient ces guerres en Afrique, parce que ce n'est pas en Côte d'Ivoire seulement et pas aujourd'hui. Depuis les années 1960 les guerres existent, les coups d'État existent. Et en Côte d'Ivoire il y a une crise parce que y a eu un coup d'État qui a échoué le 19 septembre 2002. Ceux qui – n'est ce pas – donc ont voulu tenter ce coup d'État, c'est la France. La France a pu obtenir la possibilité de maintenir certaines personnes sur une partie du territoire. Moi je ne suis pas d'avis du tout d'avis avec les gens qui pensent que les raisons de cette crise, c'est des frustrations.

C'est donc sur la défense de la patrie attaquée qu'Eugène Djué fonde la logique des actions du mouvement qu'il dirige. La participation au mouvement patriotique est, selon Konaté Navigué, un autre leader de la Galaxie, un chemin de résistance. Les rapprochements historiques entre la Côte d'Ivoire et la France lui servent à légitimer l'action des jeunes accourus dans la rue pour résister. Ainsi pour lui, tout comme De Gaulle a triomphé en France, Gbagbo triomphera en Côte d'Ivoire.

Si nous prenons les repères de l'histoire, on peut constater que nous menons aujourd'hui la résistance textuellement, comme les Français l'ont menée quand l'Allemagne a annexé Paris et De Gaulle était obligé de lancer l'appel à la résistance. Vous comprenez ? Donc, c'est l'histoire qui se répète. L'Allemagne annexe la France, De Gaulle quitte la France pour se réfugier à Londres. Il lance un message à la BBC et les Français descendent dans la rue pour organiser la résistance et pour se battre jusqu'à ce que la France soit libérée. La Côte d'Ivoire est attaquée, Laurent Gbagbo est en Italie, il quitte là-bas, il arrive ici et lance un message à la résistance et tout le peuple ivoirien est dans la rue et organise la résistance. Tout comme il y a eu des patriotes et des résistants en France, il y a des patriotes et des résistants ici en Côte d'Ivoire. La France a connu, et ça encore c'est un extrait du livre que je suis en train d'écrire, la France a connu le général Pétain. La Côte d'Ivoire a connu le général Doué. C'est-à-dire des collabos, c'est-à-dire des traîtres de la République. Donc, il y a, si tu veux, une répétition de l'histoire. Donc, je disais que la France a connu le général Pétain, nous on a connu le général Doué ; La France a connu ses résistants ; nous ici on a connu des résistants ; la France a connu De Gaulle, ici nous on a connu Gbagbo. En France De Gaulle a triomphé ; ici Gbagbo triomphera.

Si l'idée de la défense de la patrie semble partagée par les jeunes des deux bords, ils identifient aussi ceux contre qui elle doit être défendue : la France et ses valets locaux pour les patriotes du Sud, les ingénieurs politiques de la distinction frustrante entre les races et les ethnies composant la nation pour les patriotes du Nord. Le recours aux moyens extrêmes pour la défense de la patrie comme l'engagement pour la lutte armée paraît légitimé par les jeunes.

Les ressources mobilisées dans l'engagement pour la patrie

Pour les mouvements de jeunes proches des Forces nouvelles, l'engagement patriotique qui est allé jusqu'à la prise d'arme se justifie par l'épuisement

des voies de recours, ce qui est en même temps une critique de la qualité de la démocratie :

Si jamais votre enfant est malade... très malade et ... vous allez à l'hôpital. D'abord ; vous allez dans un hôpital A et le praticien en place là-bas n'arrive pas à le soigner, vous allez dans un hôpital B et ainsi de suite, mais dans un même système de soin, ... et vous n'arrivez pas à le soigner, vous changerez de fusil d'épaule et vous explorerez d'autres voies, d'autres systèmes de soin... Pour dire que dans le cas de ma patrie qui est la Côte d'Ivoire, tous les moyens ... tous les moyens doivent être utilisés pour expulser ou extraire le venin...vous me direz peut-être que ces moyens sont de nature à mettre en péril la vie même de cette patrie. Je dirai que non ... que si nous essayons de combattre un mal ,on peut utiliser le moyen le plus ultime, le plus extrême... tout moyen extrême est bon à appliquer, mais dans tous les cas les risques sont calculés (Fadiga K., responsable JFN).

L'engagement patriotique des jeunes ne se fonde pas que sur la défense des institutions républicaines ou la dénonciation de l'exclusion. Ces deux motivations apparentes cachent d'autres facteurs et d'autres enjeux. La décision de l'engagement repose parfois simplement sur la sympathie ou l'admiration des jeunes pour les leaders politiques des mouvements auxquels ils adhèrent. En effet, tous les jeunes rencontrés témoignent presque systématiquement d'une grande admiration pour les leaders qu'ils soutiennent. L'auto-engagement se fonde généralement sur une auto-justification, présentée le plus souvent comme étant une motivation personnelle. Celle-ci est un mélange d'ingrédients puisés dans le répertoire de l'image que les leaders des partis politiques donnent d'eux-mêmes, auxquels se rajoutent les interprétations personnelles des traits amplifiés, mais désormais naturalisées, de cette offre de représentation de soi :

Je m'engage ...n e serait-ce que par devoir de solidarité... parce que Gbagbo est un socialiste,... est un pur produit de la gauche. La FESCI est un syndicat de gauche. Ne serait-ce que par solidarité militante... Étant donné que nous appartenons tous à la grande famille de la gauche, la FESCI devait prendre la position qu'elle a prise (Damana Pickas, leader de la CONARECI).

L'auto-conviction à l'engagement ou l'incitation à se mobiliser conduit parfois à entretenir une confusion consciente ou inconsciente entre les référents culturels des communautés d'origine et l'idée de patrie que l'on dit vouloir défendre. Par exemple, pour certains jeunes combattants de la

rébellion, l'enrôlement s'est justifié par l'idée de participer au *fasso kélé*, c'est-à-dire la guerre pour libérer le fasso (en malinké signifiant la patrie, mais aussi le terroir ou le village perçu comme un legs de la lignée patriarcale), en somme une transcription politique d'un schème culturel sorti de son contexte. La référence au terroir sert dans ce cas à préfigurer la nation. Par exemple, la devise du bataillon Anaconda du Commandant Wattao (chef d'État -major adjoint des Forces nouvelles) est : « La patrie ou la mort, nous vaincrons ». Mais, dans le contexte local, ce slogan se comprend mieux par les hommes de troupe lorsqu'elle est rapprochée du *fasso* malinké. La réalité de la patrie s'appréhende non à partir de l'idée moderne de nation, mais plutôt à travers des prismes culturels souvent réducteurs.

Les répertoires de mobilisation s'étendent aussi au terrain religieux. Certains leaders tendent à diviniser l'essence de leur pouvoir, bien qu'ils estiment dans l'espace public agir pour instaurer un système plus démocratique. Il en résulte des formes de mobilisation fondées sur ces croyances religieuses :

Ce qui fonde mon engagement dans ce combat, c'est-à-dire (silence) la Bible, tous les livres saints le déclarent. Que c'est Dieu qui donne le pouvoir. Et tout pouvoir établi par Dieu ne peut pas s'ébranler si Dieu lui-même ne décide pas. Et donc si Dieu établit toute autorité, et donc le pouvoir de toute autorité provient de Dieu. Et, je mène aussi ce combat au nom de la vérité.(...) Mais il se trouve que c'est Laurent Gbagbo que Dieu a établi sur le trône à ce moment précis, qui est lui-même une institution...et parce qu'il incarne la première institution bénéficie de notre combat (Watchard, leader du CNLB).

Ces amalgames dont les exemples sont légion peuvent être source de dérives idéologiques possibles. La trajectoire sociale des jeunes et les circonstances de leur entrée en politique nous éclaireront mieux sur d'autres enjeux à peine voilés de leur engagement politique.

Le conflit armé comme opportunité politique et le patriotisme comme voie d'accès aux ressources

Nous menons une bataille de génération. Les actes que les Djédjé Mady, Henri Konan Bédié, Alassane Ouattara sont en train de poser sont les derniers soubresauts d'une génération en voie de disparition. Par contre, les actes que nous posons, c'est-à-dire l'amour de la patrie que nous semons dans le cœur des Ivoiriens, sont les signes annonciateurs d'une génération naissante.

Cette déclaration de Blé Goudé permet de prolonger la réflexion sur le phénomène des jeunes qui ont investi l'arène politique. Comment se perçoivent-ils dans le rôle qui est le leur aujourd'hui ? Quelles sont les retombées de l'engagement pour ces jeunes ? Et qu'implique cela, en termes de recomposition du champ politique ?

Les pions interposés de l'échiquier politique...

La mobilisation des jeunes en première ligne dans le champ politique ivoirien est une nouvelle donne née de la crise militaro-politique. En l'espace de quelques années, ils sont devenus des acteurs de premier plan de la crise ivoirienne. Les jeunes de la « Galaxie patriotique » ainsi que ceux de la rébellion sont devenus des parties prenantes de la vie politique et sont même vus comme étant la pièce maîtresse du processus de paix en cours.

Il ne fait pas de doute que les organisations de jeunes actives actuellement dans l'arène politique soient des appendices des formations politiques. Elles sont des instruments interposés au travers desquels les partis politiques s'affrontent. Les jeunes leaders sont cependant tous conscients de leurs participations à ce jeu politique, comme en témoignent les propos suivants de Damana Pickas, et de Dacoury Richard, président de la coordination des agoras et parlements.

Ce sont les fescistes qui sont sur les lignes de front aujourd'hui : De l'autre côté du rideau de fer il y a Soro, Ben l'Arabe, Given, Ouattara Kolo. Ici, il y a moi-même, il y a Blé Goudé, il y a Touré Zeguen, il y a Djué... Je veux dire que les aînés font la guerre par nous interposés. Ouattara a déclaré la guerre à Gbagbo par Soro interposé. Gbagbo résiste à Ouattara par nous interposés. Voilà donc, on ne se fait face. Et après eux, ce sera nous (Damana Pickass leader de la CONARECI).

C'est dire que ce sont les jeunes qui ont la solution. La preuve, tous ceux qui entretiennent la tension aujourd'hui, ce sont nos aînés. Ils vivent dans l'illusion. Alors que nous, les jeunes, sommes réalistes et comprenons la Côte d'Ivoire, la douleur du peuple, des jeunes qui constituent 70 pour cent de la population. Eux ne peuvent pas comprendre. Ils vivent dans leur passé. Ce sont eux qui font la guerre aujourd'hui, et instrumentalisent les jeunes pour tuer la République. Ils sont presque tous des années 1940. Nous voulons leur montrer qu'on peut se battre, mais autrement (Dacoury Richard) (Bony 2006).

Rappelons que l'instrumentalisation que les jeunes semblent dénoncer a eu des conséquences tragiques à certains moments de la crise, notamment

lors des audiences foraines devant aboutir à l'identification des populations. À cette occasion, les affrontements entre les jeunes de la « Galaxie patriotique » et la jeunesse des partis politiques du Rassemblement des houpouëtistes pour la démocratie et la paix (RHDP) ont fait des morts et des blessés dans plusieurs villes du pays. Par ailleurs, il semble se dégager chez les jeunes qui animent le champ de la violence politique une conscience de génération qui leur permet d'appréhender objectivement les responsabilités politiques qu'ils auront à assumer dans un proche avenir.

En attente de récompense...

Ce que nous demandons à l'État, c'est d'être reconnaissant à l'endroit de ces jeunes qui se sont battus sans distinction de race, de religion, d'ethnie et de parti politique (Watchard, octobre 2007).

Nous faisons l'hypothèse que les jeunes se savent instrumentalisés, mais adhèrent au jeu politique parce que leur engagement obéit à une logique de positionnement, dans un contexte où les opportunités d'accès aux emplois deviennent de plus en plus rares, rendant sélectives, du coup, les possibilités d'accès à un bien-être social et matériel. Certes, les intérêts économiques du patriotisme ne sont pas immédiatement perceptibles puisque les enjeux financiers sont bien voilés derrière une rhétorique militante. Mais les espoirs des cadets peuvent être déçus si les aînés tardent à transférer les ressources ou ne les transfèrent pas au rythme où les cadets l'espèrent. Par exemple, Watchard affiche sa détermination à poursuivre le combat, non sans se plaindre quelquefois, afin d'attirer l'attention des aînés sur la nécessité de mettre un minimum de moyens à leur disposition qui, dit-il, sont censés (les) encadrer, mais pas dans la bouche seulement, car en réalité « l'homme ne se nourrit pas seulement de conviction ». Les propos suivants de ce même leader permettent de comprendre que l'action patriotique a un coût et qu'en tant que dirigeants ils sont sensibles aux retombées financières de leurs engagements :

Beaucoup de moyens sortent dans la crise, mais ils sont malheureusement mal orientés... Le combat qu'on mène là, c'est pas pour quelqu'un, c'est aussi pour notre « demain ». En fait, Watchard continue la lutte. Il ne désespère point, il croit en l'avenir parce que le Président Laurent Gbagbo est un homme très bon. Il pense qu'« un jour Dieu va inspirer ces aînés-là... Ils pourront réorienter ou faire plus attention à ceux qui, comme lui, sont venus quand même apporter un peu d'eau au moulin ».

Quant à Dacoury Richard, président des « agoras et parlements » de Côte d'Ivoire, il affirme plus clairement vivre de son métier de « Jeune Patriote ». C'est dire que le patriotisme n'est pas exempt de calculs économiques. Les retombées financières de la lutte patriotique justifient dans bien des cas la mobilisation des jeunes dans l'arène politique :

Je n'en suis pas complexé. Didier Drogba vit du football, c'est ce qu'il fait. Il gagne des millions de francs CFA par mois. L'artiste musicien vit de son art. Alpha Blondy est multimillionnaire. Je fais de la politique et je consacre ma vie pour la Côte d'Ivoire. C'est normal que je vive de la politique. Chacun vit de son métier. Pourquoi ne devrais-je pas vivre de la politique ? C'est mon domaine à moi. C'est un travail monstre qu'on abat. Pour ça on devrait nous payer. Si on nous donne des milliards, c'est tout à fait normal et je ne cracherai point là-dessus. Je ne le revendique pas parce qu'on n'a pas signé de contrat avec le Président Laurent Gbagbo. Mais si on nous donne, on va prendre et il n'y aura rien. Nous ne sommes pas complexés. Qu'on nous donne. Nous revendiquons encore plus d'ailleurs (Richard Dacoury, membre de la galaxie patriotique).

Durant la crise militaro-politique, la prolifération d'organisations patriotiques dont la majorité des responsables justifient de conditions matérielles minimales en consacrant leurs quotidiens au militantisme crédite la thèse du patriotisme alimentaire. Dans la guerre des chefs de mouvements, les allégations d'un clan sur un autre recourent souvent à la critique de la rationalité économique des engagements. Blé Goudé, par exemple, est très critique sur le virus alimentaire qui mine l'engagement patriotique de certains leaders concurrents. Se définissant par opposition à cette catégorie de leaders, il affirme :

Notre objectif, en organisant les « Jeunes Patriotes », n'était pas d'être proches d'individus, quels qu'ils soient, ou de gagner de l'argent, mais simplement de défendre notre pays (...) Maintenant que les élections approchent, l'on assiste à une prolifération des mouvements de soutien. Ils défendent des causes qu'ils sont mieux à même d'expliquer, mais qui sont tout sauf les nôtres (Blé Goudé 2006:116-117).

Le leader de l'UPLTCI, Djué Eugène, estime que les auteurs de telles affirmations « confondent souvent les causes et les conséquences » du phénomène patriotique. Et en guise de réponse à la question de savoir s'il existe un lien entre le statut professionnel des jeunes et l'émission des organisations patriotiques, le « Maréchal » Djué conclut :

La crise a eu pour conséquence l'idée chez certains que si je me mets en groupe de soutien, je peux avoir certains avantages. Mais ce n'est pas réellement l'idée qui motive les gens à aller faire les groupes de soutien. Oh ! Oh ! C'est ça qui est le problème. Et j'ai entendu des gens dire « patriotes alimentaires ».

Le qualificatif « patriotes alimentaires » n'est pas, selon le leader de l'ULPTCI, approprié. Les jeunes, dit-il, « se battent et dorment dans des maisons ». Il lui paraît légitime qu'ils disposent d'un minimum vital octroyé par ceux-là mêmes qui récoltent les dividendes de leur militantisme. Djué ajoute :

Ce n'est pas parce que les jeunes sont allés demander du soutien à quelqu'un, des fois même pour organiser leurs manifestations, qu'on va dire que ce sont des « patriotes alimentaires ». Ou bien qu'ils se sont organisés tout simplement parce qu'ils cherchent quelque profit que ce soit. En tout cas, cette manière qui consiste à chercher du profit en allant mettre leurs poitrines devant les chars, je crois simplement qu'il y a du mérite hein ! Quand même ! Quand même ! Quand même !

Le patriotisme : creuset des dirigeants de la Côte d'Ivoire émergente ?

Les jeunes rencontrés dans le cadre de cette étude ont tous admis avoir capitalisé des sommes d'expériences jugées suffisantes pour se lancer dans une carrière politique. Certains ont transformé leur condition de désœuvré en statut de prestige. Diriger les hommes, prendre des décisions et même souvent provoquer la confrontation sont des compétences qu'ils estiment tous avoir désormais acquis et qui leur confèrent une étoffe d'homme politique. Le capital militant acquis durant le parcours syndical pour les uns et/ou le portefeuille de capital social constitué dans les arcanes du monde politique pour les autres sont désormais des ressources pour ces jeunes dont les projets d'un futur proche ou lointain sont toujours en rapport avec l'espace politique. Ils estiment en général que leurs expériences du monde politique, le volume de leurs carnets d'adresses ainsi que le stock de notoriété plus ou moins important d'un leader à un autre constituent un capital politique qui les prédispose aux luttes de positionnement pour l'avenir.

La FESCI est une école, c'est comme si vous allez dans une école et bénéficiez d'une formation. Vous ne pouvez pas laisser cette formation et aller faire autre chose (Jean Yves Dibopieu, leader de la SOAF).

Ces jeunes ont en général conscience de l'écart entre leur génération et celle des leaders actuels des partis politiques. On n'ira pas dire qu'un conflit de génération se prépare, mais les jeunes professionnels du patriotisme, au Nord comme au Sud, se disent tous prêts à jouer un rôle politique demain. La culture politique qu'ils acquièrent par leur immersion dans l'arène politique et par le jeu de multiples interactions entre des clans dont la géométrie de l'adversité politique varie en fonction des opportunités va bien au-delà de l'instrumentalisation à laquelle l'on a tendance à réduire leur relation avec les aînés politiques. Outre les instruments politiques au service des aînés qu'ils constituent, ils considèrent être à l'école politique où ils apprennent à prendre le relais politique des aînés perçus comme une génération politique sortante. Le glissement de leur statut de cadet politique à un statut d'aîné politique se joue sur le terrain de la capacité à compter dans le champ politique, notamment par l'usage de la force et de l'intimidation.

... on ne peut plus dire que nous sommes trop, trop jeunes. Et même si nous l'étions, je crois que... nous avons quand même quelque chose dans la tête, quelque chose dans le ventre que nous voulons démontrer. Donc eh eh eh ! Je me dis que c'est pas quelque chose d'utopique, d'irréalisable, ce n'est pas quelque chose qui n'est pas faisable. Au moment opportun là, véritablement on va aviser. (Damana Pickass, Conareci).

C'est une prise de conscience. Nous pensons que nous avons laissé des gens hypothéquer notre avenir... ces aînés politiques ont déchiré, ... ils n'ont fait que nous opposer pour leurs intérêts personnels et nous pensons qu'aujourd'hui... notre génération gagnerait à vraiment prendre ses responsabilités et vraiment imposer notre point de vue sur toutes les questions (Béma Fofana, Sénat).

Nous faisons l'hypothèse que dans l'épaisseur du tissu de la crise militaro-politique, une nouvelle classe de dirigeants dotée d'une autre culture politique se profile à l'horizon.

Conclusion

L'espace politique a enregistré au cours de la crise éclatée en septembre 2002 l'apparition de nombreuses organisations de jeunes au Sud comme au Nord. Il a été question pour nous de questionner et d'analyser les répertoires de justification de ces organisations qui s'arrogeaient le qualificatif de patriote. Quatre constats majeurs se dégagent de cette brève présentation de quelques-uns des mouvements et de leurs leaders. 1°) L'on note d'abord la diversité des modes organisationnels, mais aussi des types de relations pouvant se tisser, d'une part, au sein des micro-mouvements

de la « Galaxie patriotique » et, d'autre part, entre ces micro-mouvements et l'État confronté à une rébellion armée. 2°) L'on retiendra que la plupart des leaders ont pour caractéristique commune d'avoir milité activement au sein de la FESCI ou des formations de jeunesse politique. Les « Jeunes Patriotes », qui ne sont donc pas une génération spontanée, sont devenus par ailleurs des acteurs à part entière de la crise à partir de 2002. 3°) L'on peut également constater que les logiques de justification des engagements patriotiques sont aussi variées qu'il y a d'organisations. L'engagement patriotique cache à peine les luttes de leadership politique basées sur des stratégies individuelles dans lesquelles la mobilisation de la violence n'est jamais absente. Cet engagement, qui n'oppose pas nécessairement rebelles et « Jeunes Patriotes », définit un espace social spécifique de lutte pour l'accumulation maximale d'un capital de reconnaissance politique dont la reconversion garantit dans ce milieu de jeunes, pour lesquels le patriotisme est devenu un métier, un positionnement politique. Mais un positionnement en permanence renégocié pour les besoins de la distinction politique dans une arène invisible au sein d'une même famille politique. Cela justifie le quatrième constat, quoique celui-ci, pour des raisons de concision, n'ait pas été suffisamment développé. 4°) Il s'agit de la plasticité de la galaxie et surtout de la capacité de chaque leader à nouer les meilleures alliances pour des causes militantes conjoncturellement porteuses, parce qu'ayant du sens et un bénéfice politique pour la famille et surtout pour le parrain politique, le Président Laurent Gbagbo, seul distributeur des bons et des mauvais points.

En somme, nous avons tenté de montrer que le discours patriotique de surface a des liens plus profonds avec la question de la citoyenneté qui exige un travail politique encore déficitaire dans la société ivoirienne. Si le patriotisme au Sud exprimé par les jeunes de la « Galaxie patriotique » proche du camp présidentiel parle de résistance, celui du Nord porté par les jeunes adhérant aux idées de la rébellion s'inscrit plutôt sur le registre de la reconnaissance. Nous avons également relevé, pour ces exemples de patriotismes antagoniques revendiquant l'amour de la patrie, que bien qu'il s'agisse de la Côte d'Ivoire, il est question pour les uns et les autres d'un pays idéalisé et façonné selon leurs espérances. Les représentations façonnent l'idée, chez certains, mêlent parfois des considérations et des valeurs tantôt communautaires, tantôt religieuses. Ce sont autant d'amalgames qui sont au fondement d'incompréhensions nourrissant la belligérance. Ensuite, nous avons montré que l'activisme des jeunes dans l'espace politique n'est pas dénué d'enjeux financiers et politiques, ce qui fait de cette génération de cadets sociaux des pions sur l'échiquier politique. Nous avons enfin pu remarquer que les jeunes au Nord tout comme au

Sud nourrissent des attentes vis-à-vis de la classe politique auprès de laquelle ils estiment avoir fait leurs armes. Ces jeunes, dans leur rapport au champ politique, renouvellent la culture et les pratiques politiques locales dans lesquelles, désormais, la capacité d'usage de la violence et de l'intimidation est devenue un élément structurant.

Notes

1. Les leaders des organisations suivantes ont été interviewés pour la collecte des données : dans la zone gouvernementale : Damana Pickas (CONARECI), Eugène Djué (UPLTCI). La CONARECI et l'UPLTCI se rangent dans la « Galaxie patriotique ». Les organisations de jeunes actives dans la zone des Forces nouvelles sont : la JFN, le Sénat (qui se présente comme une organisation d'acteurs du domaine civile semblable aux espaces populaires de discussion ; Agoras et Parlement de la zone gouvernementale) et l'Association des enseignants volontaires des zones FN. Dans ce second groupe nous avons pu rencontrer : MM. Fadiga Khalil (JFN), Kamagaté (Sénat) et Ouattara Zoumana (coordination des organisations de la société civile en zone FN).
2. Rassemblement des Républicains, parti politique fortement implanté dans la partie nord du pays. Ses partisans se recrutent en majorité dans les groupes mandé, malinké et voltaïque désignés sous le nom générique de « Dioula ».
3. Allusion faite au mode vestimentaire des Dioula.
4. Voir Koné Amadou (2003) dans sa description des tensions intergénérationnelles qui ont abouti à la mise en place tardive de la JRDACI (section ivoirienne de l'organisation des jeunes du RDA) en 1959. Selon Koné A, le Président Félix Houphouët-Boigny aurait manœuvré pour empêcher le bon fonctionnement de cette structure qu'il dirigeait.
5. L'Union générale des étudiants de Côte d'Ivoire créée en 1958 par Harris Mémel Fôté qui fut arrêté. L'UNECI devenue en 1964 UNEECI (Union générale des élèves et étudiants de Côte d'Ivoire), bien qu'étant suscitée et encadrée à sa naissance par les structures de contrôle de l'État, sera combattue et dissoute par le Bureau Politique du PDCI lorsque celle-ci tentera de s'autonomiser et de prendre des distances avec le Parti en 1967 (cf : Amondi 1985 et Proteau 1998).
6. Rapport annuel sur les droits humains du Département d'État des États-Unis, sur la Côte d'Ivoire, mars 2005 cité sur <http://hrw.org/french/reports/2005/cdi0505/4.htm>
7. Ces trois rébellions qui ont éclaté dans des contextes tout aussi différents que les motifs qui les justifiaient se sont réunies officiellement le 22 décembre 2002 pour former une seule entité connue sous le nom de « Forces nouvelles de Côte d'Ivoire », avec, à sa tête, Guillaume K. Soro, ancien leader du puissant syndicat étudiantin, la FESCI.

8. Extrait de l'interview réalisée par Raymond Alex Loukou paru sur reseau-ivoire.net le 15/10/2007.
9. Le CNLB revendique plusieurs actions majeures comme étant sa contribution au « combat pour la libération de la Côte d'Ivoire et contre l'impérialisme français ». Le mouvement aurait combattu aux côtés des Forces armées nationales de Côte d'Ivoire (FANCI).
10. Dans le cadre des négociations avec la société civile de l'ex-zone FN en vue de l'application de l'accord de Ouagadougou, le Président Gbagbo a accédé à la demande d'intégration des enseignants volontaires à la fonction publique.

Références

- Agulhon, M. et Oulmont, Ph., 1993, « Nation, patrie, patriotisme », *La Documentation Française*, n° 7017, juin.
- Akindès, F., 2000, « Inégalités sociales et régulation politique en Côte d'Ivoire : la paupérisation est-elle réversible ? », *Politique Africaine* (78), pp.126-141.
- Akindès, F., 2004, *Les racines de la crise militaro-politique en Côte d'Ivoire*, Dakar : CODESRIA.
- Akindès, F., 2007, « La crise ivoirienne ou la réinvention risquée d'une nation », in Poamé Lazare, dir., *Penser la crise ivoirienne*, *Repères International*, Éditions Menaïbuc.
- Akrou, J.-B., 2007, « Côte d'Ivoire: Blé, Djué et les autres », *Fraternité Matin* (Abidjan), 28 mai, publié sur le web le 29 mai.
- Bahi, A., 2003, « La « Sorbonne » d'Abidjan : rêve de démocratie ou naissance d'un espace public », *African Sociological Review* 7(1), pp.1-17.
- Blé Goudé, Ch., 2006, « Crise ivoirienne » : ma part de 'Vérité', *Fraternité Matin*, Abidjan.
- Blé Raoul G., 2000, « Le zougou : l'expression d'une jeunesse désorientée », *Sentier* n°4, Abidjan.
- Blé Raoul, G., 2006, « Zougou et réalités sociales des jeunes en Côte d'Ivoire », *Afrique et développement*, Vol. XXXI, n°1, pp. 168-184.
- Bony, Félix D., 2006, « Richard Dacoury, membre de la galaxie patriotique : Nos aînés nous instrumentalisent », *L'Inter*, quotidien d'Abidjan, lundi 16 octobre.
- Boudon, R., 1979, *La logique du social*, Paris : Hachette.
- Collier, P., 1994, 'Demobilisation and insecurity: a study in the economics of the transition from war to peace', *Journal of International Development* (6), pp.343-352.
- Collier, P and Hoeffler, A., 2004, 'Greed and grievance in civil war', *Oxford Economic Papers*, vol. 54, pp. 563-595.
- Coulbaly, T., 2002, « Sur fond de discrimination ethnique et régionale, lente décomposition en Côte d'Ivoire », *Le Monde Diplomatique* (584), pp.23-24.
- Coulbaly, T., 1995, « Démocratie et surenchère identitaire en Côte d'Ivoire », *Politique Africaine* (58), pp.143-150.

- Dembélé, O., 2003, « La Côte d'Ivoire : la fracture communautaire », *Politique Africaine* (89), pp. 35-48.
- Dozon, J.-P., 2000, « La Côte d'Ivoire entre démocratie, nationalisme et ethnonationalisme », *Politique Africaine* (78), pp. 45-62.
- International Crisis Group (ICG), 2003, « Côte d'Ivoire : 'La guerre n'est pas encore finie' », *Rapport* n°72, Freetown/Bruxelles.
- International Crisis Group (ICG), 2004, « Côte d'Ivoire: le pire est peut-être à venir », *Rapport Afrique* n°90. Disponible en version électronique à l'adresse suivante: (http://www.abidjan.net/documents/files/090_cote_d_ivoire_le_pire_est_peut_etre_a_venir.pdf)
- International Crisis Group ICG, 2004, « Côte d'Ivoire: pas de paix en vue », *Rapport Afrique* N°82, Dakar/Bruxelles. Disponible en version électronique à l'adresse suivante : http://www.acat.asso.fr/aplurg/docs/Cote_ivoire.pdf
- Konaté, Y., 2003, « Les enfants de la balle : de la FESCI aux mouvements de patriotes », *Politique africaine* (89), pp. 49-70.
- Kriesi, H., 1989, 'The political opportunity structure of the Dutch peace movement', *West European Politics*, 12, 295-312.
- Krijn, P. et Paul, R., 1998, « Jeunes combattants parlant de la guerre et de paix en Sierra Leone », *Cahiers d'Etudes Africaines*, 150-152, vol. 382-4, pp.581-617.
- McAdam, D., J. McCarthy, et al., ed., (1996), *Comparative perspective on social movements: Political opportunities, mobilizing structures, and cultural framings*, Cambridge: Cambridge University Press.
- Proteau, L., 1998, « La reproduction en question: écoles, universités et mouvements sociaux », CURAPP, Questions Sensibles. Disponible en version électronique à l'adresse suivante : http://www.upicardie.fr/labo/curapp/revues/root/41/laurence_proteau.pdf_4a0937ec49a64/laurence_proteau.pdf
- Soro G., 2005, *Pourquoi je suis devenu un rebelle ; la Côte d'Ivoire au bord du gouffre*, Paris: Hachette.
- Tuquoi J-P, 1993, « Une économie grevée par la chute des cours des matières premières », *Le Monde*, jeudi 9 décembre, pp.4.

Conclusion

Francis Akindès

On l'aura compris au terme de la lecture de ces contributions. Le stress politique de la société ivoirienne s'explique fondamentalement par la difficulté collective à réinventer un contrat social inclusif parce qu'il règle avec la plus grande humanité la question de la frontière entre le « nous » et le « eux ». Un contrat qui, aux plans constitutionnel et institutionnel, donne la possibilité de continuer à enrichir le « nous », et ce, en conformité avec les idéaux forts de l'hymne national, mais sans biffer le legs historique d'une certaine fabrique de la Côte d'Ivoire. Une Côte d'Ivoire profondément métisse dont la construction fut fortement influencée par la vision houpouëtiste. C'est la méthodologie et la philosophie de ce travail politique que ne semble guère avoir trouvé la classe politique. Une classe politique qui s'est plutôt enfermée dans une grammaire politique usée, largement surdéterminée par un marketing politique des identités primaires (religion, ethnie, etc.).

La politique est un jeu. Mais un jeu à haut risque si l'on ne prend pas la peine d'en définir les règles, de les faire partager et respecter par toutes les parties prenantes, ou encore si l'on ne prend guère la peine de rechercher un minimum de consensus pour en changer les termes lorsque cela s'avère nécessaire. Pour revenir sur le compromis houpouëtiste, le pragmatisme politico-économique qui le caractérise, vu sur une durée relativement courte – environ une trentaine d'années – a donné des résultats remarquables, comparés à ceux produits par des expériences concurrentes en Afrique subsaharienne. Mais, rapportés à la longue vie d'une société, au plan politique et économique, ces résultats ont fait l'objet de vives controverses. Replacés dans une perspective plus longue, les acquis de ce pragmatisme politico-économique semblent se dissiper. Comment expliquer cette marche à reculons ? Le mode de gouvernance apparaît comme étant ici un facteur déterminant. Avec le recul nécessaire, lorsque l'on revisite la trajectoire ivoirienne en privilégiant les liens entre les performances affichées à une époque et les contradictions internes du compromis houpouëtiste qui a paradoxalement permis de les produire, l'on revient à l'idée selon laquelle,

malgré tout, malgré ses incertitudes, la démocratie, faite de liberté d'expression et de débats, reste la meilleure garantie de préservation durable des acquis d'une société. Elle seule permet de les pérenniser. En cela, nous n'inventons rien en affirmant que c'est le moins mauvais des systèmes politiques, surtout lorsque l'on intègre la dimension temporelle dans l'analyse comparée des compromis générés par les différents systèmes politiques, qu'ils soient dictatoriaux, despotiques, si éclairés soient-ils. Plus qu'un ordre despotique, même éclairé, la démocratie permet de mieux capitaliser dans le temps. L'ingénierie politique des pouvoirs charismatiques faiblement constitutionnalisés survit rarement à leurs architectes. L'usure de l'âge et les incertitudes liées à leur succession compromettent presque toujours la durabilité des réalisations sociales et économiques et la stabilité relative sous haute surveillance par laquelle elles se justifient. Dans le cas de la Côte d'Ivoire, grâce à une personnalisation du pouvoir et à une ingénierie politique particulière faite de méthodes parfois contradictoires, Houphouët-Boigny est arrivé à garantir une stabilité politique et des performances économiques qui se sont révélées peu durables. Il aimait lui-même à dire : « Je préfère l'injustice au désordre », en passant sous silence le fait que l'injustice, en un temps t1, peut devenir la source du désordre en un temps t2. L'histoire politique récente de la Côte d'Ivoire le démontre.

La lutte politique s'organise aujourd'hui autour de la gestion des forces et des faiblesses de cet héritage houphouëtiste complexe. Elle oppose partisans nostalgiques du compromis houphouëtiste, et partisans d'une Côte d'Ivoire réinventée autour d'une nouvelle idée de nation plus ethnocentrée. Toutes ces contradictions se retrouvent aujourd'hui mobilisées à divers titres par les entrepreneurs politiques, à différentes échelles, dans les discours de justification des positions dans l'arène politique.

Le malaise ivoirien est certainement profond. Il est logé dans la béance de la fracture sociale qui se lit dans les banalités de la vie sociale, politique et économique. Il s'exprime à travers des symptômes que sont les crispations identitaires, la banalisation de la violence dans le corps social, l'informalisation de l'État, la récurrence d'une culture de défiance de l'autorité et des institutions, l'émergence à la marge de modèles de réussite sociale à coup de raccourcis, la culture des petits arrangements au mépris du mérite et des lois, l'approfondissement de la pauvreté sur fond de crise de confiance sociétale, ce « tiers-facteur immatériel » sans lequel, selon Alain Peyrefitte, une société ne peut se développer dans la sérénité et par accumulation positive. C'est justement de cette confiance que les individus accordent à l'État, que les individus se font à eux-mêmes et que l'État

accorde, en retour, à l'initiative individuelle que naît le développement. Les indices de transformation négative cités plus haut contredisent au quotidien cet « éthos de confiance ». Ces indices sont également des indicateurs de dégradation de la qualité de vie dans une société ivoirienne en crise d'identité et de perspectives. Ces maux ne sont que la face visible de l'iceberg. Mais dans leurs manifestations de moins en moins discrètes, ils interpellent les consciences. À ce titre, ils devraient appeler sans détour et sans passion politique un profond débat de société qui tarde à venir depuis 2000. Le conflit armé qui a éclaté montrait une fois encore que le ver est dans le fruit et qu'il faut une catharsis à la société ivoirienne. Car elle a besoin de se voir dans un miroir pour ne plus jamais vouloir être autre chose que ce que sa trajectoire historique lui ordonne d'être. Or jamais ce débat public ouvert et organisé sur ce qui mine vraiment la société ivoirienne au point de la faire basculer dans la violence n'a eu lieu. Éluder pour longtemps un tel débat ne lui permettra guère de se doter de moyens politiques et institutionnels de sortie de crise. À défaut de débat, et aidée en cela par la communauté internationale, la société ivoirienne donne l'impression de faire du sur-place. En attendant, pour se voiler la face, elle évite de mettre des mots sur les maux en puisant dans un vocabulaire onusien de la guerre. Sans transition, l'on y est passé, de la crise à la post-crise, du conflit au post-conflit, de la guerre civile à la paix. Mais sans jamais débattre des raisons pour lesquelles il y eut cette parenthèse non encore refermée de violence politique.

Depuis l'Accord politique de Ouagadougou signé le 4 mars 2007, Accord qualifié par certains de « paix des braves à l'ivoirienne », la tension militaire que les protagonistes faisaient planer a certes considérablement chuté. La sortie de crise et la promotion de la paix sont devenues la rhétorique politiquement correcte, même si, dans les camps autrefois opposés qui se sont rapprochés dans le cadre de l'Accord politique de Ouagadougou, l'esprit de cet Accord ne fait pas toujours consensus. Les manifestations sporadiques des soldats dans les villes CNO (Centre Nord Ouest)¹ qui ne font pas la même lecture de cet Accord et les récriminations de certains « Jeunes Patriotes » et de « soldats loyalistes » qui n'acceptent pas la position de seconde zone dans laquelle les place cet accord de pacification, alors qu'ils furent les forces en premières lignes de la défense de la nation menacée, montrent la fragilité du processus. La cohésion sociale, ce concept mou, est devenue très populaire. Elle justifie une multitude d'initiatives dont les finalités sont aussi faiblement lisibles les unes que les autres. Chacun lui donne le contenu qui l'arrange. Tout bouge pour que peu de choses changent vraiment.

Mais derrière cette rhétorique politiquement correcte, des signes de traumatismes traversent encore la société ivoirienne. Ils restent lisibles dans le rapport des populations à l'État, le rapport des communautés entre elles, le rapport au sein même des communautés. Au moment où nous bouclons la rédaction de cet ouvrage, la sortie de crise mobilise les acteurs politiques et la communauté internationale, lasse des multiples reports des élections. Mais des élections dans lesquelles tout le monde semble placer un espoir en tant que point cardinal du processus. Les incertitudes autour de la finalisation des opérations d'identification à haut risque politique et la question du désarmement avant ou après les élections démontrent encore que la crise est presque encore entière.

De son vivant, Félix Houphouët-Boigny aimait souvent dire : « Le vrai bonheur ne s'apprécie que lorsqu'on l'a perdu ». Depuis sa mort, désormais en l'absence du « père » qui pensait à tout et pensait tout à la place de tous, la société ivoirienne semble confrontée à la réinvention de son devenir. Face à elle-même, elle découvre la part d'incertitudes que peut comporter le défi de la réinvention de soi dans des sociétés en mal de repères et dans des nations en friche laissées par la génération des « pères de la nation ». Mais, au fur et à mesure que s'accumulent les années de sa disparition, la mémoire d'Houphouët-Boigny reste encore plus que vivace. Même Laurent Gbagbo, son adversaire hier, la convoque. C'est décidément un mort qui semble ne pas vouloir mourir. Plus la société ivoirienne se débat dans le processus de sortie de la crise, plus la mémoire de l'homme et sa gouvernance vilipendée, chahutée vers la fin des années 1980 sont parfois rappelées avec une pointe de nostalgie. Sa mémoire hante encore le devenir de la cité. Les risques encourus par la société ivoirienne depuis 2000 et les incertitudes liées à l'avenir concourent à l'idéalisation de ce que les Ivoiriens appellent affectueusement « le temps d'Houphouët-Boigny », comparé aux signaux actuels d'un État affaibli, mais pas en faillite. La nuance est de taille et elle s'impose. Un État fragilisé par le conflit armé qui se trouve chaque jour un peu plus affaibli par les logiques d'intérêts partisans et personnels inévitables. Toutes choses qui rallongent indéfiniment une transition assurée par des gouvernements dits de transition qui ne sont en fait que des gouvernements de partis, surdéterminés par le choc d'intérêts personnels et partisans, et animés en interne par des logiques politiques aux antipodes de l'action gouvernementale rationnellement coordonnée, nécessaire pour une véritable sortie de crise.

Tout se passe comme si l'architecte de la maison ivoire est parti, en emportant avec lui les solutions aux problèmes auxquels se trouvent aujourd'hui confrontés les héritiers. L'on peut bien douter de ce que la

solution de la sortie de crise soit le seul passage par les urnes. Il permettra certainement de réanimer la culture électorale dans une société ivoirienne crispée. Mais il ne résoudra pas les problèmes de fond qui, en l'absence de débats cathartiques, travaillent la société ivoirienne à un carrefour important de son histoire. Elle doit choisir explicitement ce qu'elle veut devenir. Même Dieu, de plus en plus invoqué, ne pourra rien pour elle tant qu'elle n'aura pas fait ce choix du modèle de vivre-ensemble.

10 octobre 2010

Notes

1. Cette dénomination renvoie aux parties du territoire « anciennement » sous contrôle des Forces Nouvelles et séparées jusqu'en 2007 de la zone sous contrôle des forces gouvernementales par une zone dite de confiance occupée par les forces militaires d'interposition.



Série de Livres du CODESRIA

CÔTE D'IVOIRE

La réinvention de soi dans la violence

La grave crise sociopolitique qu'a connue la Côte d'Ivoire en septembre 2002 a déchaîné des passions politiques. Immigration, étranger, ethnonationalisme, nationalisme, patriotisme, guerre civile, jeunesse à risque. Voilà le corpus du vocabulaire à partir duquel est restitué ce qui arrive à la Côte d'Ivoire. Les efforts d'explication de la « crise » que traverse ce pays présenté dans un passé récent comme étant « relativement paisible » se déclinent surtout sur le registre de la surprise, rendant une fois encore compte du contrôle presque absolu des médias sur l'événementiel, avec finalement le risque de ne penser l'événement qu'à partir des canevas médiatiquement corrects.

Cette capacité des professionnels de l'événementiel à fixer les mots dans lesquels l'histoire sociale doit être pensée complique la tâche des sciences sociales et humaines en même temps qu'elle nous apparaît stimulante. La compréhension des situations complexes étant désormais confinée dans une confusion entre le simple et le simplifié, l'enjeu pour les sciences sociales et humaines est de reprendre les places qui sont les leurs en tentant de restituer les réalités sociales et politiques dans leur complexité. Les contributions qui composent cet ouvrage tentent justement de dépouiller les mots simples de leur excessive simplification pour aider à la compréhension des maux sociaux et politiques, voire du sens de l'histoire.

Cet ouvrage se veut avant tout un regard de l'intérieur. Le défi, ici, est avec le recul nécessaire, de déconnecter le réel de l'idée de surprise qui empêche une plongée dans l'analyse en profondeur de réalités qui ne sont que les résultats d'un processus historique sur une durée relativement longue. Au cœur de ce processus se trouve le paradoxe d'une réinvention de soi dans la violence mais au nom de la démocratie. La crise postélectorale de 2010 et l'intensité de la violence qui la ponctue démontrent encore une fois tout l'intérêt de la thèse du paradoxe démocratie-violence et du présent exercice de son objectivation.

Francis Akindès est sociologue et Professeur des universités. Il est le Président du Conseil scientifique et le Chef du Département d'Anthropologie et de Sociologie de l'Université de Bouaké (Côte d'Ivoire). Il est également chercheur associé à l'IRD (Institut de Recherche pour le Développement - France) et à CRISE (Université d'Oxford). A travers ses ouvrages, Akindès traite aussi bien de la sociologie des mutations politiques et économiques que de l'analyse des politiques publiques de lutte contre la pauvreté.

ISBN 978-2-86978-328-7



9 782869 783287